

Université de Montréal

Contribution à l'élaboration d'une  
problématique sociologique de la guerre

par

Olga Hlinovsky

Département de sociologie

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Philosophiae Doctor (Ph. D.)  
en sociologie

décembre, 1997

© Olga Hlinovsky, 1997



HM  
15  
U54  
1998  
V.016

Department of Psychology

Committee on Academic Freedom  
University of California, Berkeley

1998

U.S. District Court

Department of Psychology  
University of California, Berkeley

This document is the property of the  
University of California, Berkeley  
and is loaned to you for your use only.  
It is not to be distributed outside the  
University of California, Berkeley.



1998

1998

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée:

Contribution à l'élaboration d'une problématique  
sociologique de la guerre

présentée par

Olga HLINOVSKY

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes:

Arnaud SALES	président du jury
Jean-Guy VAILLANCOURT	directeur de recherche
Nicole LAURIN	co-directrice de recherche
Michel FORTMANN	membre du jury
Yves BÉLANGER	examineur externe

Thèse acceptée le: 21 avril 1998

## SOMMAIRE

La question qui fait l'objet de cette recherche est la suivante : Pourquoi y a-t-il des guerres? Précisons qu'il ne s'agit pas ici de comprendre les causes ou la genèse de conflits historiques précis, mais bien de s'interroger sur le problème que pose l'existence même de la guerre comme phénomène social.

La problématique de la recherche s'articule autour de quelques propositions centrales. Ainsi, on peut considérer la guerre comme un conflit au même titre que les autres conflits. Elle s'en distingue cependant par la présence combinée de deux facteurs soit le recours à la violence comme moyen d'imposer sa volonté, et un lien avec le pouvoir étatique, ou du moins, le pouvoir politique ultime dans une société. En effet, les guerres mettent aux prises des États ou, dans le cas de guerres civiles, des groupes sociaux qui contestent, revendiquent ou se disputent le pouvoir d'État par les armes. Il semble de plus qu'on ne puisse identifier de façon probante une cause, ni même une conjoncture particulières permettant d'expliquer ou de prévoir avec certitude l'éclatement du conflit ou de la violence. L'explication du conflit doit être envisagée en termes de processus au lieu de mettre l'accent sur les causes du conflit qui ne constituent en fait que l'étape initiale de ce processus.

La méthodologie de la recherche découle directement de ces propositions. L'étude de la guerre a donc été abordée dans ce qui constitue sa spécificité, c'est-à-dire en regardant ce qui caractérise la dimension politique de la société et le pouvoir d'État, et aussi en précisant la place de la violence parmi les autres moyens d'incitation ou de coercition auxquels les groupes sociaux ou les États peuvent recourir afin d'imposer leur volonté. Cette étude de la guerre s'inscrivait

d'autre part dans une problématique du conflit plus générale que celle qui ne considérerait que ce type particulier de conflit que sont les conflits armés. Le fil conducteur de l'analyse du conflit était donné par les différentes étapes du processus conflictuel. On a considéré ainsi : le rapport conflictuel, les causes du conflit, l'actualisation, le contrôle, le seuil critique et l'issue du conflit.

Cette analyse nous a permis d'identifier les facteurs ou les situations qui rendent l'éclatement du conflit ou de la violence plus probables, même si on ne peut les prévoir avec certitude.

On évaluera ainsi le degré de conflictualité plus ou moins aigu du rapport social considéré, qui se définit en fait par les possibilités objectives de compromis plus ou moins importantes. L'absence de possibilités objectives de compromis marque souvent le passage d'une logique de régulation des conflits à une logique d'escalade. Celle-ci peut se produire, soit immédiatement, du fait que les parties en conflit décident de recourir à des moyens supplémentaires pour imposer leur volonté, ou suite à une situation d'immobilisme qui risque à la longue de renforcer les positions extrémistes. Une controverse très intense tend en outre à polariser les rapports sociaux du fait que les groupes sociaux ou les collectivités sont amenés à mettre en veilleuse certaines divergences de détail pour se rallier autour d'un problème plus général. Cette bipolarisation des rapports sociaux a pour effet d'exclure l'intervention de tiers, donc les possibilités de médiation.

On doit souligner enfin, l'importance des mécanismes de régulation des conflits qui, pour être réellement efficaces, doivent agir aussi bien sur la forme, en encadrant l'affrontement des

intérêts ainsi que les manifestations et les modes d'expression du conflit, que sur le fond. En effet, les groupes sociaux et les sociétés globales ont d'autant plus tendance à recourir à la violence que leurs intérêts sont systématiquement ignorés, et que les mécanismes et les moyens disponibles ne leur permettent pas de faire valoir leurs revendications et d'influencer les processus de décision.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION : LES TERMES DU PROBLÈME</b> .....	1
1. De la spécificité à la généralité .....	2
2. Causes ou processus .....	3
3. Un problème d'intelligibilité sociologique .....	7
<b>CHAPITRE 1 : REVUE DE LA DOCUMENTATION ET GENÈSE DE LA PROBLÉMATIQUE</b> .....	13
1. Facteurs individuels des guerres .....	13
1.1 Explications biologiques des guerres .....	14
1.2 Explications psychologiques des guerres .....	20
2. Explications sociologiques du fait militaire .....	22
2.1 Les complexes militaro-industriels .....	23
2.2 L'approche marxiste .....	27
<b>CHAPITRE 2 : ÉLÉMENTS DE LA PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE</b> .....	32
1. La guerre en tant que phénomène politique .....	32
1.1 Les liens entre le militaire et le politique .....	32
1.2 L'État, un double système de rapports .....	35
2. La guerre en tant que conflit .....	41
2.1 La guerre, un conflit parmi d'autres .....	41
2.2 Quelques confusions à éviter .....	44
3. Méthodologie .....	48
3.1 Méthodologie .....	48
3.2 Sources utilisées .....	58

<b>CHAPITRE 3 :</b>	<b>LA SPÉCIFICITÉ DU POLITIQUE</b>	61
1.	Objet et but du chapitre	61
2.	Difficultés de la délimitation du champ politique	62
3.	Le politique est un rapport de la société avec elle-même	69
4.	" <i>Le politique, c'est le problématique...</i> "	74
<b>CHAPITRE 4 :</b>	<b>L'AMBIGUÏTÉ DU POUVOIR ÉTATIQUE</b>	78
<b>CHAPITRE 5 :</b>	<b>LE RAPPORT CONFLICTUEL</b>	90
1.	Normalité et universalité du phénomène conflictuel	91
2.	Ambiguïté et ambivalence des rapports sociaux	93
3.	Degré de conflictualité et modes d'articulation des intérêts	99
<b>CHAPITRE 6 :</b>	<b>LES FACTEURS POLÉMOGÈNES</b>	109
1.	Diversité des facteurs polémogènes	109
2.	Un potentiel conflictuel inévitable	119
<b>CHAPITRE 7 :</b>	<b>LE CONFLIT OU L'ACTUALISATION DU POTENTIEL CONFLICTUEL PAR LES PRATIQUES SOCIALES</b>	127
<b>CHAPITRE 8 :</b>	<b>LE CONTRÔLE DES CONFLITS</b>	138
1.	Diversité des modes de contrôle des conflits	138
2.	Liens entre le conflit ou la violence et les principaux modes de contrôle des conflits	150
2.1	Suppression de l'opposition	150
2.2	Résolution de conflit	156
2.3	Régulation des conflits	158

<b>CHAPITRE 9 :</b>	<b>LE SEUIL CRITIQUE DU CONFLIT</b>	172
1.	Bipolarisation des rapports sociaux	173
2.	Cristallisation de la position des adversaires	179
3.	Politisation du conflit	182
<b>CHAPITRE 10 :</b>	<b>LES MOYENS DU RAPPORT DE FORCES</b>	185
1.	Les divers moyens d'incitation ou de coercition	187
2.	La coercition	196
3.	La violence	200
4.	Les formes militaires de la coercition	207
<b>CHAPITRE 11:</b>	<b>LES CONFLITS ARMÉS</b>	215
1.	La violence intraétatique	216
2.	Des conflits au statut ambigu	219
3.	La violence interétatique	224
<b>CHAPITRE 12 :</b>	<b>LE DANGER MAXIMAL DE CONFLIT</b>	227
1.	Modes d'articulation des intérêts	228
2.	Facteurs polémogènes	233
3.	L'actualisation du conflit	235
4.	Mécanismes de contrôle des conflits	237
5.	Le seuil critique du conflit	241
6.	Les moyens militaires	243
<b>CONCLUSION :</b>	<b>LA GUERRE EN TANT QUE PHÉNOMÈNE SOCIAL</b>	246

## REMERCIEMENTS

Je dois mentionner en tout premier lieu mes proches, ma mère et mon ami Luc Bernard qui ont vécu la thèse au quotidien. Je les remercie de tout mon coeur pour leur soutien moral et financier.

Je remercie également Jean-Guy Vaillancourt, mon directeur de thèse, qui est toujours demeuré à l'affût afin de me signaler les textes, les possibilités de financement ou de formation qui pouvaient m'être utiles pour la recherche.

Merci à Nicole Laurin, co-directrice de la thèse, qui a très bien su comprendre l'orientation que je voulais donner à la recherche dès les premières ébauches du projet, encore confus.

Je dois signaler également l'efficacité, la fiabilité et le professionnalisme de Christine Pétrin qui s'est chargée du traitement de texte.

Je souligne enfin, l'importance cruciale des ressources financières que je dois au Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), à la Faculté des Études supérieures de l'Université de Montréal ainsi qu'à la Bourse Barton pour la paix et la sécurité internationales. On peut dire fort à propos que ces ressources ont véritablement constitué *“le nerf de la guerre”*. Sans elles, je ne sais vraiment pas comment j'aurais pu consacrer autant d'énergie et de constance à la réalisation de cette recherche.

## INTRODUCTION

### LES TERMES DU PROBLÈME

Cette thèse se veut une contribution à la compréhension sociologique de la guerre, aussi bien civile qu'interétatique, au-delà des aspects immédiats, conjoncturels, historiques, spécifiques à chaque guerre particulière. Le point de départ de la recherche était un questionnement sur le pourquoi des guerres. Et bien sûr, avant d'arriver à cerner un sujet suffisamment pour être en mesure de formuler une problématique qui orientera la recherche, il y a toujours un certain nombre de problèmes à résoudre au préalable.

Il y avait en l'occurrence, trois principaux problèmes, d'ailleurs étroitement reliés. Il y avait tout d'abord un problème de généralité dû au fait qu'un grand nombre d'ouvrages sur les guerres sont en fait consacrés à l'étude de conflits historiques précis, ou encore à des aspects fragmentaires ou partiels des guerres, tels l'évolution de la technologie et des stratégies militaires, ou le rôle de facteurs particuliers (par exemple économiques ou démographiques) dans le déclenchement des conflits. Ceci rend difficile l'élaboration d'une théorie, ou du moins, d'une problématique de la guerre ayant une portée générale. Le deuxième problème résidait dans la façon même de poser la question de la guerre en termes d'une recherche des causes et des facteurs qui seraient à l'origine des conflits, démarche qui après quelques méandres et détours s'est révélée être une impasse. Enfin, il y avait un problème qu'on pourrait qualifier comme un problème d'intelligibilité sociologique, en raison de la rareté même d'analyses, à proprement parler, sociologiques sur la guerre. Ce qui tient à deux raisons. Premièrement, de nombreuses études sur la guerre ont été effectuées par des chercheurs qui proviennent des disciplines

scientifiques les plus diverses. Par conséquent, les méthodes et les concepts utilisés dans le cadre de ces travaux ne sont pas nécessairement pertinents dans une perspective sociologique. D'autre part, la sociologie elle-même ne s'est que peu intéressée au phénomène des conflits armés. Voyons cela plus en détail.

## 1. DE LA SPÉCIFICITÉ À LA GÉNÉRALITÉ

Lorsque l'on cherche à comprendre la guerre comme phénomène social, on se heurte d'emblée à un problème de généralité. Pendant longtemps, la guerre est demeurée presque exclusivement l'objet d'étude des historiens. Or, ceux-ci ont regardé les guerres dans leur spécificité et non leur généralité. Ils se sont essentiellement attardés à l'étude de conjonctures particulières menant à des conflits précis ou au déroulement d'une bataille en particulier, mais sans rechercher les régularités dans les processus conflictuels. Azema critique une certaine approche de l'histoire des guerres qui plonge davantage dans l'événementiel et le conjoncturel que dans le structurel, l'exceptionnel plutôt que le sériel, le chaotique plutôt que le problématique. Il constate cependant un tournant dans les sciences sociales actuelles qui semble permettre de "*comprendre comment au-delà des spécificités propres à chaque conflit, fonctionnent les relations entre la guerre et la vie de la cité.*" (1988, in Rémond : 345-347) Huntzinger fait une critique analogue en disant que si les historiens parlent de systèmes internationaux pour définir les rapports entre les États, c'est surtout pour évoquer une conjoncture ou un rapport de forces particuliers, mais il n'y a en général aucune recherche des règles de fonctionnement d'un tel système. (1987 : 158)

De fait, on constate qu'un grand nombre d'ouvrages produits dans le domaine des relations internationales consistent en analyses historiques événementielles. Or, la perspective adoptée pour l'étude de conflits bien précis n'est, très souvent, pas suffisamment large afin de permettre de tirer des conclusions ayant une portée générale. Il s'agissait donc de rechercher les régularités et les généralités qui permettent d'expliquer les conflits armés et d'identifier les outils analytiques et conceptuels existants, pertinents à l'étude de ces conflits. Mais le problème de généralité tient également au fait que de nombreuses études sur la guerre portent sur des aspects fragmentaires ou partiels. On s'attache, par exemple, à l'étude des institutions, des stratégies ou de la technologie militaires, ou encore au rôle de certains facteurs particuliers dans le déclenchement des conflits. Il fallait donc trouver en outre le moyen de donner une vision intégrée du phénomène de la guerre.

## **2. CAUSES OU PROCESSUS**

Un deuxième problème auquel on se trouve confronté lorsque l'on cherche à comprendre le phénomène de la guerre, est lié à la tendance d'un grand nombre de chercheurs à poser le problème de la guerre en termes d'une recherche des causes et des facteurs à l'origine des conflits, comme si l'explication et la compréhension du phénomène de la guerre résidait principalement dans l'identification de ces causes. Or, on le verra, cette démarche s'est avérée très rapidement être une impasse.

Divers chercheurs ont identifié toute une série de causes possibles de la guerre. Alors que certains auteurs invoquent plus spécifiquement une seule catégorie de causes, d'autres procèdent à une classification des divers types de causes. Dans son ouvrage *Paix et guerre entre les*

*Nations*, Aron analyse ce qu'il appelle les "*déterminants*" des guerres, qui peuvent être géographiques, démographiques, économiques, politiques, biologiques, psychologiques et sociaux. L.L. Bernard identifie divers types de conceptions de la guerre. Il y a ainsi des conceptions qu'il qualifie de "*naturalistic*" et qui semblent correspondre à un certain darwinisme social, des conceptions économiques, politiques, juridiques, religieuses ou encore éthiques de la guerre (1972). Harrisson fera appel à trois niveaux d'explication, soit le niveau biologique qui est constitué de l'héritage animal et des caractéristiques biologiques humaines, le niveau psychologique qui fait appel aux notions de frustrations, d'agression et d'hostilité, et le niveau socio-culturel, l'auteur mentionne à ce propos, le rôle de la distribution des ressources (1973). Glossop évoquera le nationalisme comme cause de guerres (1983) et Thayer, la course aux armements (1970).

Je n'entrerai pas maintenant dans le détail des discussions pour ce qui est de la valeur explicative des divers types de causes énumérés. On trouvera à ce sujet, quelques réflexions et considérations générales dans la revue de la documentation. Pour le moment, il suffit de signaler une critique d'ordre général. Plusieurs des causes et facteurs de guerre évoqués plus tôt (biologiques, psychologiques, démographiques, etc.), relèvent bien souvent davantage d'analyses ou d'interprétations de la guerre effectuées du point de vue et dans les termes des disciplines correspondantes, qu'ils ne constituent en soi des causes vraiment déterminantes des guerres. Il s'agit d'analyses qui, en définitive, mettent l'accent sur des facteurs d'explication des guerres selon leurs domaines d'études respectifs. Cela est lié d'ailleurs au problème d'intelligibilité sociologique dont on reparlera plus loin. Lorsque de plus, les auteurs privilégient une seule catégorie de causes, parfois à l'exclusion de toutes les autres, leur position devient d'autant plus critiquable

qu'on ne saurait réduire un phénomène aussi complexe que la guerre à une explication univoque.

Il n'empêche que plusieurs des facteurs énumérés ci-dessus peuvent, à divers titres et degrés, constituer des composantes des conflits armés, et effectivement jouer un rôle plus ou moins déterminant dans le déclenchement des guerres en général ou dans celui d'une guerre particulière. On se doute que ces facteurs n'ont vraisemblablement pas tous la même pertinence explicative. Cependant si l'on se tourne vers les études quantitatives pour trouver une réponse à cette question — mentionnons les études de Richardson, de Rapoport, de Sorokin, de Quincy Wright, dans la foulée de qui s'inscrivent les travaux poursuivis par Small et Singer — il ne semble pas que l'on puisse identifier de causes vraiment déterminantes des guerres. Par exemple, Sorokin dans son étude sur les guerres qui s'échelonnent sur une période qui va de l'Antiquité à nos jours, n'identifie aucune cause de conflit qui s'impose de façon probante. Les guerres éclatent aussi bien en période de prospérité économique qu'en période de dépression; on les rencontre aussi bien dans les régimes autoritaires que dans les régimes démocratiques, dans les sociétés agricoles que dans les sociétés industrielles. (1985 : 569) Le problème de généralité ne semble donc pas résolu de façon satisfaisante par les études statistiques. En fait, on peut dire que les causes possibles des guerres apparaissent aussi nombreuses et variées que les guerres elles-mêmes. D'ailleurs, le fait même qu'il existe des typologies des guerres laisse supposer une pluralité de causes. De plus, même dans le cas d'une guerre particulière, les causes sont multiples et leurs interactions complexes. On pourrait reprendre ici la critique que Ruth Harriet Jacobs adresse aux études quantitatives, qui dit que ces dernières ne réussissent en fait qu'à démontrer la fréquence, la persistance et l'intensité croissante des guerres. (cité dans Shaw, 1984 : 5)

Mais la pluralité des causes, l'apparente anarchie des chiffres, ne signifiaient nullement à mon avis, qu'un certain niveau de généralité dans la compréhension des guerres ne pouvait être atteint. Simplement, au lieu de rechercher cette généralité au niveau d'un type ou d'un ensemble particulier de causes qui se dégageraient en un profil statistique concluant, il s'agissait de poser le problème autrement. En d'autres mots, la recherche de constantes et de régularités dans les conflits armés ne se posait pas nécessairement en termes d'une recherche des causes et des facteurs à l'origine des conflits, et la compréhension de la dynamique guerrière ne passait donc pas essentiellement par l'identification de ces causes.

En fait, il s'est avéré à l'analyse qu'il serait plus adéquat de considérer la guerre en sa qualité de processus et d'étudier l'ensemble du processus de conflictualisation et de militarisation, que de chercher à comprendre la guerre en mettant l'accent sur cette étape particulière du processus que constitue l'origine du conflit. D'ailleurs, si l'on s'accorde généralement à dire que *le tout est plus grand que la somme de ses parties*, à plus forte raison, une partie considérée isolément ne saurait expliquer le tout. Ce n'est donc pas un facteur particulier, ni même une conjoncture particulière qui se trouveraient à l'origine d'une guerre qui permettraient de comprendre et d'expliquer le phénomène. Ce serait plutôt l'interaction d'une multiplicité de facteurs qui entrent en jeu tout au long du processus de conflictualisation et de militarisation, et qui modifient le phénomène tout au long de son déroulement. Il s'agissait ainsi de conceptualiser la guerre en termes de processus plutôt qu'en termes de causes.

### 3. UN PROBLÈME D'INTELLIGIBILITÉ SOCIOLOGIQUE

Le dernier problème que j'ai évoqué est celui de l'intelligibilité sociologique de la guerre, qui est lié à la rareté d'analyses, à proprement parler, sociologiques de la guerre. Cela tient à deux raisons. Premièrement, les diverses explications, thèses ou théories qui existent sur la guerre puisent dans une pluralité de disciplines des sciences humaines (politique, économie, démographie, psychologie, biologie, etc.). Certaines des explications comportent sûrement des éléments valables. Elles sont tantôt complémentaires, tantôt concurrentes, cependant elles demeurent dans l'ensemble, insuffisantes pour définir une problématique proprement sociologique de la guerre. En effet, elles étudient la guerre selon leurs propres logiques, méthodes et points de vue, c'est-à-dire dans des termes et avec des concepts qui ne sont pas nécessairement pertinents dans une perspective sociologique. Mis à part l'inconvénient que ces thèses ne présentent pas ou peu d'intérêt pour la sociologie, cela ne pose pas de problème en soi. Un problème surgit cependant lorsque certains chercheurs s'avisent de transposer les concepts et la terminologie de leur propre discipline au domaine social, sans toujours avoir pleinement conscience des implications et des limites de ces transpositions.

Le problème d'intelligibilité sociologique est lié d'autre part au fait que la sociologie comme telle ne s'est pas beaucoup préoccupée de la guerre. Par exemple, dans une étude portant sur 25 volumes d'introduction à la sociologie publiés entre 1945 et 1954, Alvin Gouldner n'a relevé que 275 pages sur 17,000, consacrées aux causes ou effets de la guerre (cité dans Shaw, 1984 : 5). Sans prétendre ici à une enquête rigoureuse, les quelques ouvrages plus récents que j'ai consultés laissent présager qu'une étude semblable effectuée présentement donnerait des résultats similaires, si on en juge d'après la place qu'occupe la guerre entre les pages traitant

des institutions, des organisations, des normes, des classes, etc. Et lorsque la sociologie s'est effectivement penchée sur l'étude du fait militaire, elle a surtout regardé les institutions guerrières, soit les forces armées proprement dites, ou de façon plus large, l'ensemble des institutions industrielles, bancaires, administratives et gouvernementales liées au militaire, constituant ce qu'il est convenu d'appeler les complexes militaro-industriels. Par contre, la sociologie ne s'est que rarement attardée à questionner le fait même de l'existence de conflits armés entre unités politiques ou à l'intérieur d'une même unité politique.

Ce qu'on a traditionnellement désigné par les termes de sociologie militaire consiste principalement en une analyse institutionnelle de la profession et de l'organisation militaires. On peut signaler ici les travaux de Janowitz ou de Feld. La sociologie militaire traditionnelle a surtout centré son attention sur le mode de fonctionnement et les techniques de contrôle des forces armées, ou, tout au plus, sur leurs façons d'influencer l'allocation des budgets militaires et les politiques militaires. Ainsi, elle permet peut-être de comprendre comment les institutions militaires fonctionnent ou influencent certaines décisions en matière de politiques militaires, mais elle n'explique pas l'émergence du conflit, ni le fait que certains conflits deviennent violents. Si je puis me permettre un parallèle avec le domaine économique, je dirais qu'on risque autant de comprendre la guerre en tant que phénomène social à partir des institutions militaires, qu'on a de chances de comprendre l'économie mondiale à partir de la régie interne d'une entreprise. En effet, la sociologie militaire traditionnelle se situe généralement au niveau microsociologique. Or la guerre est un phénomène essentiellement macrosociologique. Elle met aux prises au moins deux sociétés globales. Elle engage et mobilise parfois des sociétés entières. Bouthoul et Carrère voient les guerres et les révolutions comme *"l'expression conflictuelle violente... de l'état des sociétés."* (1976 : 30)

Les analyses macrosociologiques du fait militaire ont été effectuées, quant à elles, soit en termes de complexes militaro-industriels ou encore d'impérialisme. Les analyses en termes de complexes militaro-industriels regardent les interactions entre les différentes institutions militaires, politiques, administratives, industrielles et scientifiques. Ces analyses ont le mérite d'adopter une vision plus globale. Elles tiennent compte, non seulement de l'institution de l'armée, mais encore de l'ensemble des institutions sociales liées au militaire, c'est-à-dire de la dynamique qui s'établit à l'intérieur d'une société. Cependant l'existence d'un complexe militaro-industriel n'explique pas en soi le passage de l'infrastructure militaire au conflit armé comme tel. Les moyens ne sont pas le but. Encore faut-il expliquer pourquoi une société se donne ces moyens, et pourquoi elle choisira ou sera contrainte d'y recourir. En fait, les analyses en termes de complexes militaro-industriels étant centrées sur la dynamique interne des sociétés, elles omettent de considérer un aspect fondamental du conflit, en l'occurrence, le fait qu'un conflit, quel qu'il soit, suppose l'existence d'au moins deux adversaires. Ces analyses regardent la dynamique interne des sociétés militaristes et oublient la dynamique conflictuelle plus globale qui s'établit entre cette société et d'autres collectivités. Elles ignorent en outre le rôle de ces protagonistes des guerres que sont les États.

À l'opposé des analyses en termes de complexes militaro-industriels, les analyses classiques sur les guerres mettent l'accent sur les rapports entre les États, conçus soit comme équilibre des pouvoirs ou rapport de forces. D'une façon ou de l'autre, elles favorisent l'étude des moyens diplomatiques et stratégiques, des facteurs de puissance, des alliances, de la configuration des systèmes internationaux. C'est notamment l'approche adoptée par Aron dans son ouvrage *Paix et guerre entre les nations*. Par contre, ces analyses négligent quelque peu, si ce n'est

totalemment, la dynamique interne des sociétés. Il y a ainsi une espèce de hiatus théorique et analytique entre les rapports interétatiques et les rapports intrasociaux des sociétés en guerre.

Les thèses d'inspiration marxiste chercheront quant à elles à expliquer la guerre et le militarisme en termes des besoins du système économique basé sur les classes, soit en recourant à la notion d'impérialisme, ou en interprétant la course aux armements et la militarisation des sociétés comme une forme de gaspillage qui permet de pallier à la sur-production. On ne saurait nier l'importance de facteurs économiques dans le déclenchement de nombreux conflits armés. Cependant les thèses marxistes ont souvent tendance à minimiser, voire à ignorer le rôle de facteurs autres que les facteurs économiques dans le déclenchement des conflits armés, car certaines font découler ces facteurs de l'économie de façon un peu trop mécanique. De plus, l'accent mis sur l'économie les a peut-être empêchées d'explorer des aspects du conflit qu'il serait éventuellement fructueux d'étudier.

Or, il semble important de tenir compte de la dimension politique dans l'étude de la guerre. Un grand nombre de théoriciens qui ont étudié la guerre ont souligné les liens entre le militaire et le politique, le recours aux armes constituant l'*ultima ratio* d'une politique. De fait, la notion de guerre est essentiellement liée à l'État, ou plutôt, au pouvoir politique ultime dans une société. En effet, la guerre met aux prises des États ou, dans le cas de guerre civile, des groupes sociaux dont les motifs et les enjeux se situent par rapport au pouvoir étatique qui se trouve alors contesté, revendiqué, ou déstabilisé par les armes. On peut donc considérer la guerre comme un phénomène politique lié au pouvoir ultime dans une société. Il convenait donc de s'interroger sur la dimension politique de la société et le pouvoir étatique.

Mais si la guerre est un phénomène politique, elle est d'abord et avant tout un conflit, au même titre que les autres conflits. Elle ne s'en distingue que par l'utilisation politique de la violence. L'analyse de la guerre devait donc s'inscrire dans une problématique du conflit plus large que celle qui se limiterait à ce type particulier de conflits que sont les conflits armés. Il s'agissait en outre de conceptualiser la guerre en tant que processus. On a mentionné en effet qu'on ne saurait expliquer la guerre par une cause ou même par une conjoncture particulières qui se trouveraient à l'origine du conflit, mais bien par l'interaction de toute une série de variables qui entrent en jeu tout au long d'un processus de conflictualisation et de militarisation. Les différentes étapes du processus conflictuel semblaient donc constituer tout naturellement les principaux axes d'analyse autour desquels articuler cette problématique du conflit. On pouvait penser ainsi aux causes possibles de conflit, aux divers mécanismes de contrôle des conflits, à leur issue, etc.

L'étude de la guerre en termes de processus permet également de résoudre les problèmes de généralité et d'intelligibilité sociologique. En effet, les différents aspects concernant les conflits armés peuvent s'articuler dans le cadre et la logique du processus conflictuel, donnant ainsi une vision plus intégrée du phénomène, ce qui répond au problème de généralité. De même, les différentes étapes du processus conflictuel définissent un contexte dans lequel peuvent s'inscrire les spécificités du conflit armé, ce qui permet de le situer par rapport à d'autres conflits et à l'ensemble des phénomènes sociaux, leur donnant ainsi une intelligibilité sociologique.

Avant d'explicitier davantage la teneur de la problématique, il serait maintenant pertinent de procéder à la revue de la documentation de façon plus approfondie. Cela devrait permettre de mieux comprendre la genèse de la problématique et les raisons du choix des paramètres de

"*dimension politique*", de "*pouvoir étatique*", et de "*conflit envisagé en tant que processus*",  
comme point de départ de cette recherche sur la guerre.

## CHAPITRE 1

### REVUE DE LA DOCUMENTATION ET GENÈSE DE LA PROBLÉMATIQUE

#### 1. FACTEURS INDIVIDUELS DES GUERRES

De nombreux travaux ont cherché à découvrir les causes de la guerre. Certaines thèses avancent des explications de la guerre en faisant appel à des facteurs individuels, soit biologiques ou psychologiques. Je ne conteste pas que les guerres puissent effectivement avoir des composantes biologiques ou psychologiques; d'autre part, les conflits armés ont sûrement des répercussions psychologiques chez les populations touchées. L'étude de ces aspects par les disciplines scientifiques concernées a sûrement sa place. Dans la mesure où ces sciences appliquent leurs méthodes et outils d'analyse à l'étude de ces aspects et formulent leurs conclusions dans le cadre du terrain qui leur est propre, il n'y a rien à en redire. Et dans la mesure où nous nous préoccupons d'étudier la guerre selon une perspective sociologique, il n'y aurait pas lieu de s'attarder outre mesure à des thèses qui ne présentent qu'un intérêt marginal pour la sociologie. Mais comme je l'ai évoqué plus tôt, un problème surgit lorsque ces thèses ont des prétentions sociologiques, c'est-à-dire lorsqu'elles cherchent à expliquer des phénomènes sociaux par des facteurs individuels, substituant ainsi une explication fragmentaire à l'explication beaucoup plus globale qui est requise pour rendre compte d'un phénomène aussi complexe et multidimensionnel qu'est la guerre. Il devient alors nécessaire d'aborder brièvement ces thèses afin de rétablir certains faits. Il est d'autant plus impératif de le faire que certaines de ces thèses s'apparentent au racisme.

## 1.1 EXPLICATIONS BIOLOGIQUES DES GUERRES

*"The question which puzzled me was if war is inborn in man, or if war is in the genes, why do we need so much propaganda to bring people to fight?" (Eibl-Eibesfeldt, in Givens, D.A., Nettleship, N.A., 1973 : 58)*

La sociobiologie, de par son objet d'étude lui-même, présente un danger de glissement dans l'interprétation des causes de la guerre. Châtelet et Pisier-Kouchner voient dans certaines de ces thèses, une espèce de darwinisme social qui voudrait que les individus et les groupes humains soient soumis à une lutte qui doit entraîner l'extermination des moins adaptés par les mieux adaptés. Comme le soulignent les auteurs, ces thèses ont suscité la controverse parmi les biologistes eux-mêmes. Certains d'entre eux les tiennent pour réductrices, car elles simplifient les modalités d'action des gènes et ignorent le rôle du hasard dans l'évolution. En outre, la recherche génétique reconnaît elle-même, de plus en plus, la singularité biologique (1981 : 449). Les auteurs soulèvent par ailleurs le problème théorique que pose le fait de réduire l'histoire et la culture à la nature. (Que ce soit d'ailleurs, par la génétique ou par la géographie, comme le voulait la théorie des climats de Montesquieu.) Mais surtout, on ne saurait perdre de vue qu'une explication de la guerre par la sélection naturelle pose un problème plus idéologique que scientifique. Le simple fait que ce type d'interprétation ait servi de credo à divers courants racistes dont le nazisme, devrait nous inciter à la plus grande circonspection à l'égard de ces thèses. En effet, bon nombre des thèses biologiques de la guerre, pour sophistiquée qu'en soit la formulation, procèdent en définitive de la même logique que les thèses plus ouvertement racistes, en souscrivant à une détermination génétique des aspects socio-politiques. Pisier-Kouchner et Châtelet soulignent d'ailleurs qu'une telle démarche se situe au coeur de la définition même du

racisme et sert à le justifier. (1981 : 448) On peut dire alors qu'il ne s'agit pas de rapports sociaux fondés biologiquement, mais au contraire d'une biologisation des rapports sociaux.

On pourrait encore invoquer Aron à l'encontre des thèses darwinistes. D'après l'auteur, les thèses qui interprètent les affrontements militaires en termes de sélection naturelle et de survie du plus apte, ignorent le fait que le mécanisme de sélection des survivants est social (le groupe militairement le plus fort), et non plus biologique. Si le groupe est plus doué, c'est dans l'art de combattre, et les "*qualités*" du guerrier ne sont pas nécessairement celles qui servent le mieux l'humanité ou les collectivités. De plus, l'ordre imposé par les conquêtes s'institutionnalise et affecte les générations subséquentes, ne reflétant pas les aptitudes de celles-ci. (1984 : 355-356)

Mais il n'y a pas que les thèses génétiques, souvent plus ou moins teintées de racisme qui attribuent des fondements biologiques à la guerre. Il en est d'autres qui font plutôt appel à la notion d'agressivité. Un bon nombre de ces thèses ont des fondements éthologiques. Tout comme le darwinisme social, ces thèses suscitent des controverses parmi les biologistes eux-mêmes. Alors que Konrad Lorenz fait de l'agressivité le trait commun des comportements des espèces humaine et animales, Montague, dans *Man and Agression*, démontre quant à lui qu'il est abusif de déduire le comportement humain à partir du comportement animal. (Gonidec et Charvin, 1981 : 402) Aron, bien qu'évidemment il ne soit pas biologiste, tient pour incertaines les inférences des données animales au genre humain. Il se garde ainsi de tirer des phénomènes d'agression animale quelque conclusion générale que ce soit relativement à la guerre qui est une institution humaine et sociale. (1984 : 355)

En fait, beaucoup de débats inutiles et de confusions seraient à mon avis évités, si on faisait la différence entre "*l'agressivité*", "*les actes d'agression spontanée*" et "*la violence*", qui plus est, la violence instrumentale, systématique et organisée. On dénote en effet dans les thèses qui font appel à l'agressivité pour expliquer les guerres, une confusion entre ces notions. Ainsi, on doit distinguer l'agressivité qui est un instinct, l'agression spontanée qui est une réponse à un stimulus, et l'utilisation instrumentale de la violence pour imposer sa volonté. Freund distingue nettement l'hostilité qui se définit par une "*intention de nuire*", et l'agressivité, telle que Lorenz la définit, c'est-à-dire "*un instinct ... qui comme tout instinct est au service de la conservation de la vie individuelle et celle de l'espèce.*" (1983 : 66-67) Freund explique que la fonction agressive peut s'exprimer de diverses façons. Ainsi, on peut faire preuve d'agressivité lors d'une compétition sportive ou dans la recherche d'un emploi. Un manque d'agressivité serait de l'indolence. En ce sens, il peut y avoir de l'agressivité sans hostilité et sans conflit. Mais l'agressivité peut aussi prendre la forme d'une agression physique. (ibid.)

Les biologistes définissent l'agression comme la "*propension d'un animal à en attaquer un autre, de même espèce ou d'espèce différente.*" (Aron, 1984 : 339) À noter que l'agression entre animaux d'espèces différentes serait mieux définie par le terme de chasse. (Wright, 1964 : 28) D'ailleurs, d'après Lorenz, le conflit est de nature intra-spécifique. (Freund, 1983 : 66) L'agression entre individus de la même espèce existe, quant à elle, chez la plupart des espèces, mais la propension à l'agression est variable. Elle varie d'une espèce à l'autre, et, à l'intérieur d'une même espèce, elle varie selon le sexe, l'âge et l'individu. De même, les circonstances entraînant l'agression chez les animaux varient en type et en fréquence.

Les causes qui entraînent l'agression sont diverses. Les comportements agressifs chez les animaux sont motivés par la défense des petits, la rivalité pour la possession de nourriture, l'activité de reproduction, l'établissement d'une hiérarchie à l'intérieur du groupe ou par l'intrusion d'un membre extérieur au groupe. Un animal peut également réagir agressivement à la douleur. De même, l'agression peut être motivée par une frustration. On trouve à l'origine de la frustration, une expérience de privation ou d'oppression pour laquelle il n'y a exutoire ni dans la fuite, ni dans une réplique adaptée à la situation. On notera cependant qu'il ne s'agit plus d'un phénomène strictement biologique, car l'expérience de frustration comporte déjà une dimension psychologique. (Aron, *ibid.* : 340-342; Wright, *ibid.* : 24-27)

Chez les êtres humains, les comportements agressifs peuvent être suscités par divers motifs. Les êtres humains sont mûs par diverses pulsions qui les mettent en compétition et parfois en conflit les uns avec les autres. Ils peuvent à l'occasion, dans de telles circonstances, adopter des comportements agressifs. En ce sens, il y a bien des racines biologiques à ces comportements. Cependant, comme le souligne Aron, il n'y a pas un besoin de combat qui serait physiologiquement inscrit au même titre que peut l'être le besoin de nourriture ou la pulsion sexuelle. *"Il n'y a pas d'évidence physiologique d'une incitation spontanée à se battre, dont l'origine serait dans le corps lui-même."* (1984 : 343) Les causes d'actes d'agression remontent toujours à un phénomène externe. L'agression physique ne demeure ainsi qu'une réponse à un phénomène extérieur, et ne constitue qu'une des réponses possibles parmi d'autres (*ibid.* : 349).

L'agression entre individus de la même espèce n'est pas rare dans le règne animal. On trouve même des cas d'agression collective. Cependant elle sera généralement dirigée contre un individu, qui sera par ailleurs, habituellement étranger au groupe. Par contre, l'agression animale

entre des collectivités entières est beaucoup plus rare. On ne l'observe que chez les insectes sociaux : termites, fourmis, et chez certains mammifères évolués, par exemple les buffles. (Wright, 1964 : 24-29) D'ailleurs, après avoir constaté que la guerre animale n'existe que chez les insectes sociaux, Bouthoul situe les racines de la guerre dans le fait même que l'humain vit en sociétés organisées. (1979 : 39-40)

La guerre présente effectivement un caractère éminemment social. On observe ainsi que les conduites combatives peuvent être modifiées par l'expérience individuelle et collective. Donc, même si l'agressivité a des fondements biologiques, son mode d'expression est éminemment culturel. Les cultures diffèrent en ce qui a trait à la guerre et à la compétition. Certaines sociétés sont plus compétitives que d'autres. Par exemple, l'anthropologue Ruth Benedict distingue deux principaux types de culture : dionysiaque et apollinienne. Le premier type de culture regroupe les collectivités où la compétition et les valeurs guerrières sont exaltées, tandis que le second comprend les sociétés où ces valeurs sont, au contraire, discréditées. (Aron, 1984 : 346-347) La thèse du caractère conditionné de la violence guerrière se retrouve également chez l'historien militaire Dyer. L'auteur note que la majorité des gens qui ont tué, l'ont fait en tant que soldat à la guerre. Or, si l'on s'accorde à dire qu'une personne peut tuer dans une situation où sa survie se trouve menacée, par contre, le fait de se placer plus ou moins délibérément dans une telle situation suppose un conditionnement, ce en quoi, précisément, consiste l'entraînement militaire (1985 : 13).

Ce n'est donc pas l'agressivité qui est la cause de la guerre. On voit qu'elle est, au contraire, suscitée et entretenue par l'entraînement militaire, pour ensuite être utilisée de façon instrumentale. Si l'agressivité joue un rôle quelconque dans la guerre, ce n'est pas sous la forme

d'une expression spontanée, mais plutôt en tant qu'objet d'une manipulation à des fins politiques. Ce qui est en jeu dans une guerre, ce n'est pas une agression spontanée, mais bien l'organisation systématique de la violence comme moyen et instrument utilisé dans un but déterminé. Les stratèges qui élaborent les *war scenarios* dans le confort de la routine bureaucratique, sont sûrement motivés davantage par une recherche de rationalité et d'efficacité et par leurs objectifs de carrière, qu'ils n'obéissent à quelque pulsion agressive irrépressible. On ne peut tenir la guerre et le militarisme pour un simple épiphénomène de l'agressivité humaine. La dynamique d'un conflit armé est beaucoup plus complexe et ne peut s'y réduire. Si je puis me permettre une analogie, je dirais qu'on a autant de chances d'expliquer la guerre par l'agressivité, que l'usage de la parole par les mécanismes de la respiration qu'elle utilise.

Il y a dans la guerre un aspect collectif, organisé, systématique, instrumental, intentionnel et inculqué, qui interdit de réduire le phénomène aux simples manifestations spontanées d'agressivité. Le caractère social de la guerre ressort clairement ici. Ce que Mumford a fort bien perçu quand il écrit que : "*... la violence militaire, en tant que distincte de formes mineures, sporadiques, d'agressivité animale, est le produit historique d'une forme particulière d'organisation sociale ...*" (1973 : 351) Bien sûr, cela n'exclut pas qu'une fois le conflit enclenché et dans le feu de l'action, la folie meurtrière puisse effectivement s'emparer des combattants. On ne saurait oublier cependant que même les massacres qui ont fait rage au Rwanda au cours de l'été 1994, avaient été planifiés de longue date, puis provoqués et entretenus par des incitations au massacre diffusées à la radio.

## 1.2 EXPLICATIONS PSYCHOLOGIQUES DES GUERRES

Il n'y a pas que les explications biologiques des guerres qui font appel à des caractéristiques individuelles. D'autres thèses privilégient les facteurs psychologiques. Dans cette catégorie, Brailard distingue encore deux types de thèses : celles qui basent leurs explications sur les structures profondes du comportement humain en général, et celles qui invoquent les caractères propres à la personnalité d'individus précis. Les explications psychologiques sur les guerres recourent à des notions telles que l'agressivité, la frustration, les fausses perceptions, les problèmes de communication, etc. (*Théories des relations internationales*, 1977 : 132)

Gonidec et Charvin signalent ainsi toute une série de recherches qui s'appliquent à établir un coefficient d'agressivité en fonction de diverses variables comme le sexe, l'âge, la religion, le niveau d'instruction, etc. (1981 : 403) Certains psychologues politiques regardent le rôle des croyances et des traits de personnalité des chefs d'État dans la propension au conflit. Ce sera entre autres, la position de Stoessinger. (1993) Parmi ces traits de personnalité, on mentionnera la confiance en soi, le désir d'accomplissement, l'anxiété, le dogmatisme, la propension au risque, le militarisme, etc. (James, 1988 : 10-11).

Dans leur inventaire des interprétations de la guerre, Nelson et Olin (1979 : 44-50) mentionnent les théories psycho-sociologiques qui font appel à plusieurs types d'explications. Un premier type d'interprétations fait appel à la notion de frustration. Ainsi les écarts entre les attentes des individus et leur réalité vécue entraînent des frustrations qui trouveraient leur exutoire dans la violence. Ce serait la généralisation d'une telle insatisfaction qui donnerait lieu à des désordres sociaux. C'est la démarche adoptée par Robert Gurr dans *Why men rebel* (1971), qui explique

les révoltes à partir du principe frustration-colère-agression. Les individus frustrés en raison, soit de privations matérielles, soit des faibles possibilités qu'ils ont de participer au pouvoir politique ou d'acquérir du prestige, développent de la colère et de l'hostilité qu'ils dirigent envers les gouvernants. Gurr situe la source du mécontentement populaire chez l'individu, puis il généralise le processus à un groupe.

Selon un deuxième type d'interprétations psycho-sociologiques, ce seraient plutôt la mauvaise communication entre les dirigeants, les stéréotypes ou les perceptions déformées de la réalité, qui seraient en cause dans les conflits. Nelson et Olin mentionnent à ce propos les travaux de Boulding et Festinger, pour qui les phénomènes de communication et de perception, déjà cruciallement importants pour les décideurs et les citoyens en temps normal, deviennent d'autant plus significatifs en temps de crise lorsque les émotions s'intensifient. Nelson et Olin mentionnent également une version révisée de ce type d'interprétations où la déformation des perceptions ne dépend plus de facteurs émotifs, mais relève plutôt de processus cognitifs. De façon générale, ce type d'explications met l'accent sur l'acteur rationnel qui, pour une variété de raisons d'ordres divers, s'est comporté, individuellement ou collectivement, de façon irrationnelle, ou qui a formulé une vision du monde inadéquate.

Ces explications ne sont peut-être pas complètement dénuées de fondements, dans la mesure où des facteurs psychologiques pourraient effectivement favoriser ou précipiter le déclenchement d'un conflit. Cependant ils ne sauraient fournir qu'une explication partielle. On ne peut réduire les causes de la guerre à la personnalité d'un chef d'État, fût-il Hitler, non plus qu'aux frustrations ou aux perceptions déformées des individus. Encore faut-il que les traits de caractère typiques d'un chef militaire ou d'un conquérant trouvent un terrain propice, c'est-à-dire

des conditions sociales où ils puissent s'exprimer; et si l'on veut parler de frustrations, il conviendra de s'interroger sur les conditions sociales qui les ont produites. En outre, comme le mentionne Aron, il ne faut pas oublier "*que les causes psychologiques des conduites belliqueuses... sont médiatisées par les institutions*" et que si "*la psychologie ajoute une dimension à l'explication historique, ... elle ne la remplace pas : elle s'y subordonne.*" (1984 : 359)

En résumé, je dirais que les thèses qui invoquent des causes individuelles, qu'elles soient biologiques ou psychologiques, pour expliquer les guerres, m'apparaissent par trop fragmentaires et partielles pour rendre compte d'un phénomène qui, mettant en scène des groupes organisés, est, par définition, social. Gonidec et Charvin observent d'ailleurs que le comportement humain collectif est extrêmement complexe et fait intervenir de nombreuses variables. Il prend ainsi une spécificité propre qui interdit de le réduire à ses composantes individuelles (1981 : 402). La guerre est donc un phénomène social, et son explication doit tenir compte de la complexité sociale et s'y enraciner. Par conséquent, on ne saurait se contenter d'explications fragmentaires, partielles, individuelles ou extra-sociales.

## **2. EXPLICATIONS SOCIOLOGIQUES DU FAIT MILITAIRE**

Considérons maintenant les analyses sur le fait militaire qui ont un caractère plus sociologique. Beaucoup de ces analyses ont porté sur la course aux armements nucléaires qui, pendant plus de quatre décennies, a opposé les États-Unis et l'U.R.S.S. jusqu'à sa dissolution. Bien qu'on ne puisse réduire guerre, course aux armements et militarisme au même phénomène, certains éléments explicatifs pourraient fort bien être communs, dans la mesure où la course aux armements est aussi une forme de rivalité militaire entre des États, et dans la mesure où la

conduite de la guerre doit pouvoir s'appuyer sur une infrastructure militaire. Kaldor observait que le débat sur la course aux armements s'est développé selon deux axes principaux qui correspondent en fait à la double-nature de l'armement qui est à la fois valeur d'échange et valeur d'usage. Dans la première catégorie d'explications, on trouve les analyses en termes de complexes militaro-industriels ou d'économie des armes; dans la seconde, on trouve les explications qui font appel à la notion d'équilibre des pouvoirs, de même que les thèses sur l'impérialisme, notamment les thèses marxistes. (in Thompson, E.P., 1982 : 262)

## 2.1 LES COMPLEXES MILITARO-INDUSTRIELS

Les analyses effectuées en termes de complexes militaro-industriels regardent les intérêts d'ordres divers engagés dans les ventes d'armes, le rôle des facteurs institutionnels et des élites industrielles, politiques et militaires, dans l'élaboration et le choix des politiques militaires. On peut citer les thèses de Richard J. Barnet (1972), de C. Wright Mills (1960), de même que celles de E.P. Thompson (1982), pourtant élaborées dans différentes perspectives théoriques..

Barnet a publié son ouvrage *Roots of War* à l'époque où se concluaient les accords SALT I (*Strategic Arms Limitation Treaty*) entre les États-Unis et l'U.R.S.S.. Durant toute la période de la guerre froide, les stratèges américains avaient coutume d'expliquer la rivalité américano-soviétique et les interventions américaines dans le monde par la "*menace soviétique*". Barnet, au contraire, attribue l'état de guerre permanent et l'expansionnisme américain à des facteurs internes de la société américaine, beaucoup plus qu'à une menace extérieure. L'auteur explique que les institutions étatiques, industrielles et militaires américaines avaient connu une expansion formidable sous l'impulsion des urgences et des contraintes imposées par la Deuxième

Guerre mondiale. Les circonstances de ce développement avaient complètement transformé l'échelle de grandeur et le mode d'organisation de ces institutions, leur imprimant en outre une orientation militariste.

La bureaucratie militaire et les groupes d'intérêts qui s'étaient constitués autour de ces institutions avaient fini par former une élite désormais jalouse de ses prérogatives. Une fois la guerre terminée et en dépit de ce fait, cette élite a contribué, non seulement au maintien, mais encore à l'expansion de ces institutions. Elle fait preuve en outre, de beaucoup de cohésion, de fermeté et d'homogénéité des opinions, malgré les horizons professionnels divers d'où proviennent ses membres. L'élite militaro-industrielle est constituée en effet d'un nombre limité de personnes qui se retrouvent alternativement à la tête des différentes institutions liées à la sécurité nationale. L'éventail des opinions au sein de cette élite est assez restreint. Qu'ils soient avocats, banquiers ou industriels, ils ont en commun une vision bureaucratique et technicienne qu'ils transposent en politique internationale. Mais surtout, les membres de cette élite ont intérêt à ne pas trop s'éloigner du consensus qui s'est établi entre eux, sous peine de perdre leur crédibilité auprès des autres membres.

Il y a de plus, une grande identité d'intérêts entre les domaines économique, stratégique et politique. Ainsi, l'expansion économique qui est la clé de la survie des entreprises est aussi la condition de la prospérité nationale. Cette expansion nécessite un contrôle des corporations sur les ressources critiques, et c'est l'État qui se charge de maintenir à l'étranger des conditions favorables aux investissements américains. De plus, certaines régions et industries bénéficient de façon particulière de l'expansion des dépenses militaires. Les diverses institutions se renforcent ainsi mutuellement, formant un réseau très cohérent.

C. Wright Mills analyse lui aussi les facteurs internes de la guerre. D'après l'auteur, le danger d'une éventuelle Troisième Guerre mondiale était lié à l'émergence d'une société dominée par les élites au pouvoir, où la population avait peu à peu été dépossédée de toute possibilité de participation réelle. La préparation de la guerre se trouvait en quelque sorte inscrite dans l'économie et la politique, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, et elle affectait les institutions et les processus sociaux. Ce qui l'a mené à la conclusion que "*la cause immédiate de la Troisième Guerre mondiale est sa préparation*". (in Shaw, 1984 : 6-7)

Cette proposition n'est pas sans rappeler le concept "*d'exterminisme*" chez E.P. Thompson, bien qu'il ait été élaboré dans une autre perspective théorique que celle de Mills. Sommairement, ce concept correspond à l'idée que l'état de guerre froide et la course aux armements nucléaires ont graduellement et complètement restructuré les sociétés américaine et soviétique, tant au niveau de leurs économies et de leurs institutions politiques que de leurs idéologies. La restructuration de ces sociétés sur la base des impératifs des systèmes d'armement, et en vue d'un affrontement ultime, les entraîne inexorablement vers l'extermination des masses, d'où le concept d'exterminisme. À la différence de Mills, ce n'est pas le rôle des élites qui apparaît déterminant d'après Thompson, mais plutôt les nécessités liées au développement de la technologie nucléaire. De façon plus précise, la sophistication continue et la complexité croissante des systèmes d'armement nécessitent une planification à long terme, la mise en oeuvre de moyens techniques et administratifs importants, de même qu'une mobilisation massive des ressources économiques et scientifiques. Le volume et l'importance des moyens mis en branle finissent par affecter l'organisation de la société dans sa globalité.

Les analyses du fait militaire en termes de complexes militaro-industriels ne proposent pas de cause univoque au militarisme. Elles ont le mérite d'adopter une vision globale qui tient compte de la complexité sociale et de l'articulation entre les différentes institutions politiques, militaires, industrielles, etc., entre les élites qui y sont rattachées, et entre divers domaines de la vie sociale. De nombreuses questions restent cependant en suspens avant que ce type d'analyses ne puisse fournir des réponses satisfaisantes à la compréhension de la guerre. La course aux armements nucléaires qui est une forme de rivalité militaire entre les États, serait évidemment impossible sans l'édification d'un complexe militaro-industriel, c'est-à-dire sans une infrastructure industrielle, gouvernementale, scientifique, technique et militaire importante. Cependant l'existence d'un complexe militaro-industriel n'explique en soi ni l'éclatement du conflit, ni le recours aux armes. Le fait pour une société de se donner les moyens de faire la guerre n'est pas encore l'acte de guerre. Les moyens ne sont pas le but. La mise sur pied d'une importante infrastructure militaire n'explique ni pourquoi une société se dote de tels moyens, ni pourquoi elle choisira ou se verra contrainte d'y recourir.

Très schématiquement, on pourrait dire que les analyses effectuées en termes de complexes militaro-industriels répondent à la question de savoir pourquoi on vend les armes, mais pas pourquoi on les achète. Car si on les vend pour leur valeur d'échange, économique ou diplomatique, on les achète par contre pour leur valeur d'usage, en l'occurrence, pour faire la guerre. Et ces guerres ont d'autres enjeux que celui d'écouler les stocks d'armements, même si cet enjeu peut accessoirement en faire partie. Par exemple, si la guerre du Golfe a pu être pour les marchands d'armes l'occasion rêvée de tester leur arsenal "*high-tech*" sur le terrain et de garnir leurs carnets de commandes, le conflit avait tout de même des enjeux plus larges, dont l'accès au pétrole, pour ne mentionner que le plus évident.

En fait, l'incapacité des analyses en termes de complexes militaro-industriels à expliquer la guerre, est liée au fait qu'elles sont centrées trop exclusivement sur la dynamique interne des sociétés. Par conséquent, elles omettent de prendre en considération un aspect fondamental du conflit, c'est qu'il n'y a pas de conflits, s'il n'y a pas d'adversaires. "*Un conflit ne peut naître que de la présence de l'autre ou d'autres*" (Freund, 1983 : 19) S'il y a effectivement des dynamismes internes aux sociétés qui les entraînent à la guerre, il ne faut pas oublier que ces derniers se situent également, sinon principalement, par rapport à un extérieur. Il y a donc une dynamique qui s'inscrit au niveau des rapports entre les sociétés (plus précisément entre les États) qu'on ne saurait ignorer si l'on veut réellement comprendre le problème de la guerre. Ainsi, il faut tenir compte des conflits qui opposent ces États et des enjeux propres à ces conflits, qui ne recoupent pas nécessairement ceux des élites qui composent le complexe militaro-industriel.

## **2.2 L'APPROCHE MARXISTE**

Les analyses marxistes du début du siècle ont interprété la guerre en termes d'impérialisme, plus particulièrement, d'impérialisme dans sa forme capitaliste, à l'exclusion des autres formes d'expansion dynastique et d'oppression nationale. Les marxistes voient dans l'impérialisme l'expression nécessaire du capitalisme à la phase monopolistique de son développement, c'est-à-dire que le capitalisme est défini comme étant intrinsèquement impérialiste et militariste.

Cette thèse a surtout été connue à partir de l'ouvrage de Lénine, *L'impérialisme stade suprême du capitalisme*, bien que l'auteur n'ait pas apporté de contribution vraiment originale, ayant largement puisé chez Hobson, Hilferding, Luxembourg et Boukharine. Lénine adopte la

position de Hilferding au sujet de la prédominance du capital financier et de son rôle monopolisateur dans l'économie. Le capital monopoliste génère des surplus de capitaux pour lesquels il est difficile de trouver des possibilités d'investissements à l'intérieur des frontières nationales. Ces possibilités doivent ainsi être recherchées à l'extérieur. La recherche de nouvelles sphères d'investissements se traduit donc par l'exportation des capitaux vers les pays les moins développés où le taux de profit est plus élevé, et par le déplacement des marchés du travail et du capital, ce qui a pour conséquence l'apparition d'un système international de dépendance.

La concentration du capital contraint les pays investisseurs à rechercher des débouchés à l'extérieur s'ils veulent continuer à réaliser des bénéfices. Ils sont amenés de ce fait à se partager le monde. Tout comme Luxembourg, Lénine croit qu'au fur et à mesure que les territoires ouverts à l'expansion capitaliste occupent tout l'ensemble de la planète, la lutte du capital pour ces territoires contraint les pays investisseurs à se partager et se repartager le monde indéfiniment. Ce qui doit inévitablement les conduire à une série de conflits. Il y a ici, identification de la guerre entre capitaux et la guerre entre les nations.

*L'impérialisme, stade suprême du capitalisme* était autant oeuvre de vulgarisation que pamphlet. L'ouvrage s'inscrivait en effet dans la polémique qui opposait Lénine et Kautsky. Avec sa thèse d'un capitalisme intrinsèquement belliqueux, Lénine voulait récuser la thèse d'ultra-impérialisme de Kautsky. Ce dernier posait la possibilité d'une exploitation conjointe du monde par le capital financier internationalement uni, qui remplacerait éventuellement les rivalités mutuelles entre les capitaux financiers nationaux. Selon cette interprétation, les rivalités inter-impérialistes et les guerres ne représentaient qu'une des possibilités d'évolution du capital. Kautsky considérait que le capitalisme avait de grandes facultés d'adaptation, et qu'il serait

susceptible de se prêter à des changements de diverses formes, y compris un cartel des nations impérialistes établi à un niveau mondial. Les principales puissances capitalistes pouvaient fort bien reconnaître qu'il serait davantage de leur intérêt de chercher à élaborer des tactiques collectives pour résoudre leurs problèmes et exploiter le monde conjointement, que d'entrer en guerre au sujet de la division du monde (Brewer, 1980 : 108-123; Huntzinger, 1987 : 63-71; Lichtheim, 1972 : 158).

Les thèses marxistes plus récentes interprètent le militarisme surtout en termes des effets des dépenses militaires sur la stabilisation de l'économie capitaliste. D'après Baran et Sweezy (1968) la course aux armements et la militarisation des sociétés permettent d'absorber une partie des surplus qui sont produits. Elles constituent ainsi une des diverses formes de gaspillage par lesquelles le capitalisme cherche à échapper au ralentissement de la croissance, à la stagnation et aux crises. D'après ces auteurs, la course aux armements apparaît comme étant entièrement le fait de l'impérialisme américain, cherchant à contenir son rival socialiste qui serait, lui, essentiellement pacifique.

John Hall critique l'approche de certains théoriciens marxistes qui, dans leurs tentatives de développer une théorie qui fasse les liens entre la guerre, l'État et la société, s'accrochent à l'appareil conceptuel hérité de Marx, croyant qu'il devrait permettre de comprendre ces liens, c'est-à-dire que la guerre pourrait finalement être expliquée en termes des besoins du système économique basé sur les classes. (in Shaw, 1984 : 72) Il y a également plusieurs auteurs marxistes qui s'insurgent contre une interprétation trop mécanique et, en fin de compte, réductrice des textes de Marx. Martha Harnecker mentionne qu'on ne saurait "*déduire directement de l'économie tous les phénomènes produits aux niveaux juridico-politique et idéologique.*" (1974 :

81) D'après l'auteure, la détermination "*en dernière instance*" par l'économique ne justifie aucunement de faire du facteur économique le seul déterminant. Au contraire, si "*la nécessité économique ... l'emporte toujours en dernière instance*", "*les autres instances de la société jouent aussi un rôle*" et réagissent les unes sur les autres. Elle cite la lettre que Engels écrivait à Borgius qui disait que "*Il n'y a pas d'effet automatique de la situation économique.*" (ibid. : 82) L'auteure s'oppose donc à "*l'interprétation mécanique, non critique*" des textes de Marx par certains marxistes qui "*réduisent la société à sa structure économique*" et "*perdent de vue les autres instances de la société.*" Poulantzas précise pour sa part que "*la détermination en dernière instance de la structure du tout par l'économique ne signifie pas que l'économique y détient toujours le rôle dominant*". (1982 : 10)

Enfin, Fossaert, dans un ouvrage qu'il consacre à l'État, émet une mise en garde semblable, à savoir qu'il ne faut pas appliquer le déterminisme économique de façon trop mécanique. Ainsi, il ne suffit pas de "*repérer la classe exploiteuse du MP (mode de production) prédominant ... et de l'identifier à la classe dominante dans l'État et par l'État.*" (1981 : 36) Il faudrait plutôt, d'après l'auteur, se référer à un système où existent plusieurs classes exploiteuses qui se partagent ou non la domination politique. La forme particulière que prend l'État à un moment et en un lieu donnés reste l'objet d'une enquête théorique ouverte dont on ne saurait préjuger des résultats. Le déterminisme économique n'est qu'un point de départ et une orientation. D'ailleurs le redoublement de l'exploitation économique par la domination politique n'explique pas en soi le système de relations sociales par lequel les deux instances s'articulent. D'après Fossaert, les variantes très schématiques du marxisme qui réduisent la domination politique à un simple doublet de l'exploitation économique sont critiquables à tous les égards. L'auteur reconnaît que la formation politique n'est "*... ni l'homologue ni le reflet mécanique de*

*la formation économique ..."* (ibid : 10). Et il note un peu plus loin, en accord avec Marx pour qui "*la bourgeoisie ne règne jamais dans sa totalité*", que "*... l'exercice du pouvoir n'est pas le fait d'une seule classe, ni d'une classe qui exercerait tout entière ce pouvoir ...*" (ibid. : 15).

Cependant peu importe que l'on attribue ou non la détermination en première et en dernière instance à l'économie, on doit reconnaître que le déterminisme économique n'est pas le seul en jeu dans les rapports sociaux, et qu'une analyse un tant soit peu critique ne saurait faire abstraction des autres facteurs, ni les faire découler trop mécaniquement de l'économie. En d'autres mots, les facteurs se situant entre "*la première et la dernière instance*" mériteraient parfois davantage de considération.

En fait, un grand nombre d'auteurs ont souligné l'importance de tenir compte de la dimension politique dans l'étude de la guerre : par exemple, Huntzinger constate que les États gardent le dernier mot dans l'exercice du pouvoir international en matière de relations diplomatiques, de guerre ou de paix, même si d'autres facteurs entrent en ligne de compte. (1987 : 115). Kaldor note que tout effort pour analyser la guerre doit tenir compte du rôle de l'État puisque la guerre est un aspect de son activité. (in Thompson, 1982 : 263) Michael Mann observe pour sa part que la guerre apparaît très tôt dans l'histoire et devient universelle chez les peuples civilisés. Il semble qu'on la trouve partout où l'on trouve un groupe socialement et territorialement fixé, disposant d'un surplus, et organisé en État. (in Shaw, 1984 : 30) Il semble donc important de s'interroger sur les liens de la guerre avec la dimension politique de la société et avec le pouvoir d'État.

## CHAPITRE 2

### ÉLÉMENTS DE LA PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

*"La guerre est une simple continuation de la politique par d'autres moyens."* (Clausewitz)

#### 1. LA GUERRE EN TANT QUE PHÉNOMÈNE POLITIQUE

##### 1.1 LES LIENS ENTRE LE MILITAIRE ET LE POLITIQUE

Il est apparu au cours de cette revue de la documentation qu'il s'agissait de considérer la guerre par rapport à la dimension politique de la société et au pouvoir étatique. L'étude des rapports entre les États est traditionnellement dévolue aux sciences politiques. C'est sans doute la raison pour laquelle la sociologie, lorsqu'elle a abordé l'étude du fait militaire, a surtout centré son attention sur l'organisation et les institutions militaires ou le complexe militaro-industriel, mais n'a que peu étudié le phénomène de la guerre comme telle, laquelle est par définition un conflit entre États. Cela explique sans doute aussi pourquoi la sociologie, dont l'un des champs d'étude privilégié est précisément celui des conflits de divers ordres — conflits inter-raciaux, conflits de travail, entre groupes d'intérêts, etc. — ne va habituellement pas au-delà de l'étude des guerres civiles dont la dynamique est en principe repérable à l'intérieur d'une société. Il faut toutefois constater ici à l'instar de Bouthoul, que le pays en proie à une guerre civile n'est souvent que le champ de bataille de puissances extérieures. (Gonidec et Charvin, 1981 : 253)

L'expression de guerre civile est par ailleurs ambiguë, puisqu'on définit généralement la société civile par opposition à la société politique et à l'État. D'autre part, on y trouve une référence implicite à la notion d'État, puisque la guerre civile désigne des conflits où c'est justement ce pouvoir d'État qui se trouve contesté, revendiqué ou déstabilisé par les armes. Bouthoul et Carrère, dans une étude sur 366 conflits armés majeurs répertoriés entre 1740 et 1974, ont retenu "*la notion d'État comme cadre et support*" des conflits armés car "*dans tout conflit armé, l'État est ... objectif et agent : face à un autre État, dans le cas des guerres; face à une subversion, dans le cas de révolutions.*" (1976 : 48) De fait, la notion de guerre apparaît essentiellement liée à l'idée d'un pouvoir ultime dans une société, lequel se fonde partiellement sur la capacité d'exercer la contrainte physique. Non pas que cette dernière constitue l'unique, ni même le principal fondement de ce pouvoir, mais du moins, est-ce celui qui, essentiellement, est à l'oeuvre lorsque l'on parle de guerre.

Certains auteurs voient dans le recours à la guerre, une rupture avec le phénomène politique. Par exemple, pour Duverger : "*La politique commence au-delà de la guerre, civile ou internationale.*", (1964 : 209) quoiqu'il se contredise en maints endroits par la suite en admettant que : "*La politique tend à éliminer la violence : mais elle n'y parvient jamais complètement.*" (ibid.), et d'autre part que : "*La politique ne tend pas à détruire les moyens de la violence, les armes militaires, mais à les concentrer dans les mains du pouvoir ...*" (ibid. : 210). On peut se demander si ce que Duverger interprète comme une rupture avec le politique, ne correspondrait pas plutôt à la distinction qu'Aron établit entre diplomatie et stratégie. Schématiquement, ces dernières correspondent respectivement aux actions de convaincre et de contraindre, et constituent deux pôles, non pas contraires, mais complémentaires, des relations entre les États (1984 : 36-37).

De fait, plusieurs théoriciens qui se sont préoccupés de la guerre, ont insisté sur les liens entre le militaire et le politique. D'après Gonidec et Charvin, la guerre se révèle comme l'*ultima ratio* d'une politique. Elle éclate "quand les obstacles à la politique poursuivie sont tels qu'ils ne peuvent être surmontés qu'en ayant recours aux armes" (1981 : 251). Les auteurs conçoivent donc la violence comme un moyen, le but étant, de façon générale, de porter atteinte à l'autonomie de décision d'un acteur international dans un domaine quel qu'il soit, politique, juridique, économique, social, culturel. (1981 : 249, 251) Les auteurs s'appuient explicitement sur Clausewitz qui définit la guerre comme "un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté" (1955 : 51). Il distingue ainsi le but immédiat de la guerre, c'est-à-dire l'objectif des opérations de guerre proprement dites qui est de désarmer l'adversaire, et l'objectif ultime, qui est politique. C'est en ce sens que chez Clausewitz : "La guerre est une simple continuation de la politique par d'autres moyens." (ibid. : 67)

On trouve d'ailleurs une référence implicite aux liens entre le politique et le militaire dans la distinction que fait Galtung entre la violence directe qui s'exerce au moyen de la force, et la violence structurelle où la domination ne dépend pas directement du recours à la force, mais s'exerce au moyen de mécanismes qui s'inscrivent dans la structure sociale elle-même. C'est aussi ce qui explique que lorsque la violence structurelle, qui a généralement été imposée par la force, n'est plus opératoire, la violence directe risque de réapparaître.

Que l'on veuille interpréter les relations entre les dimensions politique et militaire comme rupture ou continuum, opposition ou gradation, il n'en reste pas moins que les différents auteurs situent généralement les deux dimensions l'une par rapport à l'autre. La guerre en tant qu'un des aspects de l'activité de l'État, — "warfare... an aspect of state activity" — (Kaldor, 1982 : 263) et

en tant que "*conflit armé entre unités politiques*", (Aron, 1984 : 326) exige d'interroger la dimension politique de la société, et plus particulièrement le pouvoir étatique, ou du moins, le pouvoir politique ultime dans une société. Et comme la guerre est un conflit caractérisé par le recours à la violence, il s'agit de prêter une attention particulière aux aspects coercitifs du pouvoir.

## **1.2 L'ÉTAT, UN DOUBLE SYSTÈME DE RAPPORTS**

Restait à savoir comment poser le problème du pouvoir étatique lorsqu'on cherche à comprendre la guerre dans son rapport au politique. Une consultation, même sommaire, d'ouvrages en sciences politiques, nous fait rapidement entrevoir que l'on peut considérer l'État à partir de deux perspectives en apparence fort distinctes. On trouve en effet d'un côté, les analyses de l'État en termes d'institutions politiques et administratives, de partis politiques, de groupes de pression, de dirigeants, de militants, et de l'autre côté, les analyses en terme de systèmes et d'organisations internationales, de relations diplomatiques et stratégiques, de facteurs de puissance des États, d'équilibre des pouvoirs. En d'autres mots, on distingue politique intérieure et politique étrangère, entre lesquelles on semble établir parfois une coupure très nette.

On trouve effectivement chez bon nombre d'auteurs classiques aussi bien que contemporains, l'idée d'une opposition fondamentale des caractères du pouvoir, selon qu'il s'exerce à l'intérieur d'une société ou par rapport à d'autres États. Cette conception du politique constitue d'ailleurs l'un des principaux courants d'interprétation des relations internationales, identifiés par différents spécialistes de ce domaine, parmi lesquels, Colard (1996 : 30-31) et Huntzinger (1987: 74-76, 91-94). Ce courant estime que, comparativement aux sociétés nationales qui seraient intégrées et ordonnées, la société internationale demeure foncièrement

anarchique, désordonnée et atomisée. C'est "*l'état de nature*" dont parlait Machiavel. Ainsi, la société nationale et la société internationale seraient respectivement caractérisées par l'existence et l'inexistence d'un pouvoir organisé qui s'impose à tous, autorité suprême à l'intérieur, indépendance et pluralité à l'extérieur. Ce seraient les caractères mêmes qui font du pouvoir souverain, le souverain à l'intérieur d'une société, qui, à l'extérieur, déterminent l'affrontement avec des pouvoirs similairement constitués, c'est-à-dire eux aussi souverains. Si l'on rapporte l'opposition des caractères du pouvoir à son aspect coercitif, elle se traduira par le monopole de la contrainte à l'intérieur et la pluralité des forces armées à l'extérieur.

Une seconde tendance d'interprétation des relations internationales se situe à l'opposé de la précédente. Elle a d'ailleurs partiellement été élaborée en réaction à cette dernière. Elle a donc mis l'accent sur les phénomènes d'interdépendance et de solidarité plutôt que sur le conflit; elle relativise le poids du recours à la force dans les rapports interétatiques en accordant plus d'importance aux rapports économiques, commerciaux, culturels, sociaux et politiques qui transcendent les frontières étatiques et déterminent dans une large mesure la conduite des États.

Deux tendances d'interprétation s'opposent ainsi. L'une d'elles conçoit les relations internationales comme une compétition entre des États chacun agissant au mieux de ses intérêts conçus comme spécifiques et homogènes. La seconde interprétation conçoit les relations internationales comme un ensemble complexe de rapports qui s'établissent entre une pluralité d'acteurs, subétatiques, étatiques et transnationaux : individus, entreprises et organisations d'ordres divers, lesquels sont animés par une multiplicité d'intérêts personnels et collectifs. La société dite internationale serait en fait plus "*transnationale*", qu'"*internationale*" (Colard, 1996 : 31-34; Huntzinger, 1987 : 75-76).

Je me rallie à la position de Colard pour qui les deux interprétations comportent une part de vérité, et peuvent l'une et l'autre prêter le flanc à la critique. Il relativise l'opposition systématique entre une société internationale anarchique qui serait caractérisée par l'affrontement d'États souverains, et une société nationale ordonnée où un pouvoir s'imposerait à tous. En effet, les sociétés nationales ne sont jamais complètement ordonnées, ni intégrées, et pas toujours exemptes de l'utilisation politique de la violence. Les rapports entre les États ne sont pas, de leur côté, basés exclusivement sur des rapports de force. La société internationale est soumise, elle aussi, à certaines règles (traités, coutumes, etc.) La solidarité, la coopération, la négociation prennent le pas sur l'affrontement dans de nombreuses circonstances. On assiste même à des phénomènes d'intégration régionale, par exemple, l'Union européenne (1996 : 34-35). Ainsi, d'après Colard, chacun des deux types de société comporte à la fois des dimensions d'intégration et de conflit. Ce sera également la position d'un autre spécialiste des relations internationales. Braillard situe ainsi les systèmes politiques nationaux et internationaux "*sur un continuum ... entre le pôle de l'intégration et celui de l'anarchie*" (*Théorie des systèmes et relations internationales*, 1977 : 109). Donc, la spécificité de la société internationale au regard de la société nationale n'est pas aussi entière que le voudrait la théorie classique en sciences politiques.

Il est intéressant et sans doute révélateur de noter que les notions "*d'état de nature*", et "*d'état social*", qui correspondent en termes plus modernes à la guerre et à la paix, se sont tout d'abord développées relativement à la vie interne des États. Par exemple, Hobbes a élaboré ses thèses sur "*la guerre de tous contre tous*", dans le contexte de la guerre civile et des troubles politiques qui secouaient alors l'Angleterre, tandis que Rousseau, en prônant la nécessité d'édifier un nouveau contrat social pour garantir la fin de l'exploitation et la paix civile, élabore une pensée qui servira de doctrine de base à la Révolution française.

C'est dire que les mêmes facteurs peuvent servir à caractériser, tantôt les rapports politiques à l'intérieur d'une société, tantôt les rapports avec l'extérieur, c'est-à-dire les rapports interétatiques. La paix civile reposerait ainsi sur des mécanismes semblables à ceux sur lesquels se fonde la paix internationale. En fait, les différences par lesquelles on caractérise les politiques intérieure et étrangère seraient plutôt valables en tant que modèle idéal-typique. Ce n'est pas l'existence de caractères spécifiques ou une nature essentiellement différente qui les distinguent, mais bien leurs modalités, leurs formes "*normales*", ou plus précisément, idéal-typiques d'exercice. Utilisée à ce titre, la mise en relation des caractères de la politique intérieure et de la politique étrangère peut s'avérer fort utile, la compréhension de l'une éclairant la compréhension de l'autre. C'est du moins ce que laissent entrevoir certaines analyses où les auteurs ont utilisé la caractérisation du pouvoir national et international à la façon d'un idéal-type.

À cet égard on évoquera les thèses de Doyle (1986 : 19-46) qui a caractérisé le contrôle impérial par référence aux formes nationale et internationale d'exercice du pouvoir. Le pouvoir impérial combinerait les caractères de chacun de ces deux types de pouvoir, ce qui se vérifierait au niveau de plusieurs des aspects du pouvoir, entre autres, le type de relation que l'État entretient avec sa population, le contrôle sur les processus de prise de décisions, l'éventail des sanctions positives ou négatives dont l'autorité politique dispose pour faire régner l'ordre, etc. Je ne reprendrai pas ici la comparaison pour chacun des aspects qu'il a analysés. Il suffit pour notre propos d'illustrer les thèses de Doyle à l'aide d'un exemple. Prenons ainsi le type de rapport que le pouvoir entretient avec la population. L'ordre impérial partage avec l'ordre international, l'absence de communauté des intérêts et des valeurs, et avec l'ordre national, l'unicité de la souveraineté. Cependant à l'opposé d'une fédération ou d'une confédération nationale, l'État impérial n'est pas organisé la base de l'égalité politique entre les sociétés. Bien que tous les sujets

de l'empire soient soumis au même pouvoir souverain, ils ne sont pas tous égaux devant la loi. Certains aspects des thèses de Doyle que je n'ai pas exposés ici devraient sans doute être nuancés. On peut en retenir néanmoins, l'idée d'une opposition des caractères du pouvoir politique selon qu'il s'exerce sur le plan national ou international, associée à l'idée que ces caractères ne sont pas nécessairement, mutuellement exclusifs, et peuvent même se combiner dans certains types de pouvoir.

L'idée d'une opposition entre politique intérieure et politique étrangère se retrouve également chez Aron. Là aussi, la compréhension de l'une éclaire la compréhension de l'autre (1984 : 346). Cette opposition se vérifie sur plusieurs points. L'auteur constate que si les rapports intra-sociaux sont soumis aux mêmes lois et coutumes, par contre il n'existe pas de lois communes auxquelles seraient soumis les rapports inter-sociétés. Il observe également que les membres d'une même collectivité reconnaissent une même autorité légitime, alors qu'il y a plusieurs centres d'autorité au niveau international. De plus, les adversaires à l'intérieur d'une même unité politique ont tout de même la conscience d'une certaine solidarité, tandis que les membres appartenant à différentes unités politiques n'ont que faiblement conscience de leur solidarité. Enfin, une force supérieure, celle de la police ou de l'armée, peut s'imposer au besoin dans les conflits inter-groupes à l'intérieur d'une société; par contre, dans les conflits inter-sociétés, il n'y a que la guerre qui puisse en dernier ressort contraindre une autre unité politique, en raison de l'absence d'une force qui puisse s'imposer, chaque société disposant de sa police et de son armée.

On voit ainsi que les "*ingrédients*" de la paix civile sont ceux-là mêmes qui font défaut dans les rapports interétatiques. Et c'est précisément ce qui, d'après Aron, explique le caractère

endémique des conflits internationaux violents. L'auteur observe d'ailleurs que la violence risque de faire irruption à l'intérieur des sociétés, pour peu qu'un de ces ingrédients vienne à manquer. La guerre civile introduit en effet dans les rapports inter-groupes d'une même unité politique, des éléments que l'on tient généralement pour caractéristiques des rapports entre les États. Ainsi, conflits internes et conflits externes sont, dans une certaine mesure, compréhensibles à partir des mêmes éléments explicatifs.

Par conséquent, il n'était pas absolument nécessaire qu'ils fassent l'objet d'une analyse distincte. Au contraire, comme le laissent présager les analyses citées plus haut, la démarche qui consiste à considérer simultanément les deux types de conflits semble devoir s'avérer fructueuses. Non seulement les deux types de conflits peuvent, dans une certaine mesure, être compris à partir des mêmes facteurs, mais le fait de les considérer simultanément permet en outre, de mettre en évidence certaines similitudes et différences qui existent entre les deux, ceci sans nécessairement devoir procéder à une analyse comparative détaillée. Il semblait donc, non seulement possible, mais plus encore, souhaitable, d'intégrer l'analyse des deux types de conflits. De plus, il y a divers liens possibles entre la vie interne des sociétés et les rapports internationaux. Ainsi, qu'il soit question de guerre civile ou de guerre étrangère, il est important de tenir compte des deux types de facteurs, internes et externes, dans l'analyse des conflits, car conflit interne et guerre étrangère peuvent se compliquer l'un et l'autre.

## **2. LA GUERRE EN TANT QUE CONFLIT**

### **2.1 LA GUERRE, UN CONFLIT PARMIS D'AUTRES**

Après avoir établi les liens entre la guerre et le pouvoir politique ultime, il restait encore à envisager la guerre en sa qualité de conflit. En effet, d'après Clausewitz, la guerre est une forme des rapports humains, et comme telle on peut la lier au concept plus global des conflits. Elle diffère des autres conflits, non par sa nature, mais par son mode de règlement (1955 : 26). De même, Aron conçoit la paix non pas comme une absence de conflit, mais comme l'absence de recours aux armes pour arbitrer les conflits. (1984 : 158) La guerre ne constitue ainsi qu'un conflit au même titre que les autres, même si elle présente par ailleurs certains traits distinctifs, soit un rapport avec le pouvoir politique ultime et le recours à la violence comme moyen d'imposer sa volonté. L'étude de la guerre devait donc s'inscrire dans une problématique du conflit plus large que celle qui ne tiendrait compte que du seul conflit armé. Ceci devait permettre de préciser la place particulière qu'occupe la guerre parmi l'ensemble des phénomènes sociaux conflictuels et de la situer en tant que phénomène social. Pour ce faire, il fallait tout d'abord définir cette problématique.

On pourrait commencer par énoncer quelques considérations générales sur le conflit que l'on retrouve notamment chez Aron. L'auteur définit le conflit au sens le plus général, lorsque deux individus ou deux groupes cherchent à posséder les mêmes biens ou poursuivent des buts incompatibles. (1984 : 343) En fait, on pourrait dire que les possibilités de conflits sont présentes dès qu'il y a une divergence, de quelque nature qu'elle soit, entre les participants d'une relation sociale. Et ces possibilités sont fort nombreuses.

Comme Freund le constatait, n'importe quoi peut devenir objet de conflit. (1983 : 22)

Le conflit peut surgir dans n'importe quel type d'activité humaine, qu'elle soit politique, artistique, scientifique, économique, religieuse, juridique, etc. (ibid : 52, 107-108) Il peut éclore à n'importe quel niveau des relations sociales, des rapports interindividuels aux rapports internationaux, en passant par les rapports entre classes sociales, entre groupes d'intérêts, entre groupes ethniques, groupes d'âges ou entre les sexes. Le conflit peut survenir dans le cadre de communautés urbaines ou rurales, au sein de divers types d'organisations, qu'elles soient industrielles, administratives ou autres. Il peut impliquer une portion restreinte de la population ou des sociétés entières. Il peut également mettre aux prises deux ou plusieurs sociétés globales.

Comme le constatait Aron, les conflits peuvent être résolus par la loi ou la lutte. Ils peuvent être conformes à l'ordre social ou en rupture avec lui. Par exemple, aujourd'hui, un grand nombre de conflits sont intégrés au fonctionnement normal de l'économie et de la politique. La concurrence commerciale, les luttes syndicales sont des conflits inter-groupes normaux, dont l'issue est surtout déterminée par la lutte et non par la loi. Précisons que même si l'issue des conflits n'est pas déterminée légalement, la loi fixe toutefois certaines limites aux pratiques sociales qui sont acceptables dans une société. Ainsi, dans la mesure où ces conflits se dénouent dans le cadre de ces limites, ils demeurent conformes à l'ordre social, en dépit du fait qu'ils se résolvent par la lutte. Le règlement des conflits peut s'effectuer par la négociation, ou encore par la violence plus ou moins organisée. Ainsi, un bien qui se partage ou des fins qui ne sont pas entièrement incompatibles, peuvent faire l'objet d'un compromis. Cependant, la tentation d'imposer ses vues par la force demeure toujours possible, mais le recours à la violence sera plus probable dans le cas d'un bien qui ne se partage pas (ex.: une première place dans une hiérarchie), ou lorsque les buts sont totalement incompatibles. (1984 : 343-344)

Comme on le voit d'après ces quelques considérations, il est possible d'aborder l'analyse du conflit sous de nombreux aspects. Cependant ce qui complique singulièrement l'étude du sujet, c'est qu'on ne peut aborder la question des conflits sans soulever des interrogations plus générales sur l'ensemble des rapports sociaux. Plusieurs auteurs ont établi un lien entre le conflit et la structure générale des rapports sociaux. Birnbaum disait que : "*... à travers le concept de conflit, c'est aussi bien la question de la nature du système social qui se trouve posée que celle de la sociologie elle-même.*" Et il ajoute un peu plus loin que : "*Aborder l'étude du conflit, c'est ... vouloir tenter de rendre compte ... de la logique du système social ...*" (in Boudon, 1992 : 227)

D'après Ansart, "*La question des conflits sociaux est d'autant plus significative qu'elle en provoque nécessairement d'autres et conduit à la représentation générale des rapports sociaux.*" (1990 : 95)

Bouthoul et Carrère qui étudient plus spécifiquement ce type particulier de conflits que sont les conflits armés, mentionnent d'ailleurs que si les guerres et les révolutions s'expriment par des phénomènes militaires et politiques, dans leur genèse, leur développement et leur issue, elles expriment et transforment les sociétés qui les engendrent. (1976 : 46) Elles sont "*à la fois l'expression conflictuelle violente... de l'état des sociétés et l'une des causes essentielles de leur transformation.*" (ibid. : 30)

Ainsi, dans la mesure où la guerre est un conflit parmi d'autres et que le conflit est lui-même une composante des relations humaines en société, une théorie de la guerre est liée à une théorie de la société. L'étude de la guerre en tant que conflit nous amène donc nécessairement à toucher à de nombreux domaines de la sociologie. Le champ de la recherche était donc très vaste. Il fallait, par conséquent, trouver un fil conducteur qui permettrait de déterminer quelques axes d'analyses principaux autour desquels articuler cette problématique du conflit.

## 2.2 QUELQUES CONFUSIONS À ÉVITER

J'ai mentionné au début de cette recherche qu'une des erreurs les plus courantes lorsqu'on cherche à définir une problématique générale de la guerre, consistait à poser le problème en termes d'une recherche des causes qui se trouveraient à l'origine des conflits, comme si l'explication et la compréhension du phénomène de la guerre résidaient toute entières dans l'identification de ces causes. Or, il semble que l'on serait à même de mieux comprendre le conflit si l'on considère l'ensemble du processus conflictuel, plutôt que de se restreindre à l'étude des causes et facteurs de conflit qui ne constituent, en définitive, que l'étape initiale ou qu'un aspect limité du conflit. Les différentes étapes du processus conflictuel semblaient donc tout indiquées pour constituer les axes d'analyse autour desquels la problématique du conflit pourrait s'articuler. On pouvait penser ainsi, aux sources du conflit, à son éclatement, aux divers mécanismes de contrôle des conflits, à son issue, etc.

Mais il y avait ici, un second écueil à éviter. C'est qu'on a parfois eu tendance à confondre divers aspects du conflit, de même que différentes étapes du processus conflictuel les uns avec les autres. Cette confusion a déjà entraîné diverses imprécisions dans l'étude des conflits. Il y avait à cet égard, un certain nombre de précisions à apporter, de distinctions à opérer, de points obscurs, d'ambiguïtés et de confusions à clarifier. Certaines des considérations que nous allons évoquer se rapportent au conflit de façon générale, tandis que d'autres se rapportent plus particulièrement au conflit armé, ou en d'autres mots, à la guerre.

Il convient ainsi de distinguer tout d'abord les **causes du conflit** et les **causes de la violence**. Car poser la question de la guerre c'est s'interroger non seulement sur les causes et

facteurs qui se trouvent à l'origine du conflit, mais aussi sur les raisons qui font que la guerre, contrairement à d'autres types de conflits, est un conflit arbitré par la violence. Bien que vraisemblablement, les deux aspects soient reliés et se recoupent en plusieurs points, ils n'en sont pas moins analytiquement, et parfois, empiriquement distincts. En effet, de nombreux conflits surgissent quotidiennement dans la vie des sociétés et la vie internationale, mais tous ne débouchent pas sur la violence. Tous les conflits ne sont pas des conflits armés. De plus, la violence peut apparaître à n'importe quelle étape du processus conflictuel. Par exemple, elle peut être utilisée d'emblée ou seulement à la suite de négociations infructueuses. Les causes et les facteurs du conflit n'expliquent donc pas directement, ni complètement les causes et les facteurs de la guerre dans sa particularité d'être un conflit arbitré par la violence. Il y a une différence entre les causes ou l'objet du litige, et le fait que le conflit soit arbitré par la violence. Il s'agit en fait, de ne pas confondre les causes du conflit et le mode d'arbitrage du conflit.

On évitera également de confondre les **causes du conflit** et le **conflit lui-même**. Le conflit suppose bien sûr l'existence de facteurs polémogènes<sup>1</sup>, mais ces derniers ne sauraient à eux seuls ni définir, ni expliquer le conflit. Les causes ou l'objet du conflit ne sont pas le conflit. Il n'y a pas d'équation entre les deux. D'autres composantes doivent être présentes pour que l'on puisse parler de conflit. De même, l'existence d'une situation potentiellement conflictuelle n'entraîne pas automatiquement, ni immédiatement l'éclatement du conflit. Il ne suffit pas qu'il y ait des motifs de conflit pour que le conflit en découle mécaniquement. Une explication du conflit un tant soit peu cohérente ne saurait définir le conflit par l'existence seule des facteurs

---

<sup>1</sup> J'utilise ce terme au sens défini par Freund, c'est-à-dire : "*tout facteur qui peut produire un conflit ou le favoriser*" (1983 : 22).

polémogènes, ni faire l'économie de l'analyse des diverses étapes à travers lesquelles s'opérera, le cas échéant, le passage d'un conflit potentiel à un conflit réel.

Il y avait également un autre point à préciser relativement aux divers mécanismes et modes de contrôle des conflits. Je préfère utiliser les termes de "*contrôle des conflits*" plutôt que ceux de "*mode de règlement*" ou de "*mode de résolution des conflits*", car ces derniers sont inadéquats à plus d'un titre. Ils donnent faussement l'impression que les conflits se résument à un problème technique, et ils ne rendent pas compte des rapports de forces qui se trouvent au coeur de tout conflit. Il y a, en effet, différentes façons de contrôler les conflits qui peuvent prendre des formes plus ou moins démocratiques ou coercitives selon la société considérée, et qui sont elles-mêmes constitutives des rapports de forces. De plus, les conflits ne sont souvent ni résolus, ni réglés par les actions posées. En fait, les mécanismes de contrôle des conflits visent rarement à en éliminer les causes profondes. Ils consisteront au mieux à compenser ou atténuer les effets les plus pénibles des rivalités sociales. Mais le contrôle des conflits pourrait aussi prendre la forme d'une répression pure et simple de l'opposition. Le cas échéant, on parle déjà d'un processus conflictuel violent, même si la violence s'exerce alors à sens unique. Ces quelques considérations nous donnent un aperçu de l'extrême variété des situations conflictuelles et des modalités de contrôle des conflits. Ce dernier intègre la coercition à un degré variable selon la société considérée et il suppose un rapport de forces.

Précisons maintenant un autre aspect concernant, cette fois, l'issue du conflit. À cet égard, il serait sans doute plus précis de parler de différentes possibilités d'évolution du rapport conflictuel. En effet, le conflit, qu'il soit par ailleurs violent ou non, consiste essentiellement à remettre en question l'un ou l'autre des aspects d'un rapport de forces. Et la fin du conflit

correspond *grosso modo* à un réaménagement de ce rapport de forces, qui peut être imposé unilatéralement ou faire l'objet d'un compromis, lequel est généralement inégalement satisfaisant pour les parties. Donc, même si l'affrontement aigu prend fin, la difficulté que le conflit avait pour objet de résoudre n'est pas nécessairement, complètement résolue. En ce sens, il est plus juste de parler de l'évolution d'un rapport conflictuel que de la fin du conflit.

Il y avait enfin une dernière précision concernant le recours à la violence. J'ai mentionné en effet que la guerre se distingue des autres conflits par l'utilisation politique de la violence. Ce qui implique que la violence n'est pas le seul moyen dont les groupes sociaux et les collectivités disposent afin d'imposer leur volonté. En fait, ils peuvent utiliser tout un éventail de moyens d'incitation ou de coercition qui peuvent prendre diverses formes. Par exemple, les moyens d'incitation peuvent aller d'une tentative de persuasion plus ou moins insistante jusqu'à l'attribution de récompenses matérielles. De même, la coercition ne se réduit pas à l'usage de la force proprement dite, mais elle comprend n'importe quel moyen qui amène l'autre à agir contre sa volonté, en modifiant négativement la situation dans laquelle il se trouve ou en menaçant de le faire. Mais la coercition peut effectivement aller jusqu'à l'emploi plus ou moins important, plus ou moins organisé de la violence, dont le pôle extrême est l'anéantissement physique de l'autre. La violence représente ainsi un moyen parmi d'autres auxquels les groupes sociaux ou les sociétés globales peuvent recourir afin de promouvoir leurs intérêts, ces moyens étant susceptibles de prendre des formes coercitives aussi bien qu'incitatives. La violence peut en outre, elle-même revêtir diverses formes et connaître divers degrés d'intensité. Ainsi, la guerre classique, c'est-à-dire l'affrontement direct avec des forces armées régulières, n'est pas la seule forme que la violence interétatique peut prendre afin de servir des buts politiques. L'intervention militaire pourrait aussi bien prendre la forme d'une action clandestine avec l'envoi de forces

irrégulières, de mercenaires, etc. Le recours à la force peut constituer un acte isolé ou s'inscrire dans un processus global de guerre.

### **3.1 MÉTHODOLOGIE**

Ces quelques précisions ayant été apportées, nous sommes maintenant en mesure de résumer les éléments importants de la problématique et de préciser la méthodologie qui en découle. On a pu constater que de nombreuses études sur les guerres portent en fait sur des conflits spécifiques ou sur des aspects très fragmentaires ou partiels du conflit. C'est ainsi que la thèse pose la nécessité d'élaborer une problématique sociologique de la guerre ayant une portée générale et offrant une vision intégrée du phénomène.

On a vu en outre que la guerre est un conflit au même titre que les autres. L'analyse de la guerre semblait donc vouloir s'inscrire dans une problématique du conflit plus large que celle qui ne considérerait que le seul conflit armé. Le domaine étant vaste, encore fallait-il définir quelques axes d'analyse autour desquels une telle problématique pourrait s'articuler. On a compris de plus que la démarche qui consiste à rechercher une explication de la guerre dans l'identification des causes qui se trouvent à l'origine des conflits conduit rapidement à une impasse. Il s'agit plutôt de conceptualiser la guerre en tant que processus, au lieu de mettre l'accent sur cette étape particulière du processus que constitue l'origine du conflit. Les différentes étapes du processus conflictuel semblaient donc fournir tout naturellement un fil conducteur à l'analyse.

Si la guerre est un conflit parmi d'autres, elle se distingue cependant des autres conflits par la présence combinée de deux facteurs : le recours à la violence comme mode d'arbitrage et les acteurs en présence qui, d'une façon ou d'une autre, se situent par rapport au pouvoir politique ultime d'une société. En fait la célèbre phrase de Clausewitz, maintes fois citée qui dit que "*la guerre est une simple continuation de la politique par d'autres moyens*" résume en elle-même cette spécificité. En effet, la guerre n'est pas le seul conflit arbitré par la violence. La bagarre, le meurtre, le règlement de comptes en sont des illustrations. L'arbitrage des conflits par la violence devient guerre, lorsque les acteurs aux prises sont des États, ou, dans le cas de guerres civiles, des groupes sociaux dont les enjeux et motifs de conflit se situent par rapport au pouvoir étatique qui se trouve alors revendiqué, contesté ou déstabilisé par les armes. Plusieurs théoriciens qui se sont penchés sur l'étude des guerres ont effectivement souligné les liens entre le politique et le militaire, le recours aux armes constituant l'*ultima ratio* d'une politique. Ainsi, considérant la guerre comme un phénomène social de nature politique, l'analyse devait tenir compte de la dimension politique de la société et du pouvoir d'État. Et comme la guerre se caractérise également par le recours à la violence, il s'agissait de préciser sa place parmi les autres moyens d'incitation ou de coercition auxquels les groupes sociaux ou les États peuvent recourir afin d'imposer leur volonté.

L'étude de la guerre, dans ce qui constitue sa spécificité, devait en principe permettre d'aborder le problème dans son coeur même, ou, pour parler en termes weberiens, à partir du noyau dur de la guerre. Le fait, d'autre part, de situer la guerre dans une problématique plus générale du conflit, permettait de voir comment les spécificités du conflit armé s'inscrivent dans la continuité des phénomènes conflictuels et des rapports sociaux en général. Il s'agissait en d'autres mots de situer la guerre en tant que phénomène social. On observera ainsi un va-et-vient

entre les caractères spécifiques de la guerre et les phénomènes sociaux et conflictuels plus larges dans la logique desquels ils s'inscrivent.

On a donc, en un premier temps, cherché à situer la spécificité de la dimension politique de la société par rapport aux autres dimensions sociales : économique, culturelle, idéologique, etc., pour ensuite regarder ce qui caractérise et définit plus particulièrement le pouvoir d'État, par rapport aux autres aspects politiques de la société. On a vu que le pouvoir étatique s'inscrit dans un double système de rapports. Il constitue en effet le pouvoir central et ultime par rapport à des pouvoirs épars à l'intérieur d'une société, ce pouvoir étant partiellement fondé sur la coercition. Mais le pouvoir étatique s'exerce également par rapport à d'autres pouvoirs semblables, dans le cadre du système interétatique et international. L'utilisation politique de la violence peut donc se produire à ces deux niveaux de rapports, prenant, selon le cas, la forme de guerre civile ou de guerre étrangère. Mais il n'y avait pas nécessairement lieu de faire une analyse distincte des deux types de conflit.

On a vu que l'on trouvait chez bon nombre d'auteurs, l'idée qu'il existe une opposition fondamentale entre la politique intérieure des États et la politique internationale. Ainsi, les sociétés nationales seraient ordonnées et intégrées, tandis que le système international demeurerait fondamentalement anarchique et atomisé. Aron observe que les éléments qui assurent la cohésion des sociétés nationales : soumission aux mêmes lois, reconnaissance d'une même autorité légitime, monopole des forces armées, conscience d'une certaine solidarité, sont ceux-là mêmes qui font défaut dans la société internationale. Et c'est précisément ce qui, d'après lui, expliquerait la persistance des conflits internationaux violents. Mais il observe également que

la violence peut tout aussi bien faire irruption à l'intérieur d'une société, pour peu qu'un de ces éléments fasse défaut. (1984 : 346)

Des mécanismes semblables peuvent donc être à l'oeuvre dans les deux types de guerres : civile et interétatique. Ainsi, les différences par lesquelles on caractérise le pouvoir étatique selon qu'il s'exerce à l'intérieur d'une société ou par rapport à d'autres États, ont une valeur plutôt idéal-typique. Les sociétés nationales ne sont ni complètement intégrées, ni à l'abri de l'utilisation politique de la violence. De même, le système international n'est pas entièrement anarchique, et les rapports entre États ne sont pas basés exclusivement sur des rapports de force. Politique intérieure et étrangère empruntent l'une à l'autre quant à leurs modalités, leurs formes et les moyens du pouvoir.

C'est dire que certains aspects, concepts et modèles sont applicables aussi bien aux rapports intraétatiques qu'aux rapports interétatiques. Ceux-ci ont donc été intégrés dans une même analyse. Ils ont été traités simultanément, et les différences les plus significatives ont été signalées le cas échéant. Il y aurait sans doute toute une série d'arguments en faveur d'un traitement distinct des deux types de conflits ou d'une comparaison plus élaborée. Cette démarche nous aurait cependant entraînés dans des développements dont l'ampleur aurait dépassé largement l'envergure que je pouvais donner à cette recherche. De plus, le fait de considérer simultanément les rapports intra et interétatiques, les guerres civiles et les guerres étrangères, offrait un double avantage. Premièrement, cela permettait de saisir la dynamique des guerres civiles et des guerres interétatiques à partir d'une même analyse et perspective théorique; ensuite, la compréhension de chacun des deux types de guerre pouvait éclairer l'autre. Ainsi, le

fait de ne pas restreindre le champ d'analyse de la thèse à un seul des deux types de conflits armés se révélait non seulement justifié, mais souhaitable.

Après avoir défini la spécificité du politique et considéré l'aspect coercitif du pouvoir, il restait encore à examiner la guerre en tant que conflit. En effet, même si la guerre présente des caractères spécifiques, elle demeure un conflit au même titre que les autres. Ainsi, l'analyse de la guerre devait s'inscrire dans une problématique des conflits plus large et plus globale que celle qui ne tiendrait compte que des seuls conflits armés. Ce qui a permis de préciser la place particulière qu'ils occupent parmi l'ensemble des phénomènes conflictuels. Le conflit étant lui-même un phénomène complexe, il y avait lieu de définir quelques axes d'analyse à partir desquels une problématique du conflit serait élaborée. Ces axes d'analyse se dégagent pratiquement d'eux-mêmes si, au lieu de considérer le "*pourquoi*" du conflit, on s'intéresse plutôt au "*comment*", si au lieu de s'attarder aux causes, facteurs et origines du conflit, on envisage le conflit en tant que processus. La guerre a donc été envisagée en tant qu'un conflit parmi d'autres, et le conflit en tant que processus. La problématique du conflit pouvait donc s'articuler autour des thèmes suivants qui constituent en fait différentes étapes, pas nécessairement successives, du processus conflictuel. On trouvera ainsi : les sources ou les causes du conflit que l'on désignera du terme de facteurs polémogènes, l'actualisation du conflit, les divers mécanismes de contrôle des conflits qui vont de la régulation des rapports sociaux à la suppression pure et simple de l'opposition, l'issue du conflit ou plus précisément l'évolution du rapport conflictuel, et enfin, le seuil critique du conflit.

Mais avant d'aborder l'étude des différentes étapes du processus conflictuel, il convenait de préciser certains aspects concernant le rapport conflictuel lui-même. À cet égard on pouvait

évoquer le degré plus ou moins important de conflictualité d'un rapport social donné. Car, si on peut considérer la guerre comme un conflit parmi d'autres, le conflit est lui-même "*l'une des formes possibles des relations sociales,*" (Freund, 1983 : 20) qui vont d'une coopération plus ou moins étroite au conflit plus ou moins antagonisé, en passant par toutes les situations intermédiaires possibles. Il semblait important de préciser le degré de conflictualité, car on peut vraisemblablement supposer qu'il aura un impact sur l'éclatement ou la militarisation d'un conflit, de même que sur son évolution.

On pouvait aborder ensuite la question des facteurs polémogènes qui constituent l'étape initiale du conflit. On soulignera ici l'extrême variété des causes possibles de conflits. On verra de façon générale en quoi ils peuvent consister et l'on retiendra une définition générale de ce qui constitue une situation polémogène. Mais on ne s'attardera pas outre mesure à répertorier et à classer une liste interminable de facteurs probablement hétéroclites. En effet, chaque domaine de la vie sociale est susceptible d'engendrer des conflits. Mais surtout, comme je l'ai mentionné plus tôt, ce n'est pas une cause, ni même un ensemble de causes qui, en soi, seraient déterminants dans l'éclatement ou la militarisation d'un conflit, mais plutôt l'interaction de nombreux facteurs qui interviennent tout au long d'un processus qui peut s'effectuer plus ou moins rapidement, et parfois de façon irruptive. Aussi me semblait-il beaucoup plus important de souligner qu'il existe un potentiel conflictuel qu'on pourrait qualifier d'universel, puisqu'il s'enracine dans des caractéristiques communes à toute société, et d'examiner en quoi il consiste.

On passera ensuite à l'étape suivante du processus conflictuel et de l'analyse, qui est l'actualisation du potentiel conflictuel. Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'existence de facteurs polémogènes ne se traduit pas automatiquement par l'éclatement du conflit ni le recours à la

violence. Il ne suffit pas qu'il y ait matière à conflit pour que l'on soit automatiquement en présence d'un conflit. Il fallait souligner ici l'importance des pratiques sociales dans l'actualisation du potentiel conflictuel. En effet, le conflit n'éclate que dans la mesure où les facteurs polémogènes donnent lieu à des pratiques sociales conflictuelles. Ce sont elles qui transforment ce qui autrement ne resterait qu'un simple potentiel conflictuel en conflit ouvert. L'existence seule de facteurs polémogènes qui ne trouvent pas un écho dans des pratiques sociales, correspond à ce que le langage courant désigne par les termes de "*conflit latent*" ou de "*conflit larvé*". Les facteurs polémogènes peuvent donc exister sans se traduire automatiquement ou encore immédiatement sous la forme d'un conflit ouvert par et dans des pratiques sociales. Il s'agit donc de voir comment s'effectue le passage du conflit latent au conflit ouvert. On tentera ainsi d'identifier les différentes étapes d'actualisation du conflit.

On pouvait regarder ensuite les divers mécanismes de contrôle des conflits. Effectivement, en dépit du fait qu'il existe de nombreuses divergences aussi bien à l'intérieur des sociétés que du système international, un bon nombre de collectivités vivent pourtant en état de paix civile et internationale. Et c'est précisément en raison même de la permanence de ce potentiel conflictuel, que chaque société prévoit également toute une série de mécanismes qui visent à réguler les rapports entre les groupes, à contrôler l'expression et les manifestations des conflits et finalement à les réduire. Ainsi, dans la mesure où les sociétés parviennent à contrôler ce potentiel conflictuel ou du moins à éviter les conflits violents, il semblait pertinent d'examiner les divers mécanismes de contrôle des conflits. Ceci, évidemment sans oublier que ces mécanismes sont eux-mêmes constitutifs du rapport de forces et comportent l'utilisation d'un degré plus ou moins important de coercition selon la société considérée. On procédera ensuite à l'analyse de la dernière étape du processus conflictuel qui n'est pas nécessairement la fin du conflit, mais correspond plutôt à

différentes possibilités d'évolution d'un rapport conflictuel. Cependant même si un grand nombre de conflits sont résolus pacifiquement au moyen des divers mécanismes de régulation des conflits, parfois avant même de prendre une forme aiguë, tous les conflits ne sont pas nécessairement réductibles. Nous allons donc envisager ce qui constitue un seuil critique dans le conflit.

Après avoir analysé les différentes étapes du processus conflictuel, il restait encore deux thèmes importants à traiter afin de compléter l'élaboration de la problématique du conflit. J'ai précisé en effet que la guerre se distingue des autres conflits par la présence combinée de deux facteurs, soit le recours à la violence comme mode d'arbitrage et un rapport avec le pouvoir politique ultime. Donc, après avoir examiné les aspects généraux du conflit, il s'agissait d'examiner la guerre dans ce qu'elle comporte de spécifique. Par conséquent, situer la guerre dans une problématique du conflit consiste également à préciser la place de la violence parmi les autres moyens d'incitation ou de coercition dont les États ou les groupes sociaux disposent afin d'imposer leur volonté. Il semblait donc opportun de passer en revue ces moyens, ainsi que les diverses formes et degrés d'intensité que la violence peut prendre, et qui relèvent notamment, des différentes stratégies militaires. Cependant la guerre, civile ou interétatique, n'est pas le seul conflit armé qui présente un rapport quelconque avec le pouvoir politique ultime. La violence intraétatique comprend, par exemple, les coups d'État, les insurrections, les révolutions; la violence interétatique peut prendre la forme d'incidents de frontières, d'expéditions punitives, d'interventions militaires limitées. Il semblait donc pertinent d'examiner quelques-uns de ces conflits, afin d'identifier les variables particulières qui conditionnent le rapport au politique dans ces conflits pour voir ce qui les distinguent de la guerre.

Après avoir procédé à l'examen des différentes étapes du processus conflictuel et de divers aspects relatifs aux conflits, le dernier chapitre sera consacré à définir une situation où le danger de conflit armé serait maximal. Évidemment, on a vu qu'on ne saurait identifier une cause, ni même une conjoncture suite à laquelle le conflit ou la violence devrait nécessairement éclater. On a mentionné en effet que le conflit ne peut s'expliquer que par l'interaction d'une multiplicité de facteurs qui entrent en jeu tout au long d'un processus de conflictualisation et de militarisation. Il restait cependant possible, en examinant chacune des étapes du processus conflictuel, d'identifier des situations ou des facteurs qui rendent l'éclatement du conflit ou le recours à la violence plus probable.

La thèse a consisté à élaborer, approfondir, systématiser une problématique qui prenait pour point de départ les liens entre la guerre et le pouvoir politique ultime, et le conflit envisagé en tant que processus. Ainsi la recherche n'a pas mis l'accent sur le déroulement du conflit une fois les hostilités enclenchées. Ce type d'analyse relèverait davantage du domaine des Études stratégiques ou des Relations internationales. La recherche a plutôt tenté de comprendre comment les spécificités du conflit armé s'inscrivent dans la continuité des processus conflictuels et des phénomènes sociaux. En d'autres mots, le travail a consisté à contextualiser les spécificités du conflit armé par rapport au conflit considéré de façon générale, le conflit étant lui-même situé par rapport à l'ensemble des phénomènes sociaux.

Le travail s'est fait au moyen d'une lecture critique et de la confrontation d'ouvrages à contenu surtout théorique. Cette démarche visait à identifier les outils conceptuels et analytiques pertinents à une étude sociologique de la guerre. Ceux-ci ont bien sûr été recueillis dans les travaux produits par les théoriciens et les analystes de la guerre et des relations internationales,

mais aussi dans le cadre de la sociologie générale, de la sociologie du conflit ou de la sociologie politique.

Au cours de l'élaboration de la problématique du conflit, il a parfois fallu s'interroger sur les controverses les plus courantes qui existent au sujet de certaines définitions. Dans la mesure où ces controverses pouvaient être révélatrices de problèmes théoriques d'importance, elles devaient, à tout le moins, faire l'objet de vigilance, si elles ne pouvaient être élucidées. On peut brièvement en citer quelques-unes en guise d'illustration. Par exemple, doit-on considérer la compétition comme une forme de conflit ou est-elle un phénomène distinct? Doit-on concevoir la paix comme une simple absence de recours aux armes pour résoudre les conflits ainsi que le fait Aron, ou préférer une définition positive de la paix qui implique des notions de justice, d'équité, de coopération comme le veut Galtung? Quelle extension doit-on donner à la définition de la violence? Doit-on la restreindre au recours à la force physique ou étendre la définition à d'autres formes de contraintes. Par contre, j'ai parfois choisi délibérément de mettre en veilleuse certaines controverses, dans la mesure où il était possible de s'entendre sur une définition minimale, ou sur des propositions qui demeureraient applicables en dépit de divergences d'interprétations parfois importantes qui pouvaient exister par ailleurs. Ceci permettait d'orienter la réflexion sur des aspects du conflit qui n'ont peut-être pas suffisamment été mis en relief dans diverses études sur le sujet.

On notera que l'étude a pris un aspect parfois très formel, ce que je serais tentée de justifier par le commentaire de Freund qui mentionnait que les constantes et les régularités que l'on peut dégager au sujet du conflit, ne peuvent être que formelles, en raison de la multiplicité des variables en jeu dans chaque conflit et des nombreuses différences qui existent entre eux.

(1983 : 184) De fait, je ne me suis pas attachée à l'étude ou à l'analyse de conflits spécifiques. Ceux-ci ont plutôt servi d'illustrations.

Enfin, un dernier commentaire quant à la question de la spécificité historique des conflits. La problématique élaborée s'applique plus particulièrement, mais pas exclusivement, à l'époque contemporaine. L'élaboration de la problématique s'est toutefois effectuée avec le souci d'offrir des possibilités d'application aussi larges que possible. Ainsi, chaque fois que des concepts, des modèles ou des généralisations seront valables pour d'autres époques que l'époque actuelle, ils ont été signalés.

L'analyse des différentes étapes et aspects du processus conflictuel, l'application des concepts sociologiques à l'étude de la guerre et leur clarification dans ce cadre contextuel, devaient permettre de mieux comprendre le processus de conflictualisation des rapports socio-politiques et éventuellement de militarisation du conflit.

### **3.2 SOURCES UTILISÉES**

Les ouvrages utilisés pour cette recherche se répartissent en plusieurs blocs, correspondant entre autres, aux paramètres mis de l'avant dans la problématique adoptée. Une préférence a été accordée aux textes à portée plus théorique.

Les ouvrages sociologiques qui traitent spécifiquement de la guerre ne sont pas nombreux. Il convenait donc de consulter ces quelques désormais classiques sur le sujet, tels Aron, Small et Singer, Quincy Wright, Sorokin, Galtung, Bouthoul et Carrère. Ces auteurs ont

procédé à des élaborations plus ou moins sophistiquées selon le cas, dans lesquelles je n'ai pas manqué de puiser des concepts et éléments pertinents. Il ne s'agissait évidemment pas de réinventer la roue.

Je me suis aussi servie d'ouvrages et de textes dont la guerre n'était pas la préoccupation centrale mais qui, sans avoir traité de la guerre systématiquement, directement ou principalement, ont parfois élaboré des concepts, effectué des analyses ou formulé des idées qui m'apparaissent utiles à une analyse sociologique de la guerre. À cet égard, les ouvrages produits dans la sphère de la sociologie des conflits m'apparaissent particulièrement pertinents. Mentionnons notamment ceux de Freund et de Dahrendorf. J'ai également consulté quelques ouvrages produits dans le domaine des Études stratégiques et des Relations internationales. Comme la question des conflits nous amène à aborder les domaines les plus variés de la vie en société, j'ai donc utilisé, cela pourra peut-être surprendre, des livres d'introduction à la sociologie, un peu à la façon d'ouvrages de référence. Ces livres ont le mérite de constituer un inventaire assez complet et accessible des principaux concepts utilisés en sociologie.

Ayant à définir une problématique où la guerre est liée à la dimension politique de la société et au pouvoir d'État tel qu'il s'exerce à l'intérieur et aussi à l'extérieur de la société, le choix de textes comprend aussi des ouvrages produits dans les domaines de la sociologie politique et militaire, des sciences politiques et aussi de l'anthropologie politique.

On peut s'interroger sur le bien-fondé de ce recours à l'anthropologie dans la mesure où les sociétés qu'elle étudie apparaissent si différentes des sociétés contemporaines que de fait, elles constituent un champ d'étude distinct. Mais là justement réside l'intérêt de l'anthropologie

politique, car de par son objet d'étude même, elle a été confrontée aux difficultés de délimitation du politique dans la diversité des formes qu'il peut prendre. C'est ainsi qu'elle a été amenée à remettre en question l'universalité de ce qui ne constituait en fait que des formes historiques de l'État et de la sphère politique. Ceci a permis de relativiser et de clarifier les concepts et notions classiques, de renouveler les catégories d'analyse des phénomènes politiques, et ébranlé les méthodes traditionnellement utilisées par les politologues. Finalement, c'est tout l'ensemble des études portant sur le politique qui peut en bénéficier. Balandier dira de la démarche anthropologique qu'elle a permis "*une nouvelle lecture politique de nos propres sociétés*" (1967 : viii). J'ai abondamment puisé chez Lapierre. Son analyse sur les systèmes politiques était pertinente à de nombreux égards. Ceci s'explique probablement par la démarche qui était la sienne. Le souci de l'auteur était en effet de trouver des concepts et catégories d'analyse qui soient pertinents à une étude comparative de systèmes politiques qui pouvaient différer aussi bien par leur dimension que par leur structure ou par la culture à laquelle ils appartiennent.

Enfin, des ouvrages en histoire générale, en histoire militaire, des atlas historiques, des chronologies ont aussi été consultées comme référence, et pour y puiser les cas d'illustration des éléments d'analyse qui ont été élaborés.

## CHAPITRE 3

### LA SPÉCIFICITÉ DU POLITIQUE

#### 1. OBJET ET BUT DU CHAPITRE

Ayant établi que la guerre se distingue des autres conflits par la combinaison de deux facteurs, soit un mode d'arbitrage qui a la particularité d'être violent, et ses liens avec le politique, la recherche théorique a porté en un premier temps sur la dimension politique de la société. Il s'agissait tout d'abord de préciser la spécificité de la dimension politique de la société, en tant que distincte des autres dimensions sociales (par exemple : économique, culturelle, idéologique, etc.), et de regarder ensuite ce qui caractérise et définit plus particulièrement le pouvoir d'État par rapport aux autres aspects politiques dans la société.

Cette démarche avait pour but d'identifier les aspects, les caractéristiques et les processus relatifs au politique et à l'État qui pouvaient être porteurs de guerre, afin de voir comment ils pourraient générer ou induire un conflit armé. Selon une expression plus classique, l'objet de la démarche était de voir de quelle façon "*le militaire est une continuation du politique*".

J'ai mentionné plus tôt que le pouvoir étatique s'inscrit dans un double-système de rapports. Il s'exerce à l'intérieur d'une société dont il constitue le pouvoir central et ultime, partiellement fondé sur la contrainte physique. Il s'exerce aussi par rapport à d'autres pouvoirs semblables, dans le cadre du système interétatique et international. Nous avons établi également que politique intérieure et politique étrangère empruntent l'une à l'autre quant à leurs moyens,

leurs modalités et leurs formes d'exercice. Des mécanismes semblables peuvent donc être à l'oeuvre dans les deux types de guerre, qu'elles soient civiles ou étrangères. C'est dire que certains aspects, concepts et modèles sont applicables aussi bien aux relations internationales qu'aux relations intraétatiques, aux guerres étrangères qu'aux guerres civiles. J'ai donc cru bon d'intégrer l'étude des rapports intra et interétatiques, ainsi que l'étude des deux types de conflits, dans une même analyse. Les différences les plus significatives toutefois seront signalées.

Les thèmes qui seront élaborés dans les deux prochains chapitres se situent dans le domaine de la sociologie politique. Les thèses développées dans cette branche de la sociologie sont fort nombreuses, sans parler des débats et controverses qui ont cours dans cette discipline. Il n'était pas pertinent pour les besoins de cette recherche de faire un examen critique exhaustif des différents auteurs. Ce n'était pas non plus le propos de cette thèse que de chercher à trancher l'un ou l'autre des nombreux débats et controverses. J'ai plutôt tenté de puiser avec, bien sûr, un maximum d'esprit critique, dans les acquis, les thèses, les modèles, les concepts déjà élaborés par la sociologie politique, ceux qui pouvaient être pertinents pour l'analyse et la compréhension des conflits, plus particulièrement celles des conflits armés.

## **2. DIFFICULTÉS DE LA DÉLIMITATION DU CHAMP POLITIQUE**

La question qui fait l'objet de ce chapitre s'énonce fort simplement : *Qu'est-ce que le politique?* Ou encore, on pourrait la formuler autrement et demander : *Quel est le champ d'étude de la sociologie politique?* La réponse par contre, est quant à elle fort complexe.

Le problème de la définition du politique est à peine posé, que l'on achoppe déjà sur la diversité des acceptions du terme. Cot et Mounier relèvent l'ambiguïté du mot qui est utilisé indifféremment pour parler de la politique étrangère, de la politique d'investissement d'une entreprise ou de l'univers politique. (1974 : 14) Balandier (1967 : 32), ainsi que Chemillier-Gendreau et Courvoisier (1978 : 13), soulignent la diversité des significations mise en évidence par la terminologie anglaise : "*policy*" qui désigne une ligne d'action, "*polity*" qui fait référence à un type de gouvernement, et "*politics*" qui a le sens de stratégie résultant de la compétition.

On le devine, les différentes significations attribuées au terme "*politique*" dans le langage courant, ne se réfèrent tout au plus que de façon indirecte à **CE** politique qui constitue l'objet d'étude de la sociologie politique ou des sciences politiques. Mais on peut généralement regrouper les définitions du politique autour des deux notions-clés d'"*État*" et de "*pouvoir*", qui, *grosso modo*, correspondent respectivement aux approches plus traditionnelles et aux approches plus modernes en sciences politiques.

La définition du politique en référence à l'État, prévaudra jusque vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. On lui reprochera, entre autres, d'être trop restrictive, mais elle ne comporte pas que des désavantages. D'après Cot et Mounier, une telle définition a le double avantage d'être précise (quoiqu'il faille encore fixer les contours de l'État) — et de saisir le politique dans son essence, la vie politique étant dominée par "*la concentration de tous les pouvoirs au niveau organisationnel qu'est l'État*". (1974 : 14-15) Cependant cette définition comporte, d'après les auteurs, l'inconvénient de verser dans un "*institutionnalisme*" qui donne priorité au normatif et à l'organisationnel, alors que le rapport politique touche, d'une façon ou d'une autre, le phénomène du pouvoir, lequel ne se limite pas à l'organisation étatique. (ibid. : 15-16) De fait,

la définition du politique par l'État correspond à une approche "*institutionnaliste*" qui a surtout été développée par les juristes, et qui est liée aux méthodes juridiques et normatives qui, pendant longtemps, ont dominé les sciences politiques, notamment en Europe. Ce type d'approche est maintenant de plus en plus abandonné au profit d'une approche moins axée sur les institutions.

Coser constate que si les sciences politiques traditionnelles se concentraient surtout sur les rouages gouvernementaux et les mécanismes de l'administration publique — en gros on pourrait dire sur l'appareil étatique — les sciences politiques modernes ont élargi, quant à elles, leur objet d'étude pour y inclure toutes les activités reliées aux luttes de pouvoir ou d'influence, que ce soit entre les États (politique extérieure), ou entre un État et les divers groupes et organisations à l'intérieur d'une société (politique intérieure). (1967 : 1)

Les auteurs contemporains associent en effet plus volontiers le politique à la notion de pouvoir. D'après Chemillier-Gendreau et Courvoisier, la définition du politique en référence au pouvoir a l'avantage d'être moins restrictive qu'une définition en référence à l'État. Elle permet d'étendre le champ du politique à des phénomènes de pouvoir qui ne se rapportent pas strictement à l'opposition gouvernants-gouvernés. De plus, elle ne se limite pas aux aspects institutionnels. Enfin, elle permet de reconnaître les phénomènes politiques dans des sociétés qui ne sont pas organisées dans les structures de l'État moderne, alors que la définition du politique par référence à l'État, méconnaît cette diversité historique.

Chemillier-Gendreau et Courvoisier constatent que les deux définitions ne sont cependant pas fondamentalement opposées, et que la notion d'État ne fonde pas nécessairement une conception restrictive du politique. À cet égard, ils évoquent la pensée de Gramsci. Le terme

d'État prend chez lui deux significations possibles. Considéré au sens étroit, il désigne l'appareil gouvernemental et coercitif; entendu au sens large, il comprend tout l'ensemble des moyens et organisations privés par lesquels la classe dominante assied son hégémonie en obtenant le consentement des gouvernés. Les auteurs relèvent chez Althusser une distinction qui correspond à celle de Gramsci, exprimée en termes "*d'appareil répressif*" et "*d'appareil idéologique*" de l'État. Chemillier-Gendreau et Courvoisier distinguent ainsi une domination directe qui s'incarne dans la société politique, laquelle se double de l'hégémonie dans la société civile. Une définition non restrictive du politique, c'est-à-dire qui soit à même d'intégrer les éléments essentiels à sa compréhension, devrait, d'après eux, tenir compte de ces deux aspects. (1978 : 13-15)

D'après Cot et Mounier, une conception du politique privilégiant la notion de pouvoir présente le mérite de rompre avec l'analyse formelle des institutions pour s'attacher à un phénomène social, celui du pouvoir. Cependant cette conception demeure, d'après les auteurs, aussi insuffisante que celle qui restreint le politique à l'État, car on ne saurait réduire le politique à une lutte pour le pouvoir qui n'en constitue qu'un des aspects. Mais le principal problème de cette définition est à leurs yeux, "*son excessive compréhension*". (1974 : 16) En effet, si la sociologie politique analyse tous les phénomènes de pouvoir, comment ne se confond-elle pas avec la sociologie générale, puisqu'aucun groupe social n'ignore les phénomènes de pouvoir. (ibid. : 17) "*Définir le politique par le pouvoir, c'est déplacer le problème sans le résoudre.*" (ibid. : 20)

Dans son *Analyse des systèmes politiques* (1973 : 36), Jean-William Lapierre soulève la même objection. Considérant les rapports de pouvoir et les processus de décision comme les unités d'analyse du système politique, l'auteur constate qu'ils font aussi partie d'autres systèmes

sociaux. Par conséquent, une définition de la sociologie politique comme l'étude du pouvoir en général, méconnaît, d'après lui, la spécificité de la sphère politique. Qu'est-ce qui distingue, par exemple, l'autorité parentale du pouvoir d'un chef d'État ou de celui d'un directeur d'entreprise? (1973 : 36)

Que les définitions du politique gravitent autour des notions d'État ou de pouvoir, elles demeurent également insuffisantes pour cerner l'univers politique. De fait, les différents auteurs ont utilisé toute une série de concepts et de critères pour tenter de préciser, de spécifier le politique. Faute de pouvoir le saisir globalement, on peut être tenté de l'appréhender à partir de l'analyse de ses éléments constitutifs. C'est ainsi qu'on cherche à rendre compte de la vie politique à partir des concepts liés au pouvoir et à l'État : légitimité, coercition, autorité, compétence, capacité, influence, puissance, etc.; ou encore on tente de cerner le politique à partir de ses aspects ou de ses fonctions les plus manifestes : partis, groupes de pressions, opinion politique, idéologies; Schwartzberg dirait les "*pièces maîtresses*" et "*motrices du système politique*". (1988 : vii) On aura reconnu ici la table des matières de bon nombre d'ouvrages de sciences ou de sociologie politiques.

Une des critiques que l'on peut adresser à cette approche qui consiste à morceler la réalité politique, c'est qu'elle n'aboutit parfois qu'à une simple énumération des fonctions et caractères du politique. De plus, les différents auteurs arrivent par la suite avec un bonheur fort inégal à dégager ou à reconstituer une synthèse à partir de ces éléments. Mais le problème de loin le plus important, c'est qu'en se restreignant aux aspects les plus manifestes de la sphère politique de la société, cette approche risque d'exclure du champ d'étude du politique, des phénomènes qui normalement auraient dû y figurer, laissant en plan une part importante de ce qui constitue la

dimension politique d'une société. Coser faisait remarquer à juste titre, que les comportements, les attitudes et les opinions politiques sont aussi les produits de rapports sociaux qui s'établissent au sein d'associations ou de groupes qui n'ont souvent rien à voir avec les associations politiques formelles. Mentionnons la famille, l'école, les groupes de pairs, le milieu de travail, l'appartenance religieuse, ethnique, de classe, etc. Par conséquent, un ordre politique précis de même que les pratiques politiques particulières, par exemple les comportements électoraux, doivent être étudiés en rapport avec des facteurs qui ne sont pas nécessairement politiques, tels la socialisation, les *patterns* d'association, les systèmes de croyances, les idéologies, etc. Plutôt que de regarder le processus politique uniquement à partir du fonctionnement des institutions politiques formelles, il s'agit de regarder les facteurs non politiques, non officiels ou informels, et de voir comment des pouvoirs qui ne sont pas ouvertement politiques ont pourtant des conséquences politiques. (1967 : 3-5).

Cependant avec un tel élargissement de la perspective, on se heurte au problème théorique inverse : on n'arrive plus à définir la spécificité du politique. Ce qui soulève toute une série de questions. Par exemple, comment des facteurs non politiques en arrivent-ils à entraîner des conséquences politiques? Par quels processus et pourquoi certains facteurs se politisent-ils et d'autres pas? L'imprécision au niveau théorique se répercute évidemment sur le plan méthodologique. Ainsi, dans la mesure où des facteurs non politiques ont parfois des conséquences politiques, lesquels faudra-t-il prendre en considération pour ne pas risquer de laisser de côté quelque phénomène politique important?

De nombreux auteurs, d'ailleurs issus de diverses écoles de pensée, ont relevé l'imprécision des frontières du politique. Évoquant M. Mauss, Lapierre note la complexité et

l'intrication des interactions sociales. Ainsi, un même phénomène social peut comporter des caractères à la fois juridique, politique, économique, religieux, esthétique, etc.. Par ailleurs, une même activité peut, d'une société à l'autre, relever tantôt de la sphère publique (ou politique), tantôt de la sphère privée (non politique). L'auteur énumère à ce propos de nombreux exemples d'activités qui relèvent de domaines aussi variés que l'instruction obligatoire, la lutte contre la pollution dans les sociétés sur-industrialisées ou la planification économique dans l'ex-U.R.S.S. (1973 : 27, 39)

Cot et Mounier constatent quant à eux, que les fonctions politiques peuvent varier à l'infini d'une société à l'autre : "*aucun domaine n'échappe à l'activité politique*", alors que d'autre part, il n'y a pas de fonctions essentielles au politique : "*même le maintien de l'ordre ou la distribution de la justice ne relèvent pas toujours du politique.*" (1974 : 20)

Schwartzberg mentionne pour sa part que : "*Le fait politique n'a pas une essence particulière. Tout fait de société (l'art, la condition féminine) a une dimension politique.*" (1988 : viii) Il considère la réalité politique "*comme un ensemble, elle-même englobée dans un ensemble plus vaste, avec qui elle entretient des rapports complexes.*" (ibid.) Ainsi on ne saurait isoler la réalité politique de l'ensemble des rapports sociaux dans lesquels elle s'inscrit. (ibid.)

Chemillier-Gendreau et Courvoisier seront presque sur le point de mettre en doute l'existence d'une branche particulière de la sociologie qui serait politique, dans la mesure où "*Toute sociologie est politique.*" (1978 : 2) D'après les auteurs, l'étude des groupes sociaux, de leurs comportements et de leurs décisions, ne peut se faire en méconnaissant leur caractère

politique, car la réalité sociale et politique est une totalité que l'on ne saurait étudier à partir d'un élément, d'un secteur artificiellement isolé sans fausser cette réalité. (ibid : 1-2, 8)

Enfin, Duverger constate que la sociologie politique ne se laisse pas cerner facilement, à l'opposé de toutes ces sociologies partielles (par exemple, sociologie de la famille, du travail, de la sexualité, des entreprises, des sports, etc.) qui forment des branches particulières de la sociologie, relativement aisées à distinguer. La sociologie politique est, quant à elle, inséparable de la sociologie générale, puisque la politique ne constitue pas un domaine séparé dans la société, mais plutôt un aspect de plusieurs de ses domaines. (1973 : 22)

Ainsi, le dilemme qui se pose lorsqu'on cherche à délimiter le champ du politique est schématiquement le suivant : si l'on tente de cerner le politique à partir de ses aspects, ses fonctions ou ses caractères les plus manifestes, on risque d'exclure du champ politique des phénomènes qui devraient y figurer. Par contre, lorsqu'on élargit la perspective de sorte à y inclure ces éléments, on se trouve confronté à l'imprécision des frontières du politique, qui devient cet objet à la fois omniprésent et insaisissable, et on en arrive rapidement à cette impasse où, comme le dit Duverger : "*Tout — ou presque tout — est partiellement politique et rien — ou presque rien — n'est totalement politique.*" (ibid.)

### **3. LE POLITIQUE EST UN RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ AVEC ELLE-MÊME**

Est-ce donc à dire que le terme "*politique*" n'est qu'une coquille vide? Le problème se trouverait à mon avis mieux posé si, comme le suggère Balandier, on envisageait le politique non plus comme une "*catégorie restrictive*" mais bien comme une "*propriété de toutes les formations*

*sociales*" (1967 : viii). L'auteur considère en effet que le pouvoir politique est inhérent à toute société. Il résulte en quelque sorte "*de la nécessité interne de lutter contre l'entropie qui la menace de désordre — comme elle menace tout système.*" (ibid. : 43) Ainsi, d'après l'auteur, il existe dans tout système social, (comme par ailleurs dans n'importe quel système de quelque nature qu'il soit : physique, mécanique, biologique, etc.) une dynamique qui lui est inhérente : "*Ce qui le constitue est en même temps ce qui le menace : la dynamique est inhérente au système tout autant que les principes déterminant ses conditions de formation et de reproduction.*" ... "*Ordre et désordre sont donnés en même temps...*" (ibid. : x) Le politique émerge en quelque sorte de cette dynamique, à la fois produit de la compétition et moyen de la contenir. (ibid. : 43) C'est ainsi que Balandier parle de l'instance politique comme du "*lieu d'émergence des dynamismes sociaux confrontés et affrontés*". (ibid. ix)

C'est donc un "*rapport de la société avec elle-même*", pour employer les termes de Fossaert, qui définit le politique. L'auteur explique que si l'organisation économique de la société laisse supposer un rapport de la société avec la nature qui, ultimement, pourvoit à sa subsistance, l'organisation politique laisse supposer un rapport par lequel la société divisée surmonte ses divisions et "*tient ensemble*". C'est ce "*rapport de la société avec elle-même*". (1981 : 9) On comprend maintenant pourquoi ce n'est pas l'activité, la fonction ou le fait particulier qui seraient en soi de nature politique, — on l'a vu, aucun domaine n'échappe au politique, et rien n'est essentiellement politique — puisque leur caractère politique leur est donné par leur rapport avec la société.

Il faut préciser que ce rapport de la société avec elle-même peut être aussi bien de conformité que de changement. Ainsi, Balandier situe le terrain du politique sur "*celui des*

*actions qui visent le maintien ... la modification, / on pourrait ajouter, ou la destruction / de l'ordre établi.*" (1967 : ix) Le politique est donc ce rapport par lequel une société se maintient, se transforme partiellement ou totalement, ou encore, le rapport par lequel elle se désintègre ou se détruit. Aron distinguait d'ailleurs les conflits conformes à l'ordre social et ceux qui en marquent la rupture. (1984 : 344)

Lapierre, lorsqu'il parle des modalités de résolution des conflits, établit d'ailleurs une distinction relative à "*l'effet rétroactif*" que les solutions apportées à un conflit peut avoir sur la société concernée. Ainsi la "*rétroaction*" sera "*réactionnaire*", lorsqu'elle a pour effet de rétablir un état antérieur du système social, et "*conservatrice*" si elle le maintient tel quel ou à peu près. Elle sera "*réformiste*" si elle consiste en un changement progressif et partiel du système, et "*révolutionnaire*" si la transformation est rapide et complète. L'auteur distingue ainsi, les réformes "*adaptatives*" qui modifient un minimum de variables. Elles visent à maintenir l'état général du système social en dépit des variations qui s'y produisent. Les constantes de la régulation interne demeurent ainsi les mêmes, et le maintien du système social dépend d'effets compensateurs. Le second type de réformes est "*transformateur*". Les réformes déclenchent une série de modifications qui finissent par transformer le mode de régulation sociale lui-même, c'est-à-dire par produire une révolution. (1973 : 162-163) On pourrait ajouter à ces différents types de rétroaction, une rétroaction que je qualifierais de destructrice. Tous les conflits, ne trouvent pas nécessairement une issue dans un réaménagement du rapport de forces, c'est-à-dire dans une transformation sociale. Certains conduisent simplement à l'anarchie, voire à la désintégration ou l'auto-destruction de la société. La rétroaction destructrice correspondrait en fait à la notion marxiste de luttes stériles.

Il est évident que les classes ou groupes sociaux qui sont favorisés par un ordre social donné auront tendance à promouvoir le maintien ou le renforcement du système social, alors que ceux qui en sont défavorisés auront tendance à promouvoir les solutions de remplacement. Lapierre souligne que les effets rétroactifs des actions mises en oeuvre ne seront cependant pas nécessairement ceux qui ont été voulus à l'origine. Ainsi, des solutions adoptées avec des objectifs réformistes peuvent avoir des répercussions conservatrices et *vice versa*. (ibid., 159-162)

Le politique se définit donc par un rapport de la société avec elle-même, ce rapport par lequel elle se maintient, se transforme partiellement ou totalement, ou encore par lequel elle se désintègre ou se détruit. On note que la définition du politique comporte une référence à la société globale, référence qu'on ne saurait tenir pour négligeable. Le rapport de la société avec elle-même signifie que le terrain des actions politiques se situe au niveau le plus global de la société. Easton qui définit le politique par "*l'allocation autoritaire de valeurs*,"<sup>1</sup> distingue les décisions contraignantes pour une unité sociale quelconque (famille, association, organisation, etc.) des décisions à proprement parler politiques, par leur champ d'application, soit "*le système social le plus inclusif*." (Lapierre, 1973 : 36; Balandier, 1967 : 37)

On trouve le même critère chez Lapierre. L'auteur l'a fort bien noté, la multiplicité des groupes qui ont chacun leurs intérêts et exigences propres, ne constitueraient pas une société si des règles communes n'étaient pas établies et appliquées, afin d'assurer une certaine coordination

---

<sup>1</sup> Easton définit le système politique comme "*l'ensemble des interactions par lesquelles les objets de valeur sont répartis par voie d'autorité* ." (1974 : 23) D'après l'auteur, les comportements des personnes et des groupes sont orientés par des valeurs. Certaines de ces valeurs étant rares, elles font l'objet d'une compétition. Lorsque la répartition des valeurs se fait par le jeu de l'offre et de la demande, elle relève du système économique. Mais lorsqu'elle se fait de façon autoritaire, par une décision comportant un caractère obligatoire, elle relève du système politique. (Lapierre, 1973 : 36)

entre les groupes et le règlement des conflits qui les opposent. (1973 : 37) Il a souligné en outre que c'est précisément la référence à la société globale qui permet de distinguer le pouvoir politique des autres types de pouvoir que l'on rencontre dans la société (pouvoir économique, religieux, etc.) et qui s'exerce au sein de groupes sociaux autres que politiques (famille, lignage, organisations). (ibid. : 35) Lapierre précise cependant que la globalité est une caractéristique toute relative dont on peut observer diverses formes historiques (tribu, empire, principauté, nation) et divers niveaux (région, pays, niveau supranational). L'auteur réserve toutefois le terme de "*politique*" à l'unité d'analyse la plus globale, préférant qualifier les rapports de pouvoir et les systèmes politiques internes aux groupes et organisations du terme de "*parapolitique*". (ibid. : 29, 37)

Le rapport par lequel une société se maintient, se transforme partiellement ou totalement, passe par la coordination et la régulation des rapports entre les groupes au niveau le plus global de la société, par la réduction des conflits ainsi que par la mise en oeuvre de projets d'intérêt commun. En effet, Lapierre définit le système politique comme "*l'ensemble des processus de décisions qui concernent la totalité d'une société globale*". Il distingue deux principales catégories de décisions politiques : "*celles qui sont relatives à la coordination et à la régulation des rapports entre les groupements particuliers*", ce qui suppose la réduction des conflits qui les opposent, et "*celles qui sont relatives aux entreprises ou actions collectives qui engagent ou mobilisent la totalité de la société globale*." (1973 : 34) On notera que les moyens qui seront utilisés, les institutions et les mécanismes destinés à assurer cette régulation, de même que le degré de spécialisation et de différenciation du pouvoir politique à l'intérieur d'une société, sont susceptibles de varier grandement d'une société et d'une période historique à l'autre. (Lapierre, 1973 : 61)

4. **"LE POLITIQUE, C'EST LE PROBLÉMATIQUE..."** (Denquin, 1989 : 48)

On doit constater ainsi que Balandier l'a souligné, que les fonctions politiques ne sont pas les seules à remplir un rôle de cohésion, de régulation et de coordination dans une société. (1967 : 35) C'est dire que ce n'est pas toute la régulation sociale qui est prise en charge par le système politique. La régulation politique concerne seulement certains aspects de la société tandis que d'autres relèvent du domaine privé. Et comme on le sait déjà, ces aspects varient, d'une société et d'une période historique à l'autre. Pour peu, on croirait se retrouver après un tour de piste devant le problème initial. Car si le politique se définit par un rapport de régulation et de coordination des rapports entre les groupes et par la réduction de conflits dans la société globale, qu'est-ce qui le distingue des facteurs, fonctions, ou institutions non politiques qui jouent le même rôle?

Easton interprète les "*demandes politiques*", c'est-à-dire les sollicitations dont le système politique fait l'objet, en termes de besoins sociaux (*wants*), et ce seraient les normes culturelles propres à chaque société qui définiraient ce qu'il convient d'adresser au système politique ou de diriger vers d'autres systèmes sociaux. Almond parle quant à lui, "*d'agrégation des intérêts*". L'auteur conçoit les demandes politiques comme l'expression d'intérêts divers qu'il s'agit de concilier, ou, dans ses termes, "*d'agréger*". (Lapierre, 1973 : 53)

Les deux interprétations sont, d'après Lapierre, également insuffisantes pour rendre compte du processus de formation et de formulation des demandes adressées au système politique. La notion de besoin est à son sens confuse. Tout d'abord parce qu'elle ne distingue pas entre ce qui est nécessaire et utile ou simplement souhaitable, mais surtout, parce qu'elle verse

trop facilement dans la psychologie collective ou le relativisme culturel. Quant à la notion d'intérêt, elle a, d'après l'auteur, le mérite de dissimuler moins que ne le fait la notion de besoin, l'aspect compétitif du politique et la difficulté de concilier les intérêts des divers groupes. Cependant elle se réfère encore trop aux motivations individuelles ou collectives. En effet, l'insatisfaction qui peut exister chez certaines personnes ou certains groupes n'est pas, d'après Lapierre, strictement subjective. À son avis, il faut chercher les conditions objectives de la formation et la formulation des demandes politiques dans l'état des systèmes sociaux qui composent la société globale et dans les interactions qui se produisent entre ces systèmes.<sup>2</sup> (1973 : 53-54)

Je ne reprendrai pas en détails les thèses de Lapierre, ce qui nécessiterait une explication beaucoup plus détaillée de l'analyse systémique sur laquelle l'auteur se base pour formuler ses hypothèses. On en retiendra toutefois l'idée essentielle. Comme on l'a souligné plus tôt, les actions qui se situent au niveau politique, ou encore les situations qui exigent une intervention ou une action au niveau politique, se situent au niveau le plus global de la société. Elles comportent en outre un aspect problématique, qui pourrait provenir de la société elle-même ou encore être introduit de l'extérieur. De façon générale, une situation, un problème ou un conflit se politisent lorsqu'ils dépassent les ressources ou les capacités des groupes particuliers qui y sont engagés ou qui en sont affectés. Ce qui peut se produire en diverses circonstances.

Ainsi, il est possible que l'*accomplissement de certains processus sociaux... exige la mobilisation de moyens ou de ressources qui excèdent la capacité des groupements particuliers*

---

<sup>2</sup> À noter que l'auteur utilise le terme de système là où d'autres emploieraient les notions de "niveau" ou d'"instance", i.e. niveau ou instance économique, politique, culturelle, etc.

*engagés dans ces processus ou intéressés par eux.*" (1973 : 55) i.e. prise en charge par l'État des investissements et des services non rentables dans les sociétés industrialisées capitalistes. Fossaert fait une observation qui va dans le même sens, quand il écrit qu'Engels semblait associer la naissance des États à la gestion d'intérêts communs, tels que les vastes travaux d'irrigation des empires de l'Antiquité. (1981 : 38) Il est également possible que certains problèmes ou conflits se politisent, lorsque les mécanismes de régulation sociale ou les institutions qui ne se situent habituellement pas au niveau politique, s'avèrent insuffisants à les résoudre, notamment lorsque la société globale est menacée de désintégration, ou du moins, de graves perturbations. L'élément problématique pourrait également être introduit de l'extérieur de la société. Le fonctionnement interne d'une société peut en effet être perturbé par des facteurs externes. Ainsi, l'intervention de l'État sera exigée en raison de conflit territoriaux, d'invasion, de conquête, mais aussi relativement à la concurrence sur les marchés internationaux, à l'exportation de capitaux, etc.

Effectivement, si le politique dans une société résulte de déterminismes internes, c'est-à-dire d'une nécessité interne de lutter contre la désintégration, il résulte également, ainsi que Balandier l'a constaté, d'une nécessité externe sous la pression de laquelle le pouvoir politique peut parfois se constituer ou se renforcer. D'après l'auteur, le pouvoir politique s'inscrit en effet dans un double système de rapports, car aucune société ne vit en parfaite autarcie. (1967 : 44) Lapiere observe d'ailleurs que même les sociétés les plus archaïques et les plus fermées sont au moins en relation avec leurs voisins les plus immédiats. (1973 : 91) Chaque société est donc en rapport avec l'extérieur, c'est-à-dire avec d'autres sociétés globales par rapport auxquelles elle affirme son unité, sa cohésion, son originalité, et par rapport auxquelles elle organise éventuellement sa défense afin d'être en mesure de faire face à des menaces réelles ou supposées. À moins que ces dernières ne servent de prétexte au pouvoir politique pour accroître son emprise

sur la population ou détourner son attention des conflits internes. L'existence d'un chef de guerre et d'un chef de paix distincts dans certaines sociétés archaïques, est d'ailleurs révélatrice de cette double orientation du pouvoir politique. Le chef de paix est chargé de veiller à l'ordre interne, tandis que le chef de guerre est chargé de faire face aux menaces extérieures. (Balandier, 1967 : 44-45)

Le politique résulte ainsi de déterminismes internes, tout comme de déterminismes externes. C'est un rapport de la société avec elle-même, c'est-à-dire un rapport par lequel une société se maintient, se transforme partiellement ou totalement, ou encore par lequel elle se détruit. Le rapport de la société avec elle-même comporte nécessairement et essentiellement un aspect problématique, puisqu'il consiste à tenter de surmonter ce qui la divise. On pourrait dire ainsi que le politique se définit en quelque sorte comme l'ultime recours du social. Mais le politique se constitue aussi sous la pression des rapports avec d'autres collectivités.

## CHAPITRE 4

### L'AMBIGUÏTÉ DU POUVOIR ÉTATIQUE

Ayant défini ce qui constitue la spécificité de la dimension politique de la société, il s'agit de voir ce qui, relativement aux autres aspects politiques, caractérise plus particulièrement le pouvoir d'État. Nous avons défini la spécificité du politique comme un rapport problématique de la société avec elle-même, ce rapport par lequel une société surmonte ses divisions et assure sa cohésion, soit en maintenant le statu quo ou en se transformant partiellement ou totalement. Il faudrait peut-être distinguer ici le terrain du politique et le pouvoir étatique, ou du moins ce qui constitue le pouvoir politique ultime dans une société. Le terrain du politique est donc, de façon générale, celui des actions qui visent le maintien, la transformation ou même la destruction d'une société globale. Nous avons vu que le rapport de la société avec elle-même passe par la régulation et la coordination des rapports entre les groupes et par la réduction des conflits au niveau le plus global de la société. Le terrain du politique est donc le terrain où les différents groupes s'affrontent. Le rapport de la société avec elle-même est donc, en d'autres mots, un rapport de forces. Quel rôle y tient donc l'État?

Comme le constate Pierre-Marie Martin, la notion d'État se réfère à des constantes, bien que ce dernier puisse recouvrir des réalités des plus diversifiées. Ces constantes sont le territoire, la population et la souveraineté. (1982 : 30) De même, d'après Jouve, l'État existe dès que se trouvent réunis une population qui est fixée sur un territoire déterminé sur lequel s'exerce un pouvoir souverain qui établit un certain ordre. (1992 : 44) D'après Gonidec et Charvin, l'État est constitué d'un espace terrestre, aérien et aquatique/maritime, d'une population qui comprend

étrangers et nationaux, de l'appareil d'État, d'une personnalité juridique internationale et de la souveraineté. (1981 : 13-82) D'après Huntzinger, les caractères des éléments constitutifs de l'État, de même que leur combinaison ont grandement varié tout au long de l'histoire. On trouve cependant le prince, (en d'autres mots, l'autorité souveraine), le territoire, et la population. (1987 : 118)

Reprenons chacune des trois principales composantes de l'État. Le territoire consiste en un espace délimité par des frontières sur lequel s'exerce le pouvoir d'un État. Patry tient la notion de territoire délimité pour fondamentale et inséparable de l'idée de l'État, en raison du monopole de la contrainte qu'il exerce envers sa population. Par contre, l'espace géographique et économique ne concordent pas nécessairement. (1983 : 17) Le territoire comprend un sol et un sous-sol, un espace aérien et maritime. Il peut parfois y avoir discontinuité dans le territoire (Pakistan oriental et occidental jusqu'en 1971), il peut être morcelé (États archipels), ou encore, il peut exister des parcelles de territoire à côté d'un territoire principal qui peuvent se trouver jusque sur un autre continent (France et Guadeloupe, Martinique, Guyane). Historiquement, les frontières n'ont pas toujours été délimitées de façon très stricte. La notion de *limes* apparaît avec les Cités-États de l'Antiquité. De plus, les frontières sont parfois imprécises, soit pour des raisons politiques, (conflits frontaliers), ou géographiques (endroits difficiles d'accès).

La population est constituée de l'ensemble des personnes vivant sur le territoire de l'État (nationaux et étrangers), et qui sont liées à cet État par un lien de nationalité, laquelle est attribuée à la personne soit par filiation, par lieu de naissance ou par naturalisation. C'est à ce niveau que se situe la question des apatrides ou des nationalités multiples. (Martin, 1982 : 38-39; Huntzinger, 1987 : 118) Moreau Defarges observe que bien des conflits de la post-guerre froide,

luttres d'autodétermination parfois accompagnées de contestations territoriales, naissent de la relation ambiguë des peuples à l'espace. Ces conflits "*visent à faire coïncider des réalités collectives hétérogènes avec le cadre de l'État-nation.*" (1996 : 91) Enfin, le territoire et la population sont soumis au pouvoir souverain de l'État. C'est surtout cet aspect que nous analyserons ici de plus près. Voyons donc en quoi consiste le pouvoir étatique.

Balandier faisait observer l'ambiguïté du pouvoir qui apparaît comme une nécessité inhérente à la vie sociale afin d'assurer une certaine cohésion de la société globale, en même temps qu'il constitue une contrainte sur les individus. (1967 : 47) Dans une certaine mesure, c'est justement ce caractère englobant qui donne au pouvoir son ambiguïté. Comme Lapierre l'a constaté, si le système politique régulait vraiment intégralement la société, s'il en réglait et commandait intégralement tous les aspects, on se trouverait en présence du cas extrême de société totalitaire où le public et le privé seraient entièrement confondus. (1973 : 130) Ce cas limite, dont peuvent s'approcher plus ou moins des cas réels, est évidemment abstrait. Il peut néanmoins constituer une jauge à laquelle mesurer les cas réels. L'organisation politique en tant qu'elle coordonne, régularise, régleme,te, régit, mobilise ou concerne une société globale, comporte un aspect totalisant. Et du fait qu'il soit totalisant, le politique est déjà potentiellement, mais pas nécessairement, totalitaire. À la fois outil et arme, le pouvoir est nécessaire à l'efficacité collective, à la lutte contre l'entropie et contre la menace de désintégration sociale. Cependant, comme le note Balandier, il comporte en même temps une capacité de contrainte suffisamment importante pour être considéré potentiellement dangereux par l'ensemble des sociétés, à un point tel que, de façon générale, ces dernières prévoient des mécanismes de limitation du pouvoir. (1967 : 47-48)

C'est justement cette ambiguïté du pouvoir que nous révèle l'opposition entre les thèses consensuelles et les thèses conflictuelles sur le pouvoir en général, et sur l'État en tant que détenteur privilégié du pouvoir politique. De Laubier qualifie les premières de contractuelles. L'État y apparaît comme le fruit d'un contrat, fût-il implicite, voulu par les membres d'une société en vue d'un but précis, qui était la sécurité pour Hobbes, la liberté pour Locke, l'expression de la volonté générale pour Rousseau. L'État émanerait en quelque sorte d'un consensus constitué de la volonté des membres d'une société, lequel investit une personne individuelle ou collective du pouvoir exécutif, d'un pouvoir qui s'impose à tous et qui règle les rapports entre individus en vue de l'intérêt commun, et non des intérêts particuliers. À l'instar de De Laubier, on ne peut que soulever l'opposition diamétrale que cette conception présente avec les thèses conflictuelles, notamment marxistes, où l'État, loin d'être l'expression d'une volonté générale, est, au contraire, une organisation au service de la classe exploiteuse permettant à celle-ci de maintenir les conditions de son exploitation. (1983 : 80-81)

On trouve ainsi, d'un côté, des thèses qui tendent à évacuer du politique les aspects de domination, de contrainte ou de conflit, et de l'autre, celles qui réduisent tout rapport de pouvoir à des rapports de domination, et conçoivent les rapports sociaux uniquement en termes conflictuels, ignorant les aspects coopératifs. Pour ma part, j'interpréterais l'opposition de ces thèses, non pas en termes de contradiction, mais plutôt en termes de complémentarité, car elles rendent justement compte de l'ambiguïté, de la dialectique du pouvoir.

En effet, le pouvoir ne peut se fonder uniquement, ni indéfiniment sur la force. Parsons voyait bien que si le fondement dernier du pouvoir reste la force physique, pour être un instrument réellement efficace de mobilisation des ressources en vue d'une action collective, le

pouvoir ne peut se limiter à être un instrument de dissuasion. Il doit également s'asseoir sur une certaine légitimité. (Schwartzberg, 1988 : 90) Et c'est justement cette efficacité collective qui fonde sa légitimité. Balandier dira, pour sa part, qu'il y a un prix à payer par les détenteurs du pouvoir. Une certaine réciprocité doit exister entre les gouvernants et les gouvernés. Le pouvoir "*doit se justifier en entretenant un état de sécurité et de prospérité collectives*". L'auteur évoque Weber qui observait qu'aucune domination ne saurait se contenter strictement de l'obéissance; les détenteurs du pouvoir recherchent en plus, une certaine adhésion de la part des gouvernés. (1967 : 47-48) Lapiere indique, quant à lui, que l'obéissance peut être consentie sans contrainte, en raison de la croyance au bien-fondé de certaines règles et actions. Il cite l'exemple de certaines sociétés archaïques où les détenteurs de pouvoir ne disposent d'aucun moyen de coercition. Le chef est chargé du maintien de la paix civile en se fiant uniquement à son prestige, son équité, sa parole. Quant aux États modernes, un bon nombre de "*décisions politiques sont tenues pour obligatoires par /une/ majorité de citoyens sans être imposées*" par la contrainte. (ibid : 211) Tout comme Balandier évoquait la nécessité d'une certaine réciprocité entre gouvernants et gouvernés, Lapiere précise que le consentement à l'obéissance est cependant tributaire de la disponibilité et de la mobilisation des ressources : du pain et des jeux à Rome, l'État-providence dans les démocraties occidentales. L'obéissance sera consentie d'autant plus volontiers que les ressources mobilisées sont importantes. (ibid. : 210-212) Un certain degré de légitimité est donc nécessaire au pouvoir afin qu'il puisse se maintenir, surtout à long terme.

Cependant si le pouvoir ne peut se fonder uniquement sur la force, Parsons observe d'autre part que la remise en question de la légitimité du pouvoir peut conduire ce dernier à recourir à des moyens plus sûrs d'obtenir l'obéissance, plus "*efficaces intrinsèquement*". Ces

moyens font appel à diverses formes de coercition "où *l'usage de la force*" constitue le moyen le "plus intrinsèquement efficace de tous les moyens de contrainte." (in Birnbaum, Chazel, 1971 : 64) De même, Lapiere observe que les sociétés où l'exécution des décisions politiques repose uniquement sur l'obéissance consentie, sans recours aucun à la coercition, sont extrêmement rares. L'auteur mentionne les Bochimans, les Esquimaux du Gröenland, les Yahglans de la Terre de Feu chez qui on ne trouve ni police, ni armée, que ce soit sous une forme rudimentaire ou temporaire. L'auteur signale également l'existence de sociétés amérindiennes où la conjonction du pouvoir et de la coercition ne s'effectuait que face à une menace extérieure.

Comme on l'aura constaté, les sociétés où l'on ne trouve aucun groupe spécialisé dans l'usage légitime de la violence se restreignent à quelques cas qui appartiennent tous à des sociétés dites archaïques. Lapiere attire cependant l'attention sur le fait que les pratiques de sorcellerie ou les menaces de sanctions surnaturelles peuvent avoir des effets tout aussi coercitifs dans les sociétés archaïques, que les châtiments corporels, la privation de liberté ou la peine de mort peuvent avoir dans d'autres types de sociétés. En fait, il semble que les différences relatives à l'usage de la coercition pour l'application des règles et l'exécution des décisions dans les différentes sociétés, ne se traduisent pas par l'absence ou l'existence de la coercition. Elles concernent plutôt la concentration et la spécialisation plus ou moins importantes des moyens de coercition, et les limites ou les conditions de leur usage légitime. (1973 : 210-223) D'après Lapiere, on pourrait même construire une échelle où la violence est l'ultime recours exercé par n'importe quel groupe ou individu lésé, jusqu'aux sociétés où de grands groupes organisés sont spécialisés dans l'exercice de la violence, police et armée plus ou moins permanentes. Par exemple, là où la vengeance et les représailles sont reconnues comme des moyens légitimes de se faire justice, on ne trouvera pas de monopole de l'usage légitime de la violence. Dans les États

modernes, ce sont la police et l'armée qui constituent l'instrument le plus important de la puissance publique pour assurer l'exécution des décisions politiques. Toutefois il est possible que la police ou l'armée prennent des initiatives introduisant des déviations dans l'exécution des décisions politiques ou qu'elles opposent une force d'inertie. Elles peuvent même profiter du fait que, matériellement parlant, ce sont elles qui détiennent le monopole des moyens de coercition, pour accaparer le pouvoir. (Lapierre, 1973 : 210-227)

Ainsi, les sociétés où le pouvoir repose uniquement sur l'obéissance consentie sont extrêmement rares, sinon inexistantes. D'autre part, le pouvoir ne peut se fonder uniquement, ni indéfiniment sur la force. Pour être un instrument réellement efficace de mobilisation collective, il doit également s'appuyer sur une certaine légitimité. C'est donc avec raison que Lapierre définit le pouvoir politique comme une

*"combinaison variable d'autorité légitime (recours au consensus) et de puissance publique (recours à la coercition) qui rend certaines personnes ou certains groupes capables de décider pour (et au nom de) la société globale toute entière et de commander à celle-ci afin de faire exécuter les décisions prises."*  
(1973 : 35)

Lapierre distingue ainsi les relations de commandement-obéissance qui reposent sur l'autorité légitime et l'adhésion, et les relations de domination-soumission qui font appel à la coercition. (ibid. : 34) La proportion variable de légitimité et de coercition correspondent au caractère plus ou moins démocratique ou totalitaire du pouvoir étatique.

Alors que Lapierre définit le pouvoir politique comme une combinaison variable d'autorité légitime et de puissance publique, Baechler distingue quant à lui, trois modalités du

pouvoir où la notion d'ambiguïté est également présente. Ces trois modalités sont la puissance, l'autorité et la direction. Chacune de ces modalités se fonde sur un moyen spécifique. La puissance repose sur la force, l'autorité sur le prestige et la direction sur la compétence. Combinées en proportion variable, ces trois modalités définissent les différents régimes politiques. Tout comme les auteurs que nous avons évoqués plus tôt, Baechler souligne la nature contradictoire du pouvoir. Il permet d'assurer une certaine cohésion sociale grâce à la part d'autorité et de direction qu'il comporte, mais la violence n'en est jamais éliminée totalement, en raison de la part de puissance qui en est, elle aussi, constitutive. (1978 : 19-20, 138)

C'est encore cette ambiguïté du pouvoir qui ressort de l'analyse que Fossaert fait de l'État. Bien que l'auteur se situe dans la perspective marxiste, il adopte une position médiane entre les thèses conflictuelles et consensuelles. (1981 : 13-42) Fossaert considère l'État comme un gestionnaire partial des conflits qui sert des intérêts particuliers, mais prend aussi en charge des intérêts communs. D'après l'auteur, le risque de destruction qui guette la structure sociale s'accroît au fur et à mesure que s'approfondit la division de la société en classes. L'État répond à cette menace de destruction en maintenant les conflits dans des limites compatibles avec l'ordre établi. Il peut prendre les formes les plus diverses, mais il est en substance, "*l'effet d'une double-transformation simultanée*". (ibid. : 28) Ainsi, la société divisée en classes engendre un potentiel de luttes, tandis que la domination d'une ou de plusieurs classes convertit ce potentiel en pouvoir d'État. L'ambiguïté du pouvoir étatique ressort une fois de plus. S'il apparaît comme un pouvoir de réprimer les luttes qui menacent l'ordre établi, il permet aussi de les canaliser vers des fins compatibles avec cet ordre établi. Il exerce une contrainte sur la société, mais il contribue, en même temps, à son organisation. La raison d'être de l'État est la conservation de l'ordre établi, mais l'État peut d'autant mieux remplir cette fonction qu'il se charge aussi d'intérêts communs.

Fossaert note qu'Engels semble associer la naissance des États et la formation des appareils d'État à la gestion d'intérêts communs, tels que les vastes travaux d'irrigation des empires de l'Antiquité.

Fossaert indique que les intérêts communs peuvent varier grandement d'une société à l'autre. Ils seront pourvus au moyen de divers équipements collectifs, de services publics, de la sécurité sociale, etc. Ils comprendront éventuellement la défense contre l'extérieur. À la limite, les intérêts communs peuvent consister en la conservation de la société elle-même, afin d'éviter qu'elle ne se consume en luttes stériles.

D'après Fossaert, les intérêts communs sont la résultante de déterminations multiples où les déterminations idéologiques tiennent un rôle important. Cependant l'auteur leur reconnaît quand même une base objective. Ils sont communs en ce sens où toutes les classes, ou du moins la plupart des classes, y gagnent quelque chose. Par exemple, là où l'État protège certains modes d'organisation ou d'expression des classes dominées, les classes dominantes ne sont pas nécessairement affaiblies du fait que leur domination soit démocratisée. Le caractère commun de certains intérêts se vérifie notamment lorsqu'ils disparaissent. Fossaert illustre cette éventualité avec la disparition des institutions démocratiques dans l'Allemagne de 1933. Les conditions de vie de toutes les classes sont alors affectées, même si la dégradation a des conséquences inégales pour les différentes classes. Les intérêts communs sont donc, eux aussi, contradictoires, car ils n'ont pas la même valeur pour toutes les classes; ils ne leur sont pas également favorables. On notera que les intérêts communs peuvent également s'obtenir ou se maintenir au détriment d'autres sociétés.

On pourrait résumer le schéma de la domination politique chez Fossaert de la façon suivante. Chaque société divisée en classes porte en elle un potentiel de luttes que la domination politique maîtrise, afin de les maintenir dans des limites compatibles avec l'ordre établi. Mais la domination politique n'est pas uniquement réductrice de conflits. Elle comporte aussi d'autres fonctions qui confortent l'ordre établi par des moyens qui sont moins, ou même, nullement répressifs, et qui remplissent des fonctions servant le bien public. Lorsque les luttes sont contenues dans des limites compatibles avec l'ordre établi, la domination politique fonctionne davantage au service d'intérêts communs. Par contre, plus les luttes s'aiguisent ou s'exacerbent, plus la domination politique se réduit à la contrainte. Chemillier-Gendreau et Courvoisier constataient pour leur part que "*l'appareil répressif*" existe aussi bien dans les démocraties que dans les dictatures, sauf qu'en dictature, l'état de droit est remplacé par l'arbitraire d'un individu ou d'un petit groupe. (1978 : 42)

L'ambiguïté et l'ambivalence du pouvoir qui s'expriment à l'intérieur d'une société par la légitimité et la coercition, présentent une certaine analogie avec la diplomatie et la stratégie sur le plan international, selon que c'est l'aspect de légitimité ou de coercition qui domine. Telles que définies par Aron, la stratégie est la "*conduite d'ensemble des opérations militaires*" et correspond à "*l'art de vaincre à moindre frais*", tandis que la diplomatie est "*la conduite du commerce avec les autres unités politiques*" et correspond à "*l'art de convaincre sans employer la force.*" (Aron, 1984 : 36)

Il s'agit évidemment d'une simple analogie, non pas d'une stricte équivalence. En effet, sauf dans les cas d'insurrection armée ou de guerre civile, les rapports intra-sociaux sont généralement soumis au monopole étatique de la contrainte physique. Les relations

internationales se caractérisent par contre, par la pluralité des forces armées. Ainsi, les organisations internationales ou l'État-arbitre dans un conflit interétatique ne disposent pas nécessairement de moyens efficaces pour imposer leurs décisions, car ils se heurtent à la souveraineté des États qui disposent chacun de leur propre force militaire. (Birnbbaum in Boudon, 1992 : 238, 243) Ces décisions n'ont d'exécutoire que la volonté que chacun des États met à les appliquer, et le bénéfice, la commodité et l'intérêt propres que chaque État peut tirer du fait de s'y conformer. (Cot, 1974 : 216) En fait, sur le plan international, ce sont les grandes puissances qui constituent en quelque sorte l'équivalent de ce que le pouvoir étatique représente au sein d'une société nationale. Car même si elles ne détiennent pas le monopole des forces armées au sens strict, elles disposent tout de même d'une supériorité militaire écrasante par rapport à certaines puissances beaucoup plus faibles.

L'aspect "*légitimité*" se présente, lui aussi, de façon quelque peu différente sur le plan international et sur le plan national. La légitimité se traduit, par exemple, par l'adhésion des États à certains principes, (i.e. Charte de l'ONU), la nécessité de tenir compte minimalement de l'opinion publique internationale, etc. Ce qui explique que les États ont parfois besoin de justifier leurs conduites internationales, notamment les interventions militaires étrangères par une rhétorique qui n'a rien à voir avec la réalité des faits. Ils feront ainsi appel aux notions de "*maintien de l'ordre et de la démocratie*", "*demande d'assistance d'un gouvernement en péril*", de "*légitime défense*" ou de "*représailles à des actes d'agression*". Il peut y avoir aussi la légitimité que les conquérants réussissent éventuellement à s'acquérir. En effet, il ne suffit pas à ces derniers de constituer un Empire par la force des armes, encore faut-il l'organiser. Tout d'abord, gagner le respect des États vassaux. Une fois la phase de la conquête coloniale ou impériale complétée, les Empires ne peuvent établir leur pouvoir durablement sans la collaboration d'au

moins une partie de la population soumise, en l'occurrence, celle des anciennes ou des nouvelles élites locales. C'est ainsi que la paix impériale peut finir par s'assimiler à la paix civile.

L'ambiguïté et l'ambivalence du pouvoir expliquent, dans une certaine mesure, l'alternative et l'alternance de la paix et de la guerre dans les relations internationales, constatées par Aron. (1984 : 18) La dialectique de la paix et de la guerre est portée par la dialectique du pouvoir qui combine légitimité et coercition. De même au niveau des rapports intra-sociaux, la dialectique du pouvoir implique la possibilité que certains conflits débouchent sur la violence politique.

## CHAPITRE 5

### LE RAPPORT CONFLICTUEL

Bien que la guerre comporte des caractères spécifiques, elle est de la même nature que les autres conflits. Donc, après avoir défini la spécificité du politique et ses liens avec l'aspect coercitif du pouvoir, il s'agissait de situer la guerre dans une problématique du conflit considéré de façon générale, ce dernier devant être envisagé en tant que processus. Il s'agissait en d'autres termes d'étudier le phénomène de la guerre dans le contexte et dans le cours d'un processus de conflictualisation des rapports sociaux et de militarisation des conflits. L'objectif était de préciser comment les spécificités du conflit armé s'inscrivent dans la continuité des phénomènes conflictuels ainsi que des phénomènes sociaux en général.

Mais avant d'aborder l'étude des différentes étapes du processus conflictuel, il convient de préciser certains aspects concernant le rapport conflictuel lui-même. Les considérations que je vais énoncer à cet égard ne sont sans doute pas nouvelles, mais l'on se doit de les souligner car on ne leur a peut-être pas accordé toute l'importance qu'elles méritaient, importance qui est déterminante dans la façon même de conceptualiser et de comprendre le phénomène conflictuel. La première de ces considérations a trait à la normalité et l'universalité du phénomène conflictuel. En effet, n'importe quoi peut devenir objet de conflit, et ce dernier peut surgir à n'importe quel niveau des relations sociales. Il suffit qu'il y ait une divergence de quelque nature qu'elle soit entre les participants d'une relation sociale. On conçoit donc difficilement une société où il n'y aurait **jamais, aucune divergence, sur aucun sujet**. La seconde considération se rapporte à l'ambiguïté et à l'ambivalence des rapports sociaux. En effet, les rapports sociaux ne sont

généralement ni totalement coopératifs, ni totalement antagonisés. Ils combinent plutôt des éléments de coopération et des éléments de conflit dans une proportion variable selon la relation sociale considérée. Les rapports sociaux sont donc ambigus. La proportion d'éléments de coopération et de conflit présents dans chaque relation sociale étant susceptible de se modifier selon la conjoncture, les rapports sociaux sont donc également ambivalents.

## 1. NORMALITÉ ET UNIVERSALITÉ DU PHÉNOMÈNE CONFLICTUEL

On a souvent voulu voir un phénomène anormal dans la conflictualité, qu'il serait possible, par conséquent, d'éliminer de façon définitive des rapports sociaux : dysfonction dans la perspective fonctionnaliste, conséquence de la division de la société en classes dans la perspective marxiste. Pourtant "*la conflictualité est inhérente ... à toute société ...*", ainsi que Freund l'a précisé. (1983 : 23) Cela ne signifie évidemment pas que les conflits ne puissent être évités. En effet, les divergences à l'origine des conflits peuvent être plus ou moins intenses, plus ou moins réductibles, toutefois de nombreux désaccords sont quotidiennement résolus sans dégénérer en conflit, encore moins en conflit violent. Ils ne sont pas pour autant résolus de façon équitable ou également satisfaisante pour les deux parties. Cependant si certains conflits peuvent parfois être évités, les occasions de conflit par contre, ne manquent pas.

Elles peuvent se situer sur les terrains les plus variés et se produire à tous les niveaux des relations sociales. Freund le constatait, n'importe quoi peut devenir objet de conflit; (1983 : 22) le conflit peut surgir dans n'importe quel type d'activité humaine : qu'elle soit politique, économique, artistique, religieuse, scientifique, etc. (ibid. : 108). Les divergences peuvent se situer aussi bien au niveau des intérêts concrets que des opinions. Elles peuvent porter sur les

buts poursuivis ou sur les moyens à employer pour atteindre ces buts. Enfin "*il (le conflit) peut éclore dans n'importe quelle relation sociale.*" Il n'y a pas de relations sociales qui, par leur nature, rendraient le conflit impossible, comme le pensait Tönnies. L'auteur croyait ainsi que la "*communauté*" serait le lieu de la concorde, par opposition à la "*société*" qui serait le siège du conflit. (ibid. : 22) Le conflit peut survenir aussi bien au niveau des rapports interindividuels qu'au niveau des rapports internationaux, en passant par les rapports de classe, les rapports entre catégories sociales, entre groupes d'intérêts, entre ethnies, entre groupes d'âge, entre les sexes, etc.; il peut survenir dans le cadre de communautés urbaines ou rurales, au sein de divers types d'organisations, qu'elles soient industrielles ou administratives, toucher des communautés restreintes ou la société dans son ensemble; les conflits peuvent également mettre aux prises deux ou plusieurs formations sociales. Les possibilités de conflits sont donc très nombreuses dans la vie sociale, et les conflits très divers, que ce soit en termes des enjeux ou des acteurs qui y sont impliqués.

Pour illustrer la banalité du phénomène conflictuel, je suis tentée de recourir à un exemple de Freund. L'auteur commence son étude sur le conflit en exposant le cas hypothétique des membres d'une famille qui sont divisés sur l'éventualité de regarder soit un match sportif, soit un film à la télévision. Les uns et les autres font valoir des arguments en faveur de leur choix, et à moins qu'ils n'arrivent à un compromis, ce qui a commencé comme un simple désaccord risque de dégénérer en conflit. Donc, même pour un motif aussi trivial qu'une émission de télévision, et même à un niveau aussi élémentaire des relations sociales que les relations interindividuelles, les possibilités de conflit sont déjà présentes. (1983 : 18) La conflictualité constitue somme toute un phénomène assez banal. Tout simplement, il suffit qu'il y ait une divergence de quelque nature qu'elle soit, entre les participants d'une relation sociale. Et l'on conçoit mal une société où

existerait un consensus, une conformité à ce point absolu qu'il n'y aurait jamais, aucune divergence, sur aucun point. Un tel consensus, ne pourrait être qu'une apparence de consensus imposé par un régime totalitaire, sous lequel couvrirait en fait un conflit larvé. En ce sens, je suis d'accord avec Freund pour considérer la conflictualité comme "*inhérente ... à toute société*". (ibid. : 23).

Donc si on peut considérer la guerre comme un type de conflit parmi d'autres, le conflit est lui-même "*l'une des formes possibles des relations sociales*", (Freund, 1983 : 20) qui vont de la coopération plus ou moins étroite au conflit plus ou moins antagonisé, en passant par toutes les situations intermédiaires. Conflit et coopération sont donc au même titre des composantes des relations humaines en société. Plus encore, les rapports sociaux combinent généralement, à la fois des éléments de coopération et des éléments de conflit, dans une proportion variable selon le rapport social considéré; cette proportion pourra fluctuer selon la conjoncture. Ceci nous amène à la seconde considération sur le rapport conflictuel, laquelle concerne l'ambiguïté et l'ambivalence qui caractérisent généralement les rapports sociaux.

## **2. AMBIGUÏTÉ ET AMBIVALENCE DES RAPPORTS SOCIAUX**

Il existe en sociologie une tendance à opposer les théories de l'intégration et les théories du conflit et à concevoir les rapports sociaux soit en termes de coopération, soit en termes de conflit. Les théories de l'intégration s'inspirent généralement du fonctionnalisme et s'intéressent principalement au maintien des structures sociales existantes. Elles mettent l'accent sur les phénomènes de consensus, d'équilibre, de cohésion sociale, d'ordre, d'intégration, souvent au point d'interpréter tout conflit comme une anomalie, un phénomène anormal, pathologique, une

dysfonction, un mal à extirper (Freund, 1983 : 23). Certains critiques estiment que les théories de l'intégration seraient, de ce fait, incapables de rendre compte du conflit et du changement, et les considèrent donc comme conservatrices. Les thèses de l'intégration tendent effectivement à masquer les faits de domination, de lutte ou d'antagonisme. Elles évacuent les aspects coercitifs des rapports sociaux. Par contre, les théories du conflit s'inspirant de près ou de loin du courant marxiste, font du conflit la pierre angulaire pour l'analyse de la société, la clef d'intelligibilité du changement. Cependant elles ont parfois tendance à réduire tout rapport social à un rapport d'exploitation et de domination. (Bimbaum in Boudon, 1992 : 239-241; Lapierre, 1973 : 35, 146)

Bien qu'elles reflètent implicitement ou explicitement des positions idéologiques opposées, ces thèses m'apparaissent plus complémentaires que contradictoires. Tout comme l'étaient d'ailleurs les interprétations contractuelles et conflictuelles du pouvoir politique qui, finalement, rendaient compte de l'ambiguïté du pouvoir lequel intègre des dimensions de légitimité aussi bien que de contrainte. Il n'est aucunement question de tenter ici une synthèse du fonctionnalisme et du marxisme. Cependant il faut bien admettre que les rapports sociaux ne se situent généralement pas aussi clairement à un extrême ou l'autre, soit la coopération, soit le conflit. L'opposition entre les rapports de coopération ou de conflit n'est pas aussi nettement tranchée, délimitée, catégorique. Si tel était le cas, il n'y aurait que deux modalités possibles des rapports sociaux, soit que les sociétés vivraient dans un état de paix harmonieuse et équitable, ou alors en état de guerre totale. Ce serait Rousseau ou Hobbes : "*le bon sauvage*" ou "*la guerre de tous contre tous*". Or la réalité se situe la plupart du temps entre ces pôles extrêmes. Un rapport social peut être fondamentalement coopératif ou fondamentalement conflictuel, mais il combine généralement, à la fois des éléments de coopération et des éléments de conflit, dans une

proportion variable selon le rapport social considéré. Précisons que cela ne signifie pas seulement que la coopération existe entre certains groupes sociaux bien précis, alors que le conflit opposerait d'autres groupes, mais bien qu'un même rapport social est à la fois coopératif et conflictuel.

L'ambiguïté des rapports sociaux a d'ailleurs été relevée par plusieurs auteurs. Birnbaum souligne que certaines relations sociales peuvent être "*à la fois de l'ordre de la coopération et de l'ordre du conflit, tandis que d'autres relèvent exclusivement de l'affrontement*". (in Boudon, 1992 : 242) De même, Aron précise que certains rapports de compétition comportent des éléments de coopération, et, de façon inverse, certains rapports coopératifs comportent des éléments conflictuels. Ainsi, les ouvriers et les dirigeants d'une même entreprise ont des intérêts opposés en ce qui concerne la répartition des bénéfices, mais ils ont en commun l'intérêt de la prospérité de l'entreprise. À l'inverse, les membres d'un parti politique qui collaborent au sein du parti, peuvent s'opposer par ailleurs en tant que candidats dans une course à la direction de ce parti. (1984 : 345)

Aron a illustré l'ambiguïté des rapports sociaux avec des exemples où le degré de conflictualité était somme toute assez modéré, mais on peut en trouver de plus extrêmes. Si l'on se reporte à l'époque pas très lointaine de la guerre froide, on se souviendra que les premiers contacts entre les États-Unis et l'U.R.S.S. en vue des négociations sur la limitation des armements stratégiques, SALT 1, ont eu lieu entre 1966 et 1968, c'est-à-dire en pleine escalade de la guerre du Viêt-nam. Bien sûr, l'U.R.S.S. n'était pas directement impliquée dans le conflit sur le plan militaire. Cependant même dans les cas d'un affrontement armé direct, des démarches diplomatiques peuvent être poursuivies parallèlement entre les belligérants. Le terme de

coopération est sans doute exagéré dans ce cas, mais il démontre bien que même dans les situations les plus extrêmes, un conflit est rarement total.<sup>1</sup> De la même façon, les rapports coopératifs même les plus étroits, n'excluent pas d'éventuels conflits. Cela se constate aux niveaux les plus larges et les plus généraux des rapports sociaux impliquant plusieurs formations sociales, jusqu'aux niveaux les plus restreints et les plus privés. Mentionnons à titre d'exemple, les relations parents-enfants, les relations entre conjoints ou les relations d'amitié qui ne sont pas à l'abri de conflits, même dans les meilleurs cas possibles.

Ainsi, les participants d'une relation sociale peuvent collaborer sur certains points, alors même qu'ils s'opposent sur plusieurs autres. Les groupes sociaux ou les collectivités peuvent avoir certains intérêts en commun, tandis que d'autres intérêts sont contradictoires. Leurs rapports ne sont pas uniquement de coopération ou strictement de conflit. Coopération et conflit sont au même titre des composantes des relations humaines en société, mais plus encore, les rapports sociaux sont généralement ambigus, à la fois coopératifs et conflictuels. Aron considère d'ailleurs la combinaison coopération-conflit comme le modèle le plus général des relations sociales dans les sociétés actuelles, et, d'après lui, les luttes qui ont cours dans la société en sont caractéristiques (1984 : 345). Évidemment, l'une ou l'autre des modalités sera prédominante selon le rapport social considéré, et les participants d'une relation sociale ne sont pas également favorisés dans la relation. Cependant la réalité sociale ne se pose pas pour autant de façon manichéenne. Les situations de guerre totale ou de coopération pleine et entière relèvent davantage de l'abstraction ou du modèle que de la réalité. Tout comme le pouvoir politique combine légitimité et coercition

---

<sup>1</sup> On pourrait sans doute faire un lien entre cette observation et la distinction de Clausewitz entre "*guerre absolue*" et "*guerre réelle*". Ainsi, la guerre absolue (qui se situe sur un plan abstrait) représente un cas limite, le pôle extrême d'antagonisation du conflit qui ne prendrait fin qu'avec l'extermination de l'un des adversaires. De tels extrêmes ne sont que rarement, sinon jamais, atteints dans la guerre réelle, car divers obstacles politiques et militaires viendront en freiner l'escalade. On se reportera aux pp. 180-181 pour des explications complémentaires.

dans une proportion variable selon la société considérée, de même les rapports sociaux combinent une proportion variable de coopération et de conflit. Il existe donc tout un éventail de possibilités se situant entre ces deux extrêmes, et, sur le plan concret, les rapports sociaux se situent habituellement entre ces deux pôles. La coexistence d'éléments de coopération et d'éléments de conflit, avec la prédominance plus ou moins marquée de l'une des deux modalités de rapports se retrouvent ainsi au niveau de chaque rapport social particulier, de même qu'au niveau global de la société.

C'est probablement encore l'ambiguïté des rapports sociaux qui se trouve à l'origine des conceptions positive ou négative de la paix. Certains auteurs donnent en effet une définition négative de la paix. Par exemple, Aron définit la paix par l'absence de recours aux armes pour arbitrer les conflits. L'auteur considère que la paix règne lorsque les rapports entre les nations ne comportent pas de formes militaires. (1984 : 158) D'autres auteurs contredisent une telle conception et préfèrent une définition positive de la paix. Ainsi d'après Galtung, la paix passe par l'établissement de rapports de coopération. La définition de la paix devrait donc prendre en considération les notions telles que l'équité, la justice, l'harmonie. (Zorgbibe, 1984 : 77) Cette conception de la paix est d'ailleurs à la base de la distinction qu'il établit entre violence directe et violence structurelle. Cette dernière ne comportant pas de recours direct à la force, mais s'exerçant au moyen d'une structure de domination.

Les rapports sociaux sont donc ambigus, ils sont en outre, ambivalents. La proportion de coopération et de conflit pourra fluctuer selon la conjoncture. Ce seront tantôt les éléments de coopération qui prendront le dessus, tantôt les éléments de conflit. L'ambiguïté et l'ambivalence des rapports sociaux tiennent au fait que ni les acteurs sociaux, qu'il s'agisse de

groupes sociaux, de classes, ou même de sociétés globales, ni les intérêts de ces acteurs ne se présentent de façon monolithique. Les intérêts des différents groupes, classes ou sociétés globales ne sont pas ou communs, ou contradictoires en bloc. On a vu en effet que les partenaires d'une relation sociale peuvent s'opposer sur certains points, alors qu'ils ont par ailleurs des intérêts communs. D'autre part, les groupes, classes sociales ou sociétés globales ne sont pas homogènes. Il existe toujours en leur sein des sous-groupes, des fractions ou des classes dont les intérêts peuvent se heurter. Ce qui est susceptible de modifier la structure des rapports entre les ensembles plus larges dont ils font partie. Ainsi, le modèle où s'affronteraient deux forces sociales antagoniques entièrement homogènes n'est qu'hypothétique. Concrètement, les forces sociales sont plus souvent coalisées qu'homogènes.

Les rapports sociaux s'articulent donc de façon fort diverse et fluctuent selon la conjoncture. La coopération peut être plus ou moins étroite, partielle ou occasionnelle, et le conflit peut être plus ou moins antagonisé et polarisé, la guerre d'extermination (génocide, "*purification ethnique*") constituant le pôle extrême de polarisation et d'antagonisation du conflit. Il existe donc "*divers degrés de pureté de conflit*", (Birnbaum in Boudon, 1992 : 292) et l'on peut vraisemblablement supposer que le degré de conflictualité d'un rapport social peut avoir une influence, en un premier temps, sur l'éclatement du conflit, et en un deuxième temps, sur son évolution, donc, éventuellement, sur sa militarisation. Il semble donc pertinent de préciser le degré de conflictualité d'un rapport social. Ainsi, lorsqu'on parle de la coexistence d'éléments de coopération et d'éléments de conflit dans une relation sociale donnée, ce n'est pas pour minimiser l'acuité, voire l'irréductibilité de certains conflits, mais plutôt pour nuancer le degré de conflictualité du rapport social considéré.

### 3. DEGRÉ DE CONFLICTUALITÉ ET MODES D'ARTICULATION DES INTÉRÊTS

Les distinctions élaborées par Lapierre dans son *Analyse des systèmes politiques* (1973 : 143-150) pour rendre compte de la façon dont se déroule la "*compétition des demandes*" que les différents groupes sociaux adressent au système politique, peuvent nous être utiles dans la tentative de nuancer le degré de conflictualité d'un rapport social donné. D'après Lapierre, les demandes qui proviennent des différents groupes peuvent être "*divergentes*" ou même "*incompatibles*", mais elles peuvent aussi être "*convergentes*" ou "*complémentaires*". La diversité des demandes exprime bien sûr la diversité des intérêts de ces groupes, ou ce que ces derniers croient être leurs intérêts. On pourrait dire que la façon particulière dont les intérêts des différents groupes ou classes s'articulent, correspond à différents degrés de coopération ou de conflit. Ce que je serais tentée de désigner par le terme "*mode d'articulation des intérêts*" se traduira éventuellement par des pratiques sociales. Par exemple, si les intérêts des groupes sociaux ou des collectivités sont convergents ou complémentaires, les forces sociales peuvent se coaliser, si au contraire les intérêts sont divergents ou incompatibles, les forces sociales vont éventuellement se combattre. Le degré de conflictualité pourrait également s'avérer utile pour évaluer le degré de solidité d'une alliance ou d'une coalition, de même que ses perspectives d'évolution. Il constitue de plus, une indication sur les possibilités de compromis qui existent entre les parties en conflit. Or ces dernières sont cruciales pour l'évolution du conflit.

Je propose ainsi d'examiner les différents modes d'articulation des intérêts. Je commencerai par en donner une brève définition. Je chercherai ensuite à voir l'impact ou les effets que les différents modes d'articulation des intérêts peuvent avoir sur la conflictualisation ou la militarisation d'une situation polémogène, et sur les possibilités de compromis et d'évolution

du conflit. À noter que cette typologie peut s'appliquer aussi bien aux rapports intrasociaux qu'aux rapports interétatiques. On a vu que Lapierre distingue quatre types de combinaison des demandes : les demandes complémentaires, convergentes, divergentes, et enfin, incompatibles, qui correspondent à ce que j'ai désigné par les modes d'articulation des intérêts. On pourrait regrouper les deux premiers types de combinaison des demandes dans une même catégorie, car il semble qu'il n'y ait pas de différences réellement significatives entre les deux, comme on le verra plus loin. On ajoutera une catégorie supplémentaire, soit "*l'identité des intérêts*".

Commençons par ce mode d'articulation des intérêts. L'identité des intérêts se rencontre, par exemple, entre les individus appartenant à une même classe sociale, une même fraction de classe, une même profession, au même sexe, etc. Ce n'est évidemment pas tout l'ensemble de leurs intérêts qui sont identiques, notamment en raison de l'appartenance sociale multiple de chaque individu. L'identité des intérêts se passerait presque de commentaires, en ce sens qu'elle ne pose pas de problèmes, à prime abord, pour ce qui est de son effet sur les possibilités de conflit. En effet, l'identité des intérêts devrait se traduire en principe par une absence de conflit. Il y a tout de même quelques points à souligner.

Premièrement, même si les individus appartenant à un groupe social donné ont des intérêts identiques en tant que membres de ce groupe par rapport à d'autres groupes, ils peuvent par contre entrer dans un rapport de compétition ou de concurrence en tant qu'individus. Deuxièmement, la simple "*agrégation*", ou l'addition pure et simple des comportements individuels, chacun agissant au mieux de ses intérêts, peut produire des phénomènes sociaux imprévus, voire opposés aux intentions qu'avaient les acteurs sociaux en adoptant ces comportements. Ainsi, un individu isolé peut agir au mieux de ses intérêts, mais l'effet combiné

de l'ensemble des actions individuelles aura des résultats néfastes pour l'ensemble du groupe. C'est ce que Boudon désigne par l'"*effet d'agrégation*" ou "*effet d'émergence*".

L'exemple auquel l'auteur aime recourir pour illustrer ce phénomène est le cas étudié par Tocqueville, alors qu'il cherchait à expliquer les raisons pour lesquelles le commerce et l'agriculture capitalistes se sont développés moins rapidement en France qu'en Angleterre, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tocqueville attribuait ces différences au plus grand degré de centralisation administrative qui existait en France par rapport à l'Angleterre. Les propriétaires terriens français étaient attirés par la ville dans l'espoir d'y obtenir une charge royale et un anoblissement, tandis qu'en Angleterre où l'État était moins prestigieux, les propriétaires terriens restaient sur leurs terres et faisaient fructifier leurs biens. L'addition des comportements individuels des propriétaires français, chacun recherchant son intérêt propre, avait en fin de compte pour effet de leur nuire collectivement. (Durand, J.-P., 1989: 108-109; Ansart, 1990: 86) Je me garde de donner à l'effet d'agrégation l'extension exagérée que lui prête Boudon, au point d'expliquer tous les rapports sociaux de cette façon. Cependant le phénomène peut se présenter dans certains cas précis, et dans la mesure où il entraîne des effets pénibles, il est potentiellement conflictuel.

Un deuxième mode d'articulation des intérêts est la convergence. Lapierre parle de convergence des demandes lorsque la satisfaction des demandes d'un groupe social ou d'une classe favorise la satisfaction des demandes d'un autre groupe ou classe. La convergence des intérêts peut être plus ou moins stable, plus ou moins momentanée, plus ou moins partielle. Elle peut donner lieu à des coalitions, des alliances entre les groupes sociaux, classes, fractions de classes, ou entre sociétés globales. Ces coalitions et alliances pourront varier en durée et en intensité, non seulement en fonction de l'importance relative d'autres intérêts qui pourraient

d'autre part opposer les deux parties, mais aussi en fonction de la conjoncture générale qui met en rapport un grand nombre de groupes. Ainsi, des groupes sociaux ou des collectivités pourront choisir de mettre en veilleuse certaines divergences de détails pour s'attaquer ensemble à des problèmes plus généraux qui représentent un certain compromis.

On pourrait peut-être préciser le degré de convergence des intérêts davantage en identifiant ce qui en constitue la base. On pourrait distinguer ainsi une convergence positive et une convergence négative. Par exemple, il est possible que les membres d'une alliance ou d'une coalition partagent réellement des intérêts, mais ils peuvent n'avoir en commun que leur hostilité face à un adversaire. Ils pourraient même habituellement être rivaux. La distinction entre ces deux types de convergence est importante si l'on veut être en mesure d'évaluer la solidité d'une alliance ou d'une coalition et ses perspectives d'avenir. Elle nous donne un indice de ce que risque d'être la conjoncture de l'après-conflit. Ainsi, les alliances établies sur la base d'une convergence momentanée et très partielle des intérêts, risquent fort de s'effriter, voire de s'effondrer une fois le conflit principal terminé. Il est très probable que les anciennes rivalités, conflits et luttes de factions referont alors surface. On le constate régulièrement dans l'histoire des guerres et révolutions. Par exemple, l'effritement de l'alliance entre l'U.R.S.S. et les puissances Alliées après la Deuxième Guerre mondiale était assez prévisible. L'effondrement d'une alliance sera d'autant plus probable que les groupes sociaux ou les États n'ont d'autres liens qu'une hostilité commune à l'égard d'un adversaire, ce qu'Aron désigne du terme d'alliés occasionnels. (1984 : 40) Ce type de rapport représente sans doute le degré de coopération le plus bas.

Il peut également être utile de préciser quelle portion de la population l'alliance regroupe. Ce qui peut servir d'indice sur l'intensité des conflits. Sorokin, lorsqu'il cherche à mesurer

l'intensité des "*troubles intérieurs*", prend en considération la proportion de la population qui est impliquée dans les perturbations sociales. Il peut s'agir 1) de quelques individus, 2) d'un petit groupe, 3) d'une classe sociale (l'auteur entend par là un groupe économique, racial, national ou religieux important, un parti politique ou encore un groupe occupationnel, 4), d'une masse plus large de la population comprenant plusieurs classes sociales importantes, 5) enfin, il peut s'agir de la quasi-totalité de la population. De tels cas sont souvent le prélude au renversement d'un régime. (1985 : 575)

Comme le faisait observer Freund, le conflit change de signification selon, par exemple, qu'une grève est limitée à une entreprise ou qu'elle implique l'ensemble des entreprises d'un pays, comme ce fut le cas de la Pologne en 1980. La grève qui avait débuté aux chantiers de Gdansk s'est étendue à d'autres régions du pays; des entreprises industrielles, elle s'est étendue à la paysannerie et même à certains corps de fonctionnaires. La révolte qui pouvait être mâtée tant qu'elle demeurait localisée, contraignait le pouvoir à négocier dès lors que la quasi-totalité de la population polonaise soutenait la révolte ouvrière et paysanne.

Outre la convergence des demandes, Lapiere mentionne la notion de complémentarité des demandes. J'avoue ne pas bien comprendre la différence qu'il fait entre les deux. L'auteur illustre plus qu'il ne définit ces distinctions. Pour ce faire, il utilise un tableau dressé par l'historien Albert Mathiez sur la situation de la France de 1789. Ainsi, la demande d'abolition des droits seigneuriaux par la paysannerie et celle de la libre-circulation des marchandises par la bourgeoisie seraient complémentaires. Les demandes de limitations du pouvoir royal et de réforme fiscale seraient quant à elles convergentes. L'auteur illustre son propos avec cet unique exemple, sans plus d'explications et sans apporter aucune précision sur le sujet. Ainsi j'aurais

tendance à regrouper la complémentarité et la convergence des intérêts dans une même catégorie, ceci d'autant plus que je ne vois pas de différences réellement significatives entre ces deux modes d'articulation des intérêts quant à leurs effets concrets sur la formation de coalitions et d'alliances entre les groupes. Le terme de convergence pourrait désigner ainsi toute situation où les intérêts de deux groupes se favorisent mutuellement.

Enfin, Lapierre parle de la divergence et de l'incompatibilité des demandes. Ces deux notions doivent être abordées simultanément, car la différence entre les deux repose sur la disponibilité des ressources dans une société et l'importance des contraintes qui pèsent sur elle. Les notions de ressources et de contraintes doivent être entendues au sens le plus large. Elles ne sont pas uniquement d'ordre économique, elles peuvent être aussi, démographiques, géographiques, culturelles, politiques, etc. Elles peuvent provenir de la société elle-même ou encore d'autres sociétés. Par exemple, on connaît l'importance des capitaux étrangers ou de l'aide aux pays sous-développés sous forme de prêts, de dons ou d'assistance technique, qui peuvent constituer à la fois des ressources et des contraintes pour les pays récipiendaires. Ou encore, l'introduction dans une société de normes, de valeurs, de croyances ou d'idéologies de l'extérieur peut conduire à des phénomènes d'acculturation, lorsque la culture en place ne parvient pas à intégrer les influences extérieures pour recréer un système culturel cohérent.

Lapierre définit les ressources de façon générale, comme "*tout ce qui contribue à maintenir ou à accroître les possibilités d'action du système*" (politique, social ou autre), c'est-à-dire la variété de décisions possibles; en d'autres mots, ce sont les conditions objectives qui déterminent ce qu'un système social peut faire en réponses aux demandes qui lui sont adressées.

À l'opposé, les contraintes sont "*ce qui tend à limiter ou restreindre ces possibilités*", ce sont donc les conditions objectives qui déterminent ce que le système social ne peut pas faire. (1973: 63-64)

Lapierre observe que la divergence et l'incompatibilité des demandes résultent l'une et l'autre de la compétition entre les groupes sociaux pour une valeur rare : biens, prestige, pouvoir. Cependant des demandes divergentes ne sont pas nécessairement incompatibles, en autant que les ressources dont dispose une société et les contraintes auxquelles elle est soumise permettent de satisfaire au moins en partie l'un et l'autre groupe social. Par contre, lorsque compte tenu des ressources disponibles et des contraintes existantes, toutes les décisions possibles sont telles que les exigences d'un groupe social ne peuvent être satisfaites qu'en renonçant à satisfaire toutes les exigences de l'autre groupe, ces demandes et les intérêts ou les besoins qu'elles expriment seront dits incompatibles. En d'autres termes, ce qui ne représente qu'un simple obstacle lorsqu'il s'agit de divergence des intérêts, devient une impossibilité dans un rapport d'incompatibilité. Il existe dans le rapport de divergence, des possibilités objectives de compromis qui n'existent pas dans l'autre. L'incompatibilité des intérêts s'apparente ainsi à ce que la théorie des jeux désigne par les "*jeux à somme nulle*", où ce qui constitue un gain pour l'un est nécessairement une perte totale pour l'autre. On pourrait encore décrire l'incompatibilité des intérêts comme un bien qui ne se partage pas (Aron donne l'exemple d'une première place dans une hiérarchie) ou des buts mutuellement exclusifs (les groupes pro-choix et pro-vie). L'incompatibilité des intérêts représente ainsi le degré de conflictualité le plus élevé.

Les divergences ou l'incompatibilité des intérêts sont susceptibles de donner lieu à des conflits d'intensité et de durée variables, ou même d'engendrer la violence. La conflictualisation et la militarisation d'un rapport social sont en principe d'autant plus probables que les divergences

sont aiguës; elles le seront donc encore plus lorsque les intérêts sont incompatibles. C'est presque une tautologie de dire que plus les possibilités objectives de compromis sont restreintes, à plus forte raison si elles sont inexistantes, plus le conflit et la violence risquent d'éclater. En effet, plus le compromis est difficile à atteindre, plus la mécontente perdure, et plus les adversaires sont susceptibles de recourir à des moyens chaque fois plus contraignants pour imposer leur volonté. Ainsi, les conflits qui résultent d'une incompatibilité des intérêts risquent davantage de dégénérer en violence, que ceux qui résulteraient d'une simple divergence des intérêts. L'absence de possibilités objectives de compromis est à même d'enclencher un processus d'escalade.

Il y a cependant des nuances à apporter. L'une est pour souligner le caractère contingent du conflit et de la violence, tandis que l'autre est relative aux aspects subjectifs du conflit. Ainsi, même si la conflictualisation et la militarisation d'une situation polémogène sont d'autant plus probables que les divergences sont aiguës, il n'y a pas d'absolu en la matière. Ni la divergence, ni l'incompatibilité des intérêts ne débouchent nécessairement sur un conflit ouvert, ni un conflit armé. Il existe bien des probabilités de conflits ou de violence, mais il n'y a aucun déterminisme à cet égard. Comme on l'a mentionné plus tôt, l'existence de facteurs polémogènes n'entraîne pas automatiquement un conflit. L'éclatement du conflit ou l'irruption de la violence dépend aussi d'autres conditions ou circonstances que nous analyserons plus loin, notamment dans le chapitre qui traite de l'actualisation du potentiel conflictuel, et celui qui porte sur le contrôle des conflits. Mentionnons toutefois brièvement que l'éclatement du conflit suppose, non seulement, que les groupes ou classes sociales prennent conscience de leurs intérêts, mais encore qu'ils s'organisent en vue de les faire valoir. Le conflit suppose en outre l'opposition active de deux ou de plusieurs volontés. Le cas échéant, le conflit ne prendra pas nécessairement une forme aiguë, ni violente. Le recours à la violence pour arbitrer les conflits dépend, lui aussi, de toute une série

de facteurs. On retiendra pour l'instant qu'il existe, du moins dans les sociétés démocratiques, des mécanismes de limitation de la violence et de régulation des conflits. D'ailleurs, il semble d'après différents auteurs, que les groupes sociaux ou les sociétés globales seront d'autant plus enclins à recourir à la violence dans certaines conjonctures, que leurs intérêts sont systématiquement ignorés, et que leurs possibilités de les faire valoir en utilisant des mécanismes légaux ou les institutions en place sont réduites, parfois au point d'être inexistantes.

Donc, ni la divergence, ni l'incompatibilité des intérêts n'entraîne automatiquement l'éclatement du conflit ou de la violence. De même, on ne peut dire *a priori* que l'accentuation ou la diminution du degré de divergence se reflétera nécessairement sur le degré d'intensité ou de violence du conflit. Les divergences d'intérêts peuvent être plus ou moins permanentes et le degré de divergence peut lui-même fluctuer. Cependant les manifestations du conflit ne seront pas nécessairement d'autant plus aiguës que les divergences sont profondes. Les probabilités en sont toutefois plus grandes.

Il y a une autre précision à apporter relativement aux facteurs subjectifs de conflit. On a mentionné plus tôt que la différence entre la divergence et l'incompatibilité des intérêts reposait sur la disponibilité des ressources et les contraintes qui existent dans une société. Cependant même si objectivement l'état des ressources et des contraintes permettait le compromis, l'effet polémogène d'intérêts simplement tenus pour incompatibles, risque d'être le même que s'ils l'étaient matériellement. On doit donc souligner qu'il ne suffit pas que les ressources existent, encore faut-il qu'elles soient effectivement mobilisées. Ce qui soulève la question de l'existence d'une volonté politique de satisfaire les demandes, laquelle n'est pas toujours présente. Au contraire, les groupes sociaux ou classes sociales qui sont favorisés par l'ordre social existant ont

bien souvent tendance à tout mettre en oeuvre pour ne rien en modifier et ne rien céder des ressources qu'ils détiennent.

Ces observations au sujet des probabilités de conflit et de recours à la violence liées au mode d'articulation des intérêts, sont évidemment très générales, et le modèle en est schématique. Il ne tient compte en effet que de deux ou, tout au plus, trois groupes sociaux ou collectivités. Or sur le plan concret, le jeu de l'articulation des intérêts se présente évidemment de façon beaucoup plus complexe. Les acteurs sociaux sont beaucoup plus nombreux et de plus, ils ne sont pas homogènes. Aussi doit-on en tenir compte lorsqu'on cherche à déterminer comment les alliances se constituent ou comment les conflits risquent d'éclater.

## CHAPITRE 6

### LES FACTEURS POLÉMOGÈNES

#### 1. DIVERSITÉ DES FACTEURS POLÉMOGÈNES

Nous sommes arrivés maintenant à ce stade de l'analyse où il s'agit d'aborder l'étape initiale du processus conflictuel, c'est-à-dire les causes et les facteurs qui se trouvent à l'origine du conflit et que l'on désignera du terme de "*facteurs polémogènes*". Rappelons que ce terme que j'emprunte à Freund est défini par l'auteur comme "*tout facteur qui peut produire un conflit ou le favoriser*". (1983 : 22)

Les causes et facteurs de conflits, tout comme les causes et facteurs de guerre sont multiples et peuvent être des plus variés. Comme je l'ai mentionné plus tôt, à peu près n'importe quoi peut devenir objet de conflit, celui-ci peut surgir dans n'importe quel type d'activité humaine, qu'elle soit politique, économique, religieuse, etc., et il n'y a pas de relations sociales, des rapports interindividuels aux rapports internationaux, qui, par leur nature, seraient à l'abri des conflits. (Freund, 1983 : 22, 103) Ajoutons à cela, une autre observation de Freund à savoir que toute société comporte "*des disproportions, des différenciations, des discontinuités, des discordances, ... des incohérences*" qui représentent autant de risques latents de conflits (1983 : 146). D'après l'auteur, aucune société n'est homogène. Il existe toujours en son sein, des opinions différentes. De plus, les diverses institutions qui composent une société ne sont pas nécessairement adaptées les unes aux autres. Ce sont, d'après Freund, toutes ces "*dissonances et ces disparités*" qui constituent le terrain où peuvent surgir les conflits. (ibid.)

Les occasions tout comme les causes possibles de conflits dans une société sont donc très nombreuses et elles peuvent aussi être fort diverses. Il existe ainsi de nombreuses controverses quant à la façon d'expliquer le conflit, ou encore quant à ce qui constitue les causes fondamentales de conflit. Il est cependant possible de s'entendre minimalement sur certaines définitions, et certaines propositions demeurent applicables, en dépit de divergences d'interprétations parfois importantes qui peuvent exister par ailleurs. Il m'apparaissait donc beaucoup plus souhaitable de rechercher un dénominateur commun, au lieu de m'appesantir sur ces controverses. Ce qui, à mon avis, permettait de faire avancer la réflexion sur des aspects du conflit qui n'ont peut-être pas toujours suffisamment été mis en relief. On pouvait s'entendre ainsi 1) sur une définition de ce qui constitue une situation polémogène, 2) sur le fait que les inégalités sociales représentent une cause importante, sinon fondamentale de conflit, 3) et sur le fait que les facteurs économiques ne déterminent que partiellement les rapports sociaux et les autres dimensions sociales.

Prenons donc le premier point. Certains auteurs attribuent un rôle déterminant dans le développement de conflits à un type de facteurs plutôt qu'à un autre, et il y a à ce sujet diverses écoles. Il est cependant possible de s'entendre sur une définition minimale de ce qui constitue une situation polémogène. Ceci, peu importe que l'on attribue ou non un rôle plus ou moins déterminant à un type particulier de facteurs dans le déclenchement des conflits, peu importe le type de facteur auquel on l'attribue, peu importe, enfin, les causes particulières qui sont à l'oeuvre dans un conflit déterminé. De la façon la plus générale, on trouve à la source du conflit, sinon une opposition diamétrale, du moins une divergence soit sur le plan des intérêts objectifs ou sur celui des opinions, soit au sujet des buts poursuivis ou encore au sujet des moyens pour atteindre les buts.

Un second point fait l'objet d'un certain consensus. Ainsi, un grand nombre d'auteurs s'accordent pour voir dans la structuration inégalitaire de la société, la cause fondamentale de conflit, peu importe les divergences qu'ils peuvent avoir par ailleurs quant à ce qui constitue le fondement ou la source de ces inégalités. La question mérite sans doute d'être prise en considération, car les inégalités sociales se rencontrent de façon générale dans l'ensemble des sociétés. Balandier note que nulle part, les rapports sociaux ne s'instaurent sur une parfaite réciprocité. Même dans les sociétés primitives qu'on a souvent qualifiées de sociétés égalitaires, on trouve une certaine dissymétrie des rapports sociaux qui est fondée sur l'âge, le sexe, la situation généalogique, la spécialisation ou les qualités personnelles. Cette dissymétrie qui existe sous sa forme la plus atténuée dans les sociétés archaïques, s'accroît dès que les rapports sociaux débordent les liens de parenté. (1967 : 43-46) Je me permettrai une parenthèse pour souligner qu'on a bien souvent méconnu la portée et la signification de la division de la société par âge et par sexes. Ainsi, les sociétés de chasseurs-cueilleurs étaient en fait des sociétés de chasseurs-cueilleuses. C'est d'ailleurs la thèse soutenue par Paola Tabet qui observe qu'à ce stade rudimentaire de développement technique, les outils de chasse sont aussi des outils de guerre. Ainsi, d'après l'auteure, le développement de la caste guerrière est liée à la division de la société par sexes. (1979) Dyer observe quant à lui que si le soldat professionnel n'existe que chez les peuples civilisés ou semi-civilisés, on trouve déjà des guerriers distincts en tant que groupe d'âge et de sexe dans les sociétés primitives. (1985: 39)

La structure inégalitaire de la société représente un potentiel conflictuel à au moins deux titres. Ne serait-ce qu'en tant qu'elle engendre une compétition pour les biens rares (biens matériels, pouvoir, prestige), elle constitue déjà un potentiel conflictuel non négligeable. Mais il y a plus. En effet, on ne saurait concevoir les inégalités sociales comme le résultat d'un simple

rapport de concurrence où le meilleur gagne, ainsi que le voudrait l'idéologie libérale classique. Selon cette interprétation, les inégalités s'expliqueraient finalement par des différences individuelles en termes d'aptitudes, de capacités, de motivation ou d'efforts. Or, la compétition est elle-même un produit des inégalités, en même temps qu'elle constitue un moyen de les reproduire. Elle exprime une domination tout en contribuant à entretenir et assurer la supériorité de certaines classes.

Si l'on veut voir dans les inégalités sociales une cause fondamentale de conflits, on comprendra l'intérêt des différents théoriciens pour identifier la source de ces inégalités. Les fondements des inégalités et les modes de structuration des rapports sociaux sont divers. Comme Lapiere l'a noté, chacun des grands théoriciens de la sociologie du XIX<sup>e</sup> siècle a mis en évidence un ou plusieurs modes de stratification. Marx a insisté sur l'importance primordiale de la division de la société en classes, fondée sur l'exploitation économique, Durkheim liait les inégalités sociales à la division sociale du travail, tandis que Weber distinguait trois types de hiérarchies dans la stratification sociale : la division en classes, les échelles de statut et la stratification selon la participation au pouvoir politique. (1973 : 95) Les auteurs contemporains ont repris à leur compte quelques-unes de ces interprétations. Par exemple, chez Bourdieu, la société est hiérarchisée économiquement, culturellement et socialement (in Ansart, 1990 : 97).

De nombreux auteurs ont cependant voulu voir dans l'activité économique la source fondamentale de conflit. Cette conception a connu de nombreuses versions au cours des siècles. Elle s'est exprimée aussi bien dans la pensée libérale classique que dans le courant socialiste et dans le courant marxiste. De Saint-Simon à Spencer, en passant par Comte, on pourrait résumer l'essentiel de cette conception comme suit : la succession de conflits violents dans l'histoire de

l'humanité s'expliquerait par la pénurie et la rareté, ainsi que par une organisation sociale et politique basée sur le militarisme. Par conséquent, la société industrielle grâce à laquelle l'abondance et la prospérité devenaient désormais possibles, devait se substituer au militarisme et apporter une ère de paix. La position adoptée par Marx n'est pas aussi différente de ces thèses qu'on pourrait le croire au premier abord. Marx partageait avec ces auteurs la conviction que le développement des forces productives était la condition *sine qua non* pour accéder à une société sans classes, donc sans conflits. Condition nécessaire mais insuffisante, car l'émancipation ne pourrait se faire qu'avec l'abolition de la propriété privée des moyens de production et une répartition égalitaire des surplus engendrés par le développement des forces productives. (Freund, 1983 : 41, 107)

Les inégalités sociales sont sans doute génératrices de conflits. L'économie n'est cependant pas le seul principe de hiérarchisation dans les sociétés. Les rapports économiques ne sont pas les seuls rapports structurants pour les sociétés. En effet, les personnes et les groupes n'entrent pas en rapport uniquement en accomplissant des activités relatives à la production et aux échanges, mais aussi dans d'autres types d'activités. Ils occupent ainsi une position particulière, non seulement dans les rapports de production et d'échange, mais aussi dans les rapports qui s'établissent dans d'autres catégories d'activités. Certains théoriciens marxistes prétendraient peut-être que toutes les dimensions de la stratification sociale peuvent en fin de compte être rapportées à un seul et même antagonisme fondamental qui se situe au niveau économique. Cependant même si les différentes hiérarchies peuvent être partiellement déterminées par les rapports de production, elles n'en découlent pas mécaniquement, elles ont aussi leur logique propre. Ainsi, que l'on adhère ou non à la notion de la détermination économique en dernière instance, on doit admettre qu'il existe, outre le système de structuration

principal d'une société, des systèmes de structuration secondaires qui peuvent, eux aussi, faire surgir des conflits selon leur logique propre, de façon plus ou moins dépendante, plus ou moins autonome par rapport au mode de structuration principal. Weber l'avait déjà noté, les différents types de hiérarchisation ne se recoupent pas nécessairement de manière rigoureuse (Lapierre, 1973: 97). Donc, si les déterminismes économiques ont souvent pu jouer un rôle important dans les conflits, qu'ils soient armés ou non, il semble qu'ils n'ont pas nécessairement joué un rôle exclusif, et parfois, même pas le rôle principal. C'est d'ailleurs ce que Bouthoul et Carrère ont constaté dans leur étude sur 366 conflits armés majeurs qui ont eu lieu entre 1740 et 1974. (1976 : 74) Tous les conflits n'ont pas leur source dans la seule activité économique, même si celle-ci peut constituer un facteur important de conflit. De même, tous les conflits ne sont pas explicables en termes des besoins du système économique basé sur la division des sociétés en classes. Ainsi, je suis d'accord avec Freund pour dire que les conflits ne sauraient se réduire à la seule lutte des classes, tant au point de vue des motifs ou des enjeux des conflits, que du point de vue des acteurs sociaux impliqués dans les conflits. (1983 : 23).

En fait, à une conception de la société en termes d'une infrastructure économique d'où découlerait une superstructure formée des niveaux ou des instances juridico-politique et idéologique, je préfère emprunter à Lapierre (1973) sa conception de la société comme un système global lui-même constitué de cinq principaux systèmes, chacun étant spécifié par une catégorie déterminée d'activités. On trouve ainsi les systèmes 1) biosocial ou sociogénétique, 2) sociogéographique ou écologique, 3) économique, 4) culturel 5) et enfin, politique. Nous verrons plus loin en quoi ils consistent plus exactement. Les différents systèmes sont à la fois interdépendants et relativement autonomes, celui qui jouit d'un degré d'autonomie plus important

par rapport à tous les autres, étant le "*système dominant*". Ce n'est pas toujours le même d'une société à l'autre.

Précisons quelques aspects des thèses de Lapierre en commençant par les concepts de "*système*", d'"*interdépendance*" et d'"*autonomie relative*". L'auteur définit le système par l'interdépendance des éléments qui le constituent, et qui sont liés de façon telle qu'une modification d'une des relations entraîne une modification des autres relations, de sorte que tout l'ensemble s'en trouve transformé. (1973 : 23) Les différents systèmes sont eux-mêmes constitutifs du système social global. Bien qu'ils soient interdépendants, ils obéissent également à une logique qui leur est propre et qui est définie par les nécessités de leurs processus internes, c'est-à-dire par rapport aux finalités spécifiques de la catégorie d'activités dont ils relèvent. Chaque système n'est donc que partiellement déterminé par les autres systèmes, tout comme chacun des systèmes détermine lui-même certains aspects des autres systèmes. L'autonomie des systèmes est donc relative en ce sens "*qu'un système est plus ou moins autonome par rapport à un autre et que son degré d'autonomie n'est pas le même par rapport à chacun des autres.*" (1973 : 31) L'autonomie des systèmes est en outre variable, car le degré d'autonomie "*d'une catégorie de système (par exemple, le système culturel) par rapport à une autre catégorie (par exemple, le système économique)*" (ibid.) est variable d'une société à l'autre et d'une période historique à l'autre. Lorsqu'un des systèmes jouit d'un degré d'autonomie plus important par rapport à tous les autres, il sera qualifié de système dominant. Il aura pour effet de freiner les changements à l'intérieur des autres systèmes ou au contraire de les accélérer.

Voyons maintenant en quoi consistent les différents systèmes sociaux.

- 1) Le système biosocial ou socio-génétique est relatif aux activités de reproduction sociale de la population, qui n'est pas que biologique. Elle dépend aussi de tout un ensemble de processus sociaux qui réglementent les relations entre les sexes, les relations de parenté, les relations entre conjoints et entre les générations.
- 2) Le système écologique ou socio-géographique est relatif à "*l'activité d'habiter*" un espace donné, d'y circuler et d'aménager (plus ou moins techniquement) un territoire qui est caractérisé par un climat particulier, et dans lequel on trouve diverses espèces animales et végétales, de même que des ressources naturelles particulières.
- 3) Le système économique est relatif aux activités de production et d'échange des biens et des services.
- 4) Le système culturel concerne les activités de communication, c'est-à-dire toutes celles qui sont liées à la création, la diffusion et l'expression de codes linguistiques, symboliques, esthétiques, scientifiques, techniques, éthiques et idéologiques. C'est le domaine des signes, des symboles, des normes, des valeurs, des croyances, etc.
- 5) Enfin, le système politique est constitué de l'ensemble des rapports de pouvoir et des processus de décision concernant la société globale. (ibid; 32-34)

Lapierre considère que chacun des systèmes sociaux qui forment le système social global, par la différenciation des rôles qui existent en son sein et qui définissent ses processus internes, produit un certain type ou même plusieurs types de stratification, et contribue à la stratification

sociale globale. Ainsi la stratification selon le sexe et selon l'âge, de même que la position qu'occupe une personne dans le système de parenté relèvent plus particulièrement du système biosocial.

Les différences climatiques, les modes d'habitation différents, les inégalités dans l'accès aux ressources, telles le gibier, l'eau, les terres arables, les matières premières, les possibilités de communication et de déplacement, sont des facteurs de stratification qui dépendent des différentes positions occupées dans l'espace géographique, et relèvent plus particulièrement du système écologique.

La position qu'occupent les personnes ou les groupes dans le système de production et d'échange, les rapports aux moyens de production, la position dans l'organisation du travail relèvent de la stratification économique qui peut elle-même prendre diverses formes.

La hiérarchie des valeurs et des normes, la diffusion différentielle des connaissances ou l'apprentissage sélectif de certaines capacités réservées à des classes ou des catégories sociales particulières, relèvent du système culturel. On notera que ces facteurs ne ressortissent pas nécessairement au système économique, car on peut observer des différences de prestige, de respectabilité ou de dignité même dans les sociétés où les inégalités économiques sont minimes. Enfin, le système politique produit des inégalités relatives à la capacité d'influencer les décisions collectives et d'y participer.

Lapierre ne conçoit pas son modèle de façon mécanique et il ne faudrait pas l'interpréter ainsi. Car si chacun des différents types de stratification relève plus particulièrement d'un système

social déterminé, chacun s'inscrit également dans la stratification sociale globale qui résulte, en définitive, de l'interaction entre les différents types de hiérarchies. Ainsi, chaque mode de stratification a des répercussions sur tous les autres, tout comme les autres en ont sur lui. Ce qui correspond à l'interdépendance entre les systèmes et les modes de stratification qui en découlent. D'autre part, les différents modes de stratification qui existent dans une société, ne coïncident pas nécessairement de manière rigoureuse. C'est précisément ce qu'on entend par l'autonomie relative des différents systèmes.

Le degré d'autonomie ou d'interdépendance entre les différents systèmes sociaux peut être plus ou moins important. La stratification sociale sera d'ailleurs d'autant plus rigide que le degré de coïncidence entre les différentes hiérarchies sera élevé. Ainsi, les modes de stratification fondés sur le sexe ou sur les castes sont parmi les plus inflexibles qui puissent exister. Ils sont en effet déterminés à la fois par les systèmes biosocial, écologique, économique, culturel ainsi que politique. La stratification selon le sexe dépend à la fois des règles matrimoniales, des systèmes de parenté, du lieu de résidence matri ou patrilocal, de la division du travail, des normes et des valeurs culturelles, et de la participation au pouvoir politique. Dans la stratification par castes, il y a superposition des modes de ségrégation selon la parenté et selon l'espace social, de la division du travail, de l'influence politique et d'une hiérarchie culturelle selon le degré de "*pureté*".

Il est possible qu'une société déterminée soit caractérisée plus fortement par un type particulier de stratification sociale selon le système social qui est dominant dans cette société. Ainsi la stratification selon l'âge sera importante dans les sociétés où le système biosocial est dominant. La plupart des sociétés dites archaïques sont en effet gérontocratiques. La stratification par castes sera caractéristique des sociétés où le système culturel est dominant, tandis que la

stratification dont la base est un parti politique unique, ou du moins, prédominant, correspondra aux sociétés où c'est le système politique qui domine. Enfin, la stratification par classes est caractéristique des sociétés où c'est le système économique qui est dominant.

Chacun des systèmes sociaux peut être porteur d'inégalités et sera, de ce fait, susceptible d'engendrer des divergences ou des incompatibilités d'intérêts. Les facteurs de conflits pourraient donc provenir de chacun des systèmes sociaux. Ils pourraient engendrer des conflits aussi bien à l'intérieur des sociétés qu'entre sociétés globales. Les analystes et théoriciens des relations internationales se réfèrent d'ailleurs régulièrement à des facteurs que l'on pourrait classer dans les systèmes sociaux identifiés par Lapierre. Ainsi, Aron dans son ouvrage *Paix et guerre entre les nations* identifie des déterminants des guerres relatifs à l'espace géographique, à la démographie, aux ressources économiques ainsi qu'aux nations et aux régimes politiques. Renouvin et Duroselle (1991) étudiant les "*forces profondes*" au sein des relations internationales se penchent sur les facteurs géographiques, les conditions démographiques, les forces économiques et le nationalisme. Marcel Merle (1982) décrit le "*milieu international*" à partir de divers facteurs, en l'occurrence, le "*facteur naturel*" qui regroupe l'ensemble des conditions géographiques, le facteur technique, le facteur démographique, le facteur économique et enfin, le facteur idéologique.

## **2. UN POTENTIEL CONFLICTUEL INÉVITABLE**

Les causes et facteurs de conflits, qu'ils soient par ailleurs armés ou non, peuvent être des plus divers. Ils sont en fait aussi nombreux et variés que les conflits eux-mêmes. Un grand nombre de variables entrent en jeu dans chaque conflit, et ces variables sont en outre très

différentes d'un conflit à l'autre. En fait, chaque domaine de l'activité humaine est susceptible d'engendrer le conflit, ainsi qu'on vient de l'évoquer. Aussi, plutôt que de chercher à répertorier et à classer une liste interminable de facteurs polémogènes parfois hétéroclites, je crois qu'il est beaucoup plus important de retenir que la conflictualité est inhérente à la vie sociale. J'ai évoqué plus tôt la normalité et l'universalité du phénomène conflictuel. Il suffit, en effet, qu'il y ait une divergence de quelque nature que ce soit entre les partenaires d'une relation sociale. Et l'on imagine difficilement une société où il n'y aurait jamais, aucune divergence, sur aucun point. Il existe ainsi une possibilité de conflit qui est toujours présente dans toute relation sociale, ne serait-ce que sur le plan abstrait. Mais il existe en outre un potentiel conflictuel universel et incontournable, puisqu'il s'enracine dans des caractères communs à toutes les sociétés, du moins toutes les sociétés historiques. C'est donc à ce potentiel de conflit qu'il m'apparaît important de s'attarder. On retiendra ainsi trois principaux types de facteurs polémogènes que je vais d'abord identifier brièvement pour ensuite les expliciter. Cette typologie reprend d'une certaine façon la distinction classique entre causes structurelles et causes conjoncturelles du conflit, avec, cependant, quelques modifications.

Je mentionne en premier lieu les causes et facteurs de conflits qui sont liés à l'hétérogénéité des éléments qui composent la société. Comme les diverses institutions et systèmes sociaux ne sont toujours que partiellement adaptés les uns aux autres, ils peuvent engendrer des dysfonctions ou des incohérences qui constituent un terrain fertile pour les conflits. On trouve ensuite les causes et facteurs de conflits qui sont le fait de la diversité sociale qui est liée à la complexification et à la spécialisation sociales, et qui engendre une diversité des intérêts. Enfin, un troisième type de facteurs polémogènes, de loin les plus constants et les plus profonds dans une société, découlent de la structure même de la société : ce qui constitue un système

social est en même temps ce qui le menace. (Balandier, 1967 : x) Balandier utilise à ce sujet les termes d'"*union tensionnelle*". (in Ansart, 1990: 115) Ce type de facteurs polémogènes peuvent éventuellement prendre la forme de ce que l'on désigne par le terme de rapports de domination ou d'exploitation.

L'hétérogénéité des éléments qui composent la société et la diversité sociale ne sont pas en soi porteuses de conflit, mais elles peuvent le devenir dans certaines conjonctures. C'est en ce sens que l'on qualifie parfois les facteurs polémogènes qui pourraient en découler de conjoncturels, par opposition aux facteurs de conflits structurels qui s'enracinent dans la structure même d'une société, constituant de ce fait, un potentiel conflictuel permanent, même si le conflit n'est pas nécessairement actualisé. Les facteurs structurels de conflit ne dépendent donc pas d'une conjoncture particulière. Ils persistent en dépit des changements de conjonctures. Ils sont toujours présents dans la société considérée, et le conflit, s'il n'est pas ouvert, est du moins, toujours latent. D'après Lapierre, les divergences ou incompatibilités d'intérêts conjoncturelles sont celles qui se produisent entre couches et catégories sociales, tandis que celles qui sont structurelles sont le fait de classes, de castes ou d'ordres. (1973 : 146) Mais voyons plus en détails les trois principaux types de facteurs polémogènes.

Le premier type de facteurs polémogènes que nous avons évoqué est celui qui est lié à l'hétérogénéité des éléments qui existent dans toute société, dans la mesure où cette hétérogénéité comporte un aspect dysfonctionnel. Chaque société est en effet composée de diverses institutions et de différents systèmes qui ne sont toujours que partiellement adaptés les uns aux autres. Il existe toujours entre eux ces "*incompatibilités partielles*" pour reprendre l'expression de Balandier. L'auteur tient ces dernières pour une propriété caractéristique de toute formation sociale. (1967 :

x) Il attribue ces "*incompatibilités partielles*" au fait que historiquement, les éléments qui composent la société ne se sont pas développés au même moment. Freund parle quant à lui des disproportions, des différenciations, des discontinuités, des discordances et des incohérences qui existent dans toute société, et observe que les différentes institutions qui composent une société, ne sont pas nécessairement adaptées les unes aux autres. (1983 : 146) De même, Lapierre constate que les différents systèmes sociaux (nous dirions dimensions sociales): économique, politique, culturel, etc., qui composent la société globale, sont toujours plus ou moins décalés les uns par rapport aux autres. Les impératifs de leurs processus internes, par conséquent les intérêts des groupes engagés dans ces processus, ne concordent pas nécessairement, ni complètement. Il y a donc toujours, entre les diverses institutions, entre les divers systèmes, de même qu'entre les éléments qui composent ces systèmes, des décalages, des tensions, des dysfonctions, des blocages ou des insuffisances (1973 : 31, 60) qui constituent un terrain fertile pour les conflits.

Le deuxième type de facteurs polémogènes que j'ai évoqués sont ceux qui sont le fait de la diversité sociale qui est liée à la nécessité de coopération qui existe dans toute société, et qui est d'autant plus grande que la différenciation, la spécialisation et la complexification des sociétés sont importantes. Évidemment les cas où la diversité sociale relèverait strictement de la nécessité de coopération et de l'interdépendance qui existent dans une société, sont hypothétiques. Car elle résulte aussi d'inégalités sociales ou même de rapports d'antagonisme. En fait, le terme de diversité sociale désigne au mieux des rapports sociaux qui relèvent davantage de la coopération et de la collaboration que de la compétition ou du conflit. Ce que j'entends ici par diversité sociale, ce sont des rapports sociaux qui reposent sur une certaine symétrie ou une certaine réciprocité, même si elles ne sont qu'imparfaites. Ainsi, la diversité sociale, en tant qu'elle repose sur la complémentarité, n'est pas à prime abord conflictuelle, au contraire. Mais en tant qu'elle

comporte des différences, elle pourrait dans certaines conjonctures, engendrer des divergences, même dans les cas hypothétiques où la diversité sociale reposerait sur une parfaite réciprocité des rapports sociaux. Si j'insiste sur ces cas limites qui ne peuvent exister qu'hypothétiquement, c'est pour bien marquer le caractère incontournable de la conflictualité dans toute société. Ce qui, par ailleurs, ne signifie aucunement que les conflits ne puissent, quant à eux, être évités.

Le troisième type de facteurs polémogènes que j'ai évoqués sont ceux qui découlent de la structure même de la société et des contradictions dont elle est, de ce fait, inévitablement porteuse. Selon les termes de Balandier : "*Ce qui le (le système) constitue est, en même temps, ce qui le menace : la dynamique est inhérente au système tout autant que les principes déterminant ses conditions de formation et de reproduction.*" (1967, p. x) Et il ajoute un peu plus loin : "*Ordre et désordre sont donnés en même temps, le changement a ses racines dans le système lui-même.*" (ibid.) Ainsi que l'explique Balandier, tout système se caractérise par "*la différenciation et la mise en relation des éléments différenciés*" selon une hiérarchie. (ibid.: ix-x) Les différenciations donnent lieu à une certaine organisation, mais dans la mesure où elles sont hiérarchisées, elles sont également porteuses de tensions, de conflits et d'oppositions. Donc, la structure ou les rapports sociaux qui fondent un certain ordre social, portent aussi en eux les tensions et les conflits particuliers à cette structure ou à ce système de rapports. Balandier utilise d'ailleurs à ce propos les termes d'"*union tensionnelle*". Ces contradictions structurelles ou systémiques pourraient éventuellement prendre la forme de ce que l'on qualifie habituellement par un rapport d'exploitation ou de domination.

Même dans les sociétés réduites à leurs formes les plus élémentaires, les rapports sociaux comportent essentiellement ces deux dimensions d'association et de tension. Par exemple, le

matériel fondamental utilisé dans la structuration des rapports sociaux dans les sociétés archaïques sont les différences de sexe et d'âge. Or, la dualité sexuelle a parfois donné lieu à une véritable dichotomie homme-femme. Celle-ci s'est accompagnée d'une domination masculine plus ou moins marquée où les femmes sont reléguées au seul rôle de reproductrice, où les relations qu'elles établissent entre elles sont dévalorisées, et, où seules les relations entre hommes instaurent les structures de pouvoir et de significations. Le conflit s'institutionnalise dans cette dichotomie et s'actualise à partir de ce système d'inégalités. Il en va de même pour les relations exogamiques qui unissent et opposent simultanément. Ces différenciations donnent lieu à une organisation structurée où se combinent association et tension, et les tensions propres à cette structure vont donner lieu à certaines rivalités. Les conflits qui en surgiront renverront à cet ordre social particulier. (in Ansart, 1990 : 114-117) Soulignons ici que l'existence de contradictions structurelles (i.e. ce qui constitue un système est en même temps ce qui le menace) caractérise non seulement tout système social, mais de façon générale tous les systèmes de quelque nature qu'ils soient : physiques, mécaniques, biologiques, etc. En d'autres mots, c'est une propriété qui définit les systèmes en tant que tels. Donc, même dans l'hypothèse improbable où toute forme d'exploitation et de domination seraient abolies, l'existence d'une forme ou d'une autre de contradiction structurelle (ou systémique) semble incontournable. Étant entendu que cette observation ne saurait cautionner quelque forme d'exploitation ou de domination que ce soit.

Les facteurs polémogènes qui découlent des contradictions structurelles sont par définition permanents, contrairement à ceux qui sont issus de l'hétérogénéité ou de la diversité sociales. Ils persistent en dépit des changements de conjonctures. Le terme même de "*structurels*" implique justement que ces facteurs polémogènes sont toujours présents, et le conflit, s'il n'est pas ouvert, est du moins, toujours latent. Cependant même si les causes du conflit sont

structurelles, l'actualisation du potentiel conflictuel, ou en d'autres mots, l'éclatement du conflit est quant à lui soumis à la conjoncture. Effectivement, dans la mesure où les effets les plus néfastes, les plus pernicioeux de la structure conflictuelle peuvent être compensés ou atténués, le conflit n'éclate pas nécessairement dans l'immédiat. Ou encore, dans la mesure où l'opposition est inexistante, que ce soit par ailleurs du fait de la passivité ou de la répression, là non plus, il n'y aura pas de conflit ouvert, mais un rapport de domination et un conflit latent. En fait, les divers mécanismes de contrôle des conflits, qui peuvent prendre une forme plus ou moins coercitive, arrivent éventuellement à intégrer le conflit dans le fonctionnement normal de la société, ou encore à empêcher qu'il n'éclate, entretenant cependant un conflit latent. Toutefois, le conflit peut toujours éclater à terme si pour une raison ou une autre, les mécanismes de contrôle ne sont plus opératoires. Ainsi, les causes de conflit peuvent être soit conjoncturelles, soit structurelles, mais l'éclatement même du conflit est en quelque sorte toujours conjoncturel.

Afin de résumer mon propos, je dirai que les conflits peuvent surgir au sujet des motifs les plus divers, mais il existe un potentiel conflictuel universel, puisqu'il s'enracine dans des caractéristiques communes à toutes les sociétés. Chaque société porte donc en elle, à l'état plus ou moins latent, plus ou moins ouvert, un certain nombre de conflits. Les possibilités de conflits peuvent être circonstancielles, ou si l'on veut, conjoncturelles, mais elles peuvent aussi être structurelles. Les premières sont celles qui tiennent à l'hétérogénéité des éléments qui composent la société, de même que celles qui découlent de la diversité sociale. L'hétérogénéité des éléments peut engendrer des dysfonctions ou des incohérences qui constituent un terrain fertile pour les conflits. En effet, les systèmes sociaux et les institutions qui composent les sociétés ne sont toujours qu'imparfaitement adaptés les uns aux autres. Les facteurs polémogènes conjoncturels découlent également de la diversité sociale liée à la complexification des sociétés, et qui engendre

la diversité des intérêts. En tant qu'elle repose sur la complémentarité et sur une certaine réciprocité des rapports sociaux, la diversité sociale n'est pas *a priori* conflictuelle, au contraire. Mais en tant qu'elle comporte des différences, elle peut engendrer des divergences dans certaines conjonctures. Il y a enfin un potentiel conflictuel plus profond et permanent qui est inscrit dans la dynamique même de la société : ce qui la constitue est en même temps ce qui la menace. C'est ce potentiel conflictuel que l'on qualifie habituellement de structurel.

Compte tenu de ces caractéristiques, il existe dans chaque société, et ce, de façon inévitable, un potentiel conflictuel. Les conflits qui surgiront de chaque société renverront à cet ordre social particulier. De même, une structure internationale donnée portera en elle certains types de conflits. Cependant s'il y a inévitablement un potentiel conflictuel présent dans toute société, l'éclatement du conflit et le recours à la violence peuvent en revanche être évités.

## CHAPITRE 7

### LE CONFLIT OU L'ACTUALISATION DU POTENTIEL CONFLICTUEL PAR LES PRATIQUES SOCIALES

Nous arrivons maintenant à cette étape du processus conflictuel et de l'analyse où il faut aborder le coeur du sujet, c'est-à-dire le conflit comme tel. Mais le fait justement que le conflit s'inscrit dans un processus, soulève la question de savoir à partir de quel moment ou dans quelles circonstances on peut parler de conflit. Le conflit suppose bien sûr l'existence de facteurs polémogènes, mais ils ne sauraient à eux seuls ni expliquer, ni définir le conflit. L'objet du litige ou l'enjeu du conflit ne sont pas le conflit. Il n'y a pas d'équation entre les deux. D'autres composantes doivent être présentes pour que l'on puisse parler de conflit. De même, le conflit ne découle de façon ni mécanique, ni immédiate des facteurs polémogènes. Il ne suffit pas qu'il y ait matière à conflit, pour qu'il y ait automatiquement conflit. Les conflits finissent parfois par éclater, mais certaines situations polémogènes perdurent parfois longtemps avant que cela ne se produise. Il n'y a pas de lien de cause à effet. Il s'agit donc de voir comment s'effectue le passage d'une simple situation polémogène, ou en d'autres mots d'un conflit latent, à un conflit ouvert.

Afin de répondre à cette question, il n'est pas inutile de récapituler quelques-uns des aspects que nous avons analysés jusqu'ici, ceci, en accentuant ceux d'entre eux qui sont pertinents à la compréhension du problème. Nous pourrions alors poursuivre l'évolution du processus de conflictualisation, afin d'identifier les composantes et les étapes d'actualisation du conflit.

Ainsi que je viens de l'évoquer, la première composante du conflit, c'est bien sûr l'existence d'une situation polémogène. Les causes et facteurs de conflit peuvent être multiples et très variés, mais de la façon la plus générale, on trouve à la source du conflit un antagonisme, ou du moins, une divergence soit sur le plan des intérêts objectifs, ou sur celui des opinions, soit au sujet des buts poursuivis ou encore au sujet des moyens pour atteindre ces buts. Ces divergences qui peuvent être plus ou moins aiguës, découlent de la position particulière que les différents groupes sociaux ou les sociétés globales occupent dans la structure sociale ou internationale. Tous ne jouissent pas du même niveau de pouvoir, de prestige, de ressources, ni des mêmes possibilités. Ils sont inégalement favorisés ou lésés par l'ordre social ou international existant, et diversement affectés par les problèmes et les tensions qui peuvent y régner. Ces disparités peuvent être liées aux intérêts de secteurs particuliers, mais les inégalités les plus criantes s'enracineront dans un rapport contradictoire de domination ou d'exploitation.

Cependant les positions sociale ou internationale et les intérêts qui y sont liés n'ont d'impact sur l'éclatement du conflit ou le recours à la violence, que dans la mesure où ils définissent des pratiques sociales conflictuelles. Le conflit n'éclate que dans la mesure où la situation polémogène qui correspond à une divergence ou à une contradiction des intérêts, donne lieu à des pratiques sociales contradictoires, conflictuelles. Ce sont elles qui actualisent ce qui autrement ne serait qu'un simple potentiel conflictuel, en affrontement réel. Ce sont elles qui transforment le conflit latent en conflit ouvert, lequel prendra, selon le cas considéré, une forme plus ou moins aiguë, et parfois même plus ou moins violente. Nous avons donc ici une deuxième composante importante du conflit : le conflit suppose bien sûr l'existence de facteurs polémogènes, mais il n'y a pas de conflits sans pratiques sociales pour actualiser ce potentiel conflictuel.

Il s'agit donc à ce stade de préciser comment les positions occupées dans la structure sociale ou internationale et les intérêts qui y sont liés définissent des pratiques sociales conflictuelles. Bimbaum note l'opposition entre les thèses qui accordent une grande importance à l'intentionnalité et à la perception des acteurs pour caractériser une situation de conflit, c'est-à-dire aux facteurs subjectifs, et celles qui attribuent un rôle primordial à la structure sociale, en d'autres mots, les conflits reposeraient sur l'antagonisme objectif des intérêts. Pour les tenants de cette position, la perception des acteurs a d'autant moins d'importance que ces derniers risquent d'avoir une fausse conscience de leurs intérêts réels.

Bimbaum considère le degré de conscience comme une des caractéristiques essentielles qui nous permettent de décrire le conflit. (in Boudon, 1992 : 241-242) Mancur Olson, dans "*La Logique de l'action collective*", pose le problème du passage des intérêts individuels à l'action collective, et montre que "*l'identité des intérêts ne suffit pas à déclencher une action collective.*" (Paris, PUF, 1978, in Ansart, 1990 : 83-84) Bien sûr, l'auteur entendait par là, l'identité des intérêts qui lie les membres d'un même groupe. On pourrait sans doute faire la même observation au sujet de la divergence ou de l'incompatibilité des intérêts qui opposent différents groupes sociaux ou sociétés globales, et dire qu'elles ne suffisent pas à déclencher une action sociale. Elles ne débouchent donc pas nécessairement sur un conflit ouvert. Il ne suffit pas qu'un rapport social polémogène existe pour qu'il y ait automatiquement et immédiatement un conflit. Il semble donc difficile d'expliquer l'éclatement et le déroulement des conflits en se rapportant strictement aux positions qu'occupent les acteurs dans la structure sociale ou internationale, c'est-à-dire aux facteurs objectifs de conflit. D'autres facteurs, vraisemblablement des facteurs subjectifs, semblent ainsi devoir jouer un rôle dans le passage d'un potentiel conflictuel à un conflit réel.

La distinction que fait Dahrendorf entre intérêts latents et intérêts manifestes nous permet de préciser quelque peu l'importance respective des facteurs subjectifs et des facteurs objectifs dans l'éclatement d'un conflit ou le recours à la violence. Tels que définis par l'auteur, les intérêts latents sont des lignes de conduite qui sont, en quelque sorte, inhérentes à une position sociale donnée, sans qu'elles soient nécessairement conscientes pour les groupes ou les individus qui les adoptent. Les intérêts latents correspondent ainsi à la notion de "*classe en soi*". Par contre, lorsque les lignes de conduite sont articulées et adoptées de façon consciente et délibérée par les groupes afin de défendre ou de promouvoir leurs intérêts, on parlera d'intérêts manifestes, ce qui correspond à la notion de "*classe pour soi*". (1972 : 185, 240)

Il semble tout à fait plausible de supposer que les intérêts latents, en d'autres mots les conduites adoptées par les groupes sociaux ou les collectivités dont les intérêts sont divergents ou incompatibles, risquent de se heurter ou de donner lieu, fût-ce involontairement, à des pratiques sociales divergentes ou contradictoires. Ceci du simple fait que ces conduites sont définies par des positions divergentes ou opposées dans la structure sociale. Ces pratiques sociales seraient, en quelque sorte, nécessairement conflictuelles, par la force des choses ou plutôt de la structure sociale. Cependant dans le cas des intérêts manifestes, à l'opposition quelque peu "*mécanique*" des intérêts latents, s'ajoute un aspect conscient et volontaire. On pourrait faire un rapprochement entre les intérêts latents et les conflits latents, et entre les intérêts manifestes et les conflits ouverts. La position sociale est par définition, déterminante des intérêts latents. Par contre, les intérêts manifestes ne découlent pas mécaniquement de la position sociale, puisqu'ils correspondent à une action consciente et délibérée.

Or, qui dit action consciente, suppose qu'il y a eu d'abord une certaine forme de prise de conscience. Il s'agit en fait que les groupes sociaux ou les collectivités se fassent une **représentation mobilisatrice de leurs intérêts**, peu importe par ailleurs qu'elle soit fondée ou non et quel qu'en soit le contenu. L'important lorsqu'on parle du processus de conflictualisation, c'est qu'une telle représentation existe et qu'elle soit apte à expliquer, à justifier, à motiver et à orienter une action collective. Cette explication prendra selon les cas des formes plus ou moins élaborées et cohérentes, éventuellement celle d'une idéologie. En ce sens, les notions de vraie ou de fausse conscience n'ont qu'une valeur normative, car l'impact mobilisateur des facteurs subjectifs de conflit ne se mesure pas nécessairement en ces termes. Pareillement, l'action collective est elle-même susceptible de produire les résultats les plus divers, des plus heureux aux plus désastreux. Les résultats réels ne sont d'ailleurs pas toujours ceux qui étaient escomptés par les acteurs. Le conflit peut donc demeurer à l'état latent, tout simplement parce que les groupes sociaux ou les collectivités concernés ne se sont pas fait une représentation mobilisatrice de leurs intérêts. Cette dernière constitue ainsi une autre composante du conflit et une nouvelle étape dans le processus de conflictualisation.

Mais j'ajoute avec Olson que même lorsque la conscience de l'intérêt collectif est présente, elle ne débouche pas pour autant sur une action collective. Pour une raison ou pour une autre — coût<sup>2</sup> de la participation trop élevé, efficacité de la participation quasi-nulle, absence de conditions d'organisation comme la liberté d'expression ou d'association, les possibilités de communication, etc. — les groupes sociaux ou les sociétés concernés ne prennent pas la peine de s'organiser afin de faire valoir leurs intérêts. (in Ansart, 1990 : 83-84) Ou encore, comme

---

<sup>2</sup> Il ne faut pas entendre le terme sur un plan monétaire ou économique. Le coût de la participation peut être élevé en termes de temps, d'implication personnelle, de représailles possibles, etc.

disaient Cot et Mounier, les exigences de certains groupes peuvent rester informulées et demeurer à l'état de simples attentes. (1974 : 203) D'ailleurs, dans le but d'accroître leur popularité, les décideurs vont parfois devancer l'expression de ces exigences en adoptant des politiques visant à satisfaire ces attentes.

Le passage à l'action collective peut se produire pour des raisons tout à fait opposées. Ainsi, elle peut être suscitée ou favorisée par une modification de la conjoncture qui peut aller dans le sens d'une amélioration des conditions d'organisation ou, au contraire, dans celui d'une exacerbation des tensions. Cette dernière risque de se produire, notamment, lorsque les conditions économiques, politiques ou sociales franchissent un certain seuil de privation, qu'elle soit matérielle ou, dirons-nous, décisionnelle. C'est le cas, par exemple, lorsque les membres d'un groupe social ou d'une collectivité passent d'une situation que Dahrendorf qualifie de privation relative à une situation de privation absolue; c'est-à-dire lorsque les conditions économiques s'abaissent au-dessous du minimum vital ou du seuil de pauvreté. (1972 : 219) Le même effet pourrait se produire en raison d'une répression trop brutale ou en l'absence d'institutions, de mécanismes ou de moyens d'action qui donnent aux groupes sociaux ou aux collectivités un réel accès aux processus de décision. Il semble ainsi que lorsque les groupes sociaux ou les collectivités n'ont, de toutes façons, plus rien à perdre, ils se décident à passer à l'action. Il est donc possible que l'action collective s'organise, non seulement en dépit, mais au contraire, en raison même de l'absence de conditions sociales et politiques d'organisation. Dahrendorf notait d'ailleurs que c'est dans de tels contextes que s'enracinent les mouvements clandestins et le développement de révolutions. (1972 : 189)

Il est même possible que la violence éclate sans réelles prise de conscience, ni organisation. C'est le cas, par exemple, de certaines émeutes. C'est peut-être aussi dans des cas semblables que l'on pourrait invoquer des composantes psychologiques de la violence collective. Par exemple, les conditions sociales existantes peuvent générer chez les membres de certains groupes ou classes, des frustrations qui, dans certaines conjonctures, trouveront leur exutoire dans une manifestation de violence spontanée, faute d'avoir été canalisées autrement. On notera toutefois que les frustrations qui ont engendré cette violence collective avaient quand même leur source dans les conditions sociales, et il est fort probable que l'événement précipitant l'explosion de la violence sera, lui aussi, social.

Mais revenons à la notion de conflit. Essentiellement, il n'y a pas de conflit sans pratiques sociales pour actualiser le potentiel conflictuel que représente l'existence de facteurs polémogènes. Que l'inaction soit attribuable à l'aliénation, à la passivité, à l'absence de conscience collective ou de conditions d'organisation, on ne peut dans aucun de ces cas, parler de conflit ouvert. Il existe bien un potentiel conflictuel qui peut être plus ou moins important, plus ou moins explosif, mais pas de conflit ouvert. Les pratiques sociales sont donc capitales pour définir une situation de conflit.

De même, il n'y a de pratiques sociales ou d'action collective possibles qu'à la condition que les groupes sociaux ou les sociétés concernés se fassent une représentation mobilisatrice de leurs intérêts, mais aussi qu'ils prennent la peine de s'organiser afin de les faire valoir. Il faut ainsi qu'il y ait une certaine forme de conscience, il faut qu'il y ait une action. Ces groupes sociaux ou ces collectivités constituent alors une force sociale. J'emprunte ici la définition de Lapierre pour qui une force sociale est un groupe qui par "*son action provoque, modifie ou entrave l'action*

*d'autres personnes ou groupes" afin de servir ses propres fins*<sup>3</sup>. (1973 : 147, 149) Pour peu que cette force sociale rencontre une opposition, cela crée *"un rapport de forces dans lequel chacune d'elles cherche à modifier ou entraver l'action de l'autre afin d'atteindre ses propres objectifs"*. C'est ainsi que Lapierre définit une tension sociale. (ibid. : 148-149) Nous ne sommes pas loin de la définition du conflit proposée par Freund, car un des aspects qu'il retient est *"la confrontation de deux volontés où l'une cherche à dominer l'autre avec l'espoir de lui imposer sa solution."* (1983 : 68)

Il existe en fait de nombreux termes pour désigner les différentes situations d'affrontement ou de rivalité. On parle ainsi de tension, de conflit, de compétition, de concurrence, etc. Certains auteurs font une distinction entre compétition et conflit, alors que d'autres assimilent les deux notions. Par exemple, Aron considère que la compétition *"fait partie des conflits au sens le plus large de ce terme."* (*Études politiques*, 384 cité par Gonidec, 1981 : 399) De même, d'après Dahrendorf, il n'y a aucune raison de distinguer la compétition du conflit. On trouve à l'origine de l'une et de l'autre, la recherche de ressources rares : biens, prestige, pouvoir. La seule différence consisterait en ceci que la compétition est un type de conflit réglementé. (1972 : 211) Freund, au contraire, distingue l'état polémique qui correspond au conflit, et l'état agonale qui correspond à la compétition, la concurrence et le concours. Dans l'état polémique, les opposants se considèrent comme ennemis. Ils se donnent ainsi le droit d'utiliser tous les moyens afin de briser la résistance de l'autre, sans exclure éventuellement de droit de le supprimer physiquement. D'après Freund, *"un conflit qui exclut d'emblée ou par principe l'usage éventuel de la violence*

---

<sup>3</sup> Le type de moyens utilisés et les stratégies adoptées par les différents groupes sociaux ou collectivités afin de faire valoir leurs intérêts dépendent des conditions sociales ou internationales existantes, lesquelles définissent les possibilités qu'ils auront de s'organiser. Comme nous le verrons au prochain chapitre, le recours à la violence est d'autant plus probable en l'absence d'institutions et de mécanismes qui permettent aux groupes de faire valoir leurs intérêts.

*n'est plus un conflit, mais une simple compétition ou un concours.*" (1983 : 97) Dans l'état agonal, les opposants se considèrent simplement comme des adversaires. Le rival n'est pas l'ennemi. La violence est en principe exclue. Il ne s'agit plus de vaincre coûte que coûte, mais de triompher de la résistance de l'autre en utilisant des moyens précisés à l'avance et qui excluent de s'attaquer à son intégrité physique ou morale. Freund précise cependant que le glissement de la compétition au conflit est toujours possible. (1983 : 80-84) Il suffit en effet que l'un des adversaires rompe les règles ou croie que l'autre les a rompues.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour les besoins de notre propos immédiat de s'attarder outre mesure sur les différences qui existent entre les diverses situations de rivalité. Elles se distinguent essentiellement par le degré de réglementation ou d'intensité du conflit, laquelle dépend éventuellement de la rapidité avec laquelle on arrive à un compromis qui évite l'escalade des moyens utilisés et une polarisation des rapports sociaux. On trouve cependant un dénominateur commun qui s'applique à toutes les situations d'affrontement, et ce, peu importe que l'on oppose les concepts de compétition et de conflit ou qu'on les confonde. Ce dénominateur commun, c'est l'opposition active des volontés. Elle constitue l'étape décisive qui complète l'actualisation du conflit, et m'apparaît comme le critère déterminant pour qualifier une situation de conflit. L'importance de ce critère ressort clairement lorsqu'on se rend compte que la distinction fondamentale entre les diverses formes de rivalités ne se situe pas tellement entre la compétition et le conflit, mais plutôt entre une forme de rivalité où il s'agit de gagner en imposant sa volonté à l'autre, c'est-à-dire en agissant sur et contre l'autre, et une forme de rivalité qui s'apparente à la notion de concours où la victoire est obtenue, non pas en agissant contre l'autre, mais en agissant pour soi au meilleur de ses propres possibilités. De façon générale, je

considère ainsi qu'il y a conflit dès qu'il y a une opposition active de deux ou de plusieurs volontés.

Il convient cependant de nuancer cette proposition car il y a des cas où le conflit peut être imposé unilatéralement. Gounelle observe en effet que si la paix internationale est si fragile, c'est qu'elle nécessite l'accord de tous les États, alors qu'il suffit d'un seul État pour la rompre et imposer le conflit armé. (1992 : 45) Freund exprime la même idée en écrivant : "*L'erreur est de croire que je n'ai pas d'ennemi si je refuse d'en avoir*", car un groupe ou une collectivité peuvent décider de provoquer un conflit, en dépit de toutes les propositions de conciliation ou des démonstrations de bonne volonté. Il ne reste alors à l'autre partie que l'alternative d'accepter le combat ou de se soumettre. (1983 : 109) Bien sûr, si l'autre partie opte pour le terme de l'alternative qui consiste à se soumettre, le conflit ouvert est momentanément évité. On se trouve cependant en situation de domination. Si l'autre partie choisit par contre d'accepter le combat, on se trouve par définition en plein conflit. Mentionnons que l'opposition pourrait prendre dans certains cas, ces formes particulières que sont la résistance passive ou la désobéissance civile. Donc, même si l'opposition n'est pas immédiate, le choc des volontés doit se produire à un moment ou l'autre pour que l'on puisse parler de conflit. Sans opposition, il n'y a pas de conflit, étant entendu que l'absence de conflit ouvert n'équivaut nullement à l'absence de domination. Essentiellement, le conflit, qu'il soit par ailleurs violent ou non, consiste à remettre en cause un rapport de forces, sous l'un ou l'autre de ses aspects, et il trouve d'ailleurs une issue, par l'établissement d'un nouveau rapport de forces.

Nous sommes maintenant en mesure de répondre à la question qui se posait au début du chapitre et qui portait sur les composantes et les étapes qui devaient être franchies avant qu'un

potentiel conflictuel ne s'actualise. Mais résumons d'abord notre propos. Pour qu'il y ait conflit, il faut bien sûr qu'il y ait une situation polémogène. Mais l'existence de facteurs polémogènes ne saurait à elle seule ni définir, ni expliquer le conflit. Il ne suffit pas qu'il y ait matière à conflit pour qu'il y ait effectivement conflit. L'objet ou l'enjeu du conflit ne sont pas le conflit. Le conflit n'éclate que dans la mesure où les facteurs polémogènes engendrent des pratiques sociales conflictuelles. Il n'y a pas de conflits sans pratiques sociales pour actualiser ce qui sans elles ne resterait qu'un simple potentiel conflictuel ou un conflit latent.

Mais les pratiques sociales ou l'action collective ne découlent pas de façon immédiate, ni mécanique des facteurs polémogènes. Il faut d'abord que les groupes sociaux ou les collectivités concernés se fassent une représentation mobilisatrice de leurs intérêts, quel qu'en soit le contenu, pourvu qu'elle soit apte à justifier, à motiver, à expliquer et à orienter une action collective. Cependant la conscience collective ne débouche pas nécessairement sur une action collective. Il faut de plus que les groupes sociaux ou les sociétés aient la possibilité de l'organiser, et qu'ils prennent effectivement la peine de le faire. Ils peuvent constituer alors une force sociale. Ce n'est que dans la mesure où cette force sociale rencontre une opposition qu'il y aura conflit.

Ainsi les composantes et étapes d'actualisation du conflit sont :

- l'existence d'une situation polémogène,
- une prise de conscience, ou plus précisément, une représentation mobilisatrice de ses intérêts par un groupe social ou une collectivité,
- une action effective de ce groupe social ou cette collectivité,
- il faut enfin que ces groupes sociaux ou ces collectivités rencontrent une opposition à leur action.

## CHAPITRE 8

### LE CONTRÔLE DES CONFLITS

#### 1. DIVERSITÉ DES MODES DE CONTRÔLE DES CONFLITS

Comme on l'a vu plus tôt, il existe dans chaque société un potentiel conflictuel qui peut être conjoncturel ou structurel. Les sociétés sont donc inévitablement et constamment divisées par des divergences, des contradictions, des lignes de clivages. Néanmoins, bon nombre d'entre elles ne sont pas pour autant constamment au bord de la guerre civile, et bien que les conflits armés soient nombreux sur la scène internationale, de nombreuses sociétés vivent par contre en état de paix avec d'autres sociétés. C'est qu'en raison même de la permanence de ce potentiel conflictuel, les sociétés prévoient des mécanismes qui permettent, ou du moins qui tentent de réguler les rapports entre les groupes, de prévenir l'éclatement des conflits, d'en contrôler les manifestations et d'encadrer leur déroulement s'ils éclatent, et finalement de les réduire. Freund constate ainsi que : *"du fait de la permanence des conflits, les sociétés sont obligées de se donner des règles et des procédures de conciliation, par exemple un appareil judiciaire, pour intégrer les conflits, les régulariser, voire les ritualiser afin de conjurer leurs effets pernicieux possibles."* (1983 : 51) Le système international n'est pas en reste. Il est, lui aussi, soumis à certaines règles. Les relations entre les États sont régies par des coutumes, des traités, des accords, des ententes commerciales ou autres. (Gounelle, 1992 : 13)

Donc, si le conflit, dans certaines circonstances qui restent à préciser, prend les formes extrêmes de guerres civiles ou de guerres interétatiques, un bon nombre de conflits demeurent

par contre à l'état plus ou moins latent, et beaucoup de conflits sont réglés avant qu'ils ne deviennent trop virulents ou trop aigus. Plus précisément, les conflits revêtent des formes multiples, ils sont domestiqués, occultés par les institutions, ainsi que le dit Balandier. (in Ansart, 1990 : 114) Beaucoup de conflits sont en fait institutionnalisés au moyen des divers mécanismes de régulation et de contrôle social. Aron constate d'ailleurs qu'à notre époque, un grand nombre de conflits sont intégrés au fonctionnement normal de l'économie et de la politique. Par exemple, la concurrence commerciale, les luttes syndicales, la compétition entre partis politiques et au sein de ces partis. (1984 : 344-345)

Ainsi, dans la mesure où les sociétés parviennent à éviter les conflits sanglants en dépit des oppositions, des divergences et des clivages qui les divisent à l'intérieur ou les opposent entre elles, dans la mesure où un grand nombre de conflits plus ou moins latents, plus ou moins ouverts sont surmontés, il semble tout à fait opportun de s'interroger sur la façon dont agissent les principaux mécanismes de régulation des conflits et de limitation de la violence. Cette démarche devrait permettre de déterminer comment certains mécanismes particuliers de régulation des conflits, ou encore l'absence ou l'inadéquation de tels mécanismes, peuvent avoir des conséquences sur l'éclatement des conflits ou le recours à la violence dans le déroulement du processus conflictuel.

Il y a ici plusieurs points à préciser afin qu'il n'y ait pas d'équivoque sur la signification des mécanismes de régulation des conflits pour la paix civile ou interétatique. Il faut mentionner d'abord qu'il y a diverses façons de contrôler les conflits, la régulation des conflits n'étant que l'une d'entre elles. Lorsqu'il analyse la régulation des conflits, Dahrendorf relève toute une série de concepts en usage pour désigner le phénomène. On utilise ainsi indistinctement les termes

de "*résolution*", de "*suppression*" ou de "*régulation de conflit*". L'auteur souligne que la terminologie utilisée a des implications théoriques, et que, par conséquent, ces concepts ne sont pas interchangeables. (1972 : 225) On pourrait dire que ces concepts correspondent en fait à trois différents modes de contrôle des conflits, étant entendu que la fonction de contrôle des conflits se traduit sur le plan concret par des pratiques sociales qui se situent parfois aux antipodes les unes des autres. Le contrôle des conflits peut consister en effet, aussi bien en la suppression des causes profondes du conflit — ce qui justifierait l'emploi des termes de "*résolution de conflit*" — qu'en la "*suppression*" pure et simple de toute "*opposition*"<sup>1</sup> ou encore, en la recherche d'un compromis entre les différentes parties, ce qui correspond à la "*régulation de conflits*".

En fait, la mise en place de mécanismes particuliers de contrôle des conflits et l'utilisation stratégique<sup>2</sup> qui en est faite par les différents groupes, exprime un rapport de forces dans lequel l'État joue éventuellement le rôle d'un arbitre plus ou moins partial. Le contrôle des conflits comporte en outre le recours à un degré plus ou moins important de contrainte, reflétant l'ambiguïté du pouvoir étatique qui combine une proportion variable de légitimité et de coercition selon la société considérée. Le contrôle des conflits consiste enfin à intervenir sur des variables de la situation conflictuelle qui sont substantiellement différentes selon le mode de contrôle des conflits considéré. Comme on vient de le voir, l'intervention pourrait porter sur les causes profondes du conflit, sur l'opposition elle-même, ou encore sur des aspects symptomatiques ou superficiels du conflit. Les divers modes de contrôle des conflits renvoient ainsi à des réalités

---

<sup>1</sup> Il serait effectivement plus adéquat de parler de "*suppression de l'opposition*". Dahrendorf observe en effet que la "*suppression de conflit*" désigne généralement des cas où le conflit n'est supprimé qu'au prix d'une répression plus ou moins importante. Elle consiste en fait à empêcher l'expression de toute opposition en la supprimant purement et simplement, parfois même, physiquement.

<sup>2</sup> Le terme n'est pas utilisé ici au sens militaire, mais dans le sens d'un ensemble d'actions coordonnées en vue de résultats précis.

conflictuelles fort différentes, différences qui demandent à être précisées et dont on doit tenir compte dans l'analyse d'un conflit. Les différents modes de contrôle des conflits se distinguent ainsi 1) par un rapport de forces particulier où l'État joue le rôle d'un arbitre plus ou moins partial, 2) par le degré plus ou moins important de coercition ou d'incitation auxquels l'État recourra afin de contrôler le conflit, et auxquels les forces en présence feront appel afin de promouvoir leurs intérêts, 3) enfin, par la "*matière conflictuelle*", ou si l'on préfère par les variables de la situation conflictuelle sur lesquelles porteront les mesures prises en vue de mettre fin au conflit ouvert<sup>3</sup>.

Ces trois aspects sont d'ailleurs étroitement reliés. En effet, la position qu'occupent les parties en conflit dans un rapport de forces, détermine dans une large mesure le choix des moyens auxquels elles auront recours dans la poursuite de leurs intérêts, et surtout l'accessibilité à ces moyens, dont les divers mécanismes de contrôle des conflits font eux-mêmes partie. Effectivement, ces mécanismes ne sont pas simplement des outils de gestion des conflits, ce sont aussi des stratégies. Ils sont ainsi constitutifs du rapport de forces qui existe dans un système social ou international; ils en découlent en même temps qu'ils servent à l'entretenir. Enfin, la matière conflictuelle sur laquelle porteront les mesures en vue de mettre fin au conflit est elle-même définie par la forme plus ou moins coercitive que prend le contrôle des conflits, le degré de coercition étant lié à son tour au degré de conflictualité du rapport de forces.

---

<sup>3</sup> J'insiste sur le terme "*ouvert*". En effet, le contrôle des conflits consiste au mieux à contenir ou à juguler le conflit, à restreindre ses manifestations les plus extrêmes et à compenser pour les effets les plus pénibles d'un rapport social polémogène. Beaucoup plus rarement consistera-t'il à effectuer des transformations sociales qui permettraient d'éliminer la source même du conflit. À moins, bien sûr, qu'il ne s'agisse d'aspects très ponctuels. Le conflit ouvert peut donc prendre fin, mais la situation polémogène subsiste.

Avant de procéder à l'analyse des différents modes de contrôle des conflits, précisons les aspects qui les distinguent, à la lumière de certains concepts et modèles élaborés par quelques-uns des théoriciens du conflit ou du pouvoir, de même qu'à la lumière de certaines considérations qu'ils ont formulées dans le cadre de leurs travaux.

### **Rapport de forces**

Le contrôle des conflits implique un rapport de forces. Ainsi, il faut tenir compte du fait que les groupes sociaux ou les sociétés globales n'ont pas tous le même accès aux ressources de divers types et aux divers moyens d'incitation ou de coercition pour faire valoir leurs intérêts et imposer leur volonté. Ces disparités ont existé à toutes les époques, aussi bien au niveau des rapports intrasociaux qu'à celui des rapports intersociaux. Elles peuvent se situer sur les plans les plus divers : économique, politique, culturel, technique, militaire, etc. On trouve, par exemple, d'importantes disparités au niveau économique. On pourrait multiplier les statistiques à ce sujet, mais il suffira sans doute de rappeler que les 25 % de la population mondiale qui vivent dans les pays riches accaparent 95 % du revenu mondial. (Gounelle, 1992 : 39, 59)

En ce qui concerne la coercition, soulignons qu'il existe une inégalité fondamentale au niveau des rapports intrasociaux où le pouvoir politique ultime détient habituellement le monopole de la contrainte physique, à moins, évidemment qu'il ne soit en butte à une subversion armée. Lapiere notait avec raison l'importance de tenir compte du volume, de l'organisation et du fonctionnement de l'appareil policier et militaire dans l'analyse des systèmes politiques. Ainsi, dans les États modernes, le volume et le niveau technique des moyens de répression sont tels qu'une insurrection armée n'a de chances de réussir que si elle peut s'assurer la neutralité, sinon

le concours d'une partie importante de la police et de l'armée. (1973 : 226-227) Sur le plan international, les disparités militaires sont étroitement liées, à l'époque contemporaine, aux coûts exorbitants de l'armement moderne.

L'inégalité entre les parties impliquées dans un conflit peut être plus ou moins accentuée, et l'on peut imaginer tous les degrés et les nuances possibles. Une énumération exhaustive serait fastidieuse. On retiendra au moins cette distinction fondamentale qui est plus qualitative que quantitative et que l'on doit à Galtung, entre "*conflit symétrique*" et "*conflit asymétrique*". La dynamique du conflit risque en effet d'être fort différente selon le cas considéré.

Les conflits symétriques opposent des sociétés dont la civilisation et les niveaux technique et économique sont semblables. Elles disposent ainsi de moyens à peu près équivalents. Le niveau de développement des sociétés en conflit peut être plus ou moins élevé (ainsi, les conflits symétriques peuvent aller des guerres tribales aux guerres modernes en passant par les guerres de l'Antiquité, les guerres féodales ou les guerres princières du XVIII<sup>e</sup> siècle) mais la dialectique conflictuelle est à peu près la même pour les parties impliquées dans le conflit. Évidemment, la symétrie du rapport social est toujours relative car, dans les faits, les forces en présence ne sont jamais égales en tous points. Elles demeurent cependant comparables dans le cas des conflits symétriques.

Les conflits asymétriques opposent, quant à eux, des sociétés dont les ressources sont déséquilibrées, car elles sont d'un niveau économique et technique très différents, (i.e. pays industrialisés et pays du Tiers-Monde). Les guerres de colonisation ou de décolonisation font partie de ce type de conflit. (Freund, 1983 : 101-102; Bouthoul, 1976 : 47) D'après Freund,

Galtung suggère que la violence directe est le fait des conflits symétriques tandis que la violence indirecte est le fait des conflits asymétriques. (ibid. : 102). On se souviendra que la violence directe correspond au recours à la force physique tandis que la violence indirecte s'exerce au moyen d'une structure de domination.

### **Moyens d'incitation ou de coercition**

Les différents modes de contrôle des conflits renvoient ainsi à un rapport de forces particulier. Ils se différencient également par le recours à un degré plus ou moins important de coercition ou d'incitation. Les moyens d'incitation peuvent prendre diverses formes qui vont de la simple tentative de persuasion jusqu'à l'attribution d'incitatifs matériels. De même, la coercition ne se réduit pas à l'usage effectif de la force physique mais comprend également tous les moyens qui tentent d'amener l'autre à agir contre son gré. Quant au recours à la force, il peut lui-même revêtir diverses formes et connaître divers degrés d'intensité.

Comme je l'ai évoqué plus tôt, les groupes sociaux ou les sociétés globales n'ont pas tous le même accès aux divers moyens d'incitation ou de coercition. Le choix d'un moyen plutôt qu'un autre, et surtout l'accessibilité aux divers moyens dépendent des conditions sociales ou internationales générales, de même que de la position des groupes sociaux ou des sociétés globales dans la structure sociale ou internationale. Ainsi, le recours à certains moyens, comme les grèves, barrages de route, terrorisme, etc., est caractéristique des groupes qui se trouvent en position de faiblesse, ainsi que le soulignait Denquin. Ces groupes sont en quelque sorte contraints de créer l'événement afin d'être écoutés. S'ils étaient en position de force, ils utiliseraient d'autres moyens. (Denquin, 1989 : 427)

J'ai également souligné plus tôt, l'inégalité fondamentale qui existe au niveau des rapports intrasociaux, du fait que l'État détient le monopole de la contrainte physique. Nous avons vu un peu plus tôt que le pouvoir politique se définit comme une combinaison, variable selon les sociétés, de légitimité et de contrainte. La contrainte pourra donc être utilisée de diverses façons par le pouvoir étatique afin de contrôler les conflits. Dans les sociétés dites démocratiques, la Constitution régit le recours à la force. Le pouvoir étatique n'utilise la contrainte physique (police, armée) que dans certaines circonstances précisées par la loi. Par exemple, pour contrôler la criminalité ordinaire de droit commun, dans les cas où les citoyens eux-mêmes utiliseraient la force contre l'État, pour mettre fin à des affrontements inter-groupes impliquant de la violence, de même que dans certains conflits qui menaceraient la société de désintégration. Dans les démocraties, les conflits sont généralement résolus par les différents mécanismes de régulation des conflits. Par contre, dans les régimes totalitaires ou despotiques, la violence est livrée à l'arbitraire, et laissée à la discrétion des individus qui occupent les positions de pouvoir. Elle devient une méthode ordinaire de gouvernement. Généralement, comme le suggère Fossaert, le pouvoir étatique aura d'autant plus tendance à recourir à la coercition que les ressources disponibles sont restreintes. Par contre, lorsque les ressources disponibles sont importantes, il fera plutôt appel à d'autres moyens que la coercition. (1981 : 49) Sur le plan international, ce sont les grandes puissances qui jouent un rôle, non pas identique, mais comparable à celui de l'État dans les rapports intra-sociaux. En effet, même si elles ne détiennent pas le monopole de la force, la supériorité militaire écrasante dont elles disposent peut en tenir lieu.

La violence aura donc une signification et un impact sociaux différents selon qu'elle est utilisée par l'État ou les citoyens, par une grande puissance ou un État plus faible. Pour les groupes sociaux ou les sociétés globales qui se trouvent en position d'infériorité ou de faiblesse,

la violence se présente parfois comme un dernier recours afin de forcer la négociation.<sup>4</sup> Par contre, la détention du monopole de la contrainte physique par l'État ou de la supériorité militaire par une grande puissance, constituent un des fondements mêmes de leur pouvoir et de leur position dominante. Ils seront d'autant plus enclins à y recourir que leur pouvoir ou leur position dominante se trouvent menacés.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les divers moyens d'incitation et de coercition de façon plus approfondie dans le chapitre intitulé *Les moyens du rapport de forces*. Retenons pour l'instant que l'analyse du contrôle des conflits doit tenir compte du fait que ce dernier comporte le recours à un degré plus ou moins important de coercition ou d'incitation. Elle doit préciser en outre qui utilise ces moyens, surtout lorsqu'il s'agit de l'usage de la force. Est-ce le pouvoir qui l'utilise contre les citoyens ou les citoyens contre le pouvoir? Une grande puissance ou un État plus faible? La force est-elle organisée d'un seul côté ou des deux?

### **Matière conflictuelle**

Les différents modes de contrôle des conflits se distinguent ainsi par un rapport de forces particulier, de même que par le recours à un degré plus ou moins important de coercition ou d'incitation auxquelles les parties en conflit pourront avoir recours afin d'imposer leur volonté. Les divers mécanismes de contrôle des conflits font eux-mêmes partie de ces moyens. Mais les différents modes de contrôle des conflits se distinguent également par la "*matière conflictuelle*" c'est-à-dire les différentes variables de la situation conflictuelle sur laquelle porteront les mesures

---

<sup>4</sup> On notera que la violence n'est pas toujours ce recours ultime. Ainsi, les sociétés démocratiques qui accordent une grande valeur à la vie humaine et à la paix sociale sont particulièrement vulnérables au terrorisme, ceci d'autant plus qu'elles excluent en principe une riposte qui serait par trop rigoureuse. (Gounelle, 1992 : 39)

destinées à mettre fin au conflit ouvert, que ce soit par la coercition ou le compromis. Ainsi les mesures destinées à mettre fin au conflit ouvert peuvent consister aussi bien à supprimer l'opposition elle-même, qu'à intervenir sur les causes structurelles du conflit, ou encore sur ses aspects symptomatiques ou superficiels. Ainsi, 1) dans les régimes totalitaires, le contrôle des conflits consiste à éliminer purement et simplement toute opposition, parfois même physiquement; 2) dans la plupart des régimes dits démocratiques, l'action prise en vue de réduire les conflits consistera le plus souvent à compenser ou à atténuer les effets les plus pénibles, ou du moins les plus contestés, du rapport social polémogène, sans toutefois remettre en cause le rapport social lui-même; 3) enfin, dans certains cas très rares de transformations révolutionnaires, l'action prise en vue de réduire le conflit consiste à intervenir sur les causes profondes du conflit, c'est-à-dire à supprimer, ou du moins, à modifier substantiellement le rapport social polémogène. Il faut mentionner cependant que la nouvelle structure sociale mise en place sera elle-même porteuse de nouveaux types de conflits.

Ainsi, les variables de la situation conflictuelle sur lesquelles porte l'intervention en vue de mettre fin au conflit, sont substantiellement différentes selon le mode de contrôle des conflits en cause. La matière conflictuelle est constituée par l'opposition dans le cas de la suppression de l'opposition, par la structure sociale elle-même dans le cas de la résolution de conflit, et par les effets les plus pénibles d'une structure sociale dans le cas de la régulation de conflits.

\* \* \*

Lorsqu'on aborde l'analyse des mécanismes de contrôle des conflits, il ne faut donc pas perdre de vue que ces derniers impliquent des rapports de forces et comportent l'utilisation d'un

degré plus ou moins important de coercition selon la société considérée. C'est dire qu'on ne peut évaluer l'efficacité des différents mécanismes de contrôle des conflits sans regard quant aux moyens utilisés, qui peuvent être parfois très coercitifs. Ainsi, l'absence de conflits ouverts ou l'intégration de conflits dans le fonctionnement normal des sociétés ne signifie aucunement l'absence de rapports de domination, ni que toute forme de coercition soit exclue.

Par conséquent, il faut se garder de donner une interprétation par trop "*technicienne*" des mécanismes de contrôle des conflits, ou, pour employer les termes de Balandier, il ne faut pas réduire des rapports de pouvoir à des problèmes techniques d'organisation et d'administration. (1967 : v) Ce commentaire s'applique également au mode le moins coercitif de contrôle des conflits, soit la régulation des conflits. En effet, les mécanismes de régulation de conflits qui existent dans une société donnée ou au niveau international, ne servent pas seulement à contenir la violence et à maintenir les transformations sociales dans des limites compatibles avec l'ordre établi, notamment en excluant les changements qui toucheraient les fondements mêmes du système social ou international, et en restreignant ceux qui apparaîtraient trop importants. La régulation des conflits comporte, elle aussi, la possibilité de recourir à la force, voire son utilisation effective. La prévention de formes incontrôlées de violence et des risques de chaos ne constituent qu'une partie de ses objectifs et fonctions. Les divers mécanismes de régulation des conflits servent également à l'entretien ou au maintien de la supériorité de certaines classes ou de certaines collectivités et assurent le renouvellement des dominations. Les mécanismes de régulation des conflits ne sont pas un simple outil de gestion des conflits, ce sont également des stratégies. Ils servent dans une large mesure à protéger les intérêts des classes dominantes. Cependant les groupes sociaux ou les sociétés qui se trouvent en position d'infériorité, pourront recourir à ces mêmes mécanismes et les utiliser ou les manipuler à leur avantage, afin de

promouvoir leurs intérêts propres et modifier quelque peu le rapport de forces en leur faveur. Ainsi l'instauration de mécanismes particuliers de régulation des conflits et l'utilisation stratégique qui en est faite par les différents groupes, sont eux-mêmes constitutifs des rapports de force.

On a parfois eu tendance à opposer les théories de l'intégration et celles du conflit, les unes mettant l'accent sur les phénomènes de cohésion sociale, les autres sur les rapports de domination ou d'exploitation. J'ai déjà signalé plus tôt l'ambiguïté du pouvoir qui combine légitimité et coercition, et celle des rapports sociaux qui sont à la fois conflictuels et coopératifs. De même, intégration et conflit ne sont pas des conceptions opposées de la réalité sociale, ce sont plutôt les deux côtés de la médaille. Ainsi, on ne peut opposer les modes de régulation sociale et le conflit, puisque les formes que prendront les divers mécanismes de régulation, d'intégration sociale et de réduction des conflits découlent justement des types de conflit et des rapports de forces que l'on retrouve dans une société.

De même, l'absence ou l'inadéquation de mécanismes effectifs de régulation sociale, par exemple, celles des mécanismes représentatifs, sont davantage l'expression d'un rapport de domination, qu'elles ne sont le fait d'une défaillance technique. Elles émanent d'un refus de la part des classes ou des collectivités dominantes de prendre en considération les intérêts ou les revendications des classes ou des collectivités dominées, ou de l'impossibilité de le faire sans remettre en cause leur position dominante. L'absence ou l'inadéquation de mécanismes de régulation sociale découlent, elles aussi, du type de conflits qui existent dans cette société, et sont constitutives des rapports de forces. Enfin, le recours à la violence plutôt qu'à un autre moyen ainsi que la forme particulière que la violence peut prendre, dépendent eux aussi du type de société de laquelle ils émergent. Comme Chesnais l'a mentionné dans son *Histoire de la*

*violence : Les "formes de violence particulières... ne sont... qu'un reflet de l'état des structures sociales et économiques de l'époque. Chaque type de société secrète un type de violence spécifique." (1981 : 411.)*

## **2. LIENS ENTRE LE CONFLIT OU LA VIOLENCE ET LES PRINCIPAUX MODES DE CONTRÔLE DES CONFLITS**

Nous inspirant des commentaires de Dahrendorf, nous avons identifié trois principaux modes de contrôle des conflits, qui se distinguent par un rapport de forces particulier, par l'utilisation d'un degré plus ou moins important de coercition, ainsi que par la matière conflictuelle sur laquelle porteront les mesures prises en vue de mettre fin au conflit ouvert. On trouve ainsi la suppression de l'opposition, la résolution de conflit et la régulation des conflits. Voyons maintenant quel impact ces différents modes de contrôle des conflits peuvent avoir sur l'éclatement du conflit ou le recours à la violence, ou comment ils sont liés à ces derniers.

### **2.1 SUPPRESSION DE L'OPPOSITION**

Prenons tout d'abord ce qui correspond au mode le plus coercitif de contrôle des conflits, c'est-à-dire la "*suppression de l'opposition*". C'est le mode de contrôle des conflits caractéristique des régimes totalitaires. Baechler, dans son étude sur le pouvoir, s'est penché sur cette question. Il constate ainsi que le pouvoir totalitaire n'a même pas à exercer une contrainte directe sur chacun des citoyens. Ainsi que l'auteur le faisait observer, "*la désobéissance n'est dangereuse que si elle est organisée...*" (1978 : 42) Par conséquent, il suffit au pouvoir d'anéantir ou de neutraliser les récalcitrants et les noyaux de résistance possibles — partis politiques, syndicats,

associations et regroupements, grandes familles, chefs religieux — afin de contrôler le conflit et conjurer la menace que représenterait pour lui l'opposition. On pourrait compléter le dicton qui veut que la chaîne casse là où se trouve le maillon le plus faible, en disant qu'elle risque beaucoup moins de se former si le maillon le plus fort est frappé. Cela suffira pour dissuader une grande partie de la population de se rebeller. On comprendra que si le prétexte déclaré de la torture est de faire parler, son but réel est en fait plus souvent de faire taire. Une fois les principaux noyaux de résistance brisés, l'État maintiendra ensuite une ambiance de peur diffuse.

Baechler distingue aussi une version brutale et une version subtile de la terreur. La terreur brutale consiste à entretenir la peur en exerçant la répression au hasard, sans qu'il n'y ait de critères clairement identifiables qui puissent fournir des indices quant au choix des victimes. La répression frappe de façon étendue de sorte que chacun ait la connaissance directe d'au moins un cas. Chacun se sent ainsi personnellement menacé. On pourrait mentionner les purges de l'époque stalinienne qui ont eu lieu, non seulement en U.R.S.S., mais aussi dans d'autres pays du bloc de l'Est, comme illustration de la version brutale de la terreur. L'arme de la terreur peut cependant se retourner contre le pouvoir. En effet, d'après Baechler, la terreur brutale s'avère d'un maniement difficile. Car une situation qui apparaît vraiment sans issue pour une portion très large de la population, risque de susciter des formes violentes d'opposition. C'est la raison pour laquelle le pouvoir choisira plus probablement la version subtile de la terreur.

La répression ne frappe plus au hasard, mais touche des catégories bien déterminées, par exemple, les aristocrates, les bourgeois, les contre-révolutionnaires, les minorités ethniques, les syndicalistes. Ceux qui ne font pas partie de ces catégories en ressentent un soulagement. Baechler soulignait que ce sentiment ne pouvait qu'induire à la passivité. En effet, si un éventuel

opposant prenait la part des victimes, cela reviendrait pour lui à se constituer lui-même victime, puisqu'il serait probablement isolé. Certains membres de la société auront même — si l'on peut dire — la passivité plus active, croyant renforcer leur propre immunité en collaborant avec le pouvoir. La délation a donc de fortes chances de se développer. L'incitation à la délation est d'ailleurs une tactique qui pourra être utilisée par les autorités afin de diviser pour régner en créant un climat de méfiance généralisé. La terreur subtile aura en outre pour les détenteurs du pouvoir, l'avantage de servir d'exutoire à une hostilité qui les prendrait aisément pour cible si ce n'était de l'existence d'un bouc émissaire.

La terreur subtile est donc plus efficace et moins coûteuse que ne l'est sa version brutale. Son maniement ne se présente pas sans difficultés pour autant. En effet, si la terreur brutale doit composer avec le risque d'engendrer des formes violentes d'opposition, la terreur subtile dépend de l'existence d'un bouc émissaire. Il importe ainsi que les catégories à éliminer ne soient pas définies de façon trop précise car elles risqueraient de s'épuiser. Les catégories élastiques comme les "*contre-révolutionnaires*" ou les "*communistes*" (on se souviendra des activités "*anti-soviétiques*" ou "*anti-américaines*" si typiques de la rhétorique de la guerre froide) font ainsi parfaitement l'affaire, et remplissent leur fonction de façon tout à fait adéquate pour les pouvoirs en place. D'après Baechler, la terreur révèle ici son véritable visage. Elle n'est pas seulement un moyen parmi d'autres pour éliminer l'ennemi, mais bien **le** moyen de la puissance. Elle divise la population et la maintient dans un état d'atomisation, empêchant la constitution même d'une opposition quelle qu'elle soit. Il y a ainsi, d'après Baechler, deux phases à la terreur : une première phase durant laquelle le pouvoir élimine toute opposition qui pourrait le menacer; et une deuxième phase où le pouvoir cherche à maintenir indéfiniment cette situation. (1978 : 42-45)

La terreur étatique s'exerce parfois de façon clandestine. Lorsqu'il parlait des diverses variétés de terrorismes, Gounelle mentionnait un terrorisme d'État qui consiste à anéantir l'opposition "*par des méthodes et des groupes apparemment distincts de l'État mais en réalité manipulés par lui*", par exemple, la Grèce des colonels, le Chili de Pinochet (intervention de la CIA), l'Argentine de Videla. (1992 : 39) Disparitions, assassinats, emprisonnements sont soit niés, soit attribués à des groupes distincts de l'État. Ou lorsque les actions répressives, emprisonnements, exécutions sont reconnus, le mobile réel n'est pas reconnu. Par exemple, les dissidents seront emprisonnés pour des crimes de droit commun ou internés dans des hôpitaux psychiatriques. Il est également possible que l'État fomenté la violence entre différents groupes sociaux dans le but d'anéantir l'opposition, à moins qu'il ne soutienne plus ou moins clandestinement, plus ou moins activement un de ces groupes.

On comprend que Dahrendorf rejette l'expression de suppression de conflit lorsqu'il veut parler d'une régulation effective du conflit. Non seulement la suppression de conflit ne saurait constituer une méthode souhaitable de contrôle des conflits, elle s'avère en outre, inefficace. L'histoire semble démontrer en effet, qu'une suppression effective des conflits est, à long terme, irréalisable. L'opposition finit tôt ou tard par ressurgir. Les conflits qui sont ainsi supprimés finissent toujours par éclater à plus ou moins long terme. Il semble de plus que ce mode de contrôle des conflits soit le plus susceptible de donner lieu à des formes violentes d'opposition. (ibid : 226)

En d'autres mots, les dictatures finissent par s'effondrer sous le poids de leur propre répression. La coercition qui, à l'origine, fonde le pouvoir dictatorial et constitue, de concert avec la propagande, son principal moyen de contrôler le conflit et de se maintenir au pouvoir, devient

à l'usage un important, sinon le principal facteur de sa chute. Et les effets se produisent au niveau de plusieurs aspects. Il y a la perte totale de toute légitimité, le manque d'information qui affecte le pouvoir en place, et le développement de formes violentes d'opposition.

En effet, une répression trop brutale et généralisée risque de faire perdre aux dictatures jusqu'à ce minimum de légitimité qu'elles conservaient auprès d'une fraction de la population, mais qui était quand même nécessaire, en dépit de toute la contrainte utilisée, pour les maintenir au pouvoir. De plus, bien que les dictatures peuvent avoir l'impression de contrôler la situation en faisant taire l'opposition, elles se privent en même temps de l'information dont elles auraient besoin pour se rendre compte de l'ampleur du mécontentement dans la population. Elles ne sont plus en mesure alors, d'apporter les quelques correctifs nécessaires qui leur permettraient de se maintenir au pouvoir. En refusant à l'opposition la possibilité de s'exprimer, les dictatures ne parviennent plus à en prendre la juste mesure. À force de s'imposer sur la société, la dictature s'ampute elle-même de la société qu'elle prétend contrôler. Elle court-circuite l'information dont elle aurait besoin pour savoir "*jusqu'où ne pas aller trop loin*", selon une expression chère aux diplomates. Ceaucescu convoquant lui-même ce qu'il croyait devoir être une manifestation de soutien, laquelle en fait, sonna le glas de son régime, en est une illustration éloquent.

Il semble enfin, d'après différents auteurs, que les formes très coercitives de contrôle des conflits sont plus susceptibles d'engendrer des formes violentes d'opposition. Les groupes sociaux, et même les sociétés globales, ont d'autant plus tendance à recourir à la violence en l'absence de moyens légaux, constitutionnels ou coutumiers qui permettent à l'opposition de s'exprimer, d'avoir un certain accès aux processus de décision et de faire valoir, au moins en partie, leurs intérêts. Cette tendance se vérifie d'après Lapierre, dans de nombreuses sociétés

historiques, et aussi, archaïques, où l'on trouve des groupes, des catégories ou des classes sociales qui politiquement ne comptent pas. Ainsi, les groupes sociaux ou les sociétés globales dont les revendications sont systématiquement refoulées, ceux dont les intérêts sont simplement ignorés et qui ne peuvent se faire entendre selon les règles du jeu, en utilisant les voies et les moyens normaux, seront plus enclins dans certaines conjonctures à forcer l'écoute en utilisant la violence. Les exemples historiques de ce type ne manquent pas. Lapiere mentionne les révoltes d'esclaves dans l'Antiquité, les jacqueries du Moyen-Âge, ainsi que les révoltes ouvrières dans l'Europe industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle. (1973 : 53, 93-104)

Dans son ouvrage *Labor and Politics in Peru*, publié en 1965, James Payne constatait le rôle qu'avaient joué un système électoral peu représentatif, une centralisation excessive du pouvoir et l'exclusion de l'opposition de toute participation aux décisions, dans le recours à la violence. (Cot, Mounier, 1974 : 207) Bimbaum observe quant à lui que les conflits risquent d'être d'autant plus durs qu'ils se déroulent en dehors des structures de régulation. L'auteur cite à ce propos les conflits de travail qui se déroulaient au XIX<sup>e</sup> siècle à l'époque de la grande industrialisation. (1990 : 253) On notera que l'absence de structures de régulation traduisait en fait le refus de prendre en considération les revendications ouvrières. Zorgbibe parle des guerres civiles comme de la "*politique choisie par un groupe humain, quand le jeu politique normal ne semble plus lui permettre d'atteindre le but qu'il s'était fixé.*" (1975 : 5)

Sur le plan international, on trouve une situation analogue avec les guerres de libérations nationales ou de décolonisation. Jouve constate à ce propos que le recours à la violence devient plus probable lorsque tous les moyens légaux sont épuisés, ou lorsqu'ils ne permettent aucune possibilité d'action, par exemple, en l'absence de toute liberté d'association ou d'expression.

(1992 : 358) Enfin, Gonidec et Charvin constatent que le conflit est parfois la seule façon de remettre en question le statu quo, la seule voie possible pour forcer les détenteurs des positions de domination à négocier. L'expérience s'est vérifiée maintes fois dans les rapports entre colonisateurs et colonisés. (1981 : 408)

## 2.2 RÉOLUTION DE CONFLIT

Nous avons vu que Dahrendorf rejetait les termes de "*suppression de conflit*" pour parler d'une régulation effective des conflits. Il rejette également l'expression de "*résolution de conflit*", car elle donne faussement l'impression que certains conflits sont complètement et radicalement éliminés alors même qu'ils persistent. (1972 : 225) L'auteur distingue ainsi les causes du conflit et les modes d'expression du conflit. Je serais tentée d'y voir un parallèle avec la distinction que je faisais entre les sources du conflit qui correspondent à l'existence d'une situation polémogène et le fait qu'un conflit soit résolu par la violence.

D'après Dahrendorf, le terme de résolution de conflit n'est utilisé proprement que dans les cas où la solution porte sur "*la matière spécifique d'un conflit spécifique*" (ibid. : 226); on pourrait dire en d'autres mots, dans les cas où la solution du conflit porte sur un aspect ponctuel ou une revendication précise dont la portée est restreinte, le contenu clairement défini et identifié. Dahrendorf illustre la résolution de conflit avec l'exemple de revendications salariales effectuées dans le cadre de négociations syndicales, qui peuvent faire "*l'objet d'un accord tel qu'elle (la revendication) n'est pas susceptible de ressurgir*". (ibid. : 226) L'auteur explique alors qu'un tel accord n'affecte en rien les causes du conflit. En effet, l'objet particulier du litige ou le contenu

du conflit peuvent changer. Cependant le conflit sous-jacent à cette revendication particulière demeure. Il n'est donc pas résolu. (ibid : 226)

On comprend ainsi qu'on ne devrait pas confondre les causes profondes du conflit qui se situent au niveau d'un rapport de domination ou d'exploitation, ou qui sont liées aux intérêts de secteurs ou de groupes particuliers, et l'objet du litige qui ne correspond souvent qu'à des aspects symptomatiques d'un rapport social polémogène. Effectivement, l'objet du litige ne porte très souvent que sur les effets les plus pénibles ou indésirables de certains rapports sociaux. En fait, ce qu'on appelle communément et improprement "*résolution de conflit*", rejoint la "*régulation des conflits*" dont nous aborderons l'analyse un peu plus loin. En dehors des cas où elle s'applique à des aspects ponctuels, une réelle résolution de conflit est relativement rare. Elle consisterait à éliminer les causes profondes du conflit, c'est-à-dire à supprimer le rapport social polémogène, ou si l'on préfère, à transformer la structure sociale elle-même. La résolution des conflits correspond alors à une situation de transformation révolutionnaire. Généralement, ce type de transformation s'opère toutefois par la violence qui, dans bien des cas, est le seul moyen d'opposition qui reste face à une répression plus ou moins féroce. De plus, comme je l'ai mentionné plus tôt, les nouvelles structures et régulations sociales mises en place suite à de telles transformations, seront elles-mêmes porteuses de nouveaux types de conflits. Ainsi, après une phase initiale plus ou moins longue de suppression de l'opposition, le contrôle des conflits évoluera éventuellement vers la régulation des conflits, à moins que la suppression de l'opposition ne devienne le mode habituel de gouvernement.

### 2.3 RÉGULATION DES CONFLITS

Lorsqu'il parle des différents mécanismes auxquels les sociétés font appel pour réduire effectivement les conflits, Dahrendorf préfère utiliser l'expression de "*régulation de conflit*", entendant par là les "*modes de contrôle du conflit qui s'attachent plus à des manifestations concrètes qu'à ses causes.*" (1972 : 227) Les divers mécanismes de régulation des conflits interviennent en effet à deux niveaux : sur la forme et sur le fond. La régulation des conflits consiste ainsi, d'une part, à encadrer l'affrontement des intérêts, à tenter de contrôler les manifestations ou les modes d'expression du conflit, tout en cherchant, d'autre part, à y mettre fin.

Voyons donc en quoi consistent ces mécanismes et comment ils agissent afin de réduire le conflit et de contrôler la violence. Certains des mécanismes régulateurs des conflits sont implicites, informels, tacites, mais souvent, ils feront l'objet d'une réglementation, d'une codification ou même d'une législation. Ils seront intégrés au fonctionnement normal des sociétés sous une forme plus ou moins codifiée, plus ou moins institutionnalisée.

Les mécanismes de régulation sociale et de réduction des conflits se situent souvent au niveau politique, mais pas nécessairement. Dahrendorf constate que l'on trouve de nombreux exemples de la mise en place de telles règles, tant au niveau des conflits industriels (1972 : 229) qu'au niveau des diverses organisations et associations où existe une inégale distribution du pouvoir. À noter cependant que l'État fixe les limites juridiques à l'intérieur desquelles les divers types de réglementation peuvent opérer. Au niveau de la société globale, ce qu'Easton désigne par la "*réduction des conflits*", et Almond par "*l'agrégation des intérêts*" se fait par le jeu des

institutions. En d'autres mots, le rapport de forces entre les divers groupes s'établit au moyen d'institutions ou de mécanismes plus ou moins formels. Dans certaines circonstances, par exemple lorsque les parties en conflit ne parviennent plus à résoudre un litige par les mécanismes existants, l'État interviendra comme arbitre. Soulignons toutefois que ce dernier est habituellement un arbitre partial.

Les mécanismes de régulation des conflits existent, non seulement à l'intérieur des sociétés, mais également au niveau international (Dahrendorf, 1972 : 229). Par exemple, les États peuvent utiliser diverses procédures diplomatiques ou juridiques afin de régler un conflit. Les négociations diplomatiques peuvent être formelles ou plus discrètes, et peuvent avoir lieu à différents niveaux : diplomates de carrière, ministres, rencontre de chefs d'État. Les négociations pourront être directes ou feront intervenir un tiers, (Martin, 1982 : 134) État ou organisation internationale.

Il y a dans toute société, ainsi que le mentionne Bailey, des règles relatives à la façon dont la compétition peut se dérouler, un code qui régit les comportements. Ces règles limitent le comportement des groupes en conflit, définissent des limites aux ripostes possibles. Les adversaires connaissent leur rayon d'action. (*Les règles du jeu politique*, PUF, 1971, p. 42 cité par Lapiere, 1973 : 148) La régulation des conflits consiste ainsi à définir des modalités de déroulement du conflit en établissant des procédures de négociation, des mécanismes de conciliation, de médiation ou d'arbitrage ou encore diverses législations. Le litige peut éventuellement trouver une issue devant les tribunaux. Les règles relatives à la compétition peuvent également déterminer l'issue du conflit en précisant les conditions de la victoire. (Freund, 1983 : 84)

Les différentes règles correspondent souvent à des normes de procédure. Dahrendorf mentionne des normes relatives au lieu et au mode de rencontre entre les adversaires, des normes relatives au déroulement de ces rencontres, à la prise de décision, aux sanctions prévues en cas de transgression de ces normes, et enfin des normes relatives aux modalités de révision de ces règles. De façon générale, ces règles assurent la survie des groupes, limitent les risques de tort réciproque et permettent aux parties de prévoir dans une certaine mesure la conduite de l'autre. (1972: 228)

Les mécanismes de régulation des conflits s'inscrivent souvent dans le cadre d'institutions représentatives. Dans les sociétés occidentales modernes, ce rôle sera joué, entre autres, par les partis politiques qui se réclameront de l'intérêt général, ou par divers groupes de pression, groupements ou associations d'intérêts, syndicats, etc. qui défendent quant à eux des intérêts particuliers. L'opinion publique peut également jouer un rôle en ce sens. Dans les sociétés archaïques, chaque segment, chaque clan ou chaque groupe de parenté avait ses représentants. Les cités antiques avaient leurs conseils des anciens (Boulè à Athènes, Sénat à Rome) (Lapierre, 1973 : 50-52).

Il y a même des institutions dont c'est la vocation d'apaiser les conflits ou de dissuader les agents qui voudraient en fomenter, de le faire. Parfois, on pourrait presque parler d'une véritable gestion des conflits. Les divers préparatifs en vue d'un conflit éventuel font partie de cette gestion des conflits. La constitution d'un fond de grève, le maintien d'une armée régulière en temps de paix, le Conseil de sécurité de l'ONU en sont autant d'illustrations. La diplomatie en est une autre. Les pays cherchent l'appui de tiers sous forme d'alliances, de coalition, de ligue afin de renforcer leur position sur l'échiquier international. (Freund, 1983 : 159-163)

La régulation de conflits fixe en outre certaines limites. Par exemple elle peut poser des restrictions quant au contenu des revendications considérées comme acceptables dans une société. Celles qui remettraient en cause les structures et les valeurs fondamentales de la société sont généralement exclues. (Lapierre : 148) Mais surtout, elle fixe des limites aux moyens et aux pratiques sociales qui sont admis pour faire valoir ses intérêts. En fait, le contrôle des manifestations et des modes d'expression du conflit concerne particulièrement les restrictions à l'égard du recours à la violence.

Les formes tolérées de violence varient d'une époque et d'une société à l'autre, mais elles sont généralement réglementées et codifiées. Ces règles ou lois prévoient les conditions où la violence peut être appliquée, les peines encourues, et surtout, les personnes ou les groupes autorisés à en faire usage. En effet, les sociétés où n'importe quel groupe ou individu lésé aurait le droit de recourir à la violence, c'est-à-dire là où la vengeance et les représailles sont reconnues comme des moyens légitimes de se faire justice, sont très rares. Et même dans ces cas, les circonstances dans lesquelles l'individu est justifié d'y recourir seront précisées, de même que la forme que la vengeance ou les représailles pourront prendre. Le recours à la violence pour régler les conflits inter-groupes à l'intérieur d'une société est généralement exclu, comme l'a déjà observé Aron. (1984 : 345) En fait, dans la plupart des sociétés, le droit de recourir à la violence a été réservé aux autorités publiques et à certaines autorités privées. C'est l'État moderne qui ôtera ce "*droit aux autorités privées pour en investir exclusivement l'autorité publique.*" (Freund, 1983 : 111) Dans les sociétés démocratiques, le recours à la coercition par l'État est régi par une Constitution. Les limites relatives aux moyens admis pour faire valoir ses intérêts peuvent également porter sur la diffamation ou encore la propagande haineuse, laquelle constitue en fait une incitation à la violence.

Mais si "... *toute collectivité tend à créer un ordre qui ne tolère l'emploi de la force que pour son propre maintien, /par contre/ le recours à la force pour trancher les conflits entre collectivités a été tenu, au long des siècles, pour ... conforme à l'essence des relations interétatiques.*" (Aron, 1984 : 331) Il faudra attendre après la première Guerre mondiale pour que le règlement des conflits par la force dans les relations internationales soit en principe, interdit avec la prohibition de la guerre d'agression qui résulte des dispositions du Pacte Briand-Kellogg du 27 août 1928. Ce principe a été repris et élargi par la Charte des Nations-Unies, puis complété et précisé par un ensemble de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité. Par exemple, la Charte des Nations-Unies interdit la menace et l'emploi de la force dans les relations internationales contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique. Plusieurs dispositions de la Charte consacrent en outre le principe du règlement pacifique des différends internationaux. Les techniques de règlement comprennent la négociation directe entre les parties, l'intervention d'un tiers, État, tribunal ou organisation internationaux. Évidemment, la pratique est toute autre. Comme on le sait, le principe d'interdiction du recours à la force n'est pas — loin s'en faut — toujours respecté, ni la transgression des règles toujours sanctionnée. Les divers mécanismes de règlement des conflits internationaux ne sont soumis à aucune autorité supérieure à celle des États et leur mise en application dépend donc en dernier ressort de la volonté des États de le faire. Or, les gouvernements peuvent trouver intérêt à ne pas utiliser ces mécanismes. (Gounelle, 1992 : 33, 36, 46-47, Martin, 1982 : 142)

Un aspect important de la régulation des conflits consiste ainsi à contrôler les manifestations, les modes d'expression et le déroulement des conflits. Et comme dit Birnbaum, dans la mesure où les adversaires s'entendent sur un certain nombre de règles, dans la mesure où ils acceptent le recours à ces mécanismes, ceux-ci contribuent à réduire l'intensité de la

violence. (in Boudon, 1992 : 241) De même, d'après Dahrendorf, l'existence d'institutions où les groupes d'intérêts en conflit ou leurs représentants peuvent se rencontrer afin de résoudre leurs conflits, semble vouloir réduire la violence. L'auteur estime en effet que dans la mesure où les groupes en conflits acceptent de régler leurs différends par la discussion, ils auront moins tendance à recourir à la violence. (1972 : 230)

Donc pour qu'il y ait une régulation effective du conflit, il importe tout d'abord que de tels mécanismes existent. S'ils ne permettent pas nécessairement de trouver un compromis dans l'immédiat, du moins peuvent-ils réussir à contrôler les modes d'expression du conflit et à contenir la violence. Ainsi, même si les adversaires ne s'entendent pas d'emblée sur un compromis, du moins s'entendent-ils sur les règles du jeu, notamment sur le fait d'arriver à leurs fins pacifiquement. S'il y a méfiance sur le fond, du moins y a-t-il entente sur la forme. Certaines sociétés arrivent ainsi à vivre avec des clivages importants.

C'est ainsi qu'on peut comprendre le rôle de ce que Lavau appelle les "*partis anti-système*". Ce sont des partis qui ont pour fonction la défense des intérêts de groupes qui autrement n'auraient pas d'instrument d'expression. Pour bien remplir ce rôle, ces partis doivent être suffisamment forts et représentatifs pour être en mesure de se faire entendre auprès du système politique sans que ce dernier ose répliquer en les mettant hors la loi. Ils doivent en outre avoir assez d'autorité sur les groupes qu'ils prétendent représenter pour les empêcher de poser des gestes qui seraient jugés trop radicaux. En défendant les intérêts de groupes dominés, ces partis permettent aux sociétés de vivre avec des clivages communautaires importants et contribuent à maintenir l'ordre social existant en déviant les virtualités révolutionnaires et en lui permettant d'échapper au cycle révolution-répression. (Cot, Mounier, 1974 : 211)

D'ailleurs comme le notait Easton, l'expression non-médiatisée des attentes ou des revendications pourra prendre la forme de réactions populaires spontanées, de révoltes, d'émeutes, d'insurrections, de grèves sauvages, d'agitations, etc. L'auteur notait en outre, que la réponse du système politique à ces "*demandes non-médiatisées*" risque le plus souvent d'être répressive, étant donné qu'il est plus facile de liquider les demandeurs que de satisfaire à leurs demandes. (Lapierre, 1973: 149-150)

Mais la mise sur pied de mécanismes de régulation des conflits n'est pas suffisante pour prévenir l'éclatement des conflits ou le recours à la violence. Plus précisément, il ne suffit pas d'agir uniquement sur la forme du conflit en contrôlant son déroulement, ses manifestations et ses modes d'expression. Encore faut-il agir sur le fond, c'est-à-dire intervenir au niveau de l'objet du litige, sinon sur les causes plus profondes qui ont pu le susciter, de sorte à trouver une solution de compromis. Ce dernier fût-il inégalement satisfaisant pour les parties impliquées, ce qui par ailleurs est généralement le cas. Soulignons toutefois que si analytiquement il est possible de distinguer deux niveaux d'opération du contrôle des conflits : le fond et la forme, concrètement les deux niveaux se recourent. En effet, l'absence ou l'inadéquation de mécanismes de régulation effective des conflits exprime généralement un rapport de domination.

Dans la régulation de conflits, les mesures adoptées en vue de trouver une issue au conflit, visent le plus souvent à atténuer ou à compenser les effets les plus pénibles, ou du moins, les plus contestés d'un rapport social polémogène. Ces mesures permettront éventuellement de résoudre l'objet ou le contenu particulier d'un litige, sans toutefois remettre en cause ou modifier substantiellement le rapport social polémogène lui-même. Dans la mesure où de tels effets peuvent être atténués ou compensés, le conflit risque moins d'éclater ou encore de prendre une

forme aiguë ou violente, même si le rapport social sous-jacent au conflit continue d'exister. En accédant à certaines des revendications des groupes dominés, la légitimité des groupes dominants s'en trouve accrue. Ainsi, le contrôle des conflits sera d'autant plus efficace qu'il permet à toute une variété d'intérêts de s'exprimer et que ces derniers sont effectivement, au moins partiellement, pris en considération.

Évidemment l'instauration d'une régulation effective des conflits suppose que certaines conditions soient remplies. Il importe ainsi que les sociétés disposent de ressources suffisantes, et que les contraintes auxquelles elles sont soumises leur permettent une certaine marge de manoeuvre. Les ressources peuvent éventuellement provenir d'autres sociétés. Par contre, lorsque les ressources disponibles et les contraintes existantes sont telles qu'il n'est pas, ou qu'il n'est plus possible d'atténuer les effets les plus pénibles d'un rapport social polémogène, le conflit risque davantage d'éclater et même de prendre une forme violente. En effet, lorsque les ressources sont si maigres qu'il est impossible d'agir simplement sur les effets pernicioeux d'un rapport social, la seule façon d'accéder aux revendications des groupes dominés serait d'agir sur les causes profondes du conflit. Ainsi, pour tenir compte des intérêts des classes dominées, ne serait-ce que de façon minimale, les classes dominantes se verraient dans l'obligation de remettre en cause, non seulement certains de leurs privilèges, mais la source même de ces privilèges, c'est-à-dire la structure sociale elle-même. Un cas semblable correspond incidemment à une situation d'incompatibilité des intérêts. Le contrôle des conflits dans de telles circonstances, prendra plus probablement la forme d'une suppression de l'opposition.

Enfin, il y a des situations où les ressources disponibles et les contraintes existantes permettraient de trouver un compromis. Cependant les classes dominantes n'entendent rien céder

de leurs privilèges, même si matériellement parlant elles pourraient le faire sans menacer pour autant la source de leurs privilèges. En d'autres mots, ce qui est matériellement négociable n'est pas nécessairement négocié.

\* \* \*

Résumons brièvement les principales propositions de ce chapitre. On a vu que les différents modes de contrôle des conflits impliquent des rapports de forces et comportent le recours à un degré plus ou moins important de coercition selon la société considérée. Ces facteurs déterminent la matière conflictuelle, ou si l'on préfère, les variables de la situation conflictuelle sur laquelle porteront les mesures prises en vue de trouver une issue au conflit, que ce soit par la coercition ou par le compromis. On doit donc évaluer l'efficacité des différents modes de contrôle des conflits en tenant compte du degré de coercition qu'il comporte.

Le mode de contrôle des conflits le plus coercitif est, par définition, la suppression de l'opposition. Non seulement ce mode de contrôle des conflits n'est-il pas souhaitable, il semble de plus qu'il s'avère à long terme inefficace, puisque l'opposition finit tôt ou tard par ressurgir. La suppression de l'opposition est en outre le mode de contrôle des conflits le plus susceptible d'engendrer des formes violentes d'opposition. Ce mode de contrôle des conflits correspond à un rapport de domination.

Alors que la suppression de l'opposition, ainsi que son nom l'indique, met fin au conflit en supprimant l'opposition, la résolution de conflit consiste à agir sur les causes du conflit. En ce sens, elle constitue sans doute le mode de contrôle des conflits le plus efficace. Toutefois, ce

dernier ne s'opère généralement pas sans violence. En fait, dans les cas où elle porte sur des aspects ponctuels du conflit, la résolution des conflits rejoint plutôt la régulation de conflits. Et lorsque la résolution de conflits ne s'applique pas à des aspects ou à des situations ponctuels, agir sur les causes du conflit signifie supprimer un rapport social polémogène. La résolution consiste alors en un renversement du rapport de forces et correspond à une situation de transformation révolutionnaire. Or ce type de transformation s'effectue généralement par la violence, laquelle constitue dans bien des cas, un dernier recours. La résolution de conflit rejoint alors la suppression de l'opposition qui évoluera éventuellement vers la régulation de conflits, ou s'imposera comme mode ordinaire de gouvernement pour une période plus ou moins longue.

Le mode de contrôle des conflits le plus efficace tout en étant le moins coercitif, semble être la régulation de conflits. Elle consiste à encadrer le déroulement et les modes d'expression du conflit afin de mieux en contrôler les manifestations; quant aux mesures adoptées en vue de mettre fin au conflit, elles consistent généralement à atténuer ou à compenser les effets les plus pénibles ou les plus contestés d'un rapport social polémogène. Dans la mesure où des correctifs peuvent être apportés, le conflit risque moins de prendre une forme aiguë ou violente. Évidemment, l'instauration de mécanismes de régulation effective des conflits suppose que certaines conditions soient remplies. Il importe ainsi que les sociétés disposent de ressources suffisantes et ne soient pas soumises à des contraintes trop importantes, de sorte qu'une répartition des ressources qui préserve minimalement les intérêts de chacune des parties soit possible. Ces ressources peuvent éventuellement provenir d'autres sociétés.

Avant de clore ce chapitre, précisons encore quelques aspects sur l'issue du conflit qui, selon la forme qu'elle prendra, s'avérera une solution plus ou moins efficace. De la façon la plus

générale, on peut dire que le conflit trouve une issue par un réaménagement du rapport de forces. En effet, le conflit consiste essentiellement à remettre en cause l'un ou l'autre des aspects d'un rapport de forces. Il y a donc différentes possibilités d'évolution du rapport conflictuel. Lapierre élabore cinq scénarios de résolution de conflits que je serais tentée de désigner par les termes d'élimination, de domination, d'immobilisme, de compromis ou d'accord. (1973 : 162-165) On trouve des scénarios semblables chez Freund qui parle, quant à lui, de différents épilogues au conflit, qui sont l'issue amorphe, la victoire avec son corollaire la défaite du vis-à-vis, et enfin, le compromis qui se fonde sur une certaine reconnaissance de la validité de la position de l'autre, sans toutefois désavouer la sienne. (1983 : 243-278).

Le conflit peut donc prendre fin de diverses façons. La situation la plus improbable et la plus rare concrètement, serait celle où les deux adversaires trouvent une solution novatrice, de sorte que leurs intérêts cessent d'être contradictoires et qu'ils aboutissent ainsi à un accord. (Lapierre, 1973 : 163-164) Mais le plus souvent, les conflits se règlent par un compromis dans le cas des conflits non armés, tandis que les conflits armés prendront fin généralement avec la victoire de l'un des adversaires. (Freund, 1983 : 267) Précisons cependant que toutes les victoires militaires ne se traduisent pas nécessairement sur le plan politique. La guerre de Six jours, en 1967, et celle du Kippour, en 1973, en sont des illustrations. Par ailleurs, le choc des armées n'est pas toujours l'élément décisif dans l'issue d'un conflit. Ainsi, la défaite américaine au Viêt-nam était plus politique que militaire. De même, le recours à la violence de la part de groupes sociaux ou d'États dont les moyens militaires sont limités, visent moins une victoire militaire décisive que la déstabilisation politique de l'adversaire.

Le réaménagement du rapport de forces pourrait donc se traduire par un compromis, c'est-à-dire que les parties en conflit font des concessions de part et d'autre. Elles cèdent sur l'accessoire tout en préservant l'essentiel. Ainsi que le précise Freund, le compromis ne constitue une solution réellement efficace au conflit, que lorsqu'il est conclu dans un esprit de loyauté réciproque. Il n'est possible qu'à la condition d'une reconnaissance de l'autre. (1983: 271) De même, Dahrendorf fait de la reconnaissance du droit de l'autre à la contestation, une des conditions pour qu'une régulation effective des conflits puisse avoir lieu. (1972 : 227) Cependant comme l'observe Freund, on aurait tort de faire du compromis une panacée. En effet, certains compromis tactiques ne constituent qu'une trêve dans l'attente d'une conjoncture plus favorable à la promotion de ses intérêts, ou ne servent qu'à mieux relancer d'autres conflits considérés comme plus décisifs. (1983 : 270-271) Le compromis conclu de bonne foi demeure néanmoins la solution la plus efficace au conflit. Le compromis est généralement inégalement satisfaisant pour les parties concernées. Mais il peut quand même demeurer utile, s'il permet de préserver, ne serait-ce que minimalement, les intérêts du groupe social ou de la collectivité défavorisés dans le rapport de forces.

Le conflit pourrait également se terminer avec la victoire de l'un des adversaires. Le réaménagement du rapport de forces prendrait alors la forme d'un rapport de domination où l'un des adversaires empêche la satisfaction des intérêts de l'autre en utilisant la contrainte physique, ou au moyen d'autres mécanismes. Le rapport de domination est cependant appelé à être remis en question.

Le conflit pourrait encore prendre fin avec l'élimination pure et simple de l'adversaire. Bien que concrètement, il soit assez rare que cette "*solution*" soit appliquée jusqu'à sa conclusion

effective, en revanche il n'est pas rare que ce type de "*solution*" soit prôné par les éléments extrémistes de l'un ou l'autre des groupes en conflit, ou que l'on assiste même à un début de mise en application. Les cas historiques de génocides sont nombreux. On pense évidemment à la Deuxième Guerre mondiale, à l'ex-Yougoslavie ou au Rwanda pour mentionner les cas les plus récents. La destruction de Carthage par Rome en est un exemple plus ancien. Ainsi on ne confondra pas la domination et l'élimination. La domination, étant l'imposition de sa volonté à l'autre, est impossible sans l'existence de ce dernier. L'horreur des camps d'extermination nazis est évidemment suffisante pour expliquer l'incrédulité qui a accueilli les témoignages sur leur existence qui circulaient déjà durant la Deuxième Guerre mondiale. Mais la confusion entre des buts de domination et d'élimination y a sans doute contribué.

En l'absence de compromis ou de la victoire décisive de l'une des parties, le conflit risque de s'engager dans un processus d'escalade, l'escalade d'un conflit se traduisant par l'escalade des moyens utilisés. Les parties en conflit pourront, en effet, être tentées de recourir à des moyens supplémentaires pour faire valoir leurs intérêts, que ce soit de façon immédiate ou suite à une situation d'immobilisme, alors que chacune des parties en conflit empêche l'autre d'obtenir satisfaction. Une telle situation peut à la longue avoir pour effet de renforcer ou de susciter les positions extrémistes de part et d'autre ainsi que l'observe Lapierre. Je préfère employer le terme d'immobilisme plutôt que celui d'équilibre utilisé par l'auteur. Ledit équilibre est en fait précaire, et ce serait plutôt le conflit larvé ou l'impasse qui définirait mieux la situation. L'équilibre serait, d'après moi, davantage fondé sur le compromis que sur la neutralisation réciproque. Lapierre reconnaît d'ailleurs que ce soi-disant rapport d'équilibre pourrait conduire à l'immobilisme.

Précisons qu'on ne doit pas confondre l'immobilisme avec ce que Freund désigne par "*l'issue amorphe*" et qui correspond, en quelque sorte, à une "*décomposition interne de l'enjeu et des énergies dans les deux camps.*" (Freund, 1983 : 244) Une situation semblable peut se produire notamment dans les cas que Freund qualifie de conflits mous, c'est-à-dire des conflits où les adversaires se sont engagés sans grande conviction. Par exemple, certaines grèves font aujourd'hui presque partie du processus de négociation. Il y a également les conflits qui se relâchent faute d'appuis : soit que l'appui d'alliés en principe acquis à une cause n'est pas venu, ou que les soutiens espérés sans entente explicite ne se sont pas manifestés. (ibid. : 246-249)

## CHAPITRE 9

### LE SEUIL CRITIQUE DU CONFLIT

Nous avons vu dans le chapitre précédent, qu'un grand nombre de conflits sont résolus de façon pacifique au moyen des divers mécanismes de régulation des conflits, souvent, avant même de prendre une forme aiguë. L'effet modérateur que jouent ces mécanismes dans une société, a pour corollaire que des conflits peuvent éclater du fait de l'absence ou de l'inadéquation de ces mécanismes. Ceci dit sous réserve que les lacunes en la matière, ainsi que la forme particulière que les mécanismes de régulation des conflits prendront dans une société donnée, sont eux-mêmes constitutifs du rapport de forces, et servent dans une large part à l'entretien et au maintien de la supériorité de certaines classes. Cependant, Lapierre l'avait constaté, toutes les tensions sociales ne sont pas nécessairement surmontables par la négociation ou d'autres processus de régulation. (1973 : 140) En l'absence de solution de compromis, le conflit franchit alors un seuil critique.

Freund a trouvé chez Carl Schmitt<sup>1</sup> quelques clefs d'explication permettant d'après lui, d'éclairer un tant soit peu la question du seuil conflictuel, c'est-à-dire ce moment où les tensions, les revendications ou les antagonismes se transforment en conflit. En fait, si on considère qu'il y a conflit dès qu'il y a opposition active des volontés, j'utilise l'expression de "*seuil critique du conflit*", là où Freund parle de "*seuil conflictuel*". L'essentiel des propositions de Schmitt se résume d'après Freund en trois points. Ainsi, le seuil conflictuel se caractérise par la

---

<sup>1</sup> Cela ne signifie pas que l'on suive Schmitt dans ses conclusions qui font une apologie de l'État conquérant, très proche du nazisme. Cependant certains points de son analyse n'en demeurent pas moins pertinents.

bipolarisation des rapports sociaux, la cristallisation des prises de position et la politisation du conflit. (1983 : 172-173) Freund n'a cependant pas beaucoup élaboré ces points. Ainsi, je me suis permis de compléter son propos avec ce qu'il a pu en dire en d'autres endroits de son ouvrage, (194-195) et aussi d'ajouter à ses commentaires, les réflexions que d'autres auteurs ont élaborées relativement à l'un ou l'autre de ces points.

## 1. BIPOLARISATION DES RAPPORTS SOCIAUX

On franchit le seuil conflictuel lorsque la configuration des rapports de forces passe d'une situation de multipolarité à une situation de bipolarité. Habituellement, dans les sociétés et dans le système international, les relations sont établies multilatéralement. Le seuil de conflictualité est franchi lorsque des relations qui étaient jusqu'alors juxtaposées, passent à une opposition diamétrale et dyadique. Ceci a pour effet d'exclure toute entremise d'un tiers et de mettre les antagonistes dans une situation d'incompatibilité au point où l'existence de l'autre s'en trouve menacée. Dans son ouvrage *Voyage aux sources de la guerre*, Joxe voit dans la bipolarité, la structure de relations typique de la guerre. "*La bipolarité est la forme que prend, en temps de guerre la vie politique d'un système pluriel. Formellement, la dépoliarisation va avec la paix.*" (1991 : 26)

L'idée que le conflit est lié à la bipolarisation des rapports sociaux est reprise par plusieurs auteurs, avec pour corollaire l'idée que la multiplication de conflits partiels dans une société renforce la cohésion sociale. Ce n'est que lorsqu'il y a une superposition des conflits, c'est-à-dire lorsque les lignes de partage des différents conflits se recoupent, que la situation devient problématique. Ainsi d'après Coser, "*La participation segmentaire (des individus aux groupes)*

*constitue un mécanisme d'équilibre, freinant l'apparition des clivages importants le long d'un seul axe.*" (Coser, L. *The Function of Social Conflict*, Glencoe, The Free Press of Glencoe, pp. 76-80, cité par Birnbaum, 1992 : 249).

C'est également ce qu'estime Easton. Selon cet auteur, les conflits sociaux et politiques ne menacent pas l'unité de la communauté, en autant que les lignes de partage des conflits ne coïncident pas. Les conflits partiels peuvent même, à son avis, renforcer l'unité de la communauté politique en réduisant l'importance de la division consécutive à chaque conflit partiel. En effet, les personnes ou les groupes qui s'opposent sur un point particulier de leurs rapports, peuvent très bien être alliés sur un autre point. Par contre, lorsque les lignes de partage des différents conflits se superposent, chaque conflit aggrave d'autant le conflit principal. C'est ce qui survient dans les cas qu'Easton qualifie de clivages communautaires, c'est-à-dire des clivages qui divisent profondément une communauté politique remettant en question un minimum de consensus social. Ce type de clivage serait, d'après l'auteur, une des principales menaces que les communautés politiques cherchent à éviter. Ce serait d'ailleurs la raison pour laquelle chaque communauté politique cherche à promouvoir le patriotisme par une socialisation politique dont le but est l'intégration culturelle et l'identification des membres à leur communauté. (Schwartzberg, 1977 : 96, Cot, 1974 : 213-214)

D'après Birnbaum, la nature polyarchique de l'organisation interne des sociétés occidentales industrielles facilite l'adoption de mécanismes de régulation et de négociation. Le consensus sur un certain nombre de principes et la volonté des adversaires d'éviter un affrontement aux extrêmes prendrait le pas sur les facteurs de dissensus. La multiplicité des allégeances et la diversité des ressources se combineraient pour réduire la polarisation de la

société. Si l'on admet cette hypothèse, l'existence d'une large classe moyenne devrait être, d'après moi, de la première importance pour la paix civile. Je mentionne au passage que l'idée selon laquelle la multiplicité des allégeances réduit l'importance des conflits, rejoint des notions que l'on a évoquées plus tôt, à savoir, l'existence de divers degrés de pureté du conflit, et la coexistence d'éléments de coopération et d'éléments de conflit dans chaque relation sociale. Cependant si la nature polyarchique des sociétés occidentales industrialisées favorise un certain consensus, d'après Birnbaum, des affrontements dramatiques peuvent néanmoins y survenir, du fait de la persistance de facteurs profonds de discorde dans les rapports ou les identités nationales. (in Boudon, 1992 : 246)

Chez Dahrendorf, l'intensité du conflit est liée au degré de dissociation ou de superposition des groupes en conflit. D'après l'auteur, chaque association où l'on trouve une inégale distribution du pouvoir génère des antagonismes et des groupes de conflits. Il existe ainsi dans chaque société, une pluralité d'antagonismes. En principe, il y a autant d'antagonismes qu'il y a de structures d'autorité. Ceci, sans compter tous les autres conflits qui ne sont pas basés sur la structure d'autorité des associations. Cependant, en pratique, les différents conflits peuvent se superposer, de sorte que la multitude de conflits partiels se réduit à un nombre restreint de conflits dominants. On pourrait établir ainsi une échelle qui va de la séparation des conflits à la superposition des conflits. Par exemple, il est possible que les individus qui se trouvent en position de domination dans une association ou organisation, sont en position de sujétion dans d'autres organisations. Mais il est également possible que les individus se trouvent dans une relation identique au sein d'une autre association. Ainsi, la superposition des différents conflits aurait pour effet d'accroître l'intensité du conflit, alors que le pluralisme au niveau de la société globale ou de l'État semble vouloir réduire la violence et l'intensité du conflit. D'après Dahrendorf

*"ce phénomène joue un rôle très important dans l'intensité et la violence des conflits réels."*  
(1972 : 215-217)

L'idée que la bipolarisation des rapports sociaux est caractéristique du conflit est également présente chez Beauchard qui élabore, en outre, une typologie des antagonismes. (Freund, 1983 : 153-155) L'auteur distingue ainsi l'antagonisme directeur, l'antagonisme foyer, l'antagonisme d'environnement et l'antagonisme résiduel. Ce sont surtout les deux premiers types d'antagonismes qui sont pertinents par rapport aux problèmes qui nous préoccupent, c'est-à-dire celui d'un seuil critique dans le conflit, et celui du recours à la violence. Nous évoquerons quand même les deux autres types d'antagonismes à titre informatif.

L'antagonisme directeur c'est la force par laquelle la multipolarité des antagonismes se réduit à la bipolarité. L'antagonisme directeur se trouve à satelliser les autres antagonismes autour d'un antagonisme central. En d'autres mots, on passe de la diversité et de la pluralité des intérêts et des conflits à une polarisation des intérêts. *"Il ne s'agit ... plus d'une contestation des antagonismes les uns par les autres"*, mais d'une redistribution des antagonismes qui se coalisent en deux blocs, et provoquent une situation que Beauchard qualifie d'explosive. Je verrais une illustration de ce type d'antagonisme dans la guerre froide qui a opposé les États-Unis et l'ex-U.R.S.S. Les autres pays se voyaient plus ou moins contraints de se ranger dans l'un ou l'autre des camps. La cassure était nette et figée au niveau de l'Europe constituée des blocs de l'Est et de l'Ouest; quant au reste du monde, il constituait pour les deux super-puissances un terrain de compétition où chacune cherchait à établir ses zones d'influence. Les pays qui faisaient l'objet de cette compétition s'alliaient à l'une ou à l'autre des super-puissances, parfois même alternativement, en échange d'une aide économique, de soutien diplomatique ou, bien souvent,

d'équipement militaire. Certains pays utilisaient ainsi la rivalité américano-soviétique pour accroître leur propre influence régionalement.

L'antagonisme directeur peut donner naissance à un antagonisme foyer. L'opposition de l'antagonisme directeur se transforme en agression ou en tentative d'agression en vue d'établir l'hégémonie de l'une des coalitions d'antagonismes sur les autres. L'antagonisme foyer entraîne l'irréversibilité du processus conflictuel. Une fois que le conflit a éclaté, il n'est plus possible de revenir en arrière car les anciennes régulations sont soit ébranlées, soit même effondrées. L'antagonisme foyer s'en prend même aux secteurs neutres. On pourrait donc y voir une étape de plus dans le processus conflictuel.

Les deux autres types d'antagonismes sont évoqués ici à titre informatif. L'antagonisme d'environnement est ainsi désigné parce qu'il a une portée limitée. Il se situe quelque peu en marge de la vie sociale dominante et se déroule dans un cadre spatio-temporel restreint, *a priori* limité à lui-même. La désintégration se produit à l'intérieur d'un groupe, d'une communauté locale, d'un quartier, du fait de l'impossibilité des membres de s'adapter à des conditions sociales nouvelles. Ce type d'antagonisme se traduit habituellement par une perte de l'identité collective, par la dissolution des relations sociales ordinaires et par l'augmentation de comportements déviants. Enfin, l'antagonisme résiduel, comme son nom l'indique, est constitué par les oppositions qui subsistent une fois qu'un conflit a pris fin. Les oppositions qui lui ont donné naissance ne sont pas totalement résolues et se glissent dans la nouvelle régulation sociale.

Mais revenons à la question de la bipolarisation des rapports sociaux. On a vu que le passage d'une situation de multipolarité des rapports sociaux à une situation de bipolarité marque

un seuil critique dans le conflit. Il serait intéressant, dans une étude plus large, d'analyser plus en détails la relation entre la polarisation du conflit et le recours à la violence. Il semble en effet que plus un conflit se polarise, plus sa résolution risque d'être violente, comme on l'observe, par exemple, dans les luttes de décolonisation. Albert Memmi voit celles-ci comme la "*rencontre de deux forces congénitalement antagonistes*". (Jouve, 1992 : 360). On le constate encore dans les révolutions, alors que la société est antagonisée et dichotomisée entre les tenants du *statu quo* et les partisans d'un changement radical du système social. Les buts qui opposent les parties sont nettement incompatibles étant mutuellement exclusifs. Si la Révolution de velours qui a mis fin au régime communiste dans l'ex-Tchécoslovaquie a pu se faire avec un degré de violence relativement limité, c'est que le régime n'avait pratiquement pas, ou peu, de soutien dans la population. Une fois que la main-mise soviétique se fut effondrée, elle laissait le champ libre à une opposition quasi-générale qui ne demandait qu'à s'exprimer. Quant aux anciens apparatchik, un bon nombre d'entre eux devaient davantage leur position à l'opportunisme qu'à la profondeur de leurs convictions idéologiques. Ils pouvaient donc facilement se recycler en nouveaux capitalistes. Enfin, les liens entre la bipolarisation des rapports sociaux et la violence apparaissent dans la guerre plus que dans tout autre conflit. En effet, la bipolarisation des rapports sociaux, du fait qu'elle s'enracine dans une incompatibilité des intérêts qui exclut *a priori* toute solution de compromis, entraîne le recours à des moyens chaque fois plus contraignants. Et à son tour, le recours à la violence, force les tiers à prendre position en faveur de l'un ou de l'autre des camps, notamment lorsque la neutralité devient elle-même un appui *de facto* à l'un des deux. Ainsi, la soi-disant neutralité de la FORPRONU dans le conflit yougoslave devenait à la longue une position de plus en plus insoutenable.

Ainsi, de nombreux auteurs établissent un lien entre le conflit et la bipolarisation des rapports sociaux. On pourrait se demander cependant si un trop grand particularisme ne pourrait pas s'avérer aussi dangereux en termes de potentiel de violence qu'une polarisation sociale. En effet, lorsque la compétition sociale est intense au point où chaque petit groupe cherche à faire prévaloir ses intérêts particuliers, elle pourrait finir par représenter une menace pour la cohésion sociale.

## **2. CRISTALLISATION DE LA POSITION DES ADVERSAIRES**

D'après Freund, le deuxième point qui caractérise le seuil conflictuel chez Schmitt est la cristallisation. Comme je l'ai mentionné plus tôt, Freund n'a pas beaucoup élaboré le sujet, mais il a été possible de le compléter avec ce qu'il en a écrit ailleurs dans son étude, et en recourant à d'autres auteurs, notamment, Aron (1984 : 33-34) et Clausewitz (1955 : 56-58, 671). Freund se limite en effet à définir la cristallisation comme une "*escalade vers la violence*", une "*crispation*" qui fait "*monter les enchères*", jusqu'à ne laisser d'autre issue que le conflit. On pourrait être tenté de traduire cette cristallisation par la formule clausewitzienne de "*montée aux extrêmes*", car les deux phénomènes ne sont pas sans présenter certaines similitudes. Freund se garde cependant de les assimiler. On en comprendra les raisons une fois que l'on aura expliqué ces deux notions.

D'après Clausewitz, la logique inhérente de la guerre, sa cohérence interne c'est l'ascension aux extrêmes. La guerre se définit en effet par des volontés aux prises où chacun des adversaires cherche à imposer sa volonté, à faire la loi de l'autre, en exerçant la violence. Tant et aussi longtemps que les adversaires ont les moyens et la volonté de résister, cet acte de violence

n'est limité que par la violence de l'autre. De cette réciprocité et de cet antagonisme de l'action, Clausewitz déduit la tendance intrinsèque de la guerre à monter aux extrêmes.

Mais il faut bien comprendre que cette tendance se situe dans l'abstrait. Clausewitz établit en effet une distinction entre "*guerre absolue*" et "*guerre réelle*". La guerre absolue est la guerre envisagée en tant que concept sur un plan strictement philosophique. Elle indique ce qui se produirait "*entre adversaires uniquement définis par l'hostilité réciproque et par la volonté de vaincre*", (Aron, 1984 : 34) c'est-à-dire si la guerre ne suivait que sa logique propre. Cette tendance ne se manifeste cependant jamais à l'état pur sur le plan concret, étant donné qu'elle y rencontre des obstacles d'ordre divers qui empêchent la guerre de prendre sa forme absolue. Dans la guerre réelle, l'ascension aux extrêmes n'est pas indéfinie. Elle rencontre diverses limites. Certaines de ces limites sont d'ordre militaire tandis que d'autres sont d'ordre politique.

Un premier type de limites d'ordre militaire dépend, bien sûr, de l'importance des moyens militaires qui existent, mais aussi de la volonté des adversaires de les utiliser. Ceux-ci doivent évaluer ainsi, non seulement leurs capacités militaires, mais aussi la volonté de l'autre de résister. L'ascension aux extrêmes est freinée en outre, du fait que les adversaires ne peuvent engager tous les moyens militaires disponibles en même temps, ceci en prévision d'éventuels affrontements ultérieurs. Enfin, un dernier obstacle d'ordre militaire tient au fait que l'issue de la guerre n'est jamais absolue. La défaite peut apparaître au vaincu comme une situation transitoire à laquelle des circonstances politiques ultérieures pourront remédier, ce qui atténuera éventuellement l'intensité de l'effort militaire.

L'ascension aux extrêmes rencontre également des limites d'ordre politique. En effet, la guerre n'est pas un phénomène isolé. Elle s'inscrit dans tout un ensemble de relations sociales qui font contrepoids à l'ascension aux extrêmes. La tendance inhérente de la guerre est tempérée par le contexte socio-économique. Car si le but immédiat de la guerre, lequel correspond au but des opérations militaires proprement dites, consiste à désarmer l'adversaire, la guerre ne demeure toutefois qu'un moyen servant à réaliser un objectif ultime qui est politique, et qui consiste, de façon générale, à imposer sa volonté. L'élimination de l'adversaire, que ce soit physiquement ou par le désarmement, ne demeure qu'un but intermédiaire, subordonné à un objectif politique. La guerre surgit d'une situation politique, elle s'inscrit dans la continuité des relations interétatiques et demeure un instrument au service de buts politiques.

On comprendra ce que la notion de cristallisation du conflit peut avoir de similaire avec celle de l'ascension aux extrêmes : ce sont l'antagonisme et la réciprocité de l'action des adversaires. Freund explique en effet que l'escalade est inhérente au conflit, du fait que l'on cherche à imposer sa volonté à l'autre, quitte à recourir à des moyens supplémentaires si nécessaire, (l'escalade du conflit correspond d'ailleurs à l'escalade des moyens utilisés) et c'est la réciprocité de l'action qui inclut l'escalade, même lorsque le conflit cherche à éviter la violence. C'est à ce point de son analyse que Freund nous met en garde de ne pas confondre l'escalade du conflit et l'ascension aux extrêmes ainsi que l'entend Clausewitz. L'ascension aux extrêmes ne représente qu'une des formes possibles du phénomène de l'escalade. "*Toute escalade ne monte pas aux extrêmes.*" (1983 : 194) L'ascension aux extrêmes s'applique spécifiquement aux conflits violents et tient justement au fait que le moyen utilisé est extrême. La réciprocité de l'action impliquant un tel moyen doit nécessairement conduire à la violence extrême. Ainsi, on pourrait dire qu'à partir d'un certain seuil, la logique du conflit considéré de façon générale, tout

comme la logique spécifique du conflit armé, serait une logique d'escalade, du fait de l'antagonisme et de la réciprocité de l'action des adversaires. La cristallisation du conflit correspondrait ainsi au passage d'une logique de régulation à une logique d'escalade.

Les concepts de "*rétroaction homéostatique*" (ou encore "*compensatrice*" ou "*régulatrice*") et de "*rétroaction amplificatrice*" ou "*cumulative*", issus de l'analyse systémique m'apparaissent pertinents pour décrire le phénomène. Le premier type de rétroaction correspond en quelque sorte à une régulation effective du conflit, telle que nous l'avons décrite plus tôt. Cela signifie que la réponse ou la réaction à une situation donnée consiste à apporter des correctifs de type compensatoire, afin de maintenir les variations du système dans des limites compatibles avec son fonctionnement normal, un peu à l'image du thermostat d'un appareil de chauffage. Par contre, la rétroaction cumulative a pour effet d'amplifier le phénomène au lieu de le contrôler, à l'image des phénomènes d'accoutumance à certaines drogues. (Lapierre, 1973 : 42-43) En d'autres mots, la solution fait partie du problème et contribue à l'aggraver.

### **3. POLITISATION DU CONFLIT**

Le troisième point qui caractérise le seuil conflictuel d'après Freund, est la politisation du conflit. Plusieurs auteurs considèrent d'ailleurs le système politique ou l'État comme le lieu où se concentrent les conflits. Ainsi on a vu que Balandier définit le politique comme "*le lieu d'émergence des dynamismes sociaux confrontés et affrontés.*" (1967 : xix) De même, Poulantzas conçoit l'État comme la structure où se condensent les contradictions du fait même qu'il a pour fonction d'assurer la cohésion sociale. (*Pouvoir et classes sociales*, Maspero, 1968 : 44, cité dans Lapierre, 1973 : 154) Le politique est donc par essence conflictuel. Cependant tous les conflits

ne sont pas politiques. Dans quelles circonstances peut-on alors parler d'une politisation du conflit?

Il faut préciser qu'il y a des conflits qui sont politiques d'emblée, c'est-à-dire dont les enjeux sont directement politiques, et d'autres qui se politisent au cours de leur évolution. Les conflits directement politiques sont ceux qui ont pour objet la conquête ou la répartition du pouvoir, ou encore le mode d'organisation du système politique. C'est également le cas des conflits qui ont pour enjeu le maintien, la transformation partielle ou totale ou encore la destruction du mode même de sociabilité d'une société.

Il y a diverses façons d'expliquer en quoi consiste la politisation des conflits qui ne sont pas immédiatement politiques. Par exemple d'après Schmitt, le dynamisme du politique peut provenir de n'importe quel secteur de l'activité humaine : économique, politique, religieux, etc. Mais dès qu'un conflit atteint un certain seuil d'intensité qui remet en question l'existence de l'autre, il deviendrait politique. D'ailleurs, la polarisation d'une société deviendrait, d'après l'auteur, tôt ou tard politique. (Freund, 1983 : 173, Bimbaum in Boudon, 1992 : 257) Freund conteste le seuil d'intensité comme critère de politisation du conflit et situe, quant à lui, le politique dans l'intention hostile. (1983 : 173) Je dirai pour ma part que l'on peut définir le politique comme l'ultime recours du social. On a vu en effet que le politique est un rapport problématique de la société avec elle-même, ce rapport par lequel une société se maintient, se transforme ou se détruit. Les conflits se politisent donc dans la mesure où ils deviennent problématiques pour l'ensemble de la société. Ce sera le cas notamment, des conflits dont la résolution exige des décisions relatives à la coordination ou à la régulation des rapports entre les groupes au niveau le plus global de la société. Par exemple, il est possible que la résolution de

certains conflits nécessite la mise en oeuvre d'actions ou d'entreprises collectives qui engagent ou mobilisent l'ensemble de la société, ou dépassent les capacités ou les ressources des groupes directement engagés dans ces activités. Il est possible également que les groupes sociaux ou les collectivités en conflit ne soient plus en mesure de régler leur litige avec les mécanismes de régulation des conflits qu'ils utilisent habituellement, ou qu'ils aient recours à la violence afin d'arbitrer le conflit. L'État interviendra alors comme arbitre.

## CHAPITRE 10

### LES MOYENS DU RAPPORT DE FORCES

J'ai cherché tout au long de ce travail à situer la guerre dans une problématique globale du conflit. Je me suis d'abord penchée sur le rapport conflictuel lui-même. J'ai évoqué à cet égard la normalité et l'universalité du phénomène conflictuel, ainsi que l'ambiguïté et l'ambivalence des rapports sociaux qui combinent simultanément des éléments de coopération et des éléments de conflit; j'ai poursuivi avec la revue des divers modes d'articulation des intérêts, tout en cherchant à déterminer l'impact qu'ils peuvent avoir sur l'éclatement d'un conflit ou le recours à la violence. Je me suis ensuite penchée sur l'étude de ce qui correspond, d'une certaine façon, aux étapes successives du processus conflictuel. J'ai évoqué ainsi la diversité des facteurs polémogènes et des modes de contrôle des conflits. J'ai souligné l'importance des pratiques sociales dans l'actualisation d'un potentiel conflictuel par l'opposition active des volontés. J'ai également considéré les diverses possibilités d'évolution du rapport conflictuel, ainsi que la question d'un seuil critique dans le conflit, caractérisé par une bipolarisation des rapports sociaux, par la cristallisation des positions des adversaires, et enfin par la politisation du conflit.

Mais avant que l'élaboration de cette problématique du conflit ne soit complète, il restait encore quelques points à explorer et non des moindres. J'ai mentionné en effet à de nombreuses reprises que la guerre en tant que conflit se caractérise par la présence combinée de deux facteurs soit : le recours à la violence comme moyen d'imposer sa volonté, et son rapport avec le pouvoir politique ultime dans une société.

Il y a effectivement des conflits dans toutes les collectivités humaines, cependant tous les conflits ne sont pas arbitrés par la violence. Par conséquent, situer l'étude de la guerre dans une problématique du conflit c'est aussi, relativement au premier facteur, chercher à préciser la place qu'occupe la violence parmi les autres moyens d'incitation ou de coercition que les groupes ou les sociétés en conflit peuvent utiliser afin de promouvoir leurs intérêts. Sur le plan international, les moyens de convaincre et de contraindre sont généralement désignés par les termes de diplomatie et de stratégie. Mentionnons de plus que la violence peut elle-même revêtir diverses formes et connaître divers degrés d'intensité qui dépendent, non seulement du rapport des forces militaires, mais aussi des buts et du rapport des forces politiques. Les formes militaires de la coercition correspondent en fait à ce que l'on désigne par le terme de stratégies militaires.

L'arbitrage des conflits par la violence ne se limite pas aux guerres. La bagarre ou le règlement de comptes en sont des exemples. Le recours à la violence devient guerre lorsque les acteurs aux prises sont des États ou, dans les cas de guerres civiles, des groupes sociaux qui se disputent ou revendiquent le pouvoir étatique par les armes. La guerre n'est cependant pas le seul conflit armé qui présente un rapport quelconque avec le pouvoir politique ultime d'une société. Comme le pouvoir étatique s'exerce dans un double système de rapports : à l'intérieur d'une société, ainsi que dans le cadre du système politique international, l'utilisation politique de la violence peut se produire aussi bien dans le cadre des rapports intrasociaux, qu'interétatiques. Sur le plan des rapports intraétatiques, on peut mentionner les révoltes, les insurrections, les révolutions. Quant à la violence interétatique, elle peut prendre diverses formes qui vont du blocus à la guerre totale, en passant par les incidents de frontières, les interventions militaires restreintes, etc. Donc, situer la guerre dans une problématique du conflit c'est aussi, en un

deuxième temps, préciser la place de la guerre parmi d'autres conflits armés dont les enjeux sont politiques.

On peut donc considérer la guerre en tant que stratégie ou en tant que conflit. En tant que stratégie, elle représente un moyen parmi d'autres auxquels les groupes sociaux ou les États peuvent avoir recours afin d'imposer leur volonté. En tant que conflit, la guerre n'est pas le seul conflit armé dont les enjeux sont politiques. Dans les deux prochains chapitres, nous allons donc examiner les divers moyens d'incitation et de coercition auxquels les groupes sociaux ou les États peuvent recourir afin d'imposer leur volonté, la violence sous ses diverses formes faisant partie de ces moyens. Nous verrons ensuite divers conflits caractérisés par l'utilisation politique de la violence, afin d'identifier les variables qui conditionnent le rapport au politique dans ces conflits, leur donnant ainsi une portée et une signification particulières.

## **1. LES DIVERS MOYENS D'INCITATION OU DE COERCITION**

Il y a des conflits dans toutes les collectivités humaines. Ces conflits peuvent se situer au niveau interindividuel ou impliquer des groupes. Ils peuvent se dérouler dans le cadre de rapports intrasociaux ou opposer des sociétés entières. On peut considérer qu'il y a conflit dès qu'il y a une opposition active de deux ou de plusieurs volontés : ce "*rapport de forces où chacune d'elles cherche à modifier ou entraver l'action de l'autre afin d'atteindre ses propres objectifs*". (Lapierre, 1973 : 148-149)

Or, les moyens dont les groupes sociaux ou les sociétés en conflits disposent pour "*modifier ou entraver l'action de l'autre afin d'atteindre leurs/ propres objectifs*" sont très divers.

Ils peuvent consister en diverses formes d'incitation ou de coercition. Les moyens d'incitation peuvent prendre la forme d'une tentative de persuasion plus ou moins insistante ou celle de récompenses matérielles, ou encore, symboliques. De même, la coercition peut prendre des formes très diverses qui ne se limitent pas à la contrainte physique. Elle comprend n'importe quel moyen qui amène l'autre à agir contre sa volonté, mais elle peut effectivement aller jusqu'à l'emploi plus ou moins important, plus ou moins organisé de la violence. La contrainte physique représente ainsi un moyen parmi d'autres moyens d'incitation ou de coercition auxquels les groupes ou sociétés en conflit peuvent recourir afin d'imposer leur volonté. En effet, tous les conflits ne dégèrent pas en violence. La guerre étant justement caractérisée par le recours à la violence, il paraissait utile de passer en revue les divers moyens d'incitation ou de coercition. Ceci afin de préciser la place qu'occupe la violence dans cet éventail de moyens, et de mieux prendre la mesure de ce que signifie et ce qu'implique son irruption dans le cours du processus conflictuel.

Dans son analyse sur le concept de pouvoir, Parsons a élaboré une typologie afin de rendre compte des diverses façons dont "*ego*" dispose pour amener "*autrui*" à agir de la façon dont il l'entend. (in Birnbaum, Chazel, 1971 : 62-66). Bien que l'auteur ait élaboré sa typologie en pensant au pouvoir étatique, certains aspects de son modèle pourraient tout aussi bien s'appliquer à n'importe quel groupe social qui cherche à imposer sa volonté afin de défendre ou de promouvoir ses intérêts. Je ne reprendrai pas sa typologie en détails, mais j'emprunte à Parsons les concepts qui m'apparaissent pertinents dans la présente perspective. Je compléterai l'analyse des divers moyens d'incitation et de coercition à l'aide de textes d'autres auteurs et en y apportant quelques réflexions personnelles.

Parsons a élaboré sa typologie à partir de deux variables dichotomiques, soit le type de sanctions, et le terrain d'action sur lequel ego peut intervenir pour amener autrui à se rendre à ses souhaits. Les sanctions peuvent être positives ou négatives; le terrain d'action peut se situer soit au niveau des intentions d'autrui : ego tente alors d'amener autrui à agir de la façon dont il l'entend en cherchant à modifier ses intentions, soit au niveau de la situation concrète dans laquelle autrui se trouve : "*en utilisant une certaine forme de contrôle sur la situation dans laquelle autrui est placé*" (ibid. : 64). Les différentes combinaisons possibles de ces deux variables définiront quatre stratégies. Parsons désigne la sanction positive appliquée au niveau situationnel par les termes "*d'incitation à l'aide d'offre*", tandis que la sanction négative sera désignée par le terme de "*coercition*". La sanction positive appliquée, cette fois, au niveau intentionnel prendra le nom de "*persuasion*", tandis que la sanction négative s'appellera "*l'activation des engagements*".

Selon le modèle de Parsons, la sanction positive appliquée au niveau des intentions consiste à amener les raisons pour lesquelles il serait dans l'intérêt d'autrui d'agir selon les souhaits d'ego, indépendamment de l'action que ce dernier prendra par la suite. Pareillement, la sanction négative consiste à apporter les raisons pour lesquelles il serait désavantageux pour autrui de ne pas se rendre aux souhaits d'ego, là aussi, indépendamment des actions que ego prendra par la suite. On pourrait sans doute classer les campagnes de sensibilisation et d'information parmi les moyens qui agissent au niveau des intentions.

On notera que lesdites "*raisons*" qui visent à convaincre autrui à se rendre aux souhaits d'ego ne prendront pas nécessairement la forme d'arguments rationnels. Parsons parle en effet de "*modifier les intentions d'autrui... en manipulant des symboles significatifs pour autrui de manière à lui faire «voir» qu'il est dans son intérêt de faire ce qu'ego souhaite*". (ibid. : 65) J'en

déduis que l'action de convaincre peut aussi bien consister à amener l'autre à reconnaître la véracité ou le bien-fondé d'une argumentation qu'à susciter son adhésion à certaines valeurs. Les "*raisons*" pourraient donc consister aussi bien en arguments idéologiques que rationnels, quoiqu'il subsiste toujours une certaine ambiguïté quant à la part respective d'idéologie ou de rationalité présentes dans une argumentation. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce point, mais pour l'instant, poursuivons l'exposé sur les divers types de stratégies auxquelles ego peut recourir afin d'amener autrui à agir selon ses souhaits.

Ego peut donc adopter pour terrain d'action, celui des intentions d'autrui dans le but de les modifier. Mais le terrain d'action peut également se situer au niveau de la situation concrète dans laquelle autrui est placé. Parsons définit la sanction positive qui porte sur la situation comme "*un changement dans la situation d'autrui que ce dernier a de fortes chances de considérer à son avantage*" (ibid : 65), la sanction négative étant une altération de la situation d'autrui à son désavantage. Dans la catégorie des sanctions situationnelles positives, on trouvera, par exemple, les incitatifs d'ordre économique. Les sanctions situationnelles négatives pourraient prendre la forme de la contrainte physique, mais aussi celle de pressions économiques, politiques ou diplomatiques. Elles peuvent avoir une fonction punitive, mais lorsqu'elles sont conditionnelles, elles auront plutôt une fonction préventive ou dissuasive. Ego peut cependant fort bien mettre autrui devant le fait accompli.

On a sans doute pu remarquer au cours de cet exposé sur les différents types de sanctions, l'importance décroissante du consentement d'autrui dans le degré d'efficacité du moyen utilisé par ego. Effectivement, d'après Parsons, les divers types de sanctions se distinguent par leur efficacité intrinsèque plus ou moins grande. On constate que les moyens les moins efficaces

intrinsèquement sont ceux qui agissent au niveau des intentions, tandis que ceux qui sont le plus efficace intrinsèquement ont pour terrain d'action la situation concrète dans laquelle autrui est placé. L'efficacité des premiers dépend de la collaboration d'autrui. Elle suppose chez ego, une certaine légitimité, et chez autrui, une certaine liberté. Au fur et à mesure que la légitimité des souhaits d'ego est mise en question, ce dernier pourra être tenté de recourir à des moyens plus efficaces intrinsèquement, le recours à la force physique étant le moyen dont le degré d'efficacité intrinsèque est maximal, au point de pouvoir se passer de toute légitimité. En d'autres mots, le degré d'efficacité intrinsèque des moyens utilisés par ego est inversement proportionnel à l'importance que prend le consentement d'autrui dans le fait que ce dernier se conforme finalement aux souhaits d'ego.

Examinons cette question plus en détails en commençant par les moyens qui agissent au niveau des intentions. Ces derniers consistent à apporter les arguments rationnels ou idéologiques, afin de convaincre autrui d'agir d'une façon dont il n'avait pas l'intention d'agir à l'origine. Autrui ne se conformera aux souhaits d'ego que dans la mesure où il a été convaincu par l'argumentation d'ego, dans la mesure où il l'a intériorisée et fait sienne. Il se conforme à la volonté d'ego, parce que sa propre volonté s'est transformée de sorte qu'elle a fini par se confondre à celle d'ego, du moins sur un point particulier. De même, lorsqu'il est question des sanctions situationnelles positives, l'efficacité des incitatifs de divers ordres dépend en dernier ressort de la volonté d'autrui de modifier son comportement. On constate ainsi, que tous les types de sanctions énoncés ci-dessus, aussi bien les sanctions appliquées au niveau des intentions que les sanctions situationnelles positives, supposent la collaboration et le consentement d'autrui. Les sanctions utilisées par ego ne sont efficaces que dans la mesure où autrui accepte de se conformer aux souhaits d'ego. Ils laissent à autrui la décision finale. Le fait que ce dernier se rende aux

souhait d'ego, suppose une transformation de sa volonté qui la rapproche de celle d'ego. La volonté d'autrui demeure ainsi une variable essentielle dans l'efficacité du moyen utilisé par ego.

On comprend que la coercition occupe une place à part. Elle est, en effet, par définition, le seul moyen qui ne requiert pas le consentement d'autrui pour être efficace. Cela ne signifie pas pour autant, qu'autrui se laisse d'emblée, imposer la volonté d'ego. Autrui peut résister à la coercition de diverses façons. Par exemple, il peut tenter d'infléchir la volonté d'ego en utilisant divers moyens d'incitation. L'efficacité de ce type d'action est cependant incertaine dans la mesure où, comme dit Freund, la tactique mise en oeuvre pour amener l'autre à exécuter la volonté de son adversaire suppose qu'elle soit proportionnée à sa résistance. (1983 : 193) Autrui pourrait encore s'opposer à ego en recourant lui-même à la contrainte, s'il en a les moyens. S'il se trouve dans l'incapacité de s'opposer activement de quelque façon que ce soit, autrui pourrait, à la limite, refuser de se conformer à la volonté d'ego, en dépit des conséquences désagréables qu'il risque d'encourir. Concrètement, une telle attitude, notamment dans les cas où la coercition prend les formes extrêmes du recours à la force, correspond à celle du héros ou du martyr, et elle est plutôt rare. Généralement, autrui se soumettra à la volonté d'ego pour éviter les conséquences désagréables qu'entraînerait le choix contraire, celui qui correspondrait en fait à ses aspirations réelles. Il n'y a cependant aucune transformation de la volonté d'autrui, mais une simple soumission dans les actes. L'importance du consentement d'autrui est donc réduite au minimum dans le fait qu'il se conforme à la volonté d'ego. À l'opposé des autres types de sanctions, la soumission d'autrui à la volonté d'ego n'est motivée que par la peur, et ne dépend nullement d'une transformation de la volonté d'autrui qui la rapprocherait de celle d'ego. Pour peu que l'élément de peur vienne à disparaître pour quelque raison que ce soit, et autrui risque fort de revenir sur ses positions.

Les notions développées par Baechler dans son étude sur le pouvoir font écho aux observations que l'on vient de faire. On a vu plus tôt, alors que j'évoquais l'ambiguïté du pouvoir, que l'auteur conçoit le pouvoir comme une combinaison de trois modalités : la puissance, l'autorité et la direction; celles-ci reposent respectivement sur des moyens spécifiques : la force, le prestige et la compétence, auxquels correspondent des types d'obéissances : la peur, l'assentiment et le consentement. (1978 : 19, 41) Les deux derniers types d'obéissance supposent une certaine conformité des deux volontés, ce qui n'est pas le cas avec la peur. Il faudrait signaler l'exception que constitue le lavage de cerveau. Cette forme de contrainte ne se contente pas d'une simple soumission dans les actes, mais vise en outre, le contrôle sur la volonté d'autrui. Cependant les moyens utilisés pour l'obtenir sont des plus coercitifs, et la capacité de conserver ce contrôle à long terme suppose qu'une certaine forme de coercition soit maintenue.

Il y a donc divers moyens auxquels ego peut recourir afin d'amener autrui à se conformer à sa volonté. Ces moyens diffèrent par leur efficacité intrinsèque plus ou moins grande, c'est-à-dire par leur capacité d'obtenir les résultats souhaités, avec ou sans le consentement d'autrui. L'importance relative du consentement d'autrui dans le fait de se conformer aux souhaits d'ego est en relation inverse au degré d'efficacité intrinsèque des divers types de moyens utilisés par ego. On notera au passage que l'efficacité intrinsèque du moyen utilisé ne correspond pas nécessairement à son efficacité à long terme. Par exemple, une répression brutale et aveugle, risque à la longue d'engendrer des formes violentes d'opposition. On pourrait regrouper les divers types de sanctions où le consentement d'autrui est nécessaire à l'efficacité du moyen utilisé par ego sous le terme de moyens d'incitation. Les sanctions où le consentement d'autrui n'a pas ou peu d'importance dans l'efficacité du moyen utilisé par ego, seront désignées par les termes de moyens de coercition, la contrainte physique étant le moyen où la liberté d'autrui est réduite

au minimum. Le but général et ultime des différents moyens d'incitation ou de coercition est d'amener autrui à exécuter la volonté d'ego. Ils se distinguent par leur objectif immédiat qui est respectivement de convaincre et de contraindre. La coercition représente ainsi un moyen parmi d'autres auxquels les groupes sociaux ou les États peuvent recourir afin d'imposer leur volonté. Mais la coercition peut elle-même prendre diverses formes.

Avant d'en aborder l'analyse, je me dois de signaler certaines ambiguïtés quant à la nature incitative ou coercitive des divers moyens. J'ai mentionné ainsi que les sanctions appliquées sur le terrain d'action des intentions consistent à apporter les arguments rationnels ou idéologiques pour amener autrui à se conformer aux souhaits d'ego. Il y a cependant une certaine ambiguïté quant à la dimension coercitive que l'argumentation peut comporter. Par exemple, à quel point l'argumentation est-elle objective, et à quel point ne relève-t-elle pas de la manipulation idéologique ou carrément d'une propagande systématique? Évidemment, toute argumentation, surtout lorsqu'elle est intéressée, comporte des composantes idéologiques dont tous les aspects ne sont pas nécessairement conscients pour les groupes qui la formulent. La question de la manipulation idéologique demeure toutefois valable, car le recours à cette dernière peut être plus ou moins organisé et systématique. Il peut y avoir en outre, divers degrés de démagogie dans une argumentation. La question demeure valable et n'est certes pas négligeable. Chemillier-Gendreau et Courvoisier constatent en effet le pouvoir fortement compensateur de certaines idéologies, telles que le racisme, les nationalismes ou les idéologies religieuses, à l'égard des frustrations et des peurs collectives. (1978 : 33) Ce succès s'explique probablement par le fait que les idéologies, de façon générale, offrent des explications simples et globalisantes d'une réalité qui est en fait complexe, et dont la cohérence n'est peut-être pas perceptible d'emblée. Elles font appel à l'émotivité et aux grandes aspirations, — tantôt la liberté, la justice, le bonheur, etc.,

tantôt le prestige, la puissance, la grandeur — tout en se gardant d'en préciser le contenu. Ceci leur confère un avantage indéniable sur les explications peut-être plus froides et complexes, mais plus fidèles à la réalité. Le discours idéologique propose des solutions faciles, là où les acteurs sociaux doivent affronter des problèmes difficiles à résoudre. Le caractère globalisant et l'apparente clarté des explications, combinés à une importante composante émotionnelle, parent le discours idéologique de la séduction de ces mensonges que l'on est toujours prêts à croire, simplement parce que l'on souhaite les entendre.

La persuasion peut donc utiliser diverses méthodes d'où certaines formes de contrainte ne sont pas toujours totalement absentes. Denquin, lorsqu'il passe en revue les moyens d'action des groupes de pression, mentionne entre autres : l'information, la propagande ouverte et la propagande camouflée. L'information vise à modifier le point de vue de l'autre en lui fournissant des données nouvelles. Utilisée comme moyen de pression, elle est rarement, totalement objective. Ceci, même sans parler d'une falsification grossière des données qui risquerait de miner la crédibilité des groupes qui tenteraient de s'y prêter. L'information consistera tout au plus en une "*objectivité orientée*", pour reprendre l'expression de Denquin. Elle consiste à présenter les thèses ou les idées défendues, sous leur jour le plus favorable possible. En d'autres mots, l'information dit la vérité, mais pas toute la vérité. La propagande ouverte consiste, quant à elle, à présenter une opinion, de façon ouvertement partisane. Cependant le fait même que l'opinion émise exprime les intérêts particuliers d'un groupe clairement identifiable nuit à la crédibilité du message, et son efficacité auprès de l'opinion publique s'en trouve réduite d'autant. Enfin, la propagande camouflée, contrairement à la propagande ouverte, vise à donner l'illusion de l'objectivité. (1989 : 417, 421-422) On voit donc que la frontière entre l'incitation et la coercition n'est pas toujours très claire.

Il n'y a pas que les sanctions appliquées au terrain d'action des intentions qui peuvent présenter des ambiguïtés. Les sanctions positives situationnelles peuvent, elles aussi, comporter un aspect coercitif important, dans la mesure où le fait de ne pas bénéficier d'une récompense constitue une privation. Autre cas ambigu : devrait-on classer la corruption dans la catégorie des sanctions situationnelles positives ou négatives? Bien que la corruption se fonde davantage sur l'appât du gain que sur la peur, elle suppose par contre une certaine forme de domination. Baechler mentionne en effet qu'une situation de misère généralisée constitue le terrain le plus favorable à la corruption matérielle de l'appareil d'État. Celle-ci est d'autant plus efficace que les privilèges accordés sont ardemment désirés, ce qui suppose un décalage important entre les nantis et les démunis. Donc, si la force constitue, d'après Baechler, l'*ultima ratio* de la puissance, celle-ci dispose en outre de moyens moins directs qui n'en supposent cependant pas moins la force. L'auteur classe ainsi la corruption morale et matérielle parmi les moyens de la puissance, de pair avec la ruse, le chantage et la délation. (1978 : 30-31)

## **2. LA COERCITION**

Voyons maintenant les diverses formes que la coercition peut prendre et qui ne se réduisent pas à l'usage de la force physique. La coercition englobe toutes les actions qui amènent l'autre à agir d'une façon dont il ne voulait pas agir à l'origine, ceci, en modifiant négativement la situation dans laquelle il est placé ou en menaçant de le faire. La coercition peut s'exercer à tous les niveaux des relations sociales, des rapports interindividuels aux rapports internationaux, en passant par tous les niveaux intermédiaires. Sur le plan des rapports intraétatiques, la coercition peut prendre la forme de grèves, boycott, barrages de routes ou de ponts, amendes, contraventions, etc. On pourrait y ajouter une forme particulière de contrainte dont le mode

d'action est, paradoxalement, l'inaction. Ainsi ego peut agir sur la situation dans laquelle autrui est placé, précisément en n'agissant pas, c'est-à-dire en opposant une force d'inertie. La résistance passive et la désobéissance civile font partie de cette catégorie de contrainte.

Sur le plan international, la contrainte peut s'exercer sous forme de pressions économiques, politiques ou diplomatiques, sans parler des pressions militaires dont nous réservons l'analyse à plus tard. D'après Gonidec et Charvin, la contrainte dans les rapports internationaux consiste à porter atteinte à un aspect ou l'autre de la souveraineté d'un État, que ce soit sur le plan juridique, politique, économique, social ou culturel. (1981 : 247-248) Les pressions sur le plan international ne s'exercent pas seulement sur des États, mais aussi sur des organisations internationales afin d'orienter leurs choix politiques.

Holsti, lorsqu'il analyse les instruments de la politique étrangère, mentionne diverses techniques de contrainte économique qui comprennent la manipulation des tarifs douaniers, l'établissement de quotas, le boycott, l'embargo, les coupures de prêts ou de crédits, la manipulation des devises, les listes noires de firmes qui font affaire avec certains pays, le refus d'émettre des licences, le gel de capitaux, la suspension de l'aide internationale incluant les ventes d'armes et l'aide militaire, les expropriations, et enfin, le refus de payer ses cotisations à une organisation internationale. (1995 : 168-170) On désigne parfois ces mesures par les termes d'arme alimentaire, arme financière ou monétaire, arme pétrolière, arme des ressources sensibles, etc. Expressions très révélatrices s'il en est. Gonidec et Charvin soulignent en effet que certaines formes de contrainte peuvent s'avérer aussi efficaces que le recours à la force armée. (1981 : 266)

Effectivement, on ne saurait sous-évaluer l'efficacité des formes économiques de contrainte. Par exemple, les pays développés sont en mesure d'imposer diverses contraintes aux pays du Tiers-Monde. Ces derniers sont généralement producteurs de matières premières dont ils ne contrôlent pas les prix sur les marchés internationaux. Ils doivent en outre importer les produits industriels. Qui plus est, leur économie dépend parfois presque exclusivement d'un produit particulier. De plus, les prêteurs que sont les organisations financières internationales comme le FMI, la BIRD, la BM pèsent lourdement sur les choix de la politique intérieure de ces États. (Gounelle, 1992 : 40) Les pressions économiques peuvent servir, non seulement à dicter des choix, mais aussi à déstabiliser, voire à renverser un régime politique comme ce fut le cas, par exemple, du régime d'Allende au Chili. Ainsi, entre novembre 1970 et le début de 1972, la Banque Export-Import, la Banque Inter-Américaine de développement et la Banque Mondiale ont coupé les crédits et les prêts au Chili. (Holsti, 1995 : 205) Cette déstabilisation fut le prélude au renversement du gouvernement d'Allende par un coup d'État militaire soutenu par les États-Unis. Bien que le coup de grâce ait été donné par une intervention armée, les pressions économiques y avaient joué un rôle des plus importants.

Les contraintes économiques peuvent également être utilisées pour faire pression sur une organisation internationale. L'arme financière sera particulièrement efficace lorsqu'un État contribue de façon importante au financement d'une organisation. (Martin, 1982 : 170) Par exemple, la France, la Suisse et les États-Unis ont déjà refusé de payer leur cotisation à l'UNESCO (Gonidec, 1981 : 257) Les organisations internationales peuvent subir également d'autres types de pressions. Ainsi un État pourrait s'abstenir de participer à des délibérations où sa présence est, sinon indispensable, du moins importante. Il pourrait encore se retirer d'une

organisation, ce qui risque de nuire à la représentativité de cette dernière voire de la détruire. (ex. : retrait momentané des États-Unis de l'OIT en 1976) (Martin, *ibid.*)

Mais revenons aux rapports interétatiques. Si la contrainte prend parfois la forme de pressions économiques, elle pourrait encore s'exercer au moyen d'une rupture des relations diplomatiques ou de l'interruption des communications maritimes, aériennes, postales et télégraphiques. Holsti mentionne encore les notes de protestations, les accusations ou les condamnations officielles, le rappel d'ambassadeurs, les menaces de boycott ou d'embargos partiels ou totaux et la mise en application de ces menaces. Plusieurs de ces mesures peuvent être adoptées simultanément, et peuvent parfois précéder le recours à la force armée proprement dite. Cependant l'adoption des différentes mesures ne suit pas nécessairement un modèle d'escalade. (1995 : 337)

À la limite de la diplomatie et de la stratégie, on trouve les démonstrations de force que l'on désigne parfois par le terme de diplomatie de la canonniers. Les mises en état d'alerte militaire, les mouvements de troupes dans des zones de tensions internationales, les manoeuvres navales, les mobilisations partielles ou totales constituent autant de formes possibles de démonstrations de force. Ces mesures visent à contraindre un autre État à certains choix de politique extérieure ou intérieure, ou simplement à le dissuader d'entreprendre certaines actions militaires ou de poursuivre une politique donnée. Ce mode d'influence est habituellement employé par les grandes puissances. (Holsti, 1995 : 200-201) Son efficacité suppose en effet que la menace militaire soit crédible, c'est-à-dire que les moyens militaires soient importants. La dissuasion, telle qu'entendue dans la théorie des relations internationales, a pour but de faire renoncer l'autre à employer la force, compte tenu des coûts inacceptables que le fait de s'engager

dans un conflit armé représenterait pour lui. (Gounelle, 1992 : 46) Le développement technologique et l'énergie nucléaire ont donné naissance à l'époque actuelle à une forme particulière de démonstration de force : la dissuasion nucléaire.

La coercition peut donc prendre diverses formes qui ne se limitent pas à l'usage de la force physique, mais elle peut aller jusqu'à l'emploi plus ou moins important, plus ou moins organisé de la violence dont le pôle extrême est l'anéantissement physique de l'autre. Toutefois, ceci ne doit pas nous faire oublier que certaines formes de contrainte peuvent s'avérer aussi efficaces que le recours à la force armée, ainsi que le soulignent Gonidec et Charvin. (1981 : 266) D'autre part, certains moyens de coercition non-violents que nous avons évoqués plus tôt, tels que les grèves, boycott, barrages de route, etc., comportent une violence implicite, même s'ils ne recourent pas directement à la contrainte physique. En effet, d'après Denquin, ces moyens constituent un chantage au désordre et à la violence. Ils cherchent à inspirer aux gouvernements la crainte du désordre. (1989 : 426-427) Et, comme l'a noté Baechler, le chantage repose d'une certaine façon sur la force. (1978 : 30)

### **3. LA VIOLENCE**

On le sait déjà, un des facteurs qui distingue la guerre des autres types de conflit est le recours à la violence comme mode d'arbitrage. Nous avons défini la coercition comme tout acte qui amène l'autre à agir d'une façon dont il ne voulait pas agir à l'origine, en modifiant négativement la situation où il est placé ou en menaçant de le faire. Mais si telle est la définition de la contrainte, comment définir cette forme particulière de contrainte qu'est la violence?

Aron fonde sa définition de la violence sur l'utilisation de la force physique. C'est elle qui, originellement, exerce la violence et contraint la liberté des personnes. Mais il ajoute qu'il existe des formes dérivées de la violence qui peuvent se réduire à la menace d'emploi de la force, (dissuasion ou chantage) ou qui tentent d'agir sur la capacité de résistance de l'autre. (Aron, 1984 : 344) Certains auteurs donnent en revanche, une définition beaucoup plus large de la violence, au point qu'elle englobe toute forme de contrainte, de régulation, de hiérarchie, voire d'influence. Chesnais, dans son ouvrage sur *'Histoire de la violence'*, déplore ce glissement sémantique qui finit par faire perdre tout contenu concret au terme de violence; les significations deviennent "*fluctuantes*", "*extensibles*". Il observe également que l'on confond parfois réglementation et oppression, organisation et agression. Parler de violence dans ces cas tient, d'après l'auteur, de l'abus de langage. (1981 : 13-14, 29-32) Freund également, critique la tendance de certains intellectuels à considérer toute forme de règle, d'influence ou d'autorité comme de la violence. Il reproche à Galtung d'inclure dans la définition de la "*violence structurelle*", non seulement les rapports d'inégalité, mais aussi toute forme de hiérarchie et d'autorité. (1983 : 102, 110)

Je m'inscris à la suite de Chesnais et de Freund contre l'emploi abusif du terme de violence. Évidemment, l'histoire ne manque malheureusement pas d'exemples où des actions menées, soi-disant au nom du "*maintien de l'ordre et de la démocratie*", étaient en fait des actes de répression brutale. De plus, certaines situations d'exploitation ou de domination justifieraient largement le recours au terme de violence. Par contre, son emploi devrait susciter plus de circonspection dans les cas de manipulation, d'influence ou d'autorité. On ne saurait assimiler toute règle, toute forme de codification, d'hiérarchie, d'influence ou de dépendance à la violence. Le même terme ne saurait désigner adéquatement à la fois des rapports normaux d'autorité

parents-enfants et les affrontements en Bosnie ou les massacres au Rwanda. Une définition aussi large de la violence fait totalement abstraction de la spécificité, du caractère extrême et de l'impact particulier de cette forme de contrainte sur les rapports sociaux, en raison, précisément, de son caractère extrême. Une telle confusion nous entraîne insidieusement à la banalisation, donc finalement, à la négation de la violence, parfois même jusque dans les cas où elle prend ses formes les plus extrêmes. Ainsi, il vaut mieux utiliser des termes différents pour décrire la diversité des situations, et nuancer ou établir une hiérarchie de la violence.

Bien que Freund conteste l'extension abusive que Galtung donne à la définition de la "*violence structurelle*", il admet par contre la distinction entre "*violence directe*" et "*violence structurelle*" (*ou indirecte*). Cette distinction est aujourd'hui assez largement reçue par la plupart des chercheurs qui travaillent sur la question de la violence, ainsi que Freund le reconnaît. L'auteur qualifie la première de "*violence en acte*" et la seconde de "*violence de situation*". (1983 : 100-101)

La définition de la "*violence directe*" ou "*violence en acte*" pose en général peu de problèmes. Aron parle du recours à la force physique pour contraindre la liberté des personnes. (1984 : 344) Chesnais, lorsqu'il cherche à cerner les différentes définitions de la violence qui ont cours dans le discours contemporain, situe le "*noyau dur*", le "*premier cercle*" de la violence au niveau de la violence physique. "*C'est l'atteinte directe, corporelle, contre les personnes, dont la vie, la santé, l'intégrité corporelle ou la liberté individuelle est en jeu.*" (1981 : 12) D'après Freund, "*La violence en acte est celle qu'on exerce au cours d'une agression caractérisée, avec menaces et coups, avec ou sans armes.*" (1983 : 100) Quelles que soient les précisions et les nuances que les différents auteurs ont pu apporter à la définition de la violence directe, le coeur

de la définition réside toujours dans le recours à la force physique. On pourrait peut-être encore distinguer deux formes de violence directe, selon qu'elle porte atteinte à l'être ou à l'avoir. Les textes juridiques réservent cependant le terme de violence aux atteintes contre l'intégrité physique d'une personne; lorsque l'objet de l'infraction est une chose, ils emploieront les termes de dégradation, de destruction ou de détérioration. (Chesnais, 1981 : 13) Mais peu importe qu'elle se situe au niveau de l'avoir ou de l'être, la violence directe est évidente, visible, tangible. Elle combine un aspect matériel et un aspect d'immédiateté : destruction des biens ou atteinte à l'intégrité physique de façon immédiate, brusque, aiguë, brutale, clairement perceptible. On peut l'identifier à un acte précis, ponctuel.

La définition de la violence directe est donc assez claire. Par contre, celle de la violence structurelle, ou — selon l'expression de Freund, la violence de situation — se laisse cerner moins facilement. Elle est, ainsi que cet auteur la décrit, plus insidieuse, moins évidente, moins visible, moins claire, moins spectaculaire. Cette forme de violence ne correspond pas à un acte particulier de destruction, tels coups, blessures, meurtre, mais elle est inscrite dans la structure sociale elle-même. (1983 : 100-101) Chesnais parle d'une face cachée de la violence. C'est la "*violence des forts contre les faibles, des dirigeants contre les dirigés, des patrons contre les ouvriers.*" (1981 : 410) La domination sur les personnes et sur les biens s'exerce alors au moyen de mécanismes qui ne dépendent pas de l'utilisation directe de la force. De même, Galtung (1971) parle de violence structurelle, lorsque la contrainte s'exerce, non pas au moyen de la force, mais par l'intermédiaire d'une structure de domination inscrite dans les rapports sociaux. Soulignons toutefois qu'un ordre structurel de domination n'existe habituellement que suite à son imposition par la force. D'ailleurs, l'auteur admet qu'à tout moment, la violence directe risque de se substituer à la violence structurelle si, pour une raison quelconque, un des mécanismes de

la structure de domination ne parvient plus à remplir son rôle. En d'autres mots, dès que la structure de domination n'est pas pleinement opératoire, dès que l'instrument de domination présente des failles, la violence directe risque de réapparaître. D'après Freund, Galtung semble suggérer que la violence directe a plus de chance de se manifester dans les conflits symétriques, tandis que la violence indirecte est caractéristique des rapports asymétriques. (1983 : 102)

Ainsi, la violence de situation ne correspond pas à un acte particulier de destruction, mais elle s'exerce au moyen d'une structure de domination. Cependant même si elle ne présente pas le caractère spectaculaire et évident de la violence directe, cela ne signifie pas pour autant que la violence structurelle n'a pas de conséquences matérielles, parfois même, importantes. L'aspect matériel est présent. Simplement, c'est le caractère d'immédiateté, autrement dit, l'aspect ponctuel, qui en est absent. Comme l'écrit Chesnais, ce type de violence qui s'exerce au nom de l'ordre public, de la productivité ou des deus, se traduit par un niveau de mortalité important, une santé précaire ou des conditions de vie pénibles. (1981 : 410) Donc, s'il faut éviter l'emploi abusif du terme de violence, par contre il est possible d'établir une hiérarchie de la violence. Les diverses formes et degrés d'atteinte contre l'intégrité des personnes pourraient fort bien servir d'indicateurs de la violence structurelle. Chesnais mentionnait d'ailleurs qu'il n'y avait pas une violence, mais bien des violences qui pouvaient être hiérarchisées "*selon leur coût social*" et "*selon l'atteinte qu'elles portent au capital-santé ou au capital-vie d'un pays.*" (ibid., 12)

La distinction entre "*violence directe*" et "*violence indirecte*" ou "*structurelle*", (ou entre "*violence en acte*" et "*violence de situation*", selon la terminologie de Freund), n'est donc pas sans pertinence. Je réserverai cependant le terme de violence à la violence directe, c'est-à-dire l'usage de la force physique qui correspond à un acte d'agression précis, ponctuel, préférant parler de

coercition, de domination ou, éventuellement, de violence structurelle pour désigner les autres cas.

Considérant un éventuel conflit, la violence représente un moyen parmi d'autres moyens d'incitation ou de coercition auxquels les groupes sociaux ou les sociétés en conflits peuvent recourir afin d'imposer leur volonté. Mais elle représente aussi une forme particulière de coercition caractérisée par son aspect d'immédiateté, son aspect matériel et surtout son caractère extrême. D'ailleurs, ce dernier tient justement aux conséquences immédiates de la violence sur l'intégrité physique ou morale des personnes. Dans ses formes extrêmes, elle ira jusqu'à mettre en jeu leur vie même.

On a vu que la coercition se distingue des autres moyens d'agir sur le comportement d'autrui par le fait que son efficacité ne dépend pas du consentement de ce dernier. Mais de tous les moyens de coercition, la violence est celui qui réduit la liberté d'autrui, sa capacité de choisir au minimum, puisqu'elle l'atteint dans quelque chose d'essentiel. Elle constitue une atteinte concrète, immédiate et aiguë à l'intégrité physique ou à la vie d'une personne. Elle se situe donc au degré le plus élevé sur l'échelle de coercition. Elle ne laisse ainsi que peu d'options à autrui, que ce dernier ait par ailleurs la possibilité de résister ou non. S'il n'a pas les moyens de résister, autrui n'aura le choix que de se soumettre ou de subir les conséquences de son refus. La violence ne lui laisse en outre, que peu de moyens de s'opposer, sinon la violence elle-même. Comme disait Freund, "*le recours à la violence a pour conséquence d'évincer les autres moyens ou du moins de les subordonner à sa puissance.*" (1983 : 99) Ils se trouvent à être relégués à un rang secondaire. De plus, la violence est le moyen ultime au-delà duquel on se trouve réduit à l'impuissance si ce moyen échoue. (ibid.) Dans les cas où les parties en conflit ont les moyens

et la volonté de résister, et en l'absence de la "*victoire*" rapide de l'une des parties, elles se trouveront entraînées dans un processus d'escalade. C'est "*l'ascension aux extrêmes*".

De plus, comme on l'a vu dans le chapitre traitant des différents modes de contrôle des conflits, la violence a une signification et un impact différents selon qu'elle est utilisée de façon exceptionnelle ou régulière, par l'État ou par les citoyens, une grande puissance ou un État plus faible. Comme l'indiquait Freund, la signification spécifique de la violence tient au fait qu'elle est un instrument exceptionnel qu'il faut manier avec prudence. Si la violence devient une méthode ordinaire de gouvernement, on a affaire à un régime despotique ou totalitaire. Si elle est un moyen courant dans les rapports entre les individus et les groupes, on se retrouve dans cette situation que Hobbes qualifiait de guerre de tous contre tous. (1983 : 111)

On a pu observer différents degrés de coercition dans l'éventail des moyens qui peuvent être utilisés dans les rapports intra ou inter-sociaux. On notera d'ailleurs à cet égard que l'escalade d'un conflit correspond en fait à l'escalade des moyens utilisés. Cependant tout comme les différents degrés de coopération ou de conflit entre les participants d'une relation sociale ne correspondent pas nécessairement à des étapes successives par lesquelles tout processus de conflictualisation devrait obligatoirement passer, de même l'existence de différents degrés d'incitation ou de coercition ne signifie pas que le recours aux différents moyens suivra nécessairement un schéma d'intensification progressive de la coercition. Une telle escalade du conflit se produit effectivement dans certains cas. Elle peut même être planifiée et voulue, ainsi qu'on l'observe dans l'application des "*war scenarios*" élaborés par les stratèges. Cependant si la violence se présente parfois comme l'ultime recours d'une politique lorsque tous les autres moyens ont échoué, elle ne s'inscrit pas nécessairement dans une escalade. Elle est parfois utilisée

d'emblée, et elle peut surgir à n'importe quelle étape du processus conflictuel. Le conflit pourrait d'ailleurs tout aussi bien trouver une issue pacifique. De plus, Freund notait que l'escalade d'un conflit n'est pas nécessairement continue; il peut y avoir des aggravations, tout comme des régressions. (1983 : 201) Ainsi, ni le conflit ni la violence ne sont le fait d'un pur déterminisme. Ils relèvent plutôt de l'ordre des probabilités.

#### **4. LES FORMES MILITAIRES DE LA COERCITION**

La violence représente ainsi un moyen parmi d'autres moyens d'incitation ou de coercition auxquels les groupes sociaux ou les sociétés en conflit peuvent recourir dans la poursuite de leurs intérêts. Plus précisément, elle se situe au degré le plus élevé de l'échelle de coercition. Mais la violence peut elle-même revêtir diverses formes et connaître divers degrés d'intensité et d'organisation, qui dépendront du rapport de forces militaires, de même que du contexte socio-politique.

Il y a plusieurs formes d'implication militaire avant de parler de la guerre proprement dite, c'est-à-dire d'un affrontement direct avec les forces armées régulières. L'implication militaire d'un État peut aller de la vente d'armes à la mobilisation générale, en passant par les menaces, les démonstrations de forces, les blocus, le recours limité à la force, les interventions militaires restreintes, l'action clandestine et l'envoi de forces armées régulières plus ou moins importantes. Le recours à la force peut constituer un acte isolé ou s'inscrire au contraire dans un processus global de guerre. Ainsi, la guerre n'est pas la seule forme que la violence peut prendre afin de servir des buts politiques.

Examinons ceci plus en détails. L'implication militaire d'un État peut se situer en deçà de l'affrontement armé. L'armement ne sert pas uniquement à infliger des dommages en temps de guerre, il peut également servir sous forme de menace ou comme monnaie d'échange en vue de s'assurer un soutien diplomatique ou d'accroître son influence. À la limite de la diplomatie et de la stratégie, il y a les avertissements, ultimatum, démonstrations de force, etc. L'implication militaire d'un État peut consister aussi en ventes d'armes et en ravitaillements divers, avant et/ou pendant la guerre. Les ventes d'armes sont loin de représenter un soutien négligeable. C'est une lapalissade que de dire qu'il n'y a pas de conflit armé possible sans armes. Comment se fait-il alors que les médias d'information n'aient accordé que peu ou pas d'importance dans leurs commentaires à la provenance des armes en Bosnie? Les ventes d'armes s'accompagnent parfois de l'envoi de conseillers militaires pour l'entraînement des forces locales. Les militaires étrangers peuvent également appuyer certaines opérations. (Holsti, 1995 : 206; Bouthoul, 1976 : 98)

L'implication militaire d'un État monte d'un cran avec le recours effectif à la force. L'intervention militaire peut être ouverte, avec l'envoi de troupes régulières plus ou moins importantes, mais elle peut aussi prendre la forme d'une action clandestine des forces étrangères par l'envoi de bandes armées, de forces irrégulières, de mercenaires sur le territoire d'un autre État. (i.e. soutien des Contras au Nicaragua par les É.-U.). Les formes que prendra le recours à la force sont du ressort de ce que l'on connaît sous le terme de stratégie militaire. Les théoriciens des Études stratégiques distinguent généralement trois principaux types de stratégies militaires. Un premier type de stratégie sera désigné par les termes de stratégie conventionnelle, stratégie traditionnelle ou encore stratégie classique. Le deuxième type de stratégie est désigné par les termes de stratégies de basse intensité ou stratégies indirectes. Enfin un troisième type de stratégies correspond aux stratégies nucléaires.

La stratégie classique vise à obtenir une victoire militaire décisive et rapide au moyen d'un affrontement direct avec les forces militaires principales, c'est-à-dire avec les armées régulières. (Gounelle, 1992 : 70) Elle vise la destruction des forces militaires adverses soit par leur anéantissement ou la reddition. (Denquin, 1989 : 428) Le conflit entraîne une mobilisation importante sinon totale. Ce type d'affrontements suppose une infrastructure industrielle et militaire imposante.

Il y a ensuite les stratégies indirectes ou de basse intensité. Kriebler me semble avoir très bien cerné ce qui en constitue la particularité par rapport aux stratégies conventionnelles. Cherchant à définir ce qui distingue les deux types de stratégies, l'auteure note que les stratégies indirectes désignent généralement des stratégies de guerres limitées, des guerres populaires ou des interventions ponctuelles apparentées à la guérilla, au terrorisme et à leurs contreparties : contre-insurrection, contre-terrorisme, "*pacification*". Elle observe que le terme désigne ainsi des formes de guerre très changeantes qui peuvent aller de l'attentat isolé à la stratégie contre-insurrectionnelle proche de la guerre totale. En ce sens, l'expression de stratégie indirecte serait à mon avis plus appropriée que celle de stratégie de basse intensité. L'auteure explique que les stratégies indirectes combinent en fait la violence et la négociation, le militaire et le politique. L'affrontement militaire et la diplomatie se confondent ainsi en une diplomatie de la force. Ce type de stratégies n'est plus un moyen parmi d'autres pour atteindre des objectifs politiques, mais devient "*l'unique façon de faire la politique*". (in David, 1989 : 213) Évoquant la pensée d'Aron, Kriebler situe ainsi ce type de stratégies à mi-chemin sur l'axe diplomatico-stratégique.

Mais le dénominateur commun et la caractéristique essentielle des stratégies indirectes sont, d'après l'auteure, un rapport particulier à l'espace qui consiste en une "*dé-territorialisation*

*de l'espace stratégique*". Comme elle l'observe, "*L'espace est composante de tout acte de guerre*". (ibid. : 214) Toutes les stratégies militaires classiques, qu'elles soient offensives ou défensives ont pour enjeu un territoire à conquérir ou à défendre. Par contre, l'espace n'est plus un enjeu de bataille dans les stratégies de basse intensité qui servent plutôt à soutenir les négociations. Il ne s'agit plus de faire plier les volontés par l'occupation systématique du territoire, mais par l'utilisation de la menace et de la force. D'après Krieger, en raison du recours systématique à la menace, les stratégies indirectes s'apparenteraient davantage aux stratégies nucléaires qu'aux stratégies classiques. (in David, 1989 : 213-218)

On pourrait encore formuler le rapport de dé-territorialisation de l'espace stratégique et la différence entre les stratégies classiques et les stratégies indirectes, en termes de buts militaires immédiats et de buts politiques ultimes de la guerre. La différence entre les deux types de stratégies étant liée à l'importance que prend la victoire militaire dans la réalisation des buts politiques. On a vu que les buts ultimes des guerres sont politiques. C'est dire que les buts politiques peuvent être poursuivis par des moyens politiques (diplomatiques) ou militaires. Par définition, en temps de paix, les buts politiques sont poursuivis par des moyens non militaires. Il n'y a pas de recours effectif aux armes. On y recourt toutefois à l'occasion, sous forme de menace. Excepté Hiroshima et Nagasaki, c'est de cette façon que l'armement nucléaire a servi jusqu'à date. Par contre en temps de guerre, les buts politiques sont poursuivis par des moyens militaires. Dans le cas d'une guerre classique, les moyens militaires servent en un premier temps à assurer la victoire militaire, qui est en quelque sorte la condition obligée pour la réalisation des buts politiques. La victoire militaire constitue ainsi le but immédiat de la guerre. Ce n'est qu'une fois qu'elle est acquise, qu'elle peut se traduire par des gains sur le plan politique. En revanche, avec les stratégies indirectes, la victoire militaire comme telle perd son importance. Les

contraintes et désagréments qu'entraîne l'utilisation de la force sont par elles-mêmes suffisantes dans certains cas pour forcer la négociation, voire pour imposer une solution. À l'opposé des guerres classiques, ce n'est pas le choc des armées qui constitue l'élément décisif dans le règlement du conflit. Ce n'est pas une victoire militaire se traduisant sur le plan politique, mais plutôt des moyens militaires qui servent d'appoint soit pour forcer la négociation, pour déstabiliser un régime, ou encore, lui donner le coup de grâce s'il est déjà chancelant.

Cependant si la victoire militaire est la condition obligée pour la réalisation des buts politiques dans les guerres classiques, certaines victoires militaires n'ont pas toujours des résultats politiques concluants. Ainsi que Philip Windsor le souligne, l'histoire de ce siècle a connu des victoires militaires éclatantes qui ne permettaient pas pour autant d'aboutir à des solutions politiques satisfaisantes. À preuve, il cite les victoires des forces israéliennes sur l'Égypte en 1956, de même que lors de la guerre des Six jours en 1967, et lors de celle du Kippour en 1973. (in David, 1989 : 157)

Plusieurs auteurs constatent l'importance croissante des stratégies indirectes comme mode d'intervention. Bouthoul et Carrère observent un déclin des stratégies classiques et des grandes guerres de coalition d'États au profit des stratégies indirectes. (Bouthoul, 1976 : 88) De même, David constate une croissance phénoménale des stratégies indirectes depuis les quarante dernières années. (1989 : 141-142) Enfin, d'après Gounelle, ce sont plus souvent les stratégies indirectes qui sont utilisées dans les relations internationales actuelles. (ibid. 70) Le rapport particulier à l'espace qui caractérise le type de stratégies explique sans doute la croissance qu'elles connaissent à l'époque actuelle où il n'est plus nécessaire de conquérir et d'occuper un territoire militairement pour en contrôler la souveraineté ou les ressources.

Les stratégies indirectes peuvent être le fait d'une subversion intérieure ou d'une tentative de déstabilisation de l'extérieur. (Gounelle, 1992 : 70) Elles seront employées pour diverses raisons. On mentionnera leur faible coût, leur discrétion (un État donné ne souhaite pas s'impliquer officiellement), et leur caractère de stratégie d'appoint. Ce type de stratégies constitue parfois le seul type de stratégies accessible aux groupes sociaux ou aux États dont les moyens militaires sont limités et qui sont défavorisés par le rapport des forces militaires. Gounelle définit d'ailleurs la guérilla comme : "*un type de guerre adopté par des combattants n'appartenant pas à une armée régulière, qui emploient, contre un ennemi militairement bien organisé et supérieur, le harcèlement et la surprise pour défendre une cause politique, nationale, sociale, religieuse, etc.*" (1992 : 38) C'est sans doute pour ces raisons que cette forme de stratégie a souvent été adoptée dans les guerres de décolonisation. La stratégie adoptée peut même combiner plusieurs formes d'action : guérilla, terrorisme, actions clandestines. (Gounelle, 1992 : 70) Si les stratégies indirectes sont souvent employées par des groupes sociaux ou des États qui se trouvent en position d'infériorité militaire, elle le sont aussi par des États avantagés militairement mais qui, pour diverses raisons (enjeux limités, opinion publique interne ou internationale), préfèrent ce type d'intervention moins coûteux sur le plan matériel et en vies humaines, et plus discret. En effet, les stratégies indirectes peuvent aussi prendre la forme d'une intervention extérieure camouflée. C'est une violence clandestine des États sans déclaration de guerre, sans invasions. Enfin, les stratégies indirectes constituent parfois, comme le suggère David, un recours supplémentaire aux opérations militaires plus classiques. (1989 : 142) Elles servent alors comme stratégies d'appoint. Gounelle parle ainsi de circonstances où les actions terroristes sont soutenues par certains États comme moyens de la politique extérieure : "*instruments conjoncturels de la politique extérieure*". (1992 : 39)

Outre les stratégies conventionnelles et les stratégies indirectes, les théoriciens des Études stratégiques distinguent encore un dernier type de stratégies, soit les stratégies nucléaires. Je ne compte évidemment pas faire une analyse détaillée de ce type de stratégies qui constituent un domaine d'études en soi. Mentionnons simplement quelques points principaux.

Diverses stratégies nucléaires auront été élaborées tout au long de la guerre froide, de la stratégie des représailles massives à l'Initiative de défense stratégique, mieux connue sous le nom de Guerre des étoiles, en passant par la riposte flexible et graduée, la destruction assurée, les stratégies de "*guerre nucléaire limitée*" (sic), etc. Il y a évidemment une interaction étroite entre l'évolution des stratégies nucléaires d'une part, et les développements technologiques et l'édification des arsenaux nucléaires d'autre part. L'élaboration des stratégies crée l'impulsion pour la recherche et le développement des nouveaux systèmes d'armements, tandis que le développement de nouvelles possibilités techniques et l'accumulation des armes nucléaires orientent les stratégies. Par exemple, les stratégies de représailles massives visant les centres urbains ou industriels étaient plus ou moins dictées par l'imprécision des premiers vecteurs. De même, les stratégies anti-forces visant des cibles militaires précises sont impensables sans l'accroissement de la précision des vecteurs et la réduction des charges nucléaires.

Les innovations technologiques en matière de systèmes d'armements nucléaires ont été nombreuses. Mais ce qui a le plus radicalement transformé le rapport du militaire au politique, est sans contredit, le degré de destructivité sans précédent de ce type d'armement. Le potentiel destructeur atteint la démesure. Il rend caduques les notions mêmes de victoire et de défaite, puisque les adversaires se détruiraient totalement de part et d'autre. La destructivité de l'armement nucléaire est telle, qu'il devient inutilisable pour atteindre un objectif politique ou

militaire quel qu'il soit. Le général Gallois qualifie d'ailleurs les armes nucléaires d'armes de la non-guerre. (in Koenig, 1982 : préface) Kennan mentionne que les armes nucléaires ne sont pas des armes au sens strict. (1983 : 197) Et Huntzinger écrit que "*l'arme nucléaire est moins faite pour gagner des guerres que pour supporter les diplomaties*". (1987 : 295)

L'arme nucléaire pose aux politiciens et aux stratèges le dilemme de trouver une utilité à une arme inutilisable concrètement. Politiquement cet effort se traduira par le recours à la diplomatie de l'atome. Sur le plan militaire, les stratégies nucléaires sont en fait virtuelles, et leur succès se mesure à leur capacité à le demeurer. En d'autres mots, les stratégies nucléaires ne servent pas à gagner une guerre nucléaire, mais plutôt à la prévenir. D'autre part, l'évolution des stratégies nucléaires a été marquée par des tentatives de "*remilitariser*", en quelque sorte, l'arme nucléaire afin qu'elle redevienne, en principe, une arme de champ de bataille, non plus cette arme de menace générale à utiliser en dernier recours. Ce qui est lié, en fait, au problème de crédibilité qui devient fondamental avec une arme aussi destructive. En fait, l'atome a surtout servi à soutenir les diplomaties, tandis que les guerres ont été menées avec l'armement conventionnel, quoique de plus en plus sophistiqué.

## CHAPITRE 11

### LES CONFLITS ARMÉS

On l'aura constaté, les individus, les classes, les groupes sociaux ou même les sociétés globales, disposent d'un large éventail de moyens d'incitation et de coercition afin de défendre ou de promouvoir leurs intérêts, un de ces moyens étant la violence. Or, la guerre en tant que conflit se caractérise justement par l'utilisation politique de la violence. La guerre n'est cependant pas le seul conflit qui présente ces caractéristiques. Il existe en fait toute une variété de conflits arbitrés par la violence et qui présentent un rapport quelconque avec le pouvoir étatique. Mentionnons par exemple, les révolutions, les soulèvements, les incidents de frontières, les interventions militaires étrangères, etc.

Comme le pouvoir étatique s'exerce sur deux axes : à l'intérieur d'une société dont il constitue le pouvoir politique ultime, et aussi par rapport à d'autres pouvoirs souverains dans le cadre du système politique international, l'utilisation politique de la violence peut se produire aussi bien au niveau intraétatique qu'interétatique. Dans le cas des rapports intraétatiques, on pourrait éventuellement distinguer les cas où la violence est le fait de l'État ou ceux où elle est le fait des citoyens. Chesnais distinguait d'ailleurs trois principaux types de violence collective : la violence du pouvoir contre les citoyens, la violence des citoyens contre l'État et enfin la violence paroxystique de la guerre. (1981 : 34) La guerre constitue ainsi un conflit armé parmi d'autres, qu'ils soient intra ou interétatiques, dont les enjeux sont politiques, et une des formes que les agressions interétatiques peuvent prendre.

Il apparaît ainsi tout à fait pertinent de passer en revue quelques-uns des conflits armés afin d'identifier les facteurs particuliers qui conditionnent le rapport au politique. On distinguera ce faisant, les conflits intraétatiques et interétatiques. Les conflits intraétatiques comprennent, par exemple, les émeutes, les insurrections, les soulèvements, coups d'État, putsch, révolutions, guerres civiles. L'emploi de la force par un État à l'extérieur de ses frontières pourra, lui aussi, prendre diverses formes : blocus, incidents de frontières, expéditions punitives, opérations de police, "*pacification*", interventions militaires, invasions, occupations ou annexions de territoire, conquêtes, etc. L'ambiguïté peut cependant régner sur le statut intra ou interétatique de certains conflits armés, tels que les guerres de décolonisation, les guerres d'indépendance, ou encore les guerres civiles où l'on trouve une importante intervention extérieure. Pareillement, certains conflits interétatiques peuvent avoir leurs racines dans un conflit interne qui déborde les frontières, ou encore, la guerre étrangère sert de diversion. L'articulation de la vie interne des sociétés et de la vie internationale mérite dans ces cas une attention particulière. Voyons donc les divers types de conflits armés qui risquent de surgir soit au niveau des rapports intraétatiques ou interétatiques.

## **1. LA VIOLENCE INTRAÉTATIQUE**

Il y a à l'intérieur des sociétés divers types de conflits qui se caractérisent par le recours à la violence. La bagarre, le meurtre, le règlement de compte en sont des illustrations. Certains conflits auront également un rapport avec le pouvoir politique ultime. La violence collective sera désignée par des termes différents et aura une portée et un sens différents, dépendant de facteurs tels le degré de spontanéité ou d'organisation de la violence, le volume de la population impliquée dans l'affrontement, l'extension géographique du conflit considéré, l'existence de buts

sociaux ou politiques, la durée de l'affrontement, l'issue du conflit, le statut juridique des belligérants ou encore le parti-pris des acteurs du conflit, cette liste de facteurs n'étant pas exhaustive.

Un premier type de violence collective intraétatique, qui n'a d'ailleurs pas toujours un rapport très clair, ou pas de rapport du tout, avec le pouvoir politique ultime, est l'émeute. Cette dernière présente différentes caractéristiques. Elle semble souvent spontanée : elle est "*déclenchée par un événement à forte charge émotionnelle*" (Gounelle, 1992 : 97), mais elle peut éventuellement être fomentée par des agitateurs. L'émeute n'implique qu'une faible fraction de la population. Elle est limitée dans l'espace et le temps. Les émeutiers défient le pouvoir, ils utilisent la violence et sont également réduits par la force. Cependant l'émeute se caractérise plus particulièrement par son manque d'organisation et l'absence d'objectifs sociaux ou politiques. (Aron, 1984 : 327) Bien souvent, elle n'a pas d'objectif déterminé et l'ennemi n'est pas précisé. (Freund, 1983 : 71) Du moins, ces objectifs ne sont-ils pas conscients ou clairement définis, puisque les émeutes sont, dans plusieurs cas, symptomatiques d'un malaise social ou politique profond. Ainsi, la signification des émeutes peut être fort différente de l'une à l'autre. Par exemple, les émeutes raciales qui ont éclaté à Los Angeles en 1993, suite à l'acquittement d'un policier qui avait brutalisé un Noir lors d'une arrestation, et qui se sont ensuite propagées à d'autres villes américaines, ont un sens différent de celles qui ont éclaté après la victoire de la coupe Stanley par l'équipe de hockey du Canadiens la même année.

Mais comme Aron le constatait, ce qui a commencé comme une émeute peut se transformer en insurrection ou en révolution. Non pas tellement du fait que l'émeute prenne une certaine ampleur, mais bien en raison de l'intervention de meneurs qui lui donnent l'orientation

et la volonté politiques qui lui faisaient défaut. (1984 : 327) L'insurrection vise le renversement du pouvoir politique ultime afin de procéder à la transformation du régime politique de l'État.

Si des facteurs tels le degré d'organisation et l'existence de buts politiques sont déterminants dans la transformation d'une émeute en insurrection ou en révolution, l'issue et la durée d'une insurrection feront la différence entre une simple révolte, une révolution ou une guerre civile. Ainsi, l'insurrection victorieuse devient une révolution et le fondement d'une nouvelle légitimité. Par contre, si les autorités en place réussissent à contrôler l'insurrection, les lois pénales ordinaires seront appliquées aux insurgés, (Zorgbibe, 1975 : 9) l'ordre social antérieur sera rétabli ou, tout au plus, légèrement modifié, à moins qu'une répression déjà existante ne s'intensifie. L'issue du conflit est donc déterminante dans la qualification d'un conflit par le terme de révolte ou de révolution.

Lorsque plusieurs groupes armés s'affrontent à l'intérieur d'une unité politique afin de revendiquer le pouvoir politique ultime, on se trouve en situation de guerre civile. Il est possible que celle-ci soit le fait d'une insurrection qui se prolonge, c'est-à-dire que ni le pouvoir établi, ni les insurgés ne l'emportent rapidement. Donc, la durée du conflit peut faire la différence entre une insurrection et une guerre civile. (Aron, 1984 : 327) Le volume de la population impliquée dans le soulèvement joue fort probablement un certain rôle, sinon un rôle certain dans la durée du conflit. Baechler observe en effet que si les révolutions sont habituellement le fait d'une minorité décidée, les forces révolutionnaires ne peuvent espérer l'emporter sans l'appui, ou du moins, la neutralité de la majorité de la population. (1970 : 176) À défaut de cet appui, le conflit risque de s'éterniser en raison de l'incapacité d'aucun des deux côtés d'obtenir une victoire décisive. À noter que ce n'est pas nécessairement le choc des armées qui constitue l'élément décisif dans le

règlement du conflit. Aron observait d'ailleurs que la disproportion des forces dans les guerres subversives est telle qu'un seul des belligérants peut espérer l'emporter militairement. (1984 : 45) En fait, ce sont généralement moins les forces militaires de l'adversaire qui sont visées que sa stabilité politique. Ces luttes visent à la longue l'usure de l'adversaire. (Gounelle, 1992 : 70) Et il semble d'après Aron que le camp de la guérilla l'emporte s'il réussit à tenir. (Duroselle : 1992 : 241) Généralement, le groupe qui se trouve à l'origine du mouvement de rébellion, hérite du pouvoir lorsque le gouvernement est renversé. Cependant lorsque plusieurs groupes se sont affrontés sans qu'aucun ne soit prédominant, chacun estimant être l'unique représentant du peuple, la guerre civile risque de se poursuivre après le renversement du gouvernement.

## **2. DES CONFLITS AU STATUT AMBIGU**

Les guerres civiles auront généralement pour enjeu, soit le régime politique de l'État, soit la création d'un nouvel État par sécession. (Zorgbibe, 1975 : 5) Kaldor constate d'ailleurs que les forces insurgées sont souvent organisées sous la forme de proto-États. (in Thompson, 1982 : 263) Pierre-Marie Martin observe pour sa part qu'on trouve dans les mouvements de libérations nationales certaines composantes de l'État, mais qui sont encore incomplètes au moment de la revendication : soit que le peuple n'a pas de territoire ou qu'il est privé de sa souveraineté. (1982 : 57)

Lorsqu'on parle de guerres civiles, on pense généralement en termes de conflits intraétatiques. Cependant la notion de guerre civile recouvre des phénomènes sociaux-politiques très divers, et la distinction entre guerre civile et guerre étrangère n'est pas nécessairement évidente. Gounelle, dans son ouvrage sur les *Relations internationales*, observe que les guerres

civiles qui dépendent d'une dynamique strictement interne à l'époque actuelle, sont de plus en plus rares.<sup>1</sup> (1992 : 97) Gonidec et Charvin mentionnent pour leur part qu'il y a dans les conflits contemporains une "*dialectique qui unit politique internationale et politique nationale*". De nombreuses guerres civiles acquièrent "*assez rapidement une dimension internationale*." Les forces qui s'affrontent sont armées de l'extérieur. (1981 : 253) De même, j'évoquais Bouthoul au début de la recherche, qui remarquait que le pays en proie à une guerre civile n'est souvent que le champ de bataille de puissances étrangères. Dans une étude qu'il faisait avec Carrère, les auteurs constataient en outre que certains conflits interétatiques deviennent intraétatiques, et qu'à l'inverse, certains conflits intraétatiques deviennent interétatiques. Comme illustration du premier type de conflit, les auteurs mentionnent la Première Guerre mondiale qui a engendré la Révolution russe, en précisant que cette dernière aurait peut-être quand même eu lieu sans la guerre, mais à un autre moment et dans d'autres conditions. Bouthoul et Carrère illustrent le deuxième type de conflit avec le soulèvement du Bangladesh qui s'est transformé en affrontement entre l'Inde et le Pakistan, ou encore avec le cas du Viêtnam qui s'est compliqué avec l'intervention militaire progressive de l'étranger. Il y a même, d'après les auteurs, des guerres extérieures qui sont déclenchées pour éviter des conflits internes et vice versa. (1976 : 49, 91)

Certaines guerres étrangères seraient ainsi des guerres de diversion, déclarées pour résoudre une crise intérieure ou en minimiser l'impact. Plusieurs théoriciens qui ont traité de la guerre ont relevé des liens entre la menace extérieure et le renforcement du pouvoir politique ainsi que de la cohésion interne des sociétés. Aron observe ainsi que les conflits extérieurs ont souvent pour effet de consolider la cohérence intérieure, ou encore de susciter l'apparition de

---

<sup>1</sup> À noter cependant que l'intervention extérieure dans les luttes intestines d'un État n'est pas un phénomène limité à l'époque actuelle. Pensons aux Arcadiens et autres peuples du Péloponnèse qui prêtèrent assistance aux Messéniens contre Sparte. (Grimberg, 1983 : tome I, p. 354)

nouvelles unités politiques. (1984 : 236) Gonidec et Charvin notent que les conflits internationaux peuvent favoriser l'intégration nationale. Ce qui était visible, d'après les auteurs, avec le conflit israélo-arabe qui a réussi pendant un certain temps à rassembler la population égyptienne autour du Président Sadate. (1981 : 406) Comme nous l'avons vu plus tôt, Balandier constate que le pouvoir politique apparaît comme la résultante d'un double déterminisme intérieur, et extérieur. Il peut ainsi se constituer ou se concentrer et se renforcer sous l'effet d'une menace extérieure. (1967 : 45)<sup>2</sup> Les États peuvent obtenir des résultats semblables sans même entrer en guerre. La menace extérieure peut servir également à justifier des politiques militaristes. Ainsi, la course aux armements nucléaires qui a opposé les États-Unis et l'U.R.S.S. pendant près d'un demi-siècle, était impensable sans recourir à la justification d'une menace extérieure. Évidemment, ceci dit sous réserves que la rivalité nucléaire américano-soviétique était un phénomène complexe comportant de nombreuses variables, qui ne saurait par conséquent être expliqué de façon univoque.

L'ambiguïté du statut de certaines guerres étrangères ne se limite pas aux guerres de diversion. Certains conflits interétatiques ont en fait leurs racines dans un conflit interne. Korany observe ainsi que "*la majorité des conflits du Tiers-Monde sont intérieurs avant d'être exploités dans les relations entre États.*" (in David, 1989 : 40-41) À preuve il cite le conflit entre l'Iran et l'Irak. Tout en étant une guerre d'hégémonie régionale, l'une des principales causes du conflit

---

<sup>2</sup> On notera cependant que si le conflit extérieur peut avoir un effet intégrateur sur une société, ce n'est pas toujours le cas. Il semble en effet d'après Baechler, que la guerre, même victorieuse, ne se traduit pas nécessairement par la stabilité du régime politique. Ainsi, un conflit long, pénible, coûteux en vies humaines et/ou sur le plan matériel a de fortes chances de provoquer un profond mécontentement dans la population. Il est possible également qu'un renforcement trop important du pouvoir étatique apparaisse menaçant aux autres types de pouvoir et qu'ils soient alors tentés de réagir. Enfin, l'accession d'un État à une position internationale hégémonique risque de bouleverser les institutions existantes qui étaient définies en fonction de conditions sociales différentes. Par exemple, les institutions de la Rome républicaine ne convenaient plus à la Rome impériale. (1970 : 166-169)

aurait été la crainte de l'Irak que la révolution islamique iranienne à dominante chi'ite, n'entraîne la majorité chi'ite irakienne à se révolter contre l'élite sunnite irakienne.

Il y a donc diverses formes d'articulation possibles entre les rapports intra et extrasociaux, entre politique intérieure et politique étrangère, entre guerre civile et guerre étrangère, et la distinction entre les deux n'est pas toujours très claire. Il faudrait compléter ce volet en signalant que l'ambiguïté du statut de certains conflits repose bien souvent sur un critère juridique. Plusieurs auteurs estiment en effet que la distinction entre guerre civile et guerre internationale est avant tout juridique, comme on le verra dans les exemples suivants. Effectivement, la guerre civile n'est pas un affrontement entre États indépendants, c'est-à-dire entre entités souveraines. Elle oppose diverses factions politiques, ethniques, religieuses ou sociales qui luttent pour le pouvoir d'État, ou encore, elle oppose un pouvoir souverain à une fraction plus ou moins importante de la population. (Gounelle, 1992 : 97; Zorgbibe, 1975 : 6) Zorgbibe note d'ailleurs que les contours des guerres civiles sont moins nets dans les époques de souveraineté diffuse. Par exemple, "*comment qualifier les conflits entre souverain et vassaux au Moyen-Age?*" (1975 : 6) De même, Aron souligne qu'à une époque où le droit international n'était pas encore très élaboré et les États délimités de façon précise, il n'était pas toujours possible de distinguer clairement entre conflit intérieur et conflit interétatique. Même à l'époque contemporaine, la qualification d'un conflit peut se modifier entre le début et la fin des hostilités. À cet égard, plusieurs auteurs citent le cas de l'Algérie. (Aron, 1984 : 326, 328; Duroselle, 1992 : 236) Ce qui, en 1954, était considéré à l'extérieur du pays comme une révolte, deviendra, en 1960, une guerre de libération nationale au regard des gouvernements nationaux qui reconnaissent le G.P.R.A. (gouvernement provisoire de la République algérienne).

Il y a de ce point de vue une certaine ressemblance entre les guerres de décolonisation et les guerres civiles qui ont pour enjeu la création d'un nouvel État par sécession. Les deux types de guerres opposent en effet un État souverain juridiquement reconnu, à une fraction plus ou moins importante de la population qui aspire à devenir un État souverain pour une partie de l'aire de souveraineté concernée. Aron classait d'ailleurs dans la même catégorie les guerres infraétatiques et les guerres infraimpériales, les deux ayant "*pour enjeu le maintien ou la décomposition d'une unité politique, nationale ou impériale*". Les guerres interétatiques opposent quant à elles, des États qui se reconnaissent mutuellement existence et légitimité, tandis que les guerres impériales ont pour objet, origine ou conséquence la formation d'une unité politique de niveau supérieur. (1984 : 160-161) L'auteur voyait en outre, dans les guerres qu'il qualifie de subversives, des guerres intermédiaires entre les guerres civiles et les guerres étrangères. Lorsque le territoire est juridiquement intégré à la métropole, le conflit armé apparaît comme une guerre civile au regard de la loi internationale, même si les rebelles la considèrent comme une guerre étrangère. Par contre, dans les pays qui sont sous protectorat, sous la souveraineté d'un pays étranger, c'est l'aspect de guerre étrangère qui domine, même au regard de la loi internationale. (1984 : 45) Comme le souligne Duroselle, la différence entre guerre intraétatique ou interétatique dépend simplement si l'on adhère ou non à l'idée de souveraineté initiale. Il y a par contre une situation où, d'après l'auteur, la notion de guerre intraétatique ne fera l'objet de contestation de la part d'aucune des parties impliquées dans le conflit. C'est lorsque "*la lutte s'opère pour le pouvoir dans la totalité d'un territoire donné*". (1992 : 236) Il s'agit en l'occurrence d'une guerre civile qui a pour enjeu, non pas la sécession ou la décolonisation, mais le régime politique de l'État. On notera que Duroselle ne tient pas compte ici de possibles interventions extérieures.

### 3. LA VIOLENCE INTERÉTATIQUE

Un État peut chercher à intervenir dans un conflit interne d'un autre État et à en influencer le déroulement, mais il peut carrément chercher à dicter les choix de politiques intérieures à d'autres États, ou transgresser leurs frontières par la force. Il y a donc divers liens possibles entre la vie interne des sociétés et la vie internationale, mais certains conflits sont immédiatement interétatiques du fait de l'affrontement de deux pouvoirs souverains.

Cependant la guerre ne représente elle-même qu'une des formes, sans doute la plus tragique, que la violence interétatique peut prendre afin de servir des buts politiques. La définition des actes d'agression adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1974, comprend ainsi le blocus des côtes ou des ports d'un pays, l'utilisation des forces armées stationnées sur un territoire de façon contraire aux conditions prévues par l'accord avec le pays d'accueil, l'envoi de bandes ou de groupes armés sur le territoire d'un autre État, l'invasion, l'attaque, l'occupation ou l'annexion d'un territoire. (Martin, 1992 : 168) La violence interétatique peut connaître en outre divers degrés d'intensité. Bouthoul et Carrère ont proposé une échelle des différents niveaux de violence qui vont des "*infraconflits*" aux "*ultraconflits*", en passant par les "*micro*" et les "*macroconflits*". Les *infraconflits* sont des conflits sans violence. Les *microconflits* sont des conflits où la violence est limitée, localisée ou de courte durée, par exemple, les incidents de frontières, les actes ponctuels. Les *macroconflits* sont qualifiés comme tels lorsqu'ils répondent à au moins un des six critères suivants: la mise en cause de plus d'un État, l'extension géographique (le conflit affecte un espace plus grand qu'une capitale ou une province), la durée (plus d'un an), le nombre de victimes (plus de mille, selon un critère que les auteurs ont emprunté à Singer), et enfin, des conséquences internes ou internationales importantes. L'*ultraconflit*

consisterait en un affrontement avec les armes A, B ou C (atomiques, biologiques ou chimiques).

(1976 : 39-40)

\* \* \*

Il y a donc plusieurs types de conflits qui se caractérisent par le recours à la violence et un rapport avec le pouvoir politique ultime. Comme le pouvoir étatique s'exerce sur deux axes, c'est-à-dire à l'intérieur d'une société, de même que par rapport à d'autres pouvoirs semblables, les conflits armés peuvent éclater à ces deux niveaux de rapports. Les conflits armés intraétatiques seront désignés par des termes différents et prendront une signification différente en fonction de diverses variables que nous avons énumérées telles : l'existence ou non d'une organisation et de buts politiques, la durée et l'issue de l'affrontement, le statut juridique et le parti-pris des belligérants, le volume de la population impliquée, etc. Ainsi, l'émeute se caractérise par l'absence d'organisation et de buts politiques, l'insurrection vise le renversement du pouvoir politique ultime, la révolution est une insurrection victorieuse et l'instauration d'une nouvelle légitimité, tandis que la guerre civile se caractérise par une situation de pluralité des forces armées qui se disputent le pouvoir politique ultime. De même, la différence entre une guerre civile et une guerre étrangère, une révolte et une guerre de libération nationale ne dépend souvent que du parti-pris que l'on adopte dans le conflit.

Mais on doit signaler surtout qu'il y a divers liens possibles entre la vie interne des sociétés et la vie internationale. Il n'y a pas réellement de rupture ou de discontinuité entre les deux types de conflits. C'est ce qui correspond à la notion de "*linkage*" dans l'école anglo-saxonne des relations internationales. Ainsi, qu'il soit question de guerre civile ou de guerre étrangère, il est

important de tenir compte des deux types de facteurs, internes et externes, dans l'analyse d'un conflit. Il s'agit donc de préciser comment s'articulent les facteurs qui sont le fait de la dynamique intérieure et ceux qui sont le fait d'une dynamique externe. C'est d'ailleurs la démarche que proposent Carrère et Bouthoul, et ce, non seulement dans les cas où une guerre civile s'internationalise, mais aussi lorsqu'une guerre étrangère favorise l'éclatement d'un conflit interne. Les auteurs soulignent l'importance de discerner comment guerre civile et guerre étrangère peuvent se compliquer l'une et l'autre, et l'importance de voir laquelle des deux a entraîné l'autre. Les auteurs observent qu'il y a également des liens entre guerre étrangère et révolution, tout comme il y a des liens entre guerre civile et guerre étrangère. (1976 : 92) Certains conflits sont par contre, immédiatement interétatiques du fait de l'affrontement de deux pouvoirs souverains. La guerre représente ainsi un conflit armé parmi d'autres dont les enjeux sont politiques, et une des formes que la violence interétatique peut prendre et qui peuvent aller du simple incident de frontière à la guerre totale. On notera que les conflits armés ont connu en outre, diverses formes historiques, des guerres tribales aux guerres modernes en passant par les guerres de l'Antiquité, les guerres féodales, les conquêtes coloniales, la décolonisation, etc.

## CHAPITRE 12

### LE DANGER MAXIMAL DE CONFLIT

On se souviendra que la préoccupation initiale, le point de départ de cette recherche consistait en un questionnement sur le pourquoi des guerres, qui s'est redéfini comme un questionnement sur le comment. Nous avons vu en effet que ce n'est pas un facteur, ni même une conjoncture qui se trouveraient à l'origine d'un conflit qui permettraient d'expliquer les guerres, mais plutôt l'interaction d'une multiplicité de variables qui entrent en jeu tout au long d'un processus de conflictualisation des rapports sociaux et de militarisation des conflits. On comprend ainsi qu'il n'y a pas de lien de cause à effet qui permettrait d'expliquer ou de prévoir de façon infaillible l'éclatement d'un conflit ou sa militarisation. Le conflit ne découle pas automatiquement d'une situation polémogène. De même, tous les conflits ne sont pas arbitrés par la violence. Donc, ni le conflit, ni la violence ne sauraient se comprendre en termes d'un pur déterminisme. Ils relèvent plutôt de l'ordre des probabilités.

Cependant même si on ne peut identifier une cause ou un facteur de guerre de façon probante, ni affirmer qu'en présence d'une conjoncture particulière, le conflit ou la violence devraient nécessairement éclater, il est possible, en examinant les différentes étapes du processus conflictuel et divers aspects relatifs aux rapports sociaux et au pouvoir politique, d'identifier des situations ou des facteurs qui rendent l'éclatement du conflit ou le recours à la violence plus probables. Il est donc possible de définir à partir de cette série de facteurs, une situation où le risque de conflit armé serait maximal.

On pouvait considérer ainsi diverses variables qu'on a eu l'occasion d'examiner en détails dans les différents chapitres. Il y avait donc le degré de conflictualité plus ou moins aigu du rapport social considéré, qui peut aller d'une simple divergence à l'incompatibilité la plus totale. Il y avait également les divers types de facteurs polémogènes, l'importance des pratiques sociales dans l'actualisation du potentiel conflictuel, les divers modes de contrôle des conflits, le seuil critique du conflit qui se caractérise par une bipolarisation des rapports sociaux, une cristallisation de la position des adversaires, et par la politisation du conflit. Il y avait enfin les divers moyens d'incitation ou de coercition qui seront envisagés sous l'angle des liens entre les moyens militaires et les buts politiques.

## **1. MODES D'ARTICULATION DES INTÉRÊTS**

Considérons d'abord le mode d'articulation des intérêts. À cet égard, il était important de souligner l'ambiguïté et l'ambivalence des rapports sociaux, et le fait qu'il existe divers degrés de conflit. Nous avons été amenés ici à relativiser l'opposition entre les thèses de l'intégration et celles du conflit. Les premières conçoivent les rapports sociaux en termes de consensus, d'intégration et de cohésion sociale, parfois au point d'en évacuer tous les aspects coercitifs ou d'interpréter tout conflit comme une anomalie. Par contre, les thèses du conflit ont tendance à réduire tout rapport social à un rapport de domination ou d'exploitation.

Loin d'être mutuellement exclusives, ces deux types de thèses sont complémentaires. En effet, les rapports sociaux ne se présentent pas de façon manichéenne. Ils ne sont généralement ni totalement antagonisés, ni parfaitement coopératifs. Si tel était le cas, il n'y aurait que deux modalités possibles des rapports sociaux, soit que les sociétés vivaient dans un état de paix

équitable, ou ce serait la guerre de tous contre tous. Or, même si les conflits armés sont nombreux sur la planète, la réalité sociale se situe bien souvent entre ces deux extrêmes. Un rapport social peut être fondamentalement coopératif ou fondamentalement conflictuel, mais il comporte généralement, à la fois des éléments de coopération et des éléments de conflit, combinés dans une proportion variable selon le rapport social considéré. En ce sens, les rapports sociaux sont ambigus. Ils sont en outre ambivalents, car ils sont toujours susceptibles d'évoluer vers une intensification de l'un ou de l'autre des aspects de coopération ou de conflit, selon les fluctuations de la conjoncture. Il peut même se produire un renversement de la situation où les alliés d'hier deviennent les ennemis d'aujourd'hui ou *vice versa*.

L'ambiguïté et l'ambivalence des rapports sociaux tiennent, entre autres, au fait que ni les intérêts, ni les collectivités ne se présentent de façon monolithique. Les intérêts des groupes sociaux ou des collectivités ne sont pas communs ou contradictoires en bloc. Les participants d'une relation sociale peuvent avoir certains intérêts en commun alors que d'autres sont opposés. De plus, les classes, les groupes sociaux ou les collectivités comportent toujours des sous-groupes, des fractions de classes ou des classes dont les intérêts peuvent se heurter.

Ces considérations ne sont sans doute pas nouvelles, mais il s'agissait peut-être d'accorder plus d'importance à la signification de ces variables dans l'analyse du conflit, en leur donnant une place plus centrale dans la conceptualisation du phénomène conflictuel. Il apparaissait donc souhaitable de nuancer le degré de coopération ou de conflictualité d'un rapport social particulier.

Nous avons énoncé le degré de conflictualité en termes de modes d'articulation des intérêts. On trouvait ainsi l'identité, la convergence positive ou négative, la divergence, et enfin, l'incompatibilité des intérêts. Le mode d'articulation des intérêts se traduit éventuellement par des pratiques sociales. On peut donc supposer vraisemblablement que le mode d'articulation des intérêts aura un impact sur la conflictualisation ou la militarisation d'une situation polémogène, et, le cas échéant, sur l'évolution du conflit. Selon que les intérêts sont convergents ou, au contraire, divergents ou incompatibles, les forces sociales peuvent se coaliser ou se combattre. Le mode d'articulation des intérêts peut également s'avérer utile pour évaluer la solidité et les perspectives d'évolution d'une alliance ou d'une coalition. Le degré de conflictualité constitue en outre une indication sur les possibilités concrètes de trouver une solution de compromis entre les parties, sur la rapidité avec laquelle le conflit évoluera vers une issue, sur les moyens qui seront utilisés par les parties en conflit afin de faire valoir leurs intérêts, de même que de la forme plus ou moins démocratique ou coercitive que prendront les divers mécanismes de contrôle des conflits.

Le premier mode d'articulation des intérêts que l'on a évoqué est l'identité des intérêts. Celle-ci devrait se traduire en principe par une absence de conflits. Soulignons toutefois que si les individus ont des intérêts identiques en tant que membres d'un groupe social ou d'une collectivité particulière par rapport à d'autres groupes ou collectivités, ils peuvent entrer dans un rapport de compétition ou de concurrence en tant qu'individus. On tiendra compte en outre, de ce que Boudon désigne par "*l'effet d'émergence*". C'est le phénomène par lequel l'effet combiné des actions individuelles, chacun recherchant son intérêt propre, produit des résultats imprévus, se situant parfois à l'opposé des intentions que les acteurs avaient en adoptant ces

comportements. Dans la mesure où le phénomène entraîne des effets pénibles pour les acteurs sociaux, il crée une situation polémogène et pourrait engendrer un conflit.

Un second mode d'articulation des intérêts correspond à la convergence qui se traduira éventuellement par la constitution d'alliances ou de coalitions. Rappelons que les intérêts des groupes sociaux ou des collectivités sont dits convergents lorsqu'ils se favorisent mutuellement. On a distingué de plus, deux types de convergence, soit une convergence positive et une convergence négative, selon ce qui en constitue la base. Cette distinction peut s'avérer particulièrement utile lorsqu'il s'agit d'évaluer la solidité et les perspectives d'évolution d'une alliance ou d'une coalition. Ainsi doit-on s'interroger dans quelle mesure les membres d'une alliance ou d'une coalition ont réellement des intérêts en commun, ou s'ils ne partagent que leur hostilité face à un tiers. Une alliance ou une coalition seront d'autant plus précaires qu'elles se fondent sur de telles bases. Les alliances ou les coalitions constituées sur la base d'une convergence très partielle ou momentanée des intérêts risquent fort de s'effriter, voire de s'effondrer une fois le conflit principal réglé. Les anciens conflits, rivalités et luttes de factions qui avaient été momentanément et stratégiquement mis en veilleuse, risquent alors de ressurgir. On le constate régulièrement dans l'histoire des guerres et des révolutions.

Il peut être également utile de préciser quelle proportion de la population est impliquée dans un conflit, ce qui peut aller de quelques individus à la quasi-totalité de la population, en passant par de petits groupes, un groupe social plus important ou plusieurs classes sociales. Sorokin en faisait l'indice de l'intensité du conflit. L'intensité du conflit sera éventuellement d'autant plus grande, qu'une coalition regroupe de larges portions de la population.

Nous avons ensuite analysé conjointement les deux derniers modes d'articulation des intérêts, soit la divergence et l'incompatibilité des intérêts. L'une comme l'autre résultent de la compétition pour une valeur rare, qu'il s'agisse de biens, de prestige ou de pouvoir. Cependant les intérêts divergents ne sont pas nécessairement incompatibles, en autant que les ressources disponibles et les contraintes existantes permettent de satisfaire au moins partiellement les intérêts de l'une et de l'autre parties. Par contre, lorsque l'état des ressources et des contraintes est telle que la satisfaction des intérêts d'une des parties rend impossible la satisfaction des intérêts de l'autre partie, on se trouve en situation d'incompatibilité des intérêts. On pourrait décrire l'incompatibilité des intérêts comme un bien qui ne se partage pas ou la poursuite de buts mutuellement exclusifs. Elle correspond ainsi au degré le plus aigu de conflictualité.

La conflictualisation et la militarisation d'une situation polémogène sont en principe d'autant plus probables que les divergences sont aiguës, à plus forte raison le seront-elles, lorsque les intérêts sont incompatibles. L'objet du litige qui est le fait d'une divergence des intérêts est, par définition, susceptible de se prêter à un compromis, tandis que l'incompatibilité des intérêts se définit par l'absence de possibilités objectives de compromis. Il y a donc dans la première, des possibilités objectives de compromis qui n'existent pas dans l'autre. L'application des divers mécanismes de régulation des conflits en sera éventuellement facilitée d'autant dans le cas d'une divergence des intérêts, tandis que l'incompatibilité des intérêts qui exclut *a priori* le compromis, rend l'application des mécanismes de régulation des conflits plus ardue. Ces mécanismes ne sont pas inutiles pour autant, dans la mesure où ils permettent de contrôler les modes d'expression du conflit et de contenir la violence, en fournissant un cadre institutionnel à l'affrontement des intérêts, en établissant des modalités de déroulement des conflits, et en fixant des limites quant aux pratiques admises afin de faire valoir ses intérêts. En d'autres mots, même si les adversaires

ne s'entendent pas dans l'immédiat sur les termes d'un compromis (sur le fond), du moins peuvent-ils s'entendre sur les règles du jeu (sur la forme), notamment sur l'abstention du recours à la violence pour arriver à leurs fins. Cependant l'absence de possibilités objectives de compromis est à même d'enclencher un processus d'escalade, soit immédiatement, du fait que les parties en conflit décident de recourir à des moyens supplémentaires, ou suite à une situation d'immobilisme qui tend à la longue à renforcer les positions extrémistes de chaque côté. On peut supposer ainsi que les tensions et les conflits qui résultent d'une incompatibilité des intérêts sont plus susceptibles de dégénérer en violence que ceux qui résultent d'une simple divergence des intérêts. Précisons cependant que l'effet polémogène d'intérêts simplement tenus pour incompatibles, risque d'être le même que s'ils l'étaient objectivement, c'est-à-dire si matériellement, l'état des ressources et des contraintes ne permettaient pas le compromis. Ce qui est matériellement négociable, n'est pas nécessairement négocié.

On complétera en disant que si l'incompatibilité des intérêts exclut le compromis, du moins dans l'immédiat, les données du conflit peuvent cependant se modifier à plus ou moins long terme : de nouvelles ressources deviennent disponibles ou certaines contraintes tombent. Mais surtout, une situation d'immobilisme total ne peut durer indéfiniment. Le rapport de forces devra évoluer dans un sens ou dans l'autre. De plus, lorsqu'une situation de conflit perdure, elle risque à la longue de devenir plus pénible que la situation que l'on remet en cause à travers l'affrontement. Ce qui contraindra éventuellement les parties en conflit à revenir peu ou prou sur leurs positions pour rechercher un compromis. Le conflit israélo-palestinien qui oscille constamment entre les deux possibilités en est une illustration.

## 2. FACTEURS POLÉMOGÈNES

Considérons maintenant les probabilités de conflit et de violence liées aux facteurs polémogènes. On doit souligner d'abord l'extrême diversité des causes possibles de conflits. En fait, chaque domaine de l'activité humaine peut engendrer des conflits. Mais ce qu'il faut surtout retenir ici, c'est que la conflictualité est inhérente aux rapports sociaux (ce qui ne signifie aucunement par ailleurs, que les conflits ne puissent être évités). Il y a tout d'abord une possibilité de conflit qui est toujours présente dans toute relation sociale, ne serait-ce que sur le plan abstrait. En effet, n'importe quoi peut devenir l'objet de conflit, ce dernier peut surgir dans n'importe quel type d'activité humaine, et à n'importe quel niveau des relations sociales. Il suffit qu'il y ait une divergence, de quelque nature que ce soit, entre les participants d'une relation sociale, que ce soit au niveau des intérêts objectifs ou des opinions, au sujet des buts poursuivis ou des moyens à utiliser pour atteindre ces buts. Et une société où le consensus serait à ce point total qu'il n'y aurait jamais, aucune divergence, sur aucun sujet, relève de la fiction. Donc, même lorsque les motifs de divergences n'existent pas, ou pas encore, concrètement, ils pourraient toujours surgir, pour les raisons évoquées ci-haut.

Outre ces possibilités de conflit, en quelque sorte, abstraites, il existe un potentiel conflictuel universel, puisqu'il s'enracine dans des caractéristiques qui sont présentes dans toute société. Ces caractéristiques sont l'hétérogénéité des éléments qui composent la société, la diversité sociale et les contradictions structurelles du système social, ou ce que Balandier qualifie d'union tensionnelle. Considérons d'abord l'hétérogénéité des éléments constitutifs d'une société. Les diverses institutions, systèmes ou éléments qui composent une société ne sont toujours que partiellement adaptés les uns aux autres, ce qui peut engendrer des tensions ou des dysfonctions

qui constituent un terrain fertile pour les conflits. Il y a ensuite la diversité sociale liée à la différenciation, la spécialisation et la complexification des sociétés. Si, d'une part, elle repose sur la coopération et la complémentarité, elle pourrait d'autre part, comporter des divergences. L'hétérogénéité des composantes sociales et la diversité sociale ne sont pas nécessairement conflictuelles, mais elles peuvent le devenir dans certaines conjonctures. On pourrait donc qualifier les causes de conflit qui en découlent de conjoncturelles. Enfin, le dernier type de facteurs polémogènes découle de la structure même de la société. "*Ce qui constitue le système est aussi ce qui le menace*". C'est ce potentiel conflictuel que l'on qualifie habituellement de structurel. Ce type de facteurs polémogènes est donc le plus profond et le plus constant dans une société. Il constitue en fait un potentiel conflictuel permanent. Cependant si les causes du conflit peuvent être soit structurelles, soit conjoncturelles, l'actualisation du potentiel conflictuel est quant à elle toujours conjoncturelle. En effet, l'existence de facteurs polémogènes ne se traduit pas automatiquement, ni immédiatement par l'éclatement du conflit, de même tous les conflits ne débouchent pas nécessairement sur la violence.

### **3. L'ACTUALISATION DU CONFLIT**

Il y a toute une série de facteurs qui jouent un rôle dans le passage ou non d'un potentiel conflictuel au conflit ouvert ou même au conflit armé. On a évoqué ainsi le degré plus ou moins aigu de conflictualité d'un rapport social particulier, de même que l'efficacité plus ou moins grande des divers mécanismes de contrôle des conflits. Il fallait souligner aussi l'importance des pratiques sociales dans l'actualisation du potentiel conflictuel. De la façon la plus générale, on trouve à l'origine de tout conflit, un antagonisme, ou du moins, une divergence, soit sur le plan des intérêts objectifs ou sur celui des opinions. Ces divergences découlent généralement de la

position particulière que les différents groupes sociaux ou les sociétés globales occupent dans la structure sociale ou internationale. Cependant ce potentiel conflictuel ne se transforme en conflit ouvert que sous l'effet de pratiques sociales conflictuelles. Il n'y a de conflits que dans la mesure où la situation polémogène engendre des pratiques sociales conflictuelles. Or celles-ci ne découlent de façon ni immédiate, ni mécanique de la situation polémogène. Le passage d'un simple potentiel conflictuel à un conflit réel s'opère à travers plusieurs étapes. Ainsi, pour qu'il y ait conflit, il faut d'abord qu'un groupe social ou une collectivité se fassent une représentation mobilisatrice de leurs intérêts. Il faut ensuite qu'ils passent à l'action, et enfin, que leur action rencontre une opposition.

On avait observé une contradiction entre les thèses qui mettent l'accent sur la perception des acteurs, c'est-à-dire sur les facteurs subjectifs pour qualifier une situation de conflit, et celles qui attribuent le rôle primordial à la structure sociale, c'est-à-dire à l'antagonisme objectif des intérêts. En fait, ces thèses sont apparues plus complémentaires que contradictoires. La distinction que fait Dahrendorf entre les intérêts latents et les intérêts manifestes semblait pertinente pour préciser l'importance respective des facteurs subjectifs et objectifs de conflit. On pourrait d'ailleurs rapprocher les notions d'intérêts latents et d'intérêts manifestes, de celles de conflit latent et de conflit ouvert. Tels que définis par l'auteur, les intérêts latents sont les conduites inhérentes à la position sociale, sans qu'elles ne soient nécessairement conscientes pour les groupes ou les collectivités qui les adoptent. À l'opposé, les intérêts manifestes correspondent à des conduites articulées et adoptées de façon consciente et délibérée. Il semblait donc difficile d'expliquer l'action collective en faisant abstraction de facteurs subjectifs dans l'actualisation du conflit. L'adoption délibérée de conduites suppose en effet que les groupes sociaux ou les collectivités concernés se fassent une représentation mobilisatrice de leurs intérêts, peu importe par ailleurs,

le contenu qu'ils lui donnent. L'important c'est qu'elle soit apte à motiver, à justifier et orienter une action collective. Ainsi l'impact mobilisateur des facteurs subjectifs de conflit ne saurait se mesurer en terme de vraie ou de fausse conscience.

Cependant ni l'existence de facteurs polémogènes, ni la conscience collective ne suffisent à déclencher une action collective, et ce, pour diverses raisons. Ainsi, il est possible que les groupes sociaux ou les collectivités n'entreprennent aucune action collective aussi longtemps qu'ils jouissent d'une relative prospérité et d'une certaine liberté politique. Mais il est possible que ce soit au contraire l'absence de conditions techniques, politiques ou sociales d'organisation (par exemple, la liberté d'expression, de circulation, d'association, etc.) qui constitue un obstacle à l'organisation d'une action collective. Ainsi il ne suffit pas qu'un groupe social ou une collectivité se fassent une représentation mobilisatrice de leurs intérêts, encore faut-il qu'ils s'organisent afin de les faire valoir. Mais ce n'est que dans la mesure où l'action de ces groupes sociaux ou de ces collectivités rencontre une opposition, qu'il y aura conflit.

Il s'agit donc de ne pas confondre un simple potentiel conflictuel ou un conflit latent, et un conflit ouvert. Le conflit latent correspond à l'existence de facteurs polémogènes, c'est-à-dire à la divergence ou l'incompatibilité des intérêts des groupes sociaux ou des collectivités en présence, tandis que le conflit ouvert consiste en l'opposition active de deux ou de plusieurs volontés. Essentiellement, le conflit consiste à remettre en cause un rapport de forces sous l'un ou l'autre de ses aspects. L'issue du conflit correspond d'ailleurs à un réaménagement de ce rapport de forces.

#### 4. MÉCANISMES DE CONTRÔLE DES CONFLITS

Bien que la conflictualité soit inhérente aux rapports sociaux et que chaque société porte en elle un potentiel conflictuel, le conflit et la violence peuvent en revanche être évités. Les sociétés et le système international sont en effet constamment divisés par des divergences, ou même, des contradictions. Pourtant, en dépit des conflits armés nombreux qui ont eu lieu dans le passé ou qui font présentement rage dans le monde, un bon nombre de sociétés vivent en état de paix civile ou internationale, et ont connu dans leur passé des périodes de paix plus ou moins longues. C'est qu'en raison même de la permanence de ce potentiel conflictuel, les sociétés prévoient divers mécanismes de contrôle ou de régulation de conflit.

Ces mécanismes interviennent à deux niveaux du conflit : sur la forme et sur le fond. Ils visent ainsi, d'une part, à encadrer l'affrontement des intérêts, à contrôler les manifestations et les modes d'expressions du conflit, tout en cherchant, d'autre part, à y trouver une issue. Celle-ci consiste généralement en un réaménagement d'un rapport de forces, le conflit étant, en effet, la remise en question d'un rapport de forces sous l'un ou l'autre de ses aspects. Le conflit ou la violence peuvent donc théoriquement se produire du fait de lacunes à l'un ou l'autre de ces niveaux. Ainsi, pour qu'il y ait une régulation effective des conflits, c'est-à-dire pour que les parties en conflit puissent trouver une issue pacifique et relativement satisfaisante au conflit, il faut d'abord que de tels mécanismes existent. Dans la mesure où les adversaires s'entendent sur un certain nombre de règles du jeu et acceptent d'y recourir, ces dernières semblent vouloir contribuer à réduire la violence. C'est que même si les parties en conflit ne s'entendent pas sur un compromis dans l'immédiat, du moins peuvent-ils s'entendre minimalement sur les façons d'arriver à leurs fins, notamment sur le fait d'utiliser des moyens pacifiques, même si ces derniers

peuvent, par ailleurs, être coercitifs. S'il y a mésentente sur le fond, du moins y a-t-il entente sur la forme. Certaines sociétés arrivent ainsi à vivre avec des clivages importants.

Cependant de tels clivages se traduisent souvent par un conflit larvé, et il est sûrement préférable que les parties en conflit puissent s'entendre sur le fond, c'est-à-dire qu'elles puissent arriver à une solution de compromis. Faute de quoi, l'escalade du conflit est toujours possible, du fait que les adversaires pourront être tentés de recourir à des moyens additionnels afin de faire valoir leurs intérêts. L'escalade d'un conflit correspond en effet à l'escalade des moyens utilisés. Elle peut se produire de façon immédiate ou suite à une situation d'immobilisme qui risque à la longue de renforcer ou susciter les positions extrémistes de part et d'autre. Toutefois, l'existence de mécanismes de régulation sociale ne garantit ni l'absence, ni la résolution pacifique des conflits, car si la violence constitue parfois un dernier recours, elle peut être également, utilisée d'emblée. De plus, tous les conflits ne sont pas nécessairement surmontables par les divers mécanismes de régulation.

D'autre part, il faudrait souligner que l'absence ou l'inadéquation de mécanismes effectifs de régulation des conflits sont plus souvent qu'autrement, l'expression d'un rapport de domination, ce qui correspond d'ailleurs à la notion de violence structurelle. Cette dernière se traduit peut-être bien par l'absence de conflits, mais ceux-ci n'éclatent pas, tout simplement parce que l'opposition est incapable de se constituer ou d'agir efficacement. En effet, l'instauration de mécanismes particuliers de contrôle des conflits, de même que l'utilisation stratégique qui en est faite par les différents groupes sociaux ou les collectivités, sont elles-mêmes constitutives des rapports de forces.

J'ai donc mis en relief la diversité des modes de contrôle des conflits, soit la suppression de l'opposition, la régulation des conflits et la résolution des conflits. Les différents modes de contrôle des conflits se distinguent par trois aspects étroitement reliés, soit un rapport de forces particulier, l'utilisation d'un degré plus ou moins important de coercition, et, enfin, la matière conflictuelle, ou si l'on préfère, les variables de la situation conflictuelle sur lesquelles porteront les mesures prises en vue de mettre fin au conflit. Ces variables seront substantiellement différentes selon le mode de contrôle des conflits considéré. Ainsi la matière conflictuelle sera constituée par l'opposition elle-même dans le cas de la suppression de l'opposition, par les aspects symptomatiques ou superficiels du conflit dans la régulation des conflits, et par les causes profondes du conflit dans la résolution de conflit.

Un certain nombre de conflits ouverts trouvent une issue de façon plus ou moins démocratique ou coercitive selon la société considérée, au moyen des divers mécanismes de contrôle des conflits. On doit donc évaluer l'efficacité des différents modes de contrôle des conflits en tenant compte du degré de coercition qu'il comporte. Le mode de contrôle des conflits le plus coercitif est, par définition, la suppression de l'opposition qui consiste à éliminer l'opposition purement et simplement, parfois même physiquement. C'est le mode de contrôle des conflits caractéristiques des régimes dictatoriaux. Outre le fait que la suppression de l'opposition ne saurait constituer une forme souhaitable de mode de contrôle des conflits, il semble qu'elle se révèle inefficace à long terme puisque l'opposition finit tôt ou tard par ressurgir. Qui plus est, ce mode de contrôle des conflits est le plus susceptible d'engendrer des formes violentes d'opposition, toutes les autres possibilités d'opposition étant bloquées. De nombreux auteurs s'accordent en effet pour dire que le recours à la violence est plus probable lorsque les moyens ou les institutions existants ne permettent aucune possibilité d'action.

Alors que la suppression de l'opposition met fin au conflit en supprimant l'opposition, ainsi que son nom l'indique, la résolution de conflit consiste à agir sur les causes profondes du conflit. Elle serait donc en principe, le mode de contrôle des conflits le plus efficace. Cependant elle n'est pas toujours sans violence, loin s'en faut. Dans les cas où la résolution de conflit porte sur des aspects ponctuels, elle rejoint en fait la régulation des conflits. Lorsqu'elle s'applique à des aspects plus globaux, elle consiste à supprimer le rapport social polémogène lui-même, et correspond ainsi à une situation de transformation révolutionnaire. Or celle-ci s'accompagne généralement de violence. La résolution de conflit rejoint alors la suppression de l'opposition, qui évoluera éventuellement vers la régulation de conflit ou s'imposera comme méthode habituelle de gouvernement pour une période plus ou moins longue. On notera de plus que les nouveaux rapports sociaux mis en place seront à leur tour porteurs de nouveaux types de conflits.

Le mode de contrôle des conflits caractéristique des régimes démocratiques est la régulation des conflits. Elle ne s'attaque généralement pas aux causes profondes du conflit, mais porte plutôt sur des aspects symptomatiques ou superficiels d'un rapport social polémogène. Elle vise plutôt à atténuer ou à compenser ses effets les plus pénibles ou les plus contestés. Dans la mesure où des correctifs peuvent être apportés, le conflit risque moins de prendre une forme aiguë ou violente. La régulation des conflits consiste d'autre part à encadrer l'affrontement des intérêts et à contrôler les manifestations et les modes d'expression du conflit.

## **5. LE SEUIL CRITIQUE DU CONFLIT**

Un grand nombre de conflits sont donc résolus pacifiquement, souvent, avant même de prendre une forme aiguë, au moyen des divers mécanismes de contrôle des conflits. Cependant

tous les conflits ne sont pas nécessairement réductibles au moyen de ces mécanismes. En l'absence d'une solution de compromis, certains conflits franchissent un seuil critique marqué par une bipolarisation des rapports sociaux, par la cristallisation de la position des adversaires et par la politisation du conflit.

Le premier point qui caractérise le seuil critique du conflit est donc la bipolarisation des rapports sociaux. Généralement, ceux-ci sont établis multilatéralement. Comme on a pu le voir, les groupes sociaux ou les collectivités peuvent être alliés sur certains points et adversaires sur d'autres. Mais il peut arriver que la compétition des intérêts se concentre sur certains litiges qui sont sujet de plus forte controverse. Les groupes sociaux ou les collectivités mettront alors en veilleuse certaines divergences de détails afin de s'attaquer à un problème plus général. C'est ainsi que d'une multiplicité des intérêts, on passe à l'opposition de deux blocs qui proposent des solutions incompatibles. Cet antagonisme central se trouve à satelliser tous les autres antagonismes, de sorte que les lignes de partage des différents conflits finissent par se superposer, créant un clivage, une ligne de fracture dans la société. Chaque conflit partiel aggrave d'autant le conflit principal. D'ailleurs d'après Dahrendorf, la superposition des différents conflits aurait pour effet d'accroître l'intensité du conflit, alors que le pluralisme au niveau de la société globale ou de l'État semble vouloir réduire la violence et l'intensité des conflits. (1972 : 215-217) Il semble en effet que plus un conflit se polarise, plus le recours à la violence devient probable, ainsi que le démontre l'histoire des guerres, des révolutions ou des luttes de décolonisation. Car la bipolarisation des rapports sociaux a pour effet d'exclure toute tentative d'intervention d'un tiers, donc toute possibilité de médiation ou d'arbitrage. Cependant, un particularisme exacerbé, une atomisation trop importante des rapports sociaux pourraient menacer ce minimum de consensus nécessaire à la cohésion sociale, et devenir eux aussi potentiellement violents.

Le deuxième point qui caractérise le seuil critique du conflit est la cristallisation de la position des adversaires. Elle se produit en l'absence de toute solution de compromis alors qu'aucune des deux parties ne veut ou ne peut rien céder. Au lieu de rechercher un compromis, les adversaires choisissent de recourir à des moyens supplémentaires pour imposer leur volonté. Au lieu de servir à résoudre la difficulté qui en est l'objet, le conflit s'intensifie. La cristallisation du conflit correspond ainsi au passage d'une logique de régulation à une logique d'escalade.

Enfin, le troisième point qui caractérise le seuil critique du conflit est sa politisation. Soit que les enjeux du conflit sont directement politiques, ou qu'ils se politisent au cours de son évolution. Ils sont directement politiques lorsqu'ils ont pour objet la conquête ou la répartition du pouvoir, ou le mode d'organisation du système politique. Ils deviennent politiques lorsque leur règlement requiert des solutions concernant la régulation sociale au niveau le plus global de la société ou la mise en oeuvre d'actions ou d'entreprises qui engagent ou mobilisent l'ensemble de la société.

## **6. LES MOYENS MILITAIRES**

Considérons maintenant les probabilités de conflits ou de violence liées aux moyens militaires eux-mêmes. Nous envisagerons les moyens militaires sous l'angle de leur rapport au politique, conformément à la conception de Clausewitz qui voyait la guerre comme une continuation de la politique par d'autres moyens. D'après l'auteur, la guerre est un conflit où chacun des adversaires cherche à imposer sa volonté à l'autre en exerçant la violence. Aussi longtemps que les adversaires ont les moyens et la volonté de résister, la violence de l'un n'est limitée que par celle de l'autre. Donc, si la guerre se déroulait strictement selon sa logique propre,

elle ne se terminerai qu'avec l'élimination de l'un des adversaires. Sur le plan purement abstrait, la logique inhérente de la guerre est donc l'ascension aux extrêmes, ce qui correspond à la notion de guerre absolue. Cependant sur le plan concret, c'est-à-dire dans la guerre réelle, cette tendance ne se manifeste jamais à l'état pur. Car si le but immédiat de la guerre, lequel correspond aux opérations militaires proprement dites est d'éliminer l'adversaire, que ce soit physiquement ou en le désarmant, le recours aux armes ne demeure qu'un moyen servant à réaliser l'objectif ultime qui est politique, et qui consiste de façon générale, à imposer sa volonté à l'adversaire.

Le degré de destructivité d'une guerre tient donc à l'interaction de deux principaux types de facteurs, soit les buts politiques et les buts et moyens militaires. Il est dans l'ordre logique de penser que les moyens militaires mis en oeuvre seront proportionnels à l'importance des enjeux politiques, à la condition bien sûr, que les moyens militaires soient disponibles et la volonté de les utiliser présente. Toutefois, l'armement a ses raisons que la politique ignore. Ainsi on peut envisager l'hypothèse que l'existence même de moyens militaires importants devienne un facteur du recours à la violence, dans la mesure où l'on aura peut-être tendance à rechercher moins activement des solutions négociées du simple fait de l'existence d'un tel arsenal. De plus, la sophistication de l'armement moderne a élevé les plafonds destructifs. Y recourir, c'est automatiquement infliger des pertes importantes. Avec les armes de destruction massive (armes ABC : atomiques, bactériologiques, chimiques) la destructivité est telle qu'elle pose la possibilité d'une guerre sans gagnants. L'arsenal nucléaire des super-puissances avait, dès 1969, pris une telle envergure que les observateurs parlaient de "*destruction mutuelle assurée*" en cas d'affrontement nucléaire. En fait, l'expression de "*mutual assured destruction*" dont l'acronyme est MAD est encore plus éloquente que sa traduction.

Mais la guerre la plus destructrice est sans doute celle où les buts politiques et les buts militaires coïncident. Ainsi, les guerres réelles qui s'approchent le plus du modèle abstrait de la guerre absolue sont les génocides ou les guerres dites de "*purification ethnique*". En effet, les contraintes et les impératifs politiques qui viennent habituellement freiner la tendance inhérente de la guerre et empêcher qu'elle ne se poursuive jusqu'à sa conclusion extrême, n'existent plus dans ce type de guerre. Bien au contraire. Au lieu de constituer un frein à l'ascension aux extrêmes, les impératifs politiques accentuent cette tendance. Le but politique étant, lui aussi, l'élimination pure et simple de l'adversaire, il s'inscrit ainsi dans la droite ligne de la logique guerrière. But politique et but militaire se recourent. Les guerres où ce phénomène se produit risquent fort d'être parmi les plus meurtrières et les plus difficiles à faire cesser. Ces guerres correspondent en outre au degré maximum de conflictualité, à l'incompatibilité la plus totale, puisque l'objet du litige c'est l'existence même de l'autre. Ainsi, le pire scénario de guerre envisageable serait celui d'un nationalisme expansionniste et raciste disposant d'un important arsenal nucléaire. La Deuxième Guerre mondiale n'en était pas loin.

## CONCLUSION

### LA GUERRE EN TANT QUE PHÉNOMÈNE SOCIAL

Outre l'histoire qui pendant longtemps s'est accaparée de l'étude de la guerre, le phénomène a souvent été abordé comme s'il s'agissait d'un phénomène marginal, accidentel, exceptionnel. Pourtant, la guerre est non seulement un phénomène universel, mais aussi continu. Il y a toujours plusieurs conflits armés qui font rage sur la planète. Il y a eu des guerres à toutes les époques. Et à peu près toutes les sociétés ont vécu des conflits armés à un moment donné ou l'autre de leur histoire. L'histoire et l'actualité en sont faites. Il semble cependant exister un véritable tabou sur la guerre. Non pas dans les faits et les pratiques, ainsi que je viens de l'énoncer, mais dans le discours, ou plutôt le non-discours, des diverses disciplines en sciences sociales, dont la sociologie. C'est comme si la guerre échappait à la logique des phénomènes sociaux.

Pourtant la guerre est bien un phénomène social. Elle engage et mobilise parfois des sociétés entières. Bouthoul et Carrère écrivaient d'ailleurs que si les guerres et les révolutions s'expriment par des phénomènes militaires et politiques, dans leur genèse, leur développement et leur issue, elles expriment et transforment les sociétés qui les engendrent. (1976 : 46) La guerre est donc un phénomène social et en tant que tel, elle devait procéder des mêmes mécanismes et de la même dynamique que ceux qui régissent les autres rapports et phénomènes sociaux. La guerre est un conflit sans doute paroxystique dans ses manifestations, mais elle s'inscrit dans la continuité des phénomènes sociaux, aussi bien sur le plan événementiel que conceptuel. Elle devait donc pouvoir être analysée avec les méthodes et les concepts de la sociologie.

Encore fallait-il formuler une problématique qui pourrait orienter la recherche. Avant d'y arriver il y avait trois principaux problèmes, d'ailleurs étroitement reliés, à résoudre. Il y avait ainsi un problème de généralité, un problème d'intelligibilité sociologique, et enfin, un problème qui résidait dans la façon même de poser la question de la guerre en termes d'une recherche des causes et des facteurs qui se trouvent à l'origine du conflit, comme si l'explication et la compréhension du phénomène de la guerre passait principalement par l'identification de ces causes.

On a vu que le problème de généralité découlait du fait que de nombreuses études sur les guerres portent sur des aspects partiels ou fragmentaires des guerres (i.e. le rôle de facteurs particuliers dans le déclenchement des conflits, ou encore le déroulement de conflits armés ou de batailles historiques précis). Cette approche rendait difficile l'élaboration d'une problématique de la guerre ayant une portée générale. Il fallait donc trouver le moyen de donner une vision intégrée de ce phénomène qu'est la guerre.

Il y avait ensuite un problème d'intelligibilité sociologique, dû à la rareté d'analyses, à proprement parler, sociologiques de la guerre. Ce qui tient à deux raisons. Premièrement, de nombreuses études sur la guerre ont été effectuées par des chercheurs qui proviennent des horizons scientifiques les plus divers. Par conséquent, les méthodes utilisées et outils analytiques élaborés dans le cadre de ces travaux ne sont pas nécessairement pertinents dans une perspective sociologique. D'autre part, lorsque la sociologie s'est penchée sur l'étude du fait militaire, elle s'est surtout intéressée aux institutions guerrières, soit aux forces armées proprement dites ou, plus globalement, aux complexes militaro-industriels. Par contre, elle ne s'est que rarement arrêtée aux

questions que soulève le fait même de l'existence des conflits armés, à savoir, comment les sociétés engendrent des guerres, ou quels dynamismes sociaux sont à l'oeuvre dans les guerres.

Effectivement, l'existence d'institutions militaires n'explique pas en soi l'éclatement d'un conflit armé. Le fait pour une société de se donner les moyens de faire la guerre n'est pas encore l'acte de guerre. Le développement et l'acquisition de moyens militaires n'expliquent ni pourquoi une société se donne ces moyens, ni les circonstances dans lesquelles elle jugera opportun ou se verra contrainte d'y recourir. Il fallait donc donner une intelligibilité sociologique à la guerre. En d'autres mots, il s'agissait de situer la guerre en tant que phénomène social, c'est-à-dire préciser comment les spécificités du conflit armé s'inscrivent dans la continuité des phénomènes sociaux.

Il y avait enfin un problème qui résidait dans la façon même de poser la question de la guerre en termes d'une recherche des causes et des facteurs qui se trouvent à l'origine des conflits, comme si la compréhension et l'explication de la guerre tenaient essentiellement à l'identification de ces causes. Or les études quantitatives ne semblent révéler aucun profil statistique concluant. Les causes possibles de guerres apparaissent aussi nombreuses et variées que les guerres elles-mêmes. Il y a en outre une multiplicité de variables qui entrent en jeu et interagissent dans chaque guerre particulière. La recherche de constantes et de régularités devait donc se situer à un autre niveau. Il s'agissait de poser le problème autrement.

La solution devient évidente dès que l'on se rend compte que les causes et facteurs de conflit ne constituent en fait que l'étape initiale d'un processus de conflictualisation des rapports sociaux et de militarisation des conflits. Ainsi, plutôt que de chercher à comprendre la guerre en mettant l'accent sur cette étape particulière du processus que constitue l'origine du conflit, il

s'agissait d'étudier le phénomène dans le contexte et dans le cours d'un processus conflictuel. Donc, ce n'est pas un facteur particulier, ni même une conjoncture particulière qui se trouveraient à l'origine du conflit qui permettrait de comprendre la guerre, mais bien l'interaction d'une multiplicité de facteurs qui entrent en jeu tout au long d'un processus de conflictualisation et de militarisation.

Le fait d'aborder l'étude de la guerre en tant que processus permettait également de résoudre les problèmes de généralité et d'intelligibilité sociologique. En effet, les différentes étapes du processus conflictuel fournissent le fil conducteur permettant d'articuler la problématique. Les divers aspects et étapes du processus conflictuel qui peuvent constituer autant de sociologies partielles ou de domaines d'étude distincts en sociologie, s'intègrent alors dans le cadre et la logique de ce processus. La problématique ainsi définie est en outre assez générale pour être applicable aux conflits les plus divers. La conceptualisation de la guerre en sa qualité de processus permet donc de donner une vision intégrée de différents aspects concernant le conflit, tout en définissant une problématique suffisamment générale pour être applicable à l'ensemble des conflits, ce qui répond au problème de généralité. De même, la contextualisation de la guerre parmi l'ensemble des phénomènes sociaux qui répond au problème d'intelligibilité sociologique, pouvait s'effectuer dès lors que les différentes étapes du processus conflictuel définissaient les domaines d'études et le contexte dans lesquels pourraient s'inscrire les spécificités de ce type de conflit.

Effectivement, le travail a consisté dans une large mesure à contextualiser les spécificités de la guerre par rapport au conflit considéré de façon générale et envisagé en tant que processus, le conflit étant lui-même situé par rapport à l'ensemble des phénomènes sociaux. Cette

contextualisation a eu pour conséquence de relativiser l'absolu que représente la guerre, tout en précisant certains aspects de sa spécificité. Il y a eu ainsi un va-et-vient entre les aspects caractéristiques des conflits armés, et les aspects plus généraux des phénomènes sociaux et conflictuels plus larges qui les englobent.

La guerre est apparue ainsi comme un conflit parmi d'autres, le conflit étant lui-même une des formes que les rapports sociaux peuvent prendre, et qui vont de la coopération plus ou moins étroite au conflit plus ou moins aigu, plus ou moins antagonisé, en passant par toutes les situations intermédiaires.

La guerre se distingue cependant des autres conflits, par la présence combinée de deux facteurs, soit un rapport avec le pouvoir ultime d'une société et le recours à la violence comme moyen d'imposer sa volonté. On peut donc considérer la guerre en tant que stratégie ou en tant que conflit. En tant que stratégie, la violence représente une des formes possibles de la coercition, laquelle comprend tous les moyens qui amènent l'autre à agir contre son gré, ceci en modifiant négativement la situation dans laquelle l'autre est placé ou en menaçant de le faire. De même, la coercition représente à son tour un moyen parmi les divers moyens d'incitation ou de coercition auxquels les groupes sociaux ou les collectivités peuvent avoir recours dans le but d'imposer leur volonté. Enfin, la violence peut prendre diverses formes et connaître divers degrés d'intensité. L'implication militaire d'un État dans un conflit peut aller de la vente d'armes à la mobilisation générale, de la démonstration de force à la guerre totale, de l'acte isolé et ponctuel à un processus global de guerre qui mobilise l'ensemble des ressources industrielles et militaires d'une société. Elle peut être ouverte avec l'envoi de troupes régulières plus ou moins importantes, mais elle peut aussi prendre la forme d'une action clandestine avec l'envoi de bandes armées, de

troupes irrégulières ou de mercenaires. La guerre apparaît alors comme une des formes possibles des conduites diplomatico-stratégiques, et plus particulièrement, une des formes que la violence peut prendre afin de servir des buts politiques.

Cependant si la violence est un moyen parmi d'autres d'imposer sa volonté à autrui, elle représente une forme particulière de coercition qui se caractérise par son aspect matériel et son aspect d'immédiateté. On peut l'identifier à un acte ponctuel, à un geste précis. C'est une atteinte concrète et immédiate aux biens, à l'intégrité physique ou à la vie des personnes. Elle atteint l'autre dans quelque chose d'essentiel, sous une forme aiguë et soudaine. La violence se situe de ce fait, au degré le plus élevé de l'échelle de la coercition. Son impact et sa signification spécifiques dans les rapports sociaux tiennent justement à son caractère extrême. C'est donc le moyen de coercition qui réduit la liberté de l'autre, sa capacité de choisir au minimum. Que l'autre ait par ailleurs, la possibilité ou non de résister. En effet, la violence ne laisse à l'autre que peu de moyens de s'opposer, sinon la violence elle-même. C'est dire qu'en l'absence de la victoire rapide de l'une des parties, la violence a pour effet d'introduire une logique d'escalade dans le conflit. De fait, l'escalade du conflit correspond essentiellement à l'escalade des moyens utilisés. Par contre, s'il n'a pas la possibilité de résister, autrui n'a d'autre choix que de se soumettre ou de périr.

Outre le recours à la violence, la guerre se distingue des autres conflits par son rapport avec le pouvoir politique ultime d'une société. La guerre n'est cependant pas le seul conflit qui se caractérise par l'utilisation politique de la violence. Il y a toute une variété de conflits intra et interétatiques qui présentent ces caractéristiques. L'utilisation politique de la violence au niveau intraétatique comprend, entre autres, les insurrections, les révolutions, les guerres civiles. La

violence interétatique peut prendre la forme de blocus, d'incidents de frontières, d'expéditions punitives, d'interventions militaires ouvertes ou camouflées, d'invasions, d'occupations, etc. La guerre représente ainsi un conflit armé parmi d'autres dont les enjeux sont politiques, et une des formes que la violence interétatique peut prendre. D'ailleurs le statut ou la qualification d'un conflit par un terme ou par l'autre, peut complètement changer en fonction de variables telles que l'existence ou non d'organisation et d'enjeux politiques, la durée et l'issue d'un conflit, le statut juridique ou le parti-pris des belligérants, etc.

La contextualisation de la guerre parmi l'ensemble des phénomènes sociaux s'est donc précisée peu à peu au cours de la recherche. On voit qu'il n'y a pas vraiment de rupture ou de hiatus entre la guerre et les autres phénomènes sociaux. De même, il n'y a pas réellement de rupture ou de discontinuité entre les conflits intraétatiques et les conflits interétatiques, entre les rapports sociaux internes et les rapports entre les sociétés. Il n'y a pas que des facteurs internes qui forment la politique intérieure, mais aussi des facteurs externes, l'inverse étant également vrai.

On notera cependant que si la guerre s'inscrit dans la continuité des phénomènes sociaux, elle est d'autre part asociale. Aron écrivait à ce sujet : "*La guerre est à la fois affirmation et négation de la socialité...*" (1984 : 332) "*phénomène... à la fois social et asocial.*" (ibid. : 236) En effet, tout ce qui fonde normalement la vie en société est ignoré, transgressé, voire exalté en tant de guerre. Ce qui est normalement interdit devient non seulement permis, mais prescrit. Sur le plan politique, la coercition prend le pas sur toute forme de légitimité. Sur le plan culturel, l'assassinat et la destruction matérielle systématiques et à grande échelle, l'emportent sur le respect de la vie humaine et de la propriété; la notion même d'instinct de survie est remise en cause. En fait on pourrait dire que la guerre émerge de la même dynamique que celle qui régit les sociétés

et les autres phénomènes sociaux. Cependant le caractère extrême des moyens utilisés, crée une situation nouvelle qui échappe dans une certaine mesure à cette dynamique. En d'autres termes, si la guerre est une continuation de la politique par d'autres moyens, le recours privilégié à ce type particulier de moyen qu'est la violence transforme la politique et la dynamique sociale.

De fait, comme je l'ai mentionné plus tôt, le recours à la violence par l'une des parties en conflit ne laisse à l'autre que peu de moyens de s'opposer, sinon la violence elle-même. En l'absence de la victoire rapide de l'une des parties, la violence a pour effet d'introduire une logique d'escalade dans le conflit. Elle a pour effet d'amplifier le phénomène conflictuel, au lieu de le réguler. C'est en ce sens que l'on peut dire que la tendance inhérente de la guerre c'est l'ascension aux extrêmes. Le conflit armé entraîne également l'irréversibilité du processus conflictuel, c'est-à-dire qu'il a pour effet d'ébranler ou même de détruire les anciennes régulations et structures sociales. La guerre est donc un phénomène social qui émerge des dynamismes sociaux, mais en raison du caractère extrême des moyens utilisés, elle transforme ces dynamismes créant une situation nouvelle.

## BIBLIOGRAPHIE

- Adam, Gaston, Gérin-Lajoie, Michelle, Guimond, Caroline  
1992 *Introduction Relations internationales*, Ottawa, Les éditions MGL.
- Andreski, Stanislaw  
1968 *Military Organization and Society*, London, Routledge & K. Paul.
- Ansart, Pierre  
1990 *Les sociologies contemporaines*, Éditions du Seuil.
- Aron, Raymond  
1987 *Sur Clausewitz*, Bruxelles, Éditions Complexe.
- Aron, Raymond  
1984 *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy.
- Aron, Raymond  
1976 *Penser la guerre, Clausewitz*, Paris, Gallimard.
- Aron, Raymond  
1973 *Histoire et dialectique de la violence*, Paris, Gallimard.
- Azema, Jean-Pierre  
1988 "La guerre" in Rémond, René, *Pour une histoire politique*, Paris, Éditions du Seuil, pp.349-377.
- Baechler, Jean  
1978 *Le pouvoir pur*, Calmann-Lévy.
- Baechler, Jean  
1970 *Les phénomènes révolutionnaires*, Paris, PUF.
- Balandier, Georges  
1967 *Anthropologie politique*, Paris, Quadrige, PUF.

- Baran, Paul, Sweezy, Paul  
1968 *Le capitalisme monopolistique. Un essai sur la société américaine*, Paris, Maspero.
- Barnet, Richard, J.  
1972 *Roots of War*, New York, Atheneum.
- Barréa, Jean  
1991 *Théorie des relations internationales*, Bruxelles, Éditions CIACO.
- Beauchard, Jacques  
1981 *La dynamique conflictuelle*, Paris, Éditions Réseaux.
- Bélanger, Yves  
1989 *Le Québec militaire*, Montréal, Éditions Québec/Amérique.
- Bendix, Reinhard, Lipset, Seymour, M.  
1967 "The Field of Political Sociology", in Coser, Lewis A., *Political Sociology*, New York, Harper & Row Publishers.
- Bernard, Luther, Lee, W.  
1972 *War and its Causes*, New-York, Garland Publishing Inc.
- Birnbaum, Pierre  
1992 "Conflicts", in Boudon, Raymond, *Traité de sociologie*, Paris, PUF.
- Bosc, Robert  
1965 *Sociologie de la paix*, Paris, Spes.
- Boulding, Kenneth  
1963 *Conflict and Defense: A General Theory*, New York, Harper & Row.
- Boulding, Kenneth  
1959 "National Images and International System", *Journal of Conflict Resolution*, 3, June, 1959, pp. 120-131.

- Bouthoul, Gaston  
1991 *Traité de polémologie*, Paris, Payot.
- Bouthoul, Gaston, Carrère, René, Annequin, Jean-Louis  
1979 "Guerres et civilisations", *Les Cahiers de la Fondation pour les Études de la Défense nationale*, Cahier no 14, Paris.
- Bouthoul, Gaston, Carrère, René,  
1976 *Le défi de la guerre*, Paris, PUF.
- Braillard, Philippe  
1977 *Théorie des relations internationales*, Paris, PUF.
- Braillard, Philippe  
1977 *Théorie des systèmes et relations internationales*, Bruxelles, Émile Bruylant.
- Brewer, Anthony  
1980 *Marxist Theories of Imperialisms*, London, Routledge & Kegan Paul.
- Caillois, Roger  
1963 *Bellone ou la pente de la guerre*, Bruxelles, Renaissance du Livre.
- Castoriadis, Cornélius  
1981 *Devant la guerre*, Paris, Fayard.
- Chaliand, Gérard, Jan, Michel  
1993 *Atlas du nucléaire civil et militaire : des origines à la prolifération*, Paris, Payot et Rivages.
- Chaliand, Gérard, Rageau, Jean-Pierre  
1991 *Atlas stratégique*, Éditions Complexe.
- Chaliand, Gérard  
1990 *Anthologie mondiale de la stratégie, Des origines au nucléaire*, Paris, Éditions Robert Laffont.

- Châtelet, François, Duhamel, Olivier, Pisier-Kouchner, Evelyne  
1989 *Histoire des idées politiques*, Paris, PUF.
- Châtelet, François, Pisier-Kouchner, Evelyne  
1981 *Les conceptions politiques du XXe siècle*, Paris, PUF.
- Chemillier-Gendreau, Monique, Courvoisier, Claude  
1978 *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Dalloz.
- Chesnais, Jean-Claude  
1981 *Histoire de la violence*, Paris, Éditions Robert Laffont.
- Clausewitz, Karl von  
1955 *De la guerre*, Paris, Les Éditions de minuit.
- Colard, Daniel  
1996 *Les relations internationales*, Paris, Masson.
- Collins, Randall  
1974 "Three Faces of Cruelty: Towards a Comparative Sociology of Violence",  
*Theory and Society*, vol. 1, no. 4, Winter 1974, pp. 415-440.
- Coser, Lewis, A.  
1982 *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF.
- Coser, Lewis, A.  
1967 *Political Sociology*, New York, Harper & Row Publishers.
- Cot, Jean-Pierre, Mounier, Jean-Pierre  
1974 *Pour une sociologie politique*, Tome 1, Éditions du Seuil.
- Coulombis, Theodore A., Wolfe, James, H.  
1978 *Introduction to International Relations, Power and Justice*, Englewood Cliffs,  
New Jersey, Prentice Hall Inc.
- Dahl, Robert Alan  
1973 *L'analyse politique contemporaine*, Paris, Éditions Robert Laffont.

- Dahrendorf, Ralf  
1972 *Classes et conflits de classes dans la société industrielle*, Paris, Mouton.
- David, Charles-Philippe  
1989 *Les études stratégiques, approches et concepts*, Montréal, Méridien.
- Davie, Maurice  
1931 *La guerre dans les sociétés primitives*, Paris, Payot.
- DeCoster, Michel  
1992 *Introduction à la sociologie*, Bruxelles, DeBoeck Université.
- deLaubier, Patrick  
1983 *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Masson.
- Delmas, Philippe  
1995 *Le bel avenir de la guerre*, Paris, Gallimard.
- Denquin, Jean-Marie  
1989 *Science politique*, Paris, PUF.
- Dougherty, James E., Pfaltzgraff, Robert, L.  
1990 *Contending Theories of International Relations*, New York, Harper & Row Publishers.
- Dowse, Robert, H. Hugues, John A.  
1986 *Political Sociology*, Toronto, John Wiley & Sons.
- Doyle, Michael W.  
1986 *Empires*, New-York, Cornell University Press.
- Durand, Jean-Pierre, Weil, Robert  
1989 *Sociologie contemporaine*, Vigot.
- Duroselle, Jean-Baptiste  
1992 *Tout empire périra : théorie des relations internationales*, Paris, Colin.

- Duverger, Maurice  
1980 *Le concept d'empire*, Paris, PUF.
- Duverger, Maurice  
1973 *Sociologie de la politique*, Paris, PUF.
- Duverger, Maurice  
1964 *Introduction à la politique*, Éditions Gallimard.
- Dyer, Gwynne  
1985 *War*, New-York, Crown Publishers Inc.
- Easton, David  
1974 *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin.
- Feld, Maury  
1977 *The Structure of Violence: Armed Forces as Social Systems*, Beverly Hills, Ca., Sage Publications.
- Festinger, Leon  
1964 *Conflict, Decision and Dissonance*, Stanford, Calif., Stanford University Press.
- Fontanel, Jacques  
1983 *L'économie des armes*, Paris, Éditions La Découverte/Maspero.
- Fortmann, Michel, Gongora, Thierry  
1989 "La pensée militaire classique" in David, Charles-Philippe, *Les études stratégiques, approches et concepts*, Montréal, Éditions du Méridien.
- Fossaert, Robert  
1981 *La société, tome 5 Les États*, Paris, Éditions du Seuil.
- Freedman, Lawrence  
1985 *La stratégie mondiale*, Paris, Bordas.
- Freund, Julien  
1983 *Sociologie du conflit*, Paris, PUF.

- Fuller, J.F.C.  
1980 *Les batailles décisives du monde occidental*, Paris, Bibliothèque Berger.
- Galtung, Johann  
1971 *A Structural Theory of Imperialism*, *Journal of Peace Research*, Vol. 8, no. 2, pp. 82-117.
- Galtung, Johann  
1964 "A structural Theory of Aggression", *Journal of Peace Research*, Vol. 2, pp. 95-119.
- Givens, Dale A., Nettleship, Martin A.  
1973 *Discussion on War and Human Aggression*, Paris, Mouton Publishers, The Hague.
- Glossop, Ronald J.,  
1983 *Confronting War: an Examination of Humanity's most pressing problem*, Jefferson, N.C. McFarland.
- Glucksmann, André  
1974 *Le discours de la guerre*, Paris, Éditions de l'Herne.
- Gonidec, P.-F., Charvin, R.  
1981 *Relations internationales*, Paris, Éditions Montchrestien.
- Gouldner, Alvin, M.,  
1984 *Introduction to Emile Durkheim, Socialism and Saint-Simon*, London, Collier Macmillan, 1962, p. 10, cité dans Shaw, Martin ed., *War State & Society*, London, G.B. MacMillan Press.
- Gounelle, Max  
1992 *Relations internationales*, Paris, Dalloz.
- Grimberg, Carl  
1983 *Histoire universelle, tomes I-XII*, Verviers, Éditions Marabout.
- Gurr, Ted Robert  
1971 *Why men rebel*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press.

- Hall, John  
1984 Chap. 3, "*Raymond Aron's Sociology of States or the Non-Relative Autonomy of Inter-State Behaviour*" in Shaw, Martin, ed.
- Harnecker, Martha  
1974 *Les concepts élémentaires du matérialisme historique*, Bruxelles, Contradiction.
- Harrison, Robert  
1973 *Warfare*, Minneapolis, Minnesota, Burgess Publishing Company.
- Hoffman, Stanley  
1967 *The State of War*, New York, Frederick A. Praeger Publishers.
- Holsti, K.J.  
1995 *International Politics*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall.
- Howard, Michael Eliot  
1984 *The Causes of War and Other Essays*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- Huntzinger, Jacques  
1987 *Introduction aux relations internationales*, Éditions du Seuil.
- Jacobs, Ruth Harriet  
1975 *Sociological Perspectives in the Etiology of War* in Martin A. Nettleship, R. Dalegivens and Anderson Nettleship (eds.) *War its Causes and Correlates*, The Hague, Mouton, p. 30 cité dans Shaw, Martin ed., *ibid.*, p.5.
- James, Patrick  
1988 *Crisis and War*, Kingston and Montreal, McGill, Queen's University Press.
- Janowitz, Morris, Little, Roger, W.  
1974 *Sociology and the Military Establishment*, Beverly Hills, Sage Publications.

- Janowitz, Morris  
1971 *The Professional Soldier, a Social and Political Portrait*, Glencoe, Ill., Free Press.
- Jouve, Edmond  
1992 *Relations internationales*, Paris, Dalloz.
- Joxe, Alain  
1991 *Voyage aux sources de la guerre*, Paris, PUF.
- Kaku, Michio, Axelrod, Daniel  
1987 *To win a Nuclear War*, Montreal, Black Rose Books.
- Kaldor, Mary  
1982 "Warfare and Capitalism" in Thompson, E.P., *Exterminism and Cold War*, London, G.B., New Left Books/Verso. (effets des dépenses mil. et de la technol. mil.)
- Kantorowicz, Ernst, H.  
1984 *Mourir pour la patrie*, Paris, PUF.
- Karli, Pierre  
1987 *L'homme agressif*, Éditions Odile Jacob.
- Kennan, Georges, F.  
1983 *Le mirage nucléaire*, Paris, Éditions La Découverte.
- Kennedy, Paul  
1988 *Naissance et déclin des grandes puissances*, Paris, Payot.
- Koenig, William, J.  
1982 *Les armes de la terreur*, Paris, E.P.A.
- Korany, Bahgat et als.  
1987 *Analyse des relations internationales, approches, concepts et données*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur.

- Krieger, Janine  
1989 "Les stratégies de basse intensité", in David, Charles-Philippe, *Les études stratégiques : approches et concepts*, Montréal, Éditions du Méridien.
- Lapierre, Jean-William  
1973 *Analyse des systèmes politiques*, Paris, PUF.
- Laurin-Frénette, Nicole  
1978 *Classes et pouvoir. Les théories fonctionnalistes*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Legault, Albert, Fortmann, Michel  
1989 "La paix par la force et la paix par le droit" in David, Charles-Philippe, *Les études stratégiques : approches et concepts*, Montréal, Éditions du Méridien.
- Lichtheim, George  
1972 *De l'impérialisme*, Calmann-Lévy.
- Lorenz, Konrad  
1983 *L'agression. Une histoire naturelle du mal*, Flammarion.
- MacFarlane  
1974 *Violence and the State*, Don Mills, Ont., Thomas Nelson and Sons Ltd.
- Mann, Michael  
1984 "Capitalism and Militarism" in Shaw, Martin ed., *War, State and Society*, London, MacMillan Press, pp. 25-46.
- Martin, Pierre- Marie  
1982 *Introduction aux relations internationales*, Toulouse, Privat.
- Melman, Seymour  
1971 *War Economy of the United States*, New York, St. Martin's Press.
- Merle, Marcel  
1982 *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz.

- Meuleau, Maurice (dir.)  
1984-1985 *Le monde et son histoire*, Paris, Robert Laffont.
- Michaud, Yves  
1978 *Violence et politique*, Éditions Gallimard.
- Mills, C. Wright  
1960 *Les causes de la troisième guerre mondiale*, Calmann-Lévy.
- Minc, Alain  
1993 *Le nouveau Moyen Age*, Éditions Gallimard.
- Montague, Ashley  
1968 *Man and Agression*, New York, Oxford University Press.
- Moreau Defarges, Philippe  
1993-1994 *Relations internationales*, Éditions du Seuil, t.1, *Questions régionales*, 1993, t.2, *Questions mondiales*, 1994.
- Moreau Defarges, Philippe  
1990 *La politique internationale*, Paris, Hachette.
- Moreau Defarges  
1996 " *Quelles sont les racines des conflits "post-guerre froide"?"* in *L'état du monde*, édition 1997, Montréal, Éditions du Boréal.
- Morgenthau, Hans, J.  
1978 *Politics among Nations*, New York, Alfred A. Knopf.
- Mougenot, Pierre (adaptation française dirigée par)  
1987 *Atlas historique. De l'apparition de l'homme sur la terre à l'ère atomique*. Paris, Librairie Académique Perrin.
- Mumford, Lewis  
1973 *Le mythe de la machine*, Fayard.

- Nef, John Ulric  
1954 *La guerre et le progrès humain*, Paris, Alsatia.
- Nelson, Keith, L., Olin, Spencer, C.  
1979 *Why War?*, Berkeley, University of California Press.
- Parsons, Talcott  
1971 "Le concept de pouvoir", in Birnbaum, Pierre, Chazel, François, *Sociologie politique, tome 1*, Paris, Librairie Armand Colin, pp.61-83.
- Patry, André,  
1983 *La capacité internationale des États : l'exercice du jus tractatum*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Poirier, Lucien  
1988 *Des stratégies nucléaires*. Éditions Complexe.
- Poulantzas, Nicos  
1982 *Pouvoir politique et classes sociales*, Paris, Maspero.
- Prelot, Marcel  
1973 *Sociologie politique*, Paris, Dalloz.
- Rapoport, Anatol  
1967 *Combats, débats et jeux*, Paris, Dunod Éditeur.
- Renouvin, Pierre, Duroselle, Jean-Pierre  
1991 *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin Éditeur.
- Richard, Guy  
1992 *L'histoire inhumaine, Massacres et génocides des origines à nos jours*, Paris, Armand Colin.
- Richard, Michel  
1986 *Les doctrines du pouvoir politique*, Lyon, Chronique Sociale.

- Richardson, Lewis Fry  
1960 *Statistics of Deadly Quarrels*, Chicago, Quadrangle Books.
- Rocher, Guy  
1992 *Introduction à la sociologie générale*, Ville LaSalle (Québec) Éditions Hurtibise HMH Ltée.
- Samedy, Jean-Baptiste, Mario  
1996 *Manuel de sociologie, concepts et certaines écoles*, Ottawa, Éditions R. Lemieux.
- Savon, Hervé  
1972 *Du cannibalisme au génocide*, Hachette.
- Schmitt, Carl  
1972 *La notion de politique, Théorie du partisan*, Paris, Calmann-Lévy.
- Schwartzberg, Roger-Gérard  
1988 *Sociologie politique*, Paris, Éditions Montchrestien.
- Schwartzberg, Roger-Gérard  
1977 *Sociologie politique*, Paris, Éditions Montchrestien.
- Seris, Jean-Pierre  
1974 *La théorie des jeux*, Paris, PUF.
- Shaw, Martin, ed., & als.  
1984 *War, State & Society*, London, G.B., McMillan Press.
- Singer, David J. and Associates  
1979 *Explaining War. Selected Papers from the Correlates of War Project*, Beverly Hills, Sage Publications.
- Singer, David  
1979 *The Correlates of War*, New York, Free Press.

- Singer, David, J., Small, Melvin, T.  
1972 *The Wages of War 1816-1965*, Beverly Hills, Calif. Sage Publications.
- Small, Melvin, Singer, David J.  
1982 *Resort to Arms : International and Civil Wars 1816-1980*, Beverly Hills, Calif., Sage Publications.
- Smoke, Richard  
1984 *National Security and the Nuclear Dilemma*, New York, Random House.
- Sorel, Georges  
1987 *Réflexions sur la violence*. Paris, Éditions du Trident.
- Sorokin, Pitirim  
1985 *Social and Cultural Dynamics*, New-Brunswick, U.S.A., Transaction Books.
- Stoessinger, John Georges  
1993 *Why Nations Go to War*, New York, St. Martin's Press.
- Strachey, John  
1966 *The End of Empire*, New York, Praeger.
- Szymanski, Albert  
1981 *The Logic of Imperialism*, New York, Praeger Special Studies.
- Tabet, Paola  
1979 "Les mains, les outils, les armes", *L'Homme*, juillet-décembre, XIX (3-4) pp. 5-61.
- Thayer, Georges, L.  
1970 *Les marchands de guerre*, Paris, Julliard.
- Thompson, E.P.  
1982 *Exterminism and Cold War*, New Left Books/Verso.
- Thucydide  
*La guerre du Péloponnèse.*

- Toynbee, Arnold, J.  
1962 *Guerre et civilisation*, Éditions Gallimard.
- Vaillancourt, Jean-Guy, Babin, Ronald  
1984 "Le mouvement pour le désarmement et la paix", *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 12, no. 52, automne 1984.
- Waltz, Kenneth  
1969 *Man, the State and War*, New York and London, Columbia University Press.
- Wilkinson, David, O.  
1980 *Deadly quarrels: Lewis F., Richardson and the Statistical Study of War*, Berkeley, Los Angeles, University of California Press.
- Windsor, Philip  
1989 "Les transformations de la stratégie", in David, Charles-Philippe, *Les études stratégiques : approches et concepts*, Montréal, Éditions du Méridien.
- Wright, Quincy  
1964 *A Study of War*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Wright, Quincy  
1955 *The Study of International Relations*, New York, Appleton Century Crafts Inc.
- Vagts, Alfred  
1967 *History of Militarism, Civilian and Military*, New York, Free Press.
- Zorgbibe, Charles  
1984 *La paix*, Paris, PUF.
- Zorgbibe, Charles  
1975 *La guerre civile*, Paris, PUF.
- Zorgbibe, Charles  
1975 *Les relations internationales*, Paris, PUF.